

République Tunisienne
Ministère du Développement
et de la Coopération Internationale

Institut National de la Statistique

Les actes de l'Atelier sur le renforcement de la coordination et de la coopération statistique entre les pays du Maghreb

Tunis du 1^{er} au 3 Décembre 2008

Atelier organisé par :



**INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE**



Partenariat statistique au service
du développement au 21^{ème} siècle
(PARIS 21)

AVANT PROPOS

L'atelier sur le renforcement de la coordination et de la coopération statistique entre les pays du Maghreb a été organisé du 1er au 3 décembre 2008 à Tunis par l'Institut National de la Statistique avec la collaboration du consortium « Partenariat statistique au service du développement au 21^{ème} siècle (PARIS 21) »

Le présent rapport a pour objet de rassembler et d'éditer les documents qui ont été présentés lors des différentes sessions de l'atelier. Les recommandations issues des travaux de l'atelier et qui sont consignées dans ce rapport résument les discussions et les débats qui ont eu lieu au cours des sessions plénières et des ateliers thématiques.

Table des matières

AVANT PROPOS

Allocution de bienvenue

Mr. Khalifa BEN FEKIH, Directeur Général de l'INS, Tunisie 1

Discours d'ouverture

Mr. Abdelhamid TRIKI, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Développement et de la Coopération Internationale, chargé de la Coopération Internationale et de l'Investissement Extérieur 3

Première Session : L'environnement statistique maghrébin

Président : Mr Mohamed BOUMATI, Directeur Général de l'ONS, Algérie

L'environnement statistique arabe

Mme Nadia CHTIOUI: Chef de Division, Département des statistiques et des bases d'informations, Ligue des États Arabes 9

L'harmonisation et la coordination statistique au niveau européen

Mme Rosemary MONTGOMERY, responsable de la coopération statistique avec les pays partenaires méditerranéens, Eurostat, Union Européenne..... 11

Deuxième session : Les systèmes statistiques des pays maghrébins et leurs stratégies de développement

Président : Mr Ridha FERCHIOU, Président du Conseil National de la Statistique, Tunisie ..

L'approche des stratégies nationales de développement statistique (SNDS)

Mr. Antoine SIMONPIETRI, Manager de Paris 21 17

Le développement du système statistique algérien

Mr Mohamed BOUMATI, Directeur Général de l'ONS, Algérie 21

Le développement du système statistique marocain

Mr. Mohamed TAAMOUTI, Directeur de la Statistique, Haut Commissariat au Plan, Maroc 31

Le développement du système statistique mauritanien

Mr. Dadee OULD WEDDAD, Conseiller technique du Directeur Général de l'ONS, Mauritanie 35

Le développement du système statistique tunisien

Mr. Khalifa BEN FEKIH, Directeur Général de l'INS, Tunisie 41

L'évaluation par les pairs

Mr. Antoine SIMONPIETRI, Manager de Paris 21 45

Troisième session : La coordination et la coopération statistique entre les pays du Maghreb et autres expériences régionales

Président : Mr. Dadee OULD WEDDAD, Conseiller technique du Directeur Général de l'ONS, Mauritanie

Vers un renforcement de la coordination et de la coopération statistique entre les pays maghrébins

Mr. Mostapha AFKIR, Directeur de la Comptabilité Nationale, Haut Commissariat au Plan, Maroc 53

L'environnement statistique euro méditerranéen

Mme Rosemary MONTGOMERY, Responsable de la Coopération Statistique avec les pays partenaires méditerranéens, Eurostat, Union Européenne 55

La coordination statistique entre les pays africains : expérience d'Afristat

Mr Martin BALEPA, Directeur Général d'Afristat 63

Quatrième session : Domaines d'activités statistiques maghrébines : Ateliers thématiques

Présentation de la situation, harmonisation des méthodes et perspectives de développement de la coordination et de la coopération maghrébine dans chaque thème : exposé par pays ...

Atelier 1: Démographie et projection de la population

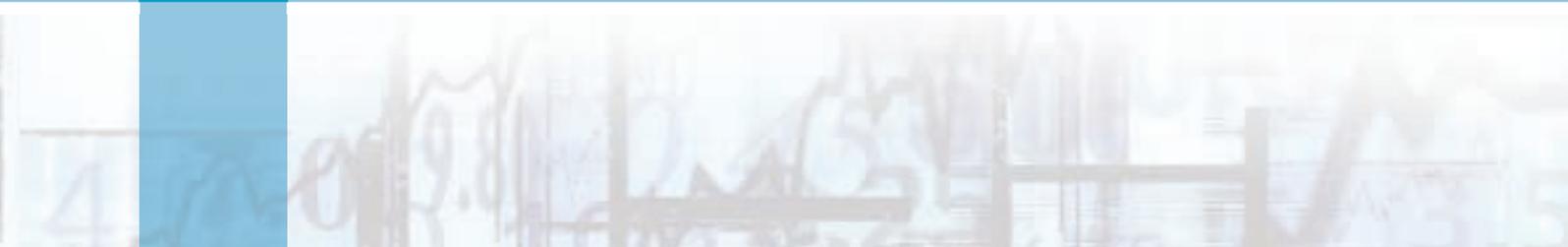
Les projections de la population de la Tunisie

Mr Naceur GHARSALI, Directeur Central des Statistiques Régionales, Tunisie 71

Les projections de la population du Maroc	
Mr Abdeltif CHAOUAI , Chef de Département Méthodes et Projections - CERED, Maroc	77
Les projections de la population de l'Algérie	
Mr Souaber Hassen , Directeur des Statistiques de la Population et de l'Emploi, Algérie	83
Atelier 2 : Statistiques de l'emploi et des salaires	
Système des statistiques de l'emploi et des salaires en Tunisie	
Mr Habib FOURATI , Directeur Central des Statistiques Démographiques et Sociales, Tunisie	87
Système des statistiques de l'emploi et des salaires en Algérie	
Mr Hassen SOUABER , Directeur des Statistiques de la Population et de l'Emploi, Algérie	93
Enquête Nationale sur l'Emploi (ENE)	
Mr Mustapha ZIROILI , Ingénieur d'Etat, Exploitation des Données de l'Enquête Emploi, Maroc	103
Atelier 3 : Conditions de vie des ménages et pauvreté	
Enquêtes sur la consommation et le niveau de vie des ménages en Algérie	
Mlle Badria DERKOUCH , Chef de Service de la Coopération Statistique, Algérie	109
Enquêtes sur la consommation et le niveau de vie des ménages au Maroc	
Mlle Dhouha IKIRA , Ingénieur d'Etat, Exploitation sur les niveaux de vie de la population, Maroc	115
Enquêtes sur la consommation et le niveau de vie des ménages en Tunisie	
Mr Yessine JEMAL , Chef de service Statistique de la Consommation des Ménages, Tunisie ..	123
Atelier 4 : Comptabilité Nationale	
Le système de comptabilité nationale, principaux changements du SCNT	
Mr Ridha BENZARTI , Directeur Central de la Comptabilité Nationale, Tunisie	127
Comptes des secteurs financiers : les SIFIM : Principes et Méthodes	
Mlle Olfa ANSI , Chef de service, Comptes des Institutions Financières, Tunisie	131
La CCF et son impact sur les Comptes de la Nouvelle Base (NB)	
Mr Kamel BEHI , Ingénieur Principal, Comptes de l'Administration Centrale, Tunisie	137
La Comptabilité Nationale en Algérie, État des lieux et perspectives d'une coopération Maghrébine	
Mr Hamid ZIDOUNI , Directeur Comptabilité Nationale à L'ONS, Algérie	141
Comptes Nationaux au Maroc	
Mr Mostapha AFKIR , Directeur de la Comptabilité Nationale, Maroc	149
La Comptabilité Nationale en Mauritanie	
Mme Moukheiratt BENT DAHMED , Sous Directeur Statistiques Economiques et Comptabilité Nationale, Mauritanie	153
Atelier 5 : Nomenclatures	
Conception et mise en oeuvre des Nomenclatures statistiques en Tunisie	
Mr Mourad OUNI , Nomenclatures et Normes Statistiques, Tunisie	155
Revision de la nomenclature marocaine des activités économiques (NMA2009)	
Mr Abdelilah FANNANE , Chef de service Nomenclatures et statistiques fiscales, Maroc	159
Cinquième session : Activités pour le renforcement des capacités des structures statistiques maghrébines	
Président Mr. Mohamed TAAMOUTI , Directeur de la Statistique, Haut Commissariat au Plan, Maroc	
L'environnement statistique maghrébin	
Mr. Jamel BOUJDARIA , Chef de Division, Direction des Affaires Economiques, UMA	165
Plaidoyer pour la promotion de l'activité statistique	
Mr. Antoine SIMONPIETRI , Manager de Paris 21	167
Les modes de financement du développement des activités statistiques nationales	
Mr. Sidna Ndah MOHAMED SALAH , Conseiller Régional Paris21 pour les Pays Arabes	171

Le financement des activités statistiques dans les pays islamiques	
Mr. Cheick Amadou Kader M DIALLO , Statisticien en Base des Données, Banque Islamique de Développement, Arabie Saoudite	179
Septième session : Recommandations et projet de plan d'actions	
Président Mr. Khalifa BEN FEKIH , Directeur Général de l'INS, Tunisie	
Recommandations et projet de plan d'actions	
Mr. Khalifa BEN FEKIH , Directeur Général de l'INS, Tunisie	183
Annexes	
Note de présentation de l'Atelier	203
Programme de l'Atelier	209
Revue de Presse	217

Session d'ouverture

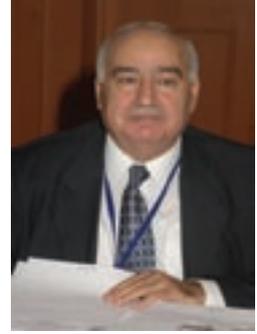


كلمة السيد خليفة بن فقيه المدير العام للمعهد الوطني للإحصاء

في إفتتاح أشغال ورشة العمل حول تدعيم
التنسيق و التعاون الإحصائي بين الدول المغاربية

تونس من 1 إلى 3 ديسمبر 2008

فندق مركور المشتل



السيد كاتب الدولة للتعاون الدولي و الإستثمار الخارجي.
السيد رئيس المجلس الوطني للإحصاء.
السيد رئيس كتابة منتدى Paris 21.
السادة رؤساء الوفود الإحصائية المغاربية.
حضرات الضيوف الكرام.
حضرات السيدات و السادة.

يشرفني أن أرحب بالسيد عبد الحميد التريكي. كاتب الدولة للتعاون الدولي و الإستثمار الخارجي. و أن أتقدم إليه بالشكر لتكريمه بإفتتاح أشغال ورشة العمل حول تدعيم التنسيق و التعاون الإحصائي بين الدول المغاربية التي ينظمها المعهد الوطني للإحصاء بتدعيم من منتدى "Paris 21".

و أنتهز هذه الفرصة لأتوجه بالشكر للسيد أنطوان سيمون بياتري رئيس كتابة هذا المنتدى الذي بذل كل الجهد للمساهمة في إعداد هذا الملتقى و توفير التمويل اللازم له. كما أرحب بكل ضيوفنا الكرام من الخارج و من تونس الذين قبلوا الدعوة لحضور هذه التظاهرة و أخص بالذكر الوفود الإحصائية المغاربية و كذلك مثل إتحاد المغرب العربي و الذين يعتبرون الشركاء الأساسيين في هذا العمل الإحصائي المغاربي.

و اسمحوا لي سيدي كاتب الدولة أن أقدم بحضوركم و بعجالة الإطار الذي تم فيه الشروع في هذه المبادرة من أجل تفعيل التعاون الإحصائي بين بلدان المغرب العربي.

فبناء على التجارب السابقة و على النقص الحاصل في مستوى التنسيق و التبادل في المجال الإحصائي بين البلدان المغاربية و على الإطار المؤسسي المتوفر صلب هيكل إتحاد المغرب العربي و على تواجد الأجهزة الإحصائية المغاربية في فضاءات إحصائية عربية و إفريقية و أوروبتوسطية و إسلامية و دولية. أعربت هذه الأجهزة المغاربية عن رغبتها في العمل على دفع التعاون و التنسيق الإحصائي بينها و على إرساء نظام إحصائي مغاربي. و تم تنظيم إجتماع أول بالرباط خلال شهر ماي 2008 بدعوة و بتمويل من قبل المندوبية السامية للتخطيط بالمغرب مشكورة. و تم الإتفاق خلال هذا الإجتماع على ضرورة إحداث هيكل مغاربي يعنى بالخصوص بالتنسيق و التعاون بين البلدان المغاربية و بتجميع المعلومة الإحصائية و معالجتها و نشرها بما يستجيب لحاجيات التكامل المغاربي و لتطلبات تدعيم القدرات الإحصائية لهذه البلدان.

كما تمّ الإتّفاق على تنظيم ورشة عمل في تونس بهدف التعمّق في هذه المسائل و إقتراح صيغة لهيكل يعنى بتنسيق العمل الإحصائي المغربي واستنباط آليات لهذا التنسيق و إعداد مشروع برنامج عمل لتطوير الإحصائيات المغربية و تمّ خلال هذا الإجتماع إبراز بعض المجالات الإحصائية ذات الفائدة المشتركة لتكون محلّ برامج عمل موحدّ يمكن الشروع في إنجازها.

و تبعا لهذه التوجّهات و الإقتراحات، قام المعهد الوطني للإحصاء بالإجراءات الضرورية لإيجاد التمويل اللازم و للإعداد المادي لهذه التظاهرة. كما تمّ القيام بالإعداد الفني بالتنسيق مع مختلف الشركاء و المتدخلين في أعمال الورشة.

و ستوفّر هذه الورشة الفرصة الملائمة لتداول المواضيع المطروحة و لتوسيع دائرة النقاش لتغطي كلّ المسائل التي من شأنها أن تساهم في إعداد واقترح برنامج تعاون مغربي في المجال الإحصائي.

أتمنى أن نتوفّق جميعا في تحقيق هذا الهدف الطموح و أن تكلّل أعمالنا بالنجاح لما في ذلك من فائدة للعمل الإحصائي و لبناء صرح المغرب العربي.

والسلام عليكم

كلمة السيد عبد الحميد التريكي

كاتب الدولة لدى وزير التنمية و التعاون الدولي

المكلف بالتعاون الدولي والاستثمار الخارجي



السيد رئيس المجلس الوطني للإحصاء.
السيد رئيس كتابة منتدى Paris 21.
السادة رؤساء الوفود الإحصائية المغربية.
حضارات الضيوف الكرام.
حضارات السيدات والسادة.

يسعدني أن أتولى اليوم إفتتاح أشغال ورشة العمل حول تدعيم التنسيق والتعاون الإحصائي بين دول المغرب العربي والتي ينظمها المعهد الوطني للإحصاء بدعم من منتدى "الشراكة الإحصائية من أجل التنمية في القرن 21 (Paris 21)".

وأنتهز هذه المناسبة لأتقدم بالشكر لهاته الهيئة الدولية لمساهمتها الفعّالة في تنظيم هذه التظاهرة وعلى نشاطها الدؤوب في تدعيم العمل الإحصائي في البلدان النامية. والشكر موجّه كذلك لمنظمي هذه الورشة على الجهود الذي بذلوه لإجّاحها.

كما لا يفوتني أن أرحّب بالضيوف الكرام مثلي البلدان المغربية الشقيقة وإتحاد المغرب العربي والبلدان الصديقة والمنظمات الدولية والمؤسسات المختصة الذين لبّوا الدعوة للمشاركة في هذا الملتقى وإثراء أعماله متمنيا لهم الإقامة الطيبة في تونس. كما أرحّب كذلك بكل المشاركين مثلي الهياكل العمومية والمنظمات الوطنية وجميع المؤسسات المدعوة أملا في أن تكلل أشغالكم بالنجاح.

حضرات السيدات والسادة.

تعتبر المعلومة الإحصائية عنصرا فاعلا في إكتساب المعارف وفي تطوير المعاملات وفي حسن الاستعداد لجابهة مختلف المستجدات وطنيا ودوليا.

واعتبارا للمكانة الهامة التي تتبوؤها المعلومة الإحصائية في رسم السياسات والخطط التنموية وإجّاحها. فقد تمّ منذ فترة إيلاء هذا الموضوع عناية كبرى وذلك بوضع خطة متكاملة لتعصير المنظومة الإحصائية والتي كان قد أذن بها فخامة رئيس الجمهورية زين العابدين بن علي حيث أمر سيادته بالقيام بإصلاح عميق للمنظومة الوطنية للإحصاء وبتحديث هياكلها قصد "الرّفع من نسق دورية إنتاج المعطيات الإحصائية ومعالجتها الحينية وسرعة إستغلالها" ممّا يستجيب إلى تطلّعات المستعملين وإلى حاجياتهم من مختلف الإحصائيات قصد تمكينهم من متابعة التطوّرات الإقتصادية والإجتماعية على الصّعيدين الوطني والعالمي.

ويندرج هذا الإهتمام بالمعلومة الإحصائية في محيط وطني و دولي يتّسم بتحوّلات كبيرة وعميقة أفرزتها العولة وحرير إقتصاد جل البلدان وإفتتاحها على الخارج. وخير دليل على ذلك ما تشهده السّاحة العالميّة حاليا من تداعيات الأزمة المالية وما أفرزته من تقلّبات في مختلف الأسواق ومن انعكاسات سلبية على النموّ الإقتصادي في عدّة بلدان من مختلف جهات العالم.

وقد أبرزت كلّ هذه التحوّلات والتغيّرات أهمية دور المتدخّلين الآخرين من قطاع خاص ومكونات المجتمع المدني ضمن المنظومة الإقتصادية. وأصبحت بالتالي المعلومة الإحصائية بالنسبة للمتدخّلين سواء العموميين أو الخواص ذات أهمية كبرى في أخذ قراراتهم

ورسم إستراتيجياتهم وتحديد برامجهم ومشاريعهم.

وإعتبارا لكلّ هذه العوامل، قامت تونس بعدد الإصلاحات من أجل النهوض بالمعلومة الإحصائية وتطوير إنتاجها وتوفيرها حسب مقاييس الجودة المتعارف عليها دوليا. وشملت هذه الإصلاحات تجديد القاعدة القانونية للعمل الإحصائي من خلال سنّ قانون إحصائي جديد وعدّة نصوص تطبيقية تضبط مهام المنظومة الإحصائية وهيكلتها وكذلك المبادئ الإحصائية الواجب إعتقادها في العمل الإحصائي والمتلائمة مع المبادئ الدولية المماثلة.

كما تمّ إحداث مجلس وطني للإحصاء كهيكل إستشاري يتولّى التنسيق بين الهياكل العمومية للإحصاء و تنظيم التّشاور بين منتجي المعلومة الإحصائية ومستعمليها بالإضافة إلى إحداث مدرسة عليا للإحصاء وتحليل المعلومة لتكوين المهندسين المختصين إلى جانب المؤسسات الجامعية التي تكوّن التقنيين السامين في مجال الإحصاء.

كما تمّ كذلك إعادة هيكلة المعهد الوطني للإحصاء بصفته الهيكل التنفيذي المركزي لمنظومة الإحصاء وذلك بتعزيز قدراته على مستوى الموارد البشرية والإمكانات المادية والمعلوماتية إلى جانب العمل على ضرورة تأهيل مختلف الهياكل الإحصائية المختصة في الوزارات والمؤسسات العمومية.

وانطلاقا من أهمية المعلومة الإحصائية كأحد ركائز مخططات التنمية، فقد تمّ إقحام برنامج إحصائي ضمن محاور المخطط الحادي عشر للتنمية تضمّن التوجهات الأساسية للعمل الإحصائي والمجالات الإحصائية ذات الأولوية التي يتعين تطويرها.

وقد حرصنا على تلاؤم هذه الأولويات مع توجهات مخطط التنمية بما يجعلها عنصرا فاعلا في تحقيق أهداف التنمية. ومن هذا المنطلق تمّ التركيز على تطوير الإحصائيات ذات العلاقة ببعض المجالات ذات الأولوية وهي التشغيل والتّرفع من دخل المواطنين وتحسين مستوى عيشهم - وهو ما يتطلب تطوير الإحصائيات والمؤشرات المتعلقة بالتنمية البشرية وبظروف العيش والمداخيل والأجور وبالطبقات الفقيرة وذات الدخل المحدود والرفع من القدرة التنافسية للإقتصاد التونسي وإرساء مقومات اقتصاد المعرفة وهو ما يتطلب توفير معلومة اقتصادية متنوعة وإحصائيات مدققة حول مختلف أوجه نشاط المؤسسات من إنتاج واستثمار وتشغيل وتصدير وغيرها.

حضرات السيدات والسادة.

هذه بعض المجالات التي تتصدّر أولويات العمل الإحصائي في تونس وهي مجالات حظى كذلك بإهتمام أشقائنا في البلدان المغربية. ولم نعرض بدون شك لكلّ المجالات الإحصائية التي ترضى إهتمام الجميع، لكن لا بدّ من التأكيد في هذا السّياق على ضرورة التنسيق بين مختلف المجالات الإحصائية من خلال وضع الآليات الفنية اللازمة من مناهج وتصانيف ومواصفات إحصائية مع الحرص على تناسق هذه الآليات مع مثيلاتها المعتمدة دوليا.

كما يتعين التركيز على نشر المعلومة الإحصائية وتوفيرها في أطر سهلة الإستعمال بما يستجيب إلى حاجيات مختلف فئات المستعملين على المستويين الداخلي والخارجي. ونشير في هذا المجال إلى أنّ تونس إنخرطت منذ عدة سنوات على غرار العديد من البلدان النامية في إطار المواصفة الخاصة بنشر البيانات (NSDD) التي يشرف عليها صندوق النقد الدولي والتي تلزم الهياكل الإحصائية بإعتماد معايير جودة عالية في إنتاج ونشر المعلومات الإحصائية.

وتمثّل هذا التوجّه نحو مزيد التناسق والمطابقة مع المعايير والمواصفات الإحصائية الدولية ركيزة أساسية للرفع من نوعية المعلومات الإحصائية وتحسين قابلية المقارنة بين إحصائيات مختلف البلدان ممّا يضمن مزيد إدماج أنظمتها الإحصائية ضمن النظام الإحصائي العالمي وإدراجها في محيطها الإقليمي على مستوى مختلف أبعاده المغربية و العربية والمتوسطية والإفريقية والإسلامية.

وإنّ تونس التي تعمل دوما على المساهمة الفاعلة في تنشيط العمل المغربي المشترك وفي تدعيم هياكله وفي تنفيذ البرامج والمشاريع المغربية المقرّة في مختلف المجالات وخاصة منها المجالات الإقتصادية والتجارية والمالية تولي عناية خاصة لتجسيم هذا المسعى الرامي إلى دعم التعاون في المجال الإحصائي. وسيكون للمعلومة الإحصائية دور هام في المساهمة في بناء أسس الإتحاد المغربي من خلال توفير الإحصائيات والمؤشرات الضرورية التي تستجيب إلى حاجيات الإدماج المغربي في مختلف المجالات الإقتصادية والإجتماعية. وهو ما يتطلب جميع وتبادل المعطيات الأساسية بين مختلف البلدان المغربية والعمل على مقاربتها

وجعلها قابلة للمقارنة بما يستوجب إنتاج ونشر هذه المعلومات في أطر متناسقة وفقا لمبادئ ومناهج ومواصفات احصائية موحدة أو متلائمة.

ولا يفوتني في هذا الشأن أن أذكر بالتجربة الأخيرة لبعض البلدان المغاربية في مساهمتها في البرنامج الإقليمي للتعاون الأورومتوسطي في مجال الإحصاء (Medstat) الذي يندرج في إطار برنامج الشراكة المنبثق عن إعلان برشلونة والذي كان له الأثر الإيجابي في الإرتقاء بإحصائيات هذه البلدان في عدة مجالات.

و يتعين الأخذ بعين الاعتبار كل هذه الأطر الإحصائية الإقليمية في بناء الفضاء الإحصائي المغاربي والإستئناس بتجاربها في مجالات التنسيق والتعاون الإحصائي بين البلدان المغاربية.

حضرات السيدات والسادة.

ويقيني أن هذه الورشة ستمثل إطارا مناسباً لتبادل الخبرات آملاً أن تكفل بتوصيات ستساهم بدون شك في تفعيل التعاون والتنسيق الإحصائي المغاربي. ولا بد من الإشارة في هذا السياق إلى أهمية تحديد برنامج عملي لهذا التعاون والعمل على إيجاد التناسق مع البرامج الحالية للتعاون الإحصائي على الصعيدين الإقليمي والدولي وكذلك البحث في سبل تمويل الأنشطة التي ستندرج في هذا البرنامج.

حضرات السيدات والسادة.

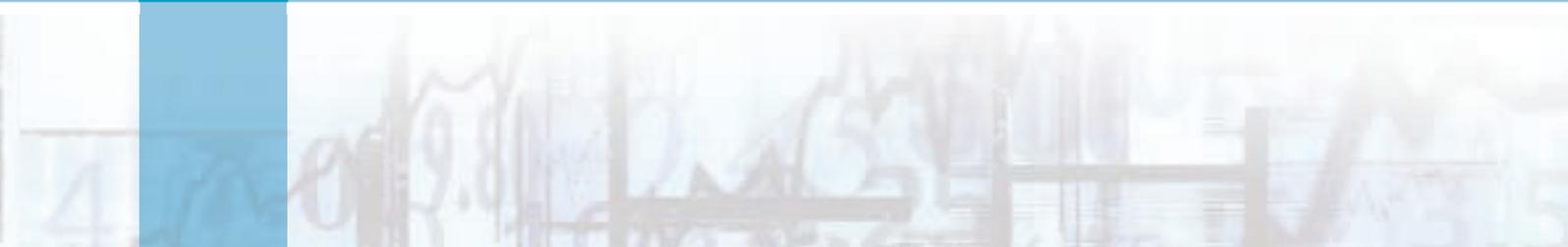
لا يسعني في ختام هذه المداخلة إلا أن أجدد شكري لمنظمي هذه التظاهرة الهامة وفي مقدمتهم المعهد الوطني للإحصاء ومنتدى "Paris 21" وإلى الوفود الإحصائية المغاربية على حرصهم البين على مواصلة هذه المبادرة لدفع العمل الإحصائي المغاربي.

كما أجدد شكري لكل الضيوف ممثلي البلدان الشقيقة والصديقة والمنظمات الإقليمية والدولية المختصة ومثلي الهيكل والمؤسسات والمنظمات الوطنية للإهتمام الدؤوب الذي يولونه للعمل الإحصائي ولمشاركتهم القيمة في هذه التظاهرة متمنيا لكم النجاح والتوفيق في أشغالكم.

والسلام عليكم ورحمة الله وبركاته

Première session :

L'environnement statistique maghrébin



المحيط الإحصائي العربي



السيدة نادية الشتيوي
رئيسة قسم قواعد المعلومات بإدارة الإحصاء
وقواعد المعلومات، جامعة الدول العربية

السيد رئيس الجلسة،
السيدات والسادة الحضور،
السلام عليكم ورحمة الله وبركاته.

يشرفني أن أتقدم بجزيل الشكر إلى المعهد الوطني للإحصاء بالجمهورية التونسية على دعوته الكريمة لإدارة الإحصاء وقواعد المعلومات بجامعة الدول العربية لحضور فعاليات ورشة العمل هذه حول تدعيم التنسيق والتعاون الإحصائي بين الدول المغربية، ويشرفني أن أنقل إليكم أطيب تحيات السيدة/ هدى ربيع أبو الليل مدير إدارة الإحصاء وقواعد المعلومات وتمنياتها بنجاح أعمالكم. كما أتمنى لهذه الورشة الهامة الخروج بتوصيات عملية تدعم التنسيق والتعاون الإحصائي المغربي العربي.

السيدات والسادة الحضور..

كما تعلمون جميعاً فإن هذه الورشة تعقد من أجل دعم وتطوير القدرات الإحصائية المغربية، وتهدف إلى إعداد مشروع مخطط أعمال لتطويرها وتدعيم التعاون والتنسيق بين أجهزتها الإحصائية، وهذا بدون شك هو دعم للعمل الإحصائي العربي الذي نتطلع إلى الارتقاء به في وطننا العربي الكبير. ففي ظل التوجه نحو العولمة وما تشكله من تنافس بين دول العالم، وفي ضوء الوعي المتزايد في الدول العربية بأهمية دور الإحصاء في التخطيط والتنمية واهتمامها ببناء وتطوير قدراتها الإحصائية وبجعل الإحصاءات والمؤشرات المنتجة ذات موثوقية عالية، تلبية احتياجات عمليات التخطيط ورسم السياسات واتخاذ القرارات المناسبة في المجالات الاقتصادية والاجتماعية والتنموية، وفي عصر تدفق المعلومات الذي نعيشه حالياً، تبرز الحاجة إلى تكاتف الجهود من أجل دعم وتعزيز القدرات الإحصائية العربية، وإدماج البعد الإقليمي الدولي في أنشطتها الإحصائية لتحقيق جودة الإنتاج الإحصائي العربي في الدقة والموضوعية والأنية وسهولة الوصول إلى الإحصاءات بالاستناد إلى المعايير والتصانيف الدولية في الإعداد والنشر.

وجامعة الدول العربية ترحب بالتعاون والتنسيق مع المنظمات العربية والدولية والإقليمية ذات الصلة لنعمل سوياً من أجل تحقيق هذه الغايات. أملين أن حظى الأجهزة الإحصائية في الدول الأقل نمواً مثل جيبوتي والصومال وجزر القمر... وغيرها بقدر كاف من الاهتمام والدعم وإفساح المجال أمامها للنهوض بمهامها وأحجاز أعمالها ومساعدتها في تطوير نظمها الإحصائية وبناء استراتيجياتها الإحصائية الوطنية، وذلك على نحو ما حظى به الدول العربية الأخرى كالدول المغربية أو دول مجلس التعاون الخليجي.

واستناداً على هذا التوجه فإن إدارة الإحصاء وقواعد المعلومات بجامعة الدول العربية تعمل جاهدة على تقوية التنسيق والتعاون الإحصائي العربي المشترك وذلك من خلال ما تقوم به من اجتماعات وورش عمل وندوات تعقدها سنوياً في مختلف مجالات العمل الإحصائي. كما تعمل على دعم الكوادر الإحصائية العربية وذلك بتوفير عشر منح دراسية سنوياً للعاملين بالأجهزة الإحصائية العربية في المركز الديمغرافي بالقاهرة، إضافة إلى ما تنظمه أو تشارك في تنظيمه من دورات تدريبية، كما تقوم بتوفير بعض الدعم المادي للدول العربية الأقل نمواً لتمكينها من المشاركة في أنشطتها للاستفادة من تجارب بقية الدول العربية.

السيدات والسادة

يعقد حاليا متزامنا مع اجتماعكم هذا، الاجتماع الاستثنائي للمجلس الاقتصادي والاجتماعي بجامعة الدول العربية، وهو مخصص لإعداد جدول أعمال ووثائق "القمة الاقتصادية والتنموية والاجتماعية" في دور انعقادها الأول في الشكل النهائي. هذا وقد كانت اللجنة الفنية الدائمة للإحصاء قد تقدمت بمشروع متكامل بعنوان "تعزيز القدرات الإحصائية العربية" لعرضه على هذه القمة التي ستعقد في 19-20 جانفي 2009 بالكويت، ولكن نظرا لاختيار خمسة مشاريع فقط ذات أولوية لخدمة المصالح الاقتصادية العربية فقد تم إرجاء باقي المشروعات ومن ضمنها المشروع الإحصائي العربي ليتم بحثها في دورات مقبلة لهذه القمة.

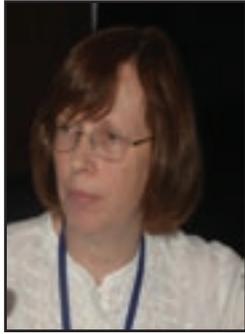
السيدات والسادة الحضور

من بين أهداف هذه الورشة مناقشة الإستراتيجية الوطنية الإحصائية للبلدان المغاربية، وهذه التجربة جديدة بأن يطالع عليها بقية الدول العربية لهدف تبادل التجارب بينها والاستفادة منها، وسنقوم إن شاء الله بنقل ما تسفر عنه هذه الورشة من نتائج، إلى باقي الأجهزة الإحصائية العربية و إشعارها بما بذلته الدول المغاربية من جهود و تقدم في تطبيق استراتيجياتها الإحصائية الوطنية.

وفي الختام أتمنى لأعمالكم النجاح والخروج بتوصيات عملية قابلة للتنفيذ لتعزيز القدرات الإحصائية في دول اتحاد المغرب العربي، ونأمل أن تأخذ هذه التوصيات بعين الاعتبار التأكيد على أهمية مشاركة الأجهزة الإحصائية المغاربية في الأنشطة الإحصائية التي تقوم بها جامعة الدول العربية من اجتماعات وورش عمل وندوات ... وذلك لدمج الأنظمة الإحصائية المغاربية في محيطها العربي ولتحقيق نقل وتبادل الخبرات فيما بينها بما يضمن الانسجام والتنسيق في مختلف الأنشطة الإحصائية العربية.

والسلام عليكم ورحمة الله وبركاته.

L'harmonisation et la coordination statistique au niveau européen



Mme Rosemary MONTGOMERY
Responsable de la Coopération Statistique
avec les pays partenaires méditerranéens,
Eurostat, Union Européenne

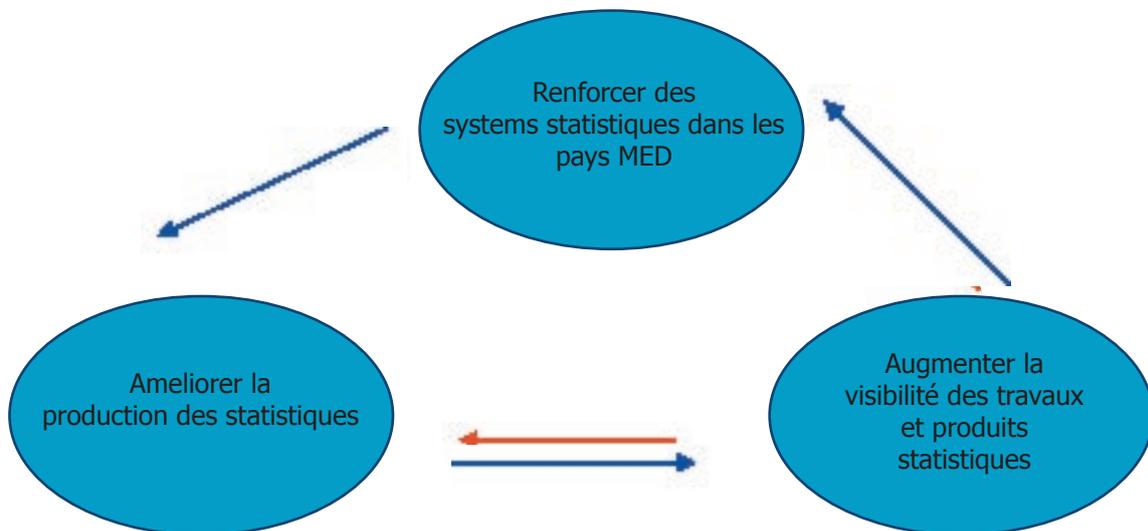
I. Fondations politiques et techniques

- Politique: l'Initiative de Barcelone, Politique européenne de voisinage, accords bilatéraux, et, tout récemment, l'Union pour la Méditerranée
- Les résultats de MEDSTAT I

II. Quel est le but long-term de MEDSTAT II?

- Renforcer des systèmes statistiques dans les pays MED
- Améliorer la production des statistiques
- Augmenter la visibilité des travaux et produits statistiques

III. Objectives de MEDSTAT II



IV. Un programme complexe

- 9 pays partenaires
- 12 secteurs de interventions
- 16 LTE, environs 3400 jours de STE
- Plusieurs types d'actions TA (Formations, Ateliers, missions d'assistance techniques..)
- Cadre institutionnel complexe (PG, DC, TF)

V. Principes du programme

- Tailler le processus aux besoins des pays.
- Approche 'demand-driven': Etre à l'écoute des demandes des pays
- Renforcer le capacité (ownership et durabilité)

VI. Couverture du programme**- Secteurs :**

Transports, Commerce extérieure, Energie, Agriculture, Comptes nationaux, Statistiques sociales, Migration, Tourisme, l'Environnement

- Thèmes horizontaux :

Système d'Information, Formation, Publications et dissemination

VII. Le programme du travail

- Phase d'inception
- Phase de lancement
- Phase d'implémentation
- Phase final

1. Phase d'inception

- Méthodologie (y compris coordination)
- L'orientation et les Feuilles de Route (Road Maps)
- Contenu des programmes thematiques (missions, événements)
- Format des rapports
- Structure et agendas des Task Forces
- Monitoring et évaluation

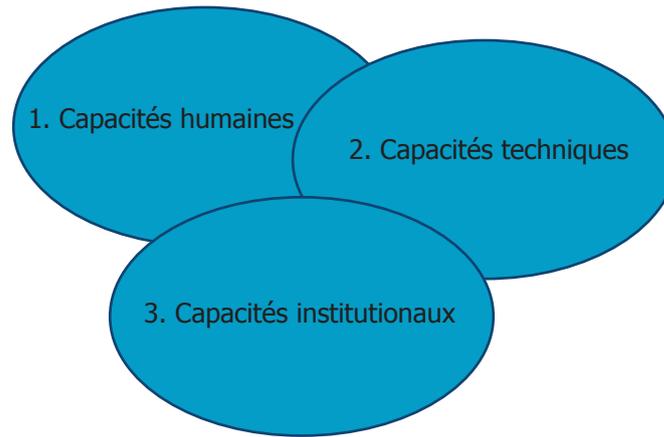
2. Phase d'implémentation

- Augmentation considerable du rythme d'implémentation du projet :
 - Implémentation des feuilles de route
 - Dissemination et visibilité
 - Livraison d'équipement et formation informatique

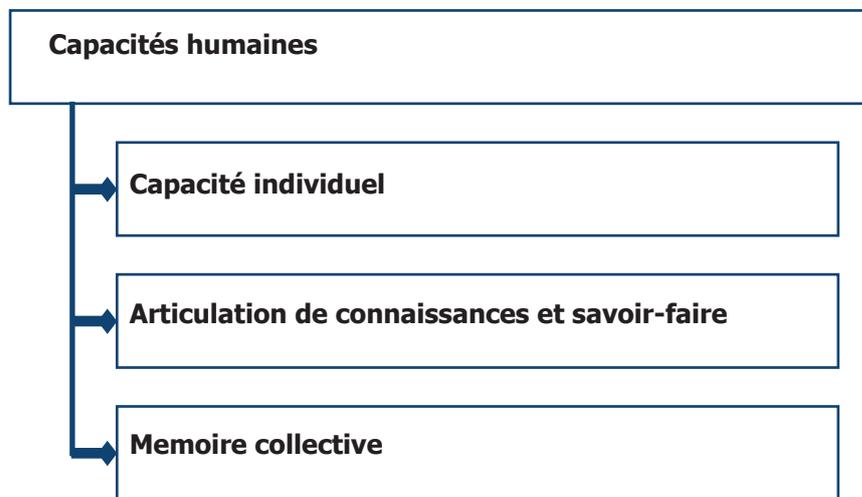
3. Phase final

- Phasing out des activités
- 'Forum final'
- Rapports finaux des secteurs

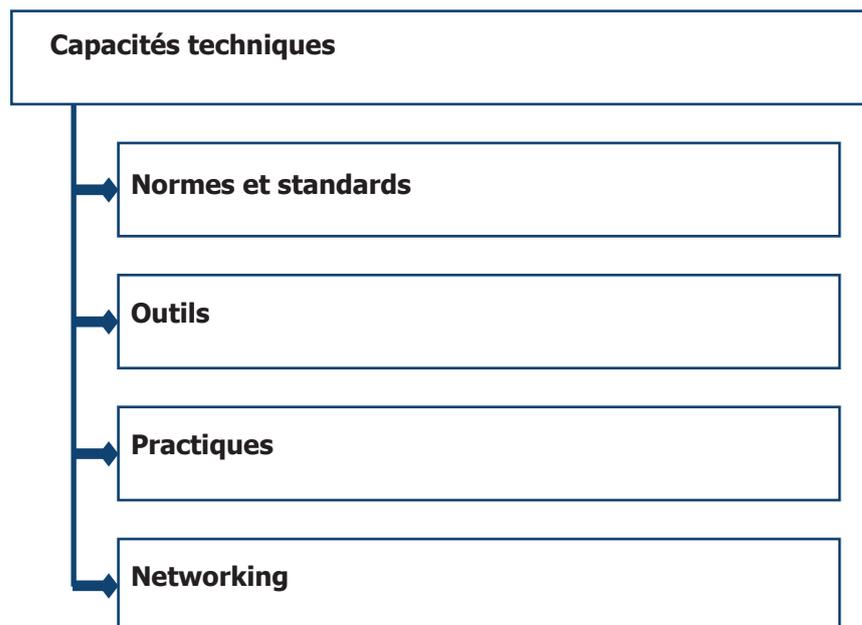
VIII. Different dimensions



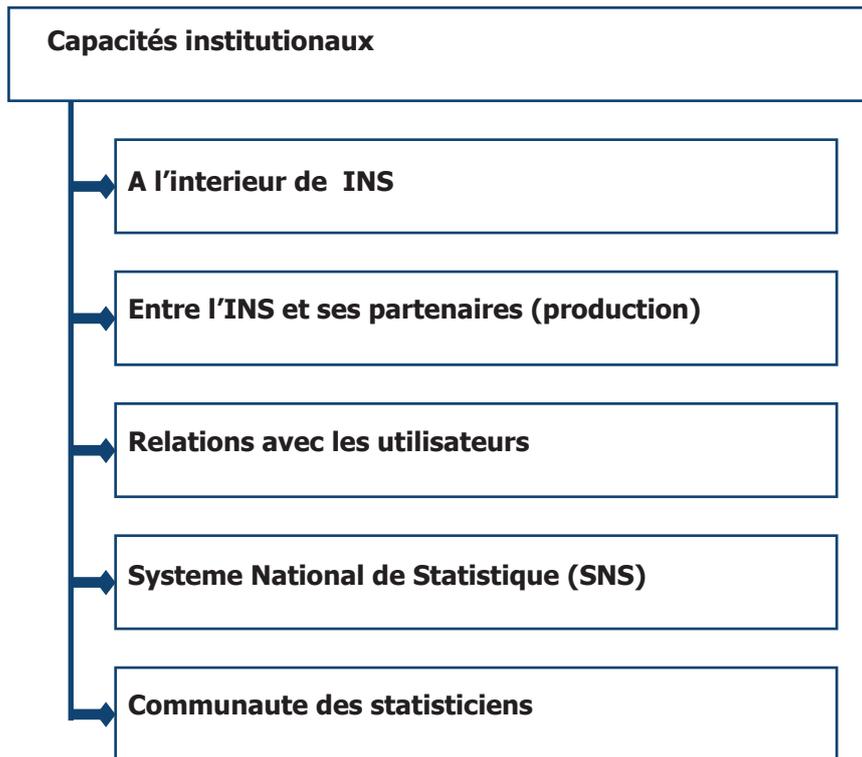
1. Capacités humaines



2. Capacités techniques



3. Capacités institutionaux



IX. Différent niveaux d'intervention

- National
- Regional (Sous-regional)
- International

Niveau regional: MEDSTAT II contribution au renforcement des capacités

Avantages comparatives

- Contribution principale des projets regionaux renforcement des capacités
- Echange d'expériences et dissemination de bonnes pratiques aux partenaires avec les mêmes problèmes
- Economie de taille pour le developpement des solutions/outils
- Peer review (pressure)

Un projet regional n'est qu'un perspective

Une articulation et synergies doit etre etabli avec les autres niveaux: nationaux et internationaux

Deuxième session :

Les systèmes statistiques des pays maghrébins et leurs stratégies de développement



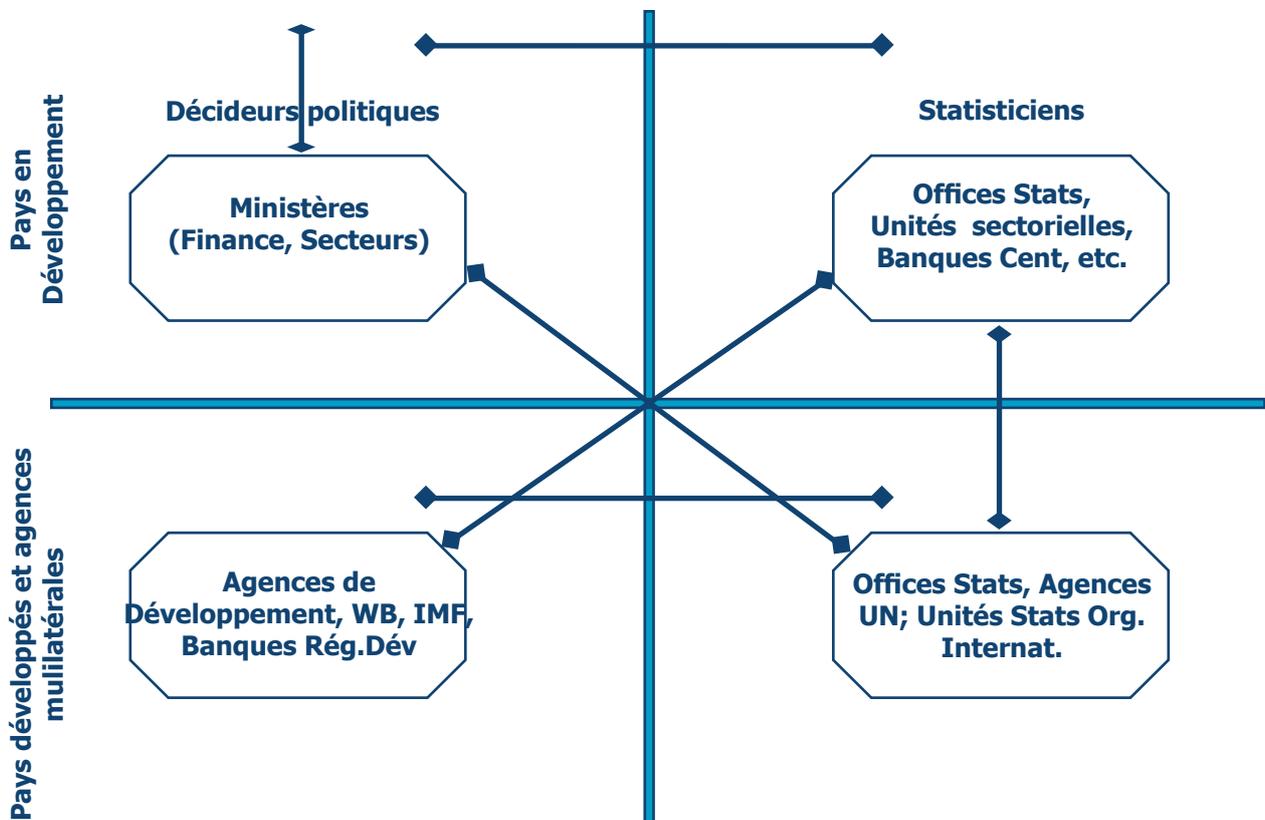
Les Stratégies Nationales de Développement de la Statistique (SNDS)



Mr. Antoine SIMONPIETRI
Manager de Paris 21

I. Qu'est ce que PARIS21 ?

- Partnership in Statistics for Development in the 21st Century (PARIS21)
- Etabli en 1999, Secrétariat rattaché à la Direction du Développement de l'OCDE à Paris
- **Objectifs:**
 - développer une culture de décision basée sur les faits et de mise en place qui améliore la gouvernance et l'efficacité gouvernementale pour réduire la pauvreté et atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire.
 - Planification stratégique et Renforcement des Capacités Statistiques au coeur du travail de PARIS21.



II. Objectifs du partenariat

- Promouvoir une gestion et décision basée sur les faits en encourageant :
 - une demande et une utilisation accrue des statistiques par les décideurs
 - Renforcer les capacités pour produire les statistiques nécessaires et leur analyse
 - Un meilleur dialogue entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique
- S'assurer que les ressources disponibles tant nationales qu'internationales soient utilisées efficacement
 - à travers une planification adéquate du système statistique orienté sur les besoins des utilisateurs et intégré au sein des politiques nationales de développement

III. Orientations principales du programme de travail de PARIS21

➡ Stratégies Nationales pour le Développement de la Statistique (SNDS)

- Elaboration de la stratégie
- Mise en oeuvre
- Financement

➡ La Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) est un ensemble cohérent de décisions interdépendantes prises par les autorités du pays. Elle fixe ce qui sera fait au cours des prochaines années afin de répondre aux besoins prioritaires en terme d'information statistique.

IV. Le contexte

Les besoins de statistiques et de démarches stratégiques sont renforcés par :

- Les politiques nationales de développement
- Les Stratégies de Réduction de la Pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le Développement
- la Gestion du Développement axée sur les Résultats

V. Principes clefs de la SNDS

- est menée et appropriée nationalement avec l'appui des autorités politiques;
- est axée sur la demande et intégrée dans les processus des politiques de développement ;
- est élaborée d'une manière inclusive et participative, en associant toutes les parties prenantes : producteurs, utilisateurs et décideurs ;
- couvre l'ensemble du Système Statistique Nationale, y compris les statistiques sectorielles ;
- repose sur une stratégie de financement explicite ;
- est menée par étape, chaque étape devant faire l'objet d'une validation par l'autorité politique compétente;

VI. Les étapes de l'élaboration

Généralement cette élaboration comprend les phases suivantes :

- Bâtir le consensus politique, lancer la démarche d'élaboration puis procéder à
- l'Évaluation du Système Statistique National
- la Définition d'une Vision et le choix des Options stratégiques
- l'Établissement du programme de mise en œuvre
- la Mise en œuvre, son suivi et son évaluation

1. Créer le consensus politique et lancer la démarche d'élaboration : la feuille de route

Produit principal : la décision d'élaborer une SNDS, les termes de référence et le cahier des charges (feuille de route).

Parmi les activités conduisant à la décision de procéder à l'élaboration :

- Plaidoyer, sensibilisation et discussions avec les politiques et les décideurs, par exemple lors de la participation à un séminaire régional PARIS21.
- Participation des responsables statistiques à la préparation des programmes nationaux de développement comme celui de la réduction de la pauvreté ; et/ou au SGDD.

2. Évaluer l'état du SSN

Une série d'évaluations est nécessaire, dont :

- Compilation et examen de la documentation existante
 - Satisfaction des utilisateurs, besoins actuels et futurs et déficits en données statistiques sur l'ensemble des secteurs
 - Principales productions statistiques actuelles
 - Méthodes et qualité des données statistiques
 - Capacités actuelles (en terme d'infrastructure, d'outils et de ressources) à satisfaire les besoins identifiés
 - Dispositions législatives et réglementaires, relations et dispositions en matière de coordination
 - Facteurs organisationnels à l'aide d'analyses SWOT
- ◆ Lancer rapidement les activités prioritaires et urgentes

3. Définir la Vision – choisir les Options stratégiques

Se fondant sur l'évaluation, ces activités conduisent à :

- S'entendre sur une définition de la mission de la statistique et sur une vision du développement du SSN
- S'accorder sur les résultats escomptés à terme
- Établir des priorités et arrêter des stratégies qui permettront de concrétiser la vision et de produire les résultats, en ayant recours à l'analyse de scénarios

4. Programmer la mise en œuvre de la SNDS

- de bonnes stratégies ne suffisent pas à traduire la NSDS dans les faits
 - des dispositions doivent être prises pour que ces stratégies soient mises en œuvre correctement et concrètement
- ◆ Plan d'actions détaillé accompagné de son plan de financement

5. Mettre en œuvre, superviser et évaluer la SNDS

Les dispositions de mise en œuvre devraient porter sur :

- La gestion du changement
- Le renforcement des capacités à conduire et gérer la mise en application des décisions stratégiques
- Le renforcement des capacités de gestion financière et budgétaire.
- Le recrutement et la motivation des personnels.

En résumé : Les produits et résultats attendus

- Objectif général : adoption officielle d'une SNDS

- Principaux produits attendus :

- un état des lieux et un diagnostic
- des objectifs stratégiques réalistes, pour toutes les parties prenantes, et de produits
- des stratégies de renforcement des capacités, incluant une stratégie de financement validée par les PTFs
- un programme pluriannuel d'activités
- un dispositif de suivi et d'évaluation

VII. PARIS21 et les SNDS

- Un guide méthodologique pour l'élaboration de la SNDS
- L'accompagnement des pays et la facilitation du financement
- Ateliers régionaux, suivi des processus, échanges d'expériences et de bonne pratiques
- Plaidoyer en direction des décideurs politiques et des statisticiens
- Une base de connaissance, sur le site de PARIS21

VIII. Quel type d'appui aux pays ?

En fonction de l'état d'avancement de la SNDS dans un pays :

- Mission dans les pays : plaidoyer et rencontres auprès des PTF et des autorités politiques. Au cours de ces missions :
 - Rencontres des PTF
 - Rencontres avec le Ministre de Tutelle
 - Réunions de coordinations avec les responsables des services sectoriels
 - Discussions exploratoires sur le financement de la SNDS
 - Facilitation pour la création de sous groupe thématiques sur les statistiques
- Participation aux groupes consultatifs et réunions des bailleurs de fonds (Niger, Mauritanie, Mali)
- Livret de plaidoyer
- Edition, revue et impression des documents SNDS
- Appui dans l'organisation de réunions nationales
- Facilitation d'un mécanisme de revue par les pairs
- Faciliter le reporting
- Appuyer la revitalisation des sites internet
- Programme Statistique Accélééré

Le Système Statistique Algérien : Situation Actuelle et Perspectives

La SNDS 2009-2015



Mr. Mohamed BOUMATI
Directeur Général de l'ONS
Algérie

I. Le système statistique algérien la situation actuelle à travers une série de diagnostics

Quatre diagnostics ont été conduits depuis 2000 :

- Diagnostic interne ONS- PLAN
- Diagnostic du Bureau d'Etudes XL
- Diagnostic par le Programme MEDSTAT2
- Diagnostic par le FMI

Cinq grands domaines ont été couverts par ces diagnostics

- Le Secteur réel : Entreprises non financières (SNF)
- Le Secteur agricole
- Le Secteur des Administrations Publiques (AP)
- Le Secteur Financier et le Reste du Monde (RDM)
- Le Secteur des Ménages et Entreprises Individuelles (MEI)

Pour chaque Secteur six (6) thématiques ont été soigneusement examinées

- Thématique 1:

Evaluation des forces et faiblesses du système d'informations statistiques dans tous ses cycles : collecte de l'information, traitement, production, analyse et diffusion ; ainsi que les goulots d'étranglement qui compromettent le fonctionnement normal de l'élaboration des statistiques, accompagnée d'une évaluation de la structure institutionnelle et légale du système d'informations statistiques (sectoriel ou spécialisé), y compris tous les intervenants et leurs outputs respectifs ;

- Thématique 2:

Evaluation des techniques utilisées pour asseoir ces statistiques au plan des normes, méthodes, procédures et contrôle de la qualité de l'information ;

- Thématique 3:

Evaluation des besoins des utilisateurs et du degré de prise en compte des données dans le processus de

formulation et de mise en œuvre des politiques de développement aux niveaux central et sectoriel ;

- Thématique 4:

Evaluation de la politique de diffusion des données auprès des preneurs de décision et du grand public (qualité, intégrité, fiabilité, périodicité, méta-données) ;

- Thématique 5:

Evaluation des sources de financement des activités statistiques et des allocations budgétaires pour le financement de ces activités dans le secteur ou organisme considéré par l'étude, ainsi que les risques liés à la pérennité de ce financement ;

- Thématique 6:

Evaluation des capacités humaines et des ressources financières et matérielles du partenaire (producteurs de l'information statistique) du SNIS.

1. POINTS FORTS :

- Existence d'un cadre légal et institutionnel (Décret Législatif du 15 janvier 1994).
- Existence d'un cadre de concertation statistique (CNS)
- Volonté réelle d'adopter les concepts, méthodes et normes internationales et début de mise en place effective (SCN 93, FGS 2001, NAP 2002)
- Bonne maîtrise technique sur les enquêtes statistiques, particulièrement à l'ONS.
- De l'information statistique de qualité est disponible sur certains aspects du développement du pays (prix, production, comptes nationaux, population, conditions sociales...)
- Abondance de la production d'informations administratives (DGI, CNRC, Banque d'Algérie, Commerce extérieur,..)
- Personnel statistique en général et celui de l'ONS en particulier expérimenté (bonne technicité).

2. POINTS FAIBLES :

- La loi statistique garantit le secret statistique et rend obligatoire la réponse. Dans les faits, beaucoup d'entreprises (même publiques) ne répondent pas aux enquêtes statistiques.
- La visibilité du système statistique public en tant que fonction transversale présente dans la plupart des ministères est faible, et trop souvent réduite à l'organisme central chargé de coordonner ce système, l'Office National des Statistiques (ONS).
- Le cadre juridique de coordination et de concertation existe, mais ne fonctionne pas bien faute de concertation et de coordination entre les acteurs qui le composent, l'ONS et les services statistiques ministériels. Le dialogue technique entre acteurs du système est trop rare et trop informel.
- L'harmonisation et donc la comparabilité des résultats est faible, faute de prise en compte par tous de concepts et de nomenclatures uniques au niveau national et reconnus internationalement.
- Alors que les moyens humains et financiers sont limités, cette absence de coordination interne au système produit des redondances, ne permet pas une mobilisation facile de sources administratives, qui sont pourtant les moins coûteuses, et conduit parfois à la réalisation d'opérations de qualité aléatoire.

- Le dialogue en amont et en aval entre statisticiens et utilisateurs des données n'est pas assez suivi, s'avère incohérent d'un producteur à l'autre et reste parfois globalement insuffisant.
- La faiblesse des moyens humains et matériels consacrés à la statistique est chronique, le turn-over du personnel est très fort en raison d'un statut professionnel insuffisant eu égard aux différents niveaux de qualification requis.

EN CONCLUSION

Le cadre juridique et institutionnel qui organise le SNIS est parfaitement adapté et ne souffre pas de manque ou défaut majeur, au regard des standards internationaux.

La difficulté principale est la faiblesse de la coordination interinstitutionnelle entre services statistiques de ministères et avec l'organisme ayant vocation à animer cette coordination, l'ONS. Il existe certes des échanges bilatéraux entre services, voire entre personnes, qui ne comblent que très partiellement cette lacune de fonctionnement.

L'espace de concertation entre producteurs et utilisateurs de données prévu pour servir de point d'appui naturel à cette coordination statistique, est le Conseil National de la statistique (CNS), dont les membres viennent d'être renouvelés et l'activité relancée

Le renforcement du dialogue permanent entre l'ensemble des acteurs du système statistique concernés sur chaque sujet doit permettre une plus grande harmonisation des outils structurants (concepts nomenclatures), des outils et procédures de collecte, des outils de traitement de l'information et des modes de présentation des résultats obtenus.

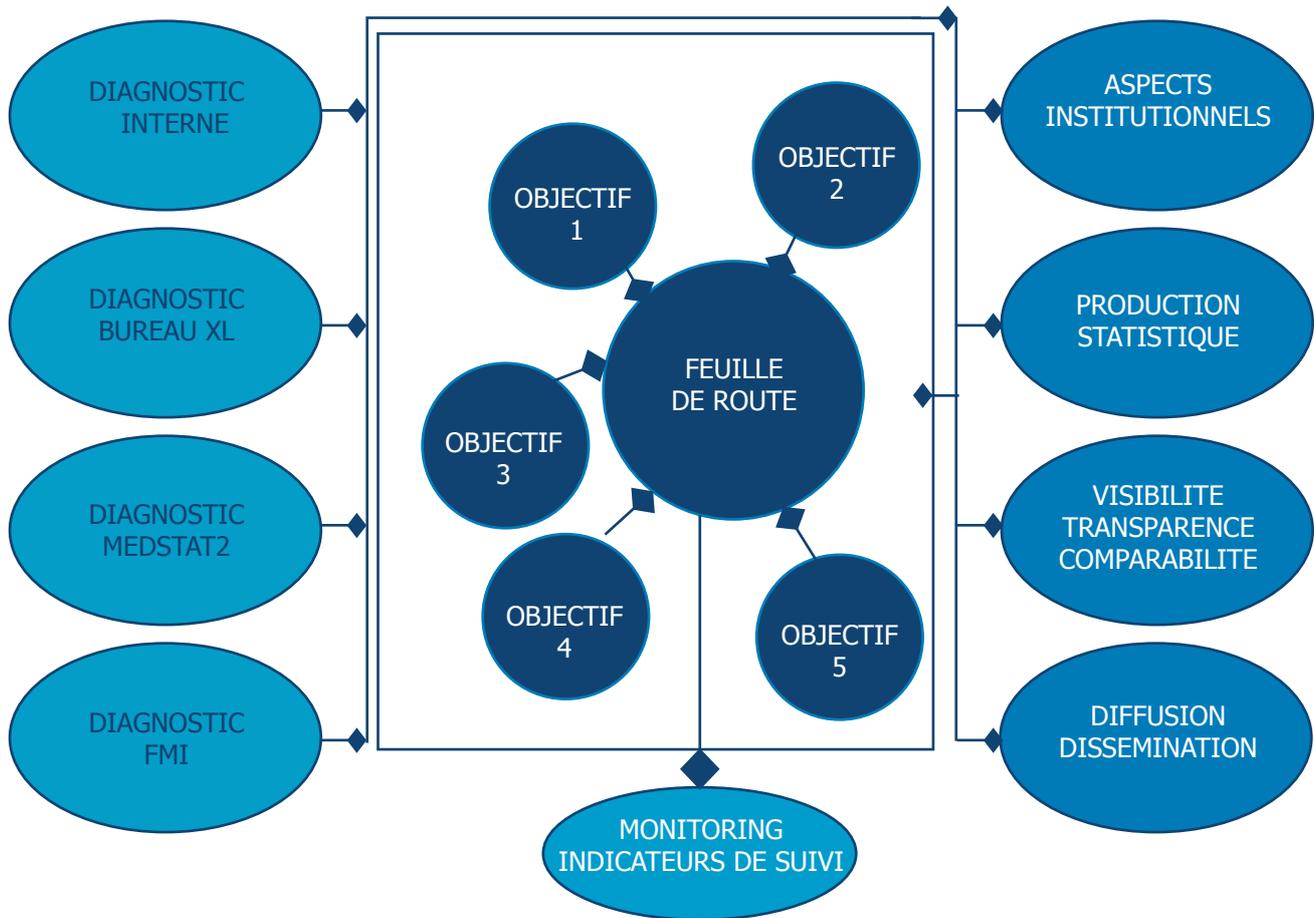
La réactivation des synergies permettra des économies de moyens humains, financiers et techniques.

L'information réciproque et la formalisation des relations aidera à une programmation plus cohérente des travaux entre les divers services et départements ministériels.

L'accès aux données administratives, source de gains de coût et de meilleure prise en compte des résultats statistiques par les détenteurs de ces données, sera plus facile.

Les données seront mieux documentées en méta-information, les méthodologies seront mieux explicitées, chaque service ayant à présenter ces travaux statistiques devant le CNS.

II. Le système statistique algérien : les perspectives et la stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) 2009-2015



1. Vision

Le Système Statistique National :

Joue son rôle de système statistique officiel en contribuant à quantifier les priorités économiques, sociales et environnementales de l'Etat et des autres acteurs de la société algérienne,

Joue son rôle de système statistique officiel en répondant aux normes et standards internationaux de manière à situer les résultats atteints par l'Algérie au niveau international.

2. Mission

Développer un système national de statistiques apte à produire les données répondant aux besoins courants et futurs selon les meilleures pratiques statistiques correspondant à l'état de l'art au niveau international.

3. Objectifs généraux

- Augmenter la quantité et la qualité des données produites,
- Bâtir un système statistique robuste, ouvert sur les partenariats inter administratifs et scientifiques et apte à évoluer selon les besoins,
- Promouvoir la reconnaissance du rôle essentiel du système national d'information statistique dans le développement de l'économie et de la société.

4. Les valeurs

- L'indépendance professionnelle,
- L'impartialité,
- La pertinence des statistiques pour toutes les catégories d'utilisateurs,
- L'égal accès des utilisateurs aux données statistiques et la transparence des processus de production et de diffusion des données,
- Le respect de la confidentialité des données individuelles,
- L'adéquation permanente des ressources humaines et financières mobilisées et la recherche du meilleur rapport coût-efficacité,
- La recherche permanente des méthodologies les plus solides et des procédures statistiques les plus adaptées aux objectifs de la mesure.

5. Les objectives de la SNDS 2009 - 2015

5.1. Réaliser les grandes opérations statistiques structurantes

- Recensements Population Habitat 2008 et 2013
- Recensement général de l'agriculture
- Recensement économique
- Grande enquête consommation revenus

5.1.1. Recensements de la Population et de l'Habitat - Résultats attendus

- Disposer d'une banque de données sur la Population et l'Habitat
- Disposer de l'Échantillon Maître pour les Enquêtes Ménages
- Disposer du schéma de fécondité et de mortalité à des niveaux géographiques fins
- Disposer de la carte des Bassins d'Emploi (mouvements pendulaires)
- Disposer de la carte des mouvements migratoires internes
- Disposer de l'armature urbaine
- Disposer d'indicateurs en vue de la cartographie de la pauvreté
- Disposer d'indicateurs d'activité à des niveaux géographiques fins
- Disposer d'un Système d'Information Géographique (SIG)

5.1.2. Recensement économique - Résultats attendus

- Disposer d'un Répertoire exhaustif des Entités économiques
- Disposer d'un Échantillon Maître des Entités économiques
- Disposer des agrégats comptables et financiers pour l'année de référence
- Disposer des informations détaillées de la sphère physique
- Disposer de l'ensemble des comptes de branche selon SCN93
- Disposer d'un système intégré et coordonné d'Enquêtes annuelles et infra annuelles
- Disposer d'un système cohérent et performant de mise à jour du Répertoire

- Disposer d'un système de suivi de la démographie des Entités économiques
- Disposer de procédures claires et obligatoires sur les échanges d'informations entre les principaux détenteurs de Fichiers d'Entités Économiques

5.1.3. Recensement agricole - Résultats attendus

- Disposer d'un répertoire exhaustif des Exploitations agricoles
- Disposer de la typologie des exploitations agricoles
- Disposer d'échantillons maîtres pour les enquêtes par sondage
- Disposer de manuels de procédures pour les différents types d'enquêtes par sondage
 - Disposer de nouvelles pondérations pour le calcul des Indices de volume et de prix
 - Disposer de méthodologies d'estimation infra-annuelle de la production agricole
 - Un système intégré et opérationnel d'enquêtes agricoles est mis en place
 - Disposer de l'ensemble des Comptes au sens SCN93 du secteur

5.1.4. Grande enquête consommation revenus - Résultats attendus

- Disposer de la structure et de la composition de la consommation et des revenus des ménages
- Disposer du nouveau système de pondérations de l'Indice des Prix à la Consommation
- Disposer de l'échantillon des points de ventes pour les relevés des Prix à la consommation
- Disposer de l'Étude sur la pauvreté et les inégalités
- Disposer de la cartographie de la pauvreté et des inégalités
- Disposer de l'Étude sur la nutrition
- Disposer d'une base informationnelle pour les travaux de comptabilité nationale
- Disposer d'une réflexion sur les méthodes d'estimation annuelle et infra annuelle de la consommation des ménages et mise en place de ce système

5.2. Renforcer et élargir la production statistique

- Comptabilité Nationale
- Statistiques Economiques
- Statistiques Financières et Monétaires
- Statistiques Démographiques
- Statistiques Sociales et des Revenus
- Statistiques de la Santé
- Statistiques Education Formation
- Statistiques de l'Environnement

5.2.1. Comptabilité Nationale - Résultats attendus

- Les Comptes sont produits selon le SCN93
- Les Comptes à prix constants sont compilés
- Les TOF sont élaborés annuellement

- Les tableaux des Comptes Économiques Intégrés sont disponibles
- Le TRE détaillé est en base 100 = 2001 est disponible
- La Matrice de Comptabilité Sociale est compilée
- La trimestrialisation des Comptes Économiques est mise en œuvre
- Le Modèle d'Équilibre Général Calculable est implémenté
- Des méthodes ,hors enquête, d'évaluation de la consommation de Capital Fixe sont mises en place
- les Comptes sont calculés en droits constatés pour les Finances Publiques
- Les Comptes Économiques sont plus exhaustifs
- Les statistiques du Commerce Extérieur de Biens et de Services sont améliorées

5.2.2. Statistiques économiques - Résultats attendus

- Un système intégré d'enquêtes annuelles sectorielles est mis en place
- Des Panels d'Entreprises sont confectionnés et un système de mise à jour élaboré
- Les comptes sectoriels ,hors agriculture , sont disponibles
- Les statistiques sur l'énergie, les bilans et la comptabilité énergétique sont améliorées
- Les Indicateurs infra annuels de volume et de prix sont calculés , les bases de référence actualisées et les délais de parution des résultats raccourcis
- L'IPC est amélioré , et des techniques d'introduction de nouveaux produits sont mises en œuvre
- Des enquêtes et des études sur les coûts de la main d'œuvre dans l'Industrie sont conduites à intervalle régulier
- Un Module Statistiques de l'Environnement est introduit dans les enquêtes auprès des Entreprises
- Le Compte satellite du Tourisme est confectionné et des études d'impact sur l'emploi développées
- Les statistiques sur les trois modes de transport sont améliorées et approfondies.

5.3. Assurer et accroître la visibilité, la transparence, l'indépendance et la comparabilité :

Résultats attendus

- L'Algérie souscrit aux normes de diffusion des données du FMI (SGDD et NSDD)
- Les bonnes pratiques sont mises en œuvre dans les domaines:
 - Couverture, périodicité, et actualité des données
 - Accès public à ces données
 - Intégrité des données
 - Qualité des données
- Les méthodologies de production de l'information statistique sont élaborées
- Toute production statistique est accompagnée de ses méta données
- L'Indépendance professionnelle de l'ONS et des autres Structures statistiques est réaffirmée et confortée
- Les nomenclatures et concepts statistiques internationaux sont adoptés et utilisés

5.4. Améliorer la diffusion et la dissémination de l'information : Résultats attendus

- Des protocoles de diffusion et de dissémination de l'information sont élaborés

- Le recensement des demandes d'information ,particulièrement les questionnaires des Institutions Internationales, Régionales et Nationales est réalisé
- Ces questionnaires sont automatisés , renseignés et dispatcher en temps réel
- Le site WEB de l'ONS est enrichi, mis à jour régulièrement et rendu dynamique
- Des points de Presse sont organisés régulièrement
- Un Journal (Mensuel, ou Trimestriel) sur l'activité statistique du Pays est confectionné
- Une tarification des Publications statistiques est mise en place
- Un Intranet ONS et Autres Producteurs d'information statistique est mis en place
- Le Centre de Documentation de l'ONS est réorganisé , enrichi et bien encadré.

5.5. Renforcement Institutionnel du Système National d'Informations Statistiques : Résultats attendus

AU NIVEAU DE L'INSTITUTION CENTRALE DE STATISTIQUE (ONS)

- L'Institution Centrale de Statistique (ONS) est renforcé dans ses missions et prérogatives
- L'ONS se voit doté d'un Statut de puissance publique lui permettant d'émettre des règlements
- L'ONS est renforcé dans ses moyens humains et financiers et doté de structures régionales et sous régionales opérationnelles
- Le Personnel de l'ONS se voit attribué un système de rémunération et de primes attractifs
- L'ONS se voit doté d'un plan de gestion des Ressources Humaines performant et incitatif
- L'ONS se voit doté d'un Plan de Formation et de recyclage annuel et pluri-annuel
- L'ONS se voit doté d'un mécanisme de rotation des Cadres garantissant la capitalisation
- L'ONS développe un véritable Partenariat dans le domaine des méthodologies statistiques avec l'Université et les centres de Recherche

AU NIVEAU DU CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE (CNS)

- Le Conseil National de la Statistique(CNS) est renforcé dans ses missions et prérogatives
- Le CNS se voit doté prérogatives lui permettant de rendre exécutoire les Avis qu'il émet
- Le CNS est revu dans sa composante humaine privilégiant une représentationexperte
- Le CNS se voit présider par une Personnalité Indépendante jouissant d'une certaine notoriété
- Les Commissions thématiques du CNS sont opérationnelles, pérennes et actives
- Le CNS se voit conforté dans ses missions de monitoring de la SNDS
- Le CNS se voit doté d'une Stratégie de communication sur la mise en œuvre de la SNDS

AU NIVEAU DES STRUCTURES STATISTIQUES DES MINISTÈRES

- Les Structures Statistiques des Ministères sont créés , renforcées en moyens humains et matériels
- Les Structures Statistiques des Ministères sont placées à un niveau adéquat
- Des Contrats Programmes annuels et pluriannuels de travaux statistiques sont confectionnés et approuvés par le CNS
- Des Conventions d'assistance technique annuels et pluriannuels entre l'ONS et les Ministères sont élaborées

- Des Protocoles d'échanges électroniques d'informations sont arrêtés
- Des méthodologies d'exploitation des sources administratives à des fins statistiques sont élaborées et mises en œuvre
- Les Nomenclatures et les définitions des concepts statistiques répondant aux normes internationales sont adoptées

6. La feuille de route

- La feuille de route est une programmation par objectifs
 - Elle traduit selon les typologies de Programmes les actions à mettre en œuvre
 - Elle est élaborée une fois les orientations données par le Gouvernement
- Elle est confectionnée en étroite collaboration avec les Parties Prenantes
- Elle donne lieu à l'élaboration des Programmes annuels et pluriannuels de travaux statistiques soumis chaque année au Gouvernement
- Elle est planifiée dans le temps
- Elle est chiffrée financièrement

6.1. Contenu de la feuille de route

La feuille de route se présente sous forme de matrice contenant les rubriques suivantes :

- Typologies des Programmes
- Objectifs
- Résultats attendus
- Activités
- Actions
- Acteurs
- Echéanciers des actions
- Indicateurs de performance
- Indicateurs de risques.

6.2. Le monitoring et les indicateurs de réussite de la feuille de route

Les organes de monitoring de la feuille de route

Au niveau institutionnel National : Quatre niveaux

- Les Services et Institutions de production statistique
- Les Commissions Spécialisées du CNS
- L'Assemblée Plénière du CNS
- Le Gouvernement

Au niveau International :

- Les Bailleurs de Fonds et les Institutions Internationales

Les indicateurs de réussite de la feuille de route

Ces indicateurs prendront en compte :

1. le niveau de réalisation des objectifs du programme ;
2. le niveau d'exécution des tranches annuelles ;
3. le niveau de mobilisation financière des tranches annuelles;
4. l'appréciation des résultats quantitativement et qualitativement ;
5. le respect du calendrier des opérations ;
6. l'adéquation des résultats aux objectifs de la SNDS

7. Sensibilisation et appropriation de la SNDS par les différents acteurs

Actions à entreprendre

- Séminaires nationaux sur la statistique et son utilité
- Décréter une **JOURNÉE NATIONALE DE LA STATISTIQUE**
- Organiser des Portes Ouvertes sur la Statistique
- Alimenter les Médias en Articles sur la Statistique et son utilité
- Faire du Journal de la Statistique un vecteur de sensibilisation à la pratique et à l'utilisation de la statistique
- Introduire dans l'École des cours de sensibilisation à la statistique
- Faire appel à la Communauté Internationale pour aider au Plaidoyer de cette SNDS

Le développement du système statistique marocain



Mr. Mohamed TAAMOUTI
Directeur de la Statistique
Maroc

I. Cadre institutionnel du Système Statistique National

- Le Haut Commissariat au Plan, joue le rôle central dans le SSN ;
 - Il produit l'information via des enquêtes et des recensements ;
 - Il centralise et diffuse les informations produites par les autres départements publics ou privés ;
 - Il réalise des études, élabore des prévisions à court et moyen terme et réalise de la prospective.
- Les textes réglementaires remontent à 1968 ;
- Le HCP a procédé à la révision de ces textes dans le cadre de la mise à niveau du SSN.

II. La Direction de la Statistique (DS) dans le SSN

- La DS relevant du Haut Commissariat au Plan constitue le noyau central d'un SSN ;
- Ses missions consistent à produire, collecter et publier les statistiques démographiques, économiques et sociales de sources et natures variées ;
- Assure le secrétariat du COCOES ;
- Assure la coordination dans la préparation d'un programme national quinquennal (Plan)

III. Axes de développement du système national statistique

- Renforcement du cadre juridique
- Elargissement du champs de couverture des opérations statistiques
- Comptes nationaux : mise en place du SCN 1993, et changement de l'année de base chaque 5 ans
- Renforcement de la coopération avec les autres départements producteurs de l'information
- Renforcement de coopération internationale
- Valorisation des ressources humaines
- Renforcement de l'utilisation des NTIC

IV. Réglementation, coordination et programmes

- Préparation de nouveaux projets de textes législatifs (loi statistique, CNIS, répertoire) : dans les circuits administratifs
- Accords de partenariat avec les producteurs nationaux d'information
- Loi statistique 2007 (Office des changes) : pour la BP et la position extérieure

- Loi bancaire : Banque Centrale

V. Ressources humaines

- Vagues de recrutement (1998, 2001, 2006 et 2008)
- Formation continue
 - Plan quinquennal de formation en cours d'exécution
 - Coopération internationale

VI. Opérations statistiques

- Enquêtes structurelles (1998-2001 et 2007-2008).
- Renforcement du dispositif d'enquêtes permanentes auprès des entreprises (à partir de 2004).
- Extension de l'enquête emploi au milieu rural et secteur informel (à partir de 1999) et augmentation de la taille de l'échantillon (à partir de 2006)
- Recensement économique (2001 – 2002) et répertoire des entreprises . Prochain recensement prévu en 2010.
- Enquête sur les ISBL
- Enquête démographique
- Enquête sur la violence à l'égard des femmes
- Elaboration d'une stratégie de collecte de données sur les NTIC

VII. Nouvelles technologies de l'information

- Renforcement en réseau et matériel informatique
- Adoption de nouvelles technologies dans la production statistique (LAD, CAPI, SIG)
- Choix d'outil informatique pour la confection des comptes nationaux : ERETES

VIII. Normes internationales: conformité et mise en œuvre

- Nomenclatures (CITI v4, CPCv2 et classifications fonctionnelles et professionnelle)
- Concepts et définition du BIT
- SCN 1993
- Balance des paiements
- Statistiques monétaires et financières
- Statistiques des finances publiques
- Compte satellite du tourisme
- Compte de l'eau
- Souscription à la NSDD

IX. Coopération internationale

- MEDSTAT: ENO, ERETES, formation et échange d'expériences;
- INSEE: accompagnement dans l'utilisation de ERETES, comptes financiers et comptes trimestriels;
- PCI: Décomposition du PIB
- FMI: NSDD et coordination interne

- UNSD/DFID : Evaluation des systèmes de suivi des OMD

X. Diffusion

- Communiqués et points de presse
- Site Web du HCP
- CD-ROM
- NSDD
- Courrier électronique
- Documents

XI. Quelques études, prévisions et analyse de conjoncture (HCP)

- Cartes de pauvreté
- Emploi et croissance
- Sources de croissance
- Ciblage de la pauvreté
- Analyse de conjoncture
- Budget économique
- Etudes d'impact des politiques publiques
- Prospective 2030
- Etude sur le profil des classes moyennes

XII. Perspectives

- Avancées significatives réalisées (l'expérience marocaine sera présentée comme un exemple de bonnes pratiques à la prochaine réunion PG)
- Une stratégie nationale de développement statistique en cours de préparation
- Une meilleure intégration à l'échelle régionale et internationale (renforcement de la coopération maghrébines, africaine, Euromed, etc.)
- Un travail de sensibilisation en cours :
- Sensibilisation des décideurs de l'importance du renforcement des capacités statistiques
- Amélioration de la communication et renforcement de la culture statistique.

Le développement du système statistique mauritanien



Mr. Dadee OULD WEDDAD

Conseiller Technique du Directeur Général de l'ONS
Mauritanie

I. Plan de la présentation

Cette présentation s'articule autour de six points suivants:

- La présentation du Système Statistique National;
- Les expériences antérieures en matières de SNDS;
- La SNDS en cours;
- La production statistique;
- Les défis et contraintes;
- Recommandations.

II. Situation de la statistique en Mauritanie

1. Organisation du Système Statistique National

Le Système Statistique National est un système décentralisé

1.1. Attributions du Système Statistique National

Dans le cadre de la réalisation de sa mission générale définie par la loi n° 017 2005 relative à la statistique publique, le SSN est chargé entre autres de :

- La collecte des données auprès des ménages, des entreprises, des administrations et de toutes autres unités statistiques ;
- L'enregistrement et traitement de ces données selon les critères couramment utilisés au niveau international et en fonction des besoins exprimés par l'ensemble des utilisateurs ;
 - La publication et la diffusion de l'information statistique auprès de tous les utilisateurs définis par la loi, tout en veillant à son développement par le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTICs);
 - La coordination des activités des différents organismes et structures chargés de la statistique, la programmation des activités statistiques, la définition des concepts, des nomenclatures et des normes et l'adoption des méthodes statistiques reconnues à l'échelle internationale ;
 - L'organisation de la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de l'information statistique, afin de répondre aux besoins en données et garantir la disponibilité des statistiques demandées ;

- L'organisation de la formation initiale et continue du personnel exerçant dans le domaine de la statistique, la promotion de la recherche et de la culture statistique.

1.2. Composition institutionnelle du SSN

- Le Conseil National de la Statistique
- L'Office National de la Statistique
- Les Structures Statistiques implantées dans les administrations publiques et parapubliques

Le Conseil National de la Statistique

- Le Conseil National de la Statistique a pour objet l'orientation, la supervision et l'impulsion du travail statistique à l'échelle nationale. Il établit le projet de programme statistique national, avant sa transmission au Ministre dont relève l'ONS;
- Le Programme statistique établit pour chaque année civile, l'ensemble, des travaux prévus (enquêtes, recensements), leur date approximative, et les délais qui seront laissés aux personnes physiques ou morales pour faire parvenir leur réponse;
- A cette fin, les structures du SSN, doivent transmettre au CNS l'ensemble de leurs projets de recensements, d'enquêtes statistiques ou d'exploitation à des fins statistiques de données déjà collectées à d'autres fins;
- Le Conseil National de la Statistique est présidé par le Ministre dont relève l'ONS .Il comprend notamment les représentants des administrations concernées, du Parlement, du secteur privé et de la société civile. Deux commissions spécialisées (Qualité et Déontologie) ont été créées à son sein.

L'Office National de la Statistique(ONS)

- L'ONS est créé en 1990, sous la forme d'un établissement public à caractère administratif (EPA) en lieu et place de l'ancienne Direction de la statistique et de la démographie qui était une administration centrale sous la tutelle du Ministère du Plan;
- L'ONS est doté d'une autonomie administrative et financière. Il a pour missions de collecter, centraliser, traiter et diffuser les statistiques nécessaires à l'élaboration et à la conduite des politiques économiques et sociales de l'Etat .Il est chargé de la production d'une grande partie des statistiques macroéconomiques courantes. Enfin, il est chargé d'assurer la coordination technique du système statistique national.

III. Gestion Stratégique du SSN

La Mauritanie s'est lancée depuis les années 80 dans l'élaboration des plans d'action statistiques. Le premier plan statistique a été élaboré en 1988, le deuxième en 2000 et le troisième en 2007.

1. Expériences antérieures

- En 1988, un Plan statistique quinquennal 1989-1993 avait été élaboré avec l'assistance technique et financière du Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES).

Ce plan avait essentiellement pour objectif, la mise en place d'un mécanisme de coordination statistique et la création d'un Office National de la Statistique avec une autonomie administrative et financière. Il faut signaler que des réformes d'ordre institutionnel et réglementaire prévues ont été réalisées.

Dans ce cadre les décrets ci-après ont été adoptés :

- Décret n° 90-072 /PCMSN portant création d'un Comité Interministériel de la Statistique (CIS);
- Décret N°90 026/P CMSN du 04/02/90, portant création de l'Office National de la Statistique d'une Commission Technique Consultative de la Statistique (CTCS).

2. Schéma Directeur de la Statistique (SDS : 2000-2005)

La Mauritanie s'est dotée d'un Schéma Directeur de la Statistique (SDS) pour la période 2000-2005 dont le lancement a eu lieu le 18 novembre 1998, à l'occasion de la célébration de la journée africaine de la statistique et dans le cadre du Programme de Gestion des Ressources Publiques et de renforcement des Capacités (PGRP-RC) financé par le PNUD. La France a également apporté son assistance technique à l'élaboration de ce Schéma directeur.

2.1. Objectif principal

Ce Schéma directeur avait pour objectif principal de rendre le système statistique national capable de produire, de publier et de diffuser à temps des statistiques de qualité en vue de satisfaire non seulement les besoins nationaux, mais également la demande extérieure notamment celle consécutive aux conventions internationales et régionales auxquelles la Mauritanie a adhéré.

Son processus d'élaboration a été réalisé dans un cadre participatif.

2.2. Résultats

A la fin de l'exécution du SDS, on constate une certaine amélioration à travers, entre autres : l'environnement institutionnel qui a été rénové et amélioré, la réalisation de lourdes opérations statistiques soutenues par les partenaires techniques et financiers de développement de la Mauritanie et les progrès enregistrés dans l'archivage, la diffusion, la normalisation et l'harmonisation.

3. LA SNDS 2007-2012

- Réponse aux besoins de Suivi-Evaluation du CSLP 2006-2010 et des OMD;
- Stratégie d'amélioration et de renforcement des capacités statistique du SSN ;
- Cadre participatif de planification au service du développement du pays ;
- Engagement basé sur la gestion axée sur les résultats.

3.1. Les Grands Objectifs fixés à la SNDS :

- être intégrée aux politiques et stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté (CSLP de seconde génération) et contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
- tenir compte de tous les besoins nationaux, régionaux et internationaux en données
- englober la production, l'analyse et l'utilisation de données et régler les questions connexes ;
- mettre à contribution toutes les unités de production de statistiques et constituer un cadre d'intervention pour relier les différents secteurs ;
- constituer un cadre cohérent pour l'assistance multilatérale et bilatérale ;
- intégrer les activités en cours et mettre à profit l'expérience accumulée par d'autres pays;
- s'inspirer des meilleures pratiques en matière de développement organisationnel et de gestion.

3.2. La vision retenue :

« Construire un système statistique performant et crédible, dont les productions font autorité et capable de répondre de manière durable aux besoins des politiques nationales de développement et de réduction de la pauvreté, ainsi qu'à ceux des utilisateurs ».

3.3. Production statistique :

- orienter la production vers la satisfaction de la demande :
- développer et renforcer les infrastructures et méthodes de production statistique :
- améliorer la couverture et la désagrégation des données ;
- promouvoir l'archivage et la diffusion des données.

La production statistique est composée essentiellement d'une production périodique et une production thématique.

- Production périodique

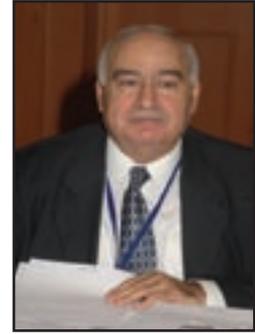
Nom de la publication	Périodicité	Service concerné
Agrégats de la Comptabilité Nationale et Indicateurs Economiques	Annuel	Service des comptes nationaux et de la prévision
les indices Harmonisés des Prix à la Consommation	Trimestrielle	Service des Prix
Bulletin de Conjoncture	Trimestrielle	Service des enquêtes économiques
Note de Conjoncture	Trimestrielle	Idem
Note trimestrielle du Commerce Extérieur	Trimestrielle	Idem
Note sur le commerce extérieur Extérieur	Annuel	Service des statistiques générales et de l'environnement
Annuaire statistique de la Mauritanie Extérieur	Annuel	Idem
Indice de la production Industrielle	Trimestrielle	Service des enquêtes économiques
Annuaire Sociodémographique	Annuel	DSDS
Wilayas en Chiffres (monographies régionales)	Annuel	DSR

IV. LES DEFIS ET LES CONTRAINTES

1. Les principaux défis :

- améliorer l'exploitation des données administratives et son séquence ment avec le programme d'enquêtes pour la mise en place des systèmes de suivi évaluation pertinents ;
- améliorer la qualité de la production statistique en terme de fiabilité, ponctualité, couverture et conditions de diffusion ;
- poursuivre l'amélioration des performances de la coordination statistique, notamment en terme de programmation des activités, de normalisation et d'harmonisation des concepts et méthodes et en rendant opérationnel le

تطور النظام الإحصائي التونسي



السيد خليفة بن فقيه

المدير العام للمعهد الوطني للإحصاء، تونس

سيّدي رئيس الجلسة،
حضرات السيّدات والسّادة.

سبق أن قدّم السيد كاتب الدولة في كلمته الافتتاحية صباح اليوم عدّة معلومات حول تطوير و إصلاح نظام الإحصائيات الرسمية في تونس.

و سأقدّم بعض الإضافات تتمحور حول ثلاثة عناصر :

- واقع المنظومة الإحصائية التونسية

- التحديات و الأفاق في المجال الإحصائي في تونس

- التعاون المغربي و مدى إرتباطه بالعمل الإحصائي في تونس

1/ واقع المنظومة الوطنية للإحصاء

- القاعدة القانونية :

تمّ تجديد التشريع من أجل تقنين العمل الإحصائي و تحديد مبادئه و كذلك تحديد مهام المنظومة و هيكلتها وهي متكوّنة من :

- المعهد : هيكل تنفيذي مركزي

- الهياكل الإحصائية المختصة بالوزارات و المؤسسات العمومية

- مؤسسات التكوين في الإحصاء

- المجلس الوطني للإحصاء : هيكل إستشاري مكّلف بالتنسيق بين كل هذه الهياكل

و تنظيم التشاور بين هؤلاء المنتجين للإحصائيات و المستعملين لها.

مع العلم أن المكاتب الخاصة التي تعمل في مجال الإحصاء لا يشملها هذا النظام إلّا من زاوية وجوبية

إعلام المجلس الوطني للإحصاء بما تقوم به من مسوحات إحصائية.

- التنسيق :

تمّ التركيز في إطار المنظومة الإحصائية على الوظيفة التنسيقية خاصة من خلال إعداد إستراتيجية و برنامج خماسي للإحصاء في إطار مخطّطات التنمية، و يغطي البرنامج الثاني في هذا المجال فترة "2007-2011". و تتمّ متابعة تنفيذ هذا البرنامج خاصّة من خلال البرامج السنوية المنبثقة عنه

و من خلال منح التراخيص لإجاز المسوح العمومية.

كما تمثّل التنسيق الفني بالخصوص في إصدار تصانيف إحصائية رسمية في مجالات الأنشطة الاقتصادية و السلع والخدمات والمهن وغيرها من المجالات.

- الإنتاج و النشر الإحصائي :

- تمكّن المعهد من بناء قدرة فنيّة هامة في مجال جميع المعطيات و معالجتها.
- ممّا مكنّ من تحسين الإنتاج الإحصائي في عدّة مجالات من ضمنها الإحصائيات السكانية و إحصائيات التشغيل و متابعة سوق الشغل و إحصائيات متابعة الإستهلاك و ظروف العيش و تقييم الفقر.
- كما تمّ تسجيل تقدّم هام في مجال إعداد الحسابات القومية و متابعة الظرف الاقتصادي و في تغطية بعض القطاعات الاقتصادية كالقطاع غير المنظم.

- النقائص :

• إلا أنّ عملية تشخيص الوضع الإحصائي أفرزت كذلك وجود نقائص في التغطية الإحصائية لعدّة ميادين رغم التقدّم الحاصل في الإنتاج الإحصائي.

• كما تبيّن أنّ وظيفة نشر المعلومة الإحصائية لم تسجّل نفس نسق التطور الحاصل في مجال الإنتاج الإحصائي.

• أما بالنسبة للموارد البشرية و رغم إحداث مراكز لتكوين الأطارات المختصّة في مجال الإحصاء فإنّ عدد العاملين في الهياكل الإحصائية و بالخصوص في الهياكل القطاعية لا يلبيّ الحاجيات المتزايدة لضرورة تطوير إنتاج المعلومة الإحصائية حيث لا يفوق عدد الأعوان العاملين في الهياكل الإحصائية ثلث العدد المطلوب من الأعوان بالقياس مع ما هو متواجد في الهياكل الإحصائية المتقدّمة.

• و بالتالي يتعيّن الحدّ من هذه النقائص و رفع التحديّات التي يواجهها تطوير العمل الإحصائي في تونس خلال السنوات القادمة.

2/ التحديّات و الآفاق :

• و يتمثّل التّحديّ الرّئيسي في قدرة منتجي المعلومة الإحصائية على التّأقلم مع التّحولات الإقتصادية و الإجتماعية الجديدة التي تتطلب توفير معلومة إحصائية متنوعة و دقيقة تستجيب إلى مواصفات الجودة على مستوى إنتاج المعلومة و نشرها.

• وهو ما يستوجب تأهيل هياكل المنظومة الإحصائية و الرفع من قدراتها العملية خاصة على مستوى الموارد البشرية التي يتطلب تدعيمها مضاعفة عدد الأعوان العاملين ضمن المنظومة الوطنية للإحصاء

• ولتحقيق تغطية إحصائية أشمل. تمّ تحديد أولويات إحصائية تعالج أهمّ القضايا التنموية و أهمّ المواضيع التي تمثل إهتمامات المتدخلين و من ضمن هذه الأولويات تبرز ضرورة :

- مواصلة تطوير إحصائيات التشغيل.

- وتركيز نظام إحصائي حول المداخل و الأجور.

- وكذلك تطوير إحصائيات المؤسسات و متابعة القدرة التنافسية للإقتصاد و متابعة الظرف الاقتصادي وإتمام عملية تجديد النظام التونسي للحسابات القومية لجعله متطابقا مع نظام الحسابات القومية

للأمم المتّحدة لسنة 1993 و الإستعداد للأخذ بعين الإعتبار التّحيينات الجديدة في هذا النّظام.

- كما تمّ التركيز على ضرورة تطوير الإحصائيات في بعض القطاعات كقطاع الصحة و قطاعات الفلاحة والتجارة.

- وذلك بالإضافة إلى أهمية معالجة القضايا الإحصائية الجديدة كإحصائيات البيئية و الإحصائيات التكنولوجية و الإحصائيات المتعلقة باقتصاد المعرفة.

• كما تبيّن أنّ الهدف المتعلّق بتوفير المعلومة إلى مستعمليها بالسرعة و الدورية و الجودة المطلوبة ممثّل تحديا كبيرا حيث يتعيّن تحديد إستراتيجية في مجال تطوير أعمال نشر الإحصائيات و تعصير آليات توزيعها بالإعتماد على التقنيات الحديثة في مجال الإعلامية و الإتصال.

• كما يمكّن إعتبار المستخدم للمعلومة كشريك في المنظومة الإحصائية من إبراز أهميّة الحوار بينه و بين المنتج قصد التعرّف على الحاجيات الإحصائية الحقيقية و ملاءمتها مع إمكانيات الإنتاج الإحصائي.

• و لضمان نجاعة المنظومة الإحصائية، يتعين مزيد التنسيق بين الهياكل الإحصائية خاصة على مستوى اعتماد التصنيف و المواصفات الإحصائية الموحدة و العمل على تناسقها مع مثيلاتها الإقليمية و الدولية و مواكبة التجديد الدولي الحاصل في هذه المجالات.

• و لمجابهة هذه التحديات و تحقيق الأهداف المرسومة في الخطة الإحصائية، تبرز أهمية توفير الموارد المالية اللازمة التي يبقى المصدر العمومي هو أهم مصادرها. و لا تمثل الموارد الذاتية للهياكل الإحصائية إلا نسبة ضئيلة من جملة الموارد

3/ التعاون المغربي :

• نعمل دوما على إدراج المنظومة التونسية للإحصاء في محيطها الإقليمي خصوصا و في المحيط الإحصائي الدولي عموما. و نساهم في العمل الإحصائي الموحد على المستوى العربي والإفريقي و الإسلامي. كما ساهمنا بصفة نشيطة في برنامج التعاون الأورومتوسطي في مجال الإحصاء "MEDSTAT".

• و قناعتنا أنّ التعاون الدولي يمثل عنصرا هاما في هذا الإطار وهو يساهم بصفة فعّالة في نقل المعارف و التقنيات الإحصائية و في إكتساب الخبرة و الرفع من قدرات الهياكل الإحصائية و تعصير المنظومة الوطنية للإحصاء.

• و نفذ معهد الإحصاء في هذا الإطار عدّة برامج تعاون باعتماد الآليات المتوقّرة لدى جهات دولية و إقليمية كالبنك الدولي و منتدى "PARIS 21" و الإتحاد الأوروبي. كما نتعاون بصفة متواصلة مع الأجهزة الإحصائية لدول صديقة كمعهد الإحصاء بفرنسا (INSEE) و معهد الإحصاء بإيطاليا (ISTAT).

• إرادتنا الآن أن يتمّ دفع هذا التعاون الإحصائي بصفة فعّالة بين بلدان إتحاد المغرب العربي من أجل :

- تطوير العمل الإحصائي المغربي و الإستجابة للحاجيات الإحصائية للاندماج الإحصائي المغربي.

- و كذلك من أجل المساهمة في تطوير منظوماتنا الإحصائية الوطنية و إدراجها ضمن الأنظمة الإحصائية الدوليّة.

• و ينتظر في هذا المجال أن يتمّ خلال هذه الندوة :

- تصوّر هيكلة مؤسساتيّة لتنظيم العمل الإحصائي المغربي.

- ضبط برنامج تعاون مغربي في مجال الإحصاء و البحث عن سبل تمويل هذا البرنامج.

• في ما يخص النقطة الأولى المتعلقة بالهيكلة، يشمل التصوّر مستويين إثنين :

- يتعلّق المستوى الأوّل بإبراز وحدة إحصائية صلب الكتابة العامة لإتحاد المغرب العربي و تدعيمها بالإمكانيات اللازمة قصد :

- إضطلاعها بمهامها إستجابة للحاجيات الإحصائية لمصالح الإتحاد من جهة.

- و تنشيط العمل الإحصائي المغربي و القيام بمهمّة السكرتارية الدائمة لهذا العمل من جهة أخرى.

- يهتمّ المستوى الثاني في الهيكلة تحديده الهيكل الذي سيضمّ رؤساء و مثلي الأجهزة الإحصائية للبلدان المغربية لتنظيم التنسيق و التعاون بينها. و يمكن أن يتمثّل هذا الهيكل في :

- فريق العمل المكلف بالإحصاء و المتواجد حاليا بهياكل الإتحاد المغربي مع إعادة تنظيم أعمال هذا الفريق.

- إقتراح إحداث لجنة إحصائية صلب هياكل الإتحاد على غرار ما هو متواجد بجامعة الدول العربيّة (اللجنة الفنيّة الدائمة للإحصاء) أو باللجنة الإقتصادية الإفريقية (اللجنة الإفريقية للإحصاء STAT COM AFRIQUE).

• هذا في ما يخص الهيكلة، أمّا في ما يخص برنامج التعاون فيمكن إعداد برنامج عمل مدّة ثلاث سنوات يتضمّن مشاريع أعمال ذات الإهتمام المشترك من بينها :

- تعميم إعداد الإستراتيجيات والبرامج الإحصائية بكل البلدان المغربيّة.

- إرساء آليات التنسيق كتناسق التصنيف و مقارنة المناهج.

- مشاريع تعاون من أجل تطوير مجالات إحصائية حظى بالأولوية في مختلف البلدان المغربية كالمجالات التي ستدرس خلال هذه الورشة و غيرها من المجالات.
- تنظيم تبادل التجارب و الخبرات و الدورات التدريبية في مختلف المجالات و كذلك التكوين الأساسي في مجال الإحصاء.
- تنظيم تبادل المعطيات الإحصائية و تجميعها بالكتابة العامة للإتحاد و نشرها و القيام بتحليل و دراسات بالإعتماد على الإحصائيات المغربية.
- تحديد مشاريع لتدعيم قدرات الأجهزة الإحصائية المغربية خاصة في مجالات تكنولوجيا المعلومات والإتصال.

• و يتعين تحديد كلفة هذا البرنامج و البحث عن طرق تمويله من خلال :

- التمويل الذاتي لمختلف البلدان.
- التعاون الفني مع الأجهزة الإحصائية للبلدان الصديقة.
- الدعم الفني و المالي من المنظمات و المؤسسات الإقليمية و الدولية التي تتدخل في مجال الإحصاء.
- إقتراحنا أن تضمّن توصيات الورشة و عناصر مشاريع الأعمال المغربية ضمن برنامج تعاون يرفع إلى سلطات الإشراف في كل بلد مغربي و يحال إلى الكتابة العامة لإتحاد المغرب العربي مع تحديد المسالك لمتابعة هذا الملف.
- كما نقتراح أن يتمّ تحديد بعض المشاريع الممكن الشروع في إنجازها بداية من سنة 2009 بالإعتماد على التمويل الذاتي من قبل البلدان المغربية أو بإيجاد تمويل خارجي.
- إعتقادنا أن إرساء هذا العمل الإحصائي المغربي سيعود بالفائدة على المنظومة الإحصائية التونسية و على كل الأنظمة الإحصائية المغربية و سيكون له الإسهام الفاعل في بناء صرح إتحاد المغرب العربي.

و شكرا

L'Examen par les pairs



Mr. Antoine SIMONPIETRI
Manager de Paris 21

I. Introduction : La revue par les pairs, un instrument de l'OCDE

1. Qu'est-ce que l'OCDE ?

- Un forum qui permet aux gouvernements de répondre, ensemble, aux défis économiques, sociaux et environnementaux nés de l'interdépendance et de la mondialisation
 - Une source de données comparatives, d'analyses et de prévisions pour étayer la coopération multilatérale
- Le document de l'OCDE « L'examen par les pairs : un instrument de coopération et de changement » explique ce processus de la façon suivante :

- La clé de l'efficacité de ces examens mutuels réside dans la « pression des pairs » exercée par les pays examinateurs et la disposition du pays examiné à l'accepter.
- La pression par les pairs ne prend pas la forme d'un jugement contraignant, comme des sanctions ou autres mécanismes d'application. Elle est au contraire un processus de persuasion douce, qui peut devenir une véritable source de motivation pour inciter un État à changer, à atteindre des objectifs ou respecter des normes...

Un examen par les pairs peut être considéré comme :

- L'examen et l'évaluation systématiques de la performance d'un État par d'autres États
- L'objectif ultime étant d'aider l'État examiné à :
 - améliorer ses politiques,
 - adopter des pratiques optimales
 - et à se conformer à des normes et principes établis.
- Il s'agit d'examens amiables, qui reposent largement sur :
 - la confiance mutuelle des États qui y participent
 - et sur leur confiance commune dans le processus.

2. La "pression" des pairs

- L'efficacité du processus d'examen mutuel tient à l'influence et la persuasion exercées par les pairs au cours de l'exercice. C'est ce qu'on appelle "la pression des pairs".
- Elle ne prend pas la forme d'actes juridiquement contraignants, telles des sanctions ou autres mesures obligatoires.

- Exercice de persuasion en douceur pour inciter un État à opérer des changements, atteindre des objectifs et respecter des normes.
- Un pair, mieux qu'un expert international, est plus à même de toucher le cœur et l'esprit des personnes concernées et de faciliter le changement dans les processus de gouvernance dans une région.
- Il est probable que les pairs exprimeront plus franchement leur opinion, ou que celle-ci aura une plus grande influence

II. PARIS21 : Expériences dans les revues par les pairs

- CODI II en 2003 : il a été décidé que les pays africains, soutenus par PARIS21, mettraient en œuvre un processus d'examen par les pairs afin d'accélérer les changements associés à la réforme des systèmes statistiques
- Plusieurs exercices d'examens par les pairs menés avec l'aide du Secrétariat de PARIS21:

2005 :

- Ghana (Tanzanie et Kenya)

2007 :

- Tanzanie – Zambie

2009 :

- Mozambique : Malawi et Tanzanie
- Malawi : Mozambique et Tanzanie
- Botswana – Lesotho – Swaziland
- Gambie – Liberia – Sierra Leone

III. Revue par les pairs et SNDS

- L'expérience des autres est utile au moment de faire les choix essentiels :
 - décision d'élaborer une SNDS ; plaidoyer
 - démarche d'élaboration et rédaction de la feuille de route ; mobilisation des acteurs
 - définition de choix stratégiques ; réalisme et mobilisation des partenaires et des politiques
- Un regard extérieur est irremplaçable lors des évaluations à mi-parcours ou lors du diagnostic : c'est l'audit amical.
- Les pairs ne sont pas tenus par les relations hiérarchiques et peuvent donc présenter des appréciations pas toujours aisées à formuler par les fonctionnaires nationaux.
- Le pays évalué peut être plus facilement rassuré par des pays ayant suivi les mêmes étapes. Il existe aussi une certaine compétitivité, les pays ne souhaitant pas être à la traîne derrière leurs voisins.

IV. Thèmes de la revue

- L'objectif de l'examen par les pairs est d'évaluer la qualité de la gouvernance statistique, et non de procéder à une évaluation technique de la qualité des données statistiques officielles produites par un pays.
- Des évaluations techniques de la qualité sont effectuées soit en interne (autoévaluation) soit par des

organismes extérieurs.

V. Methodologie - Thèmes généraux

- Afin de proposer une méthodologie pour les examens par les pairs, PARIS21 a adapté :
 - le processus du CAD, tiré de l'examen auquel ont procédé en Suisse MM. Fellegi et Ryten.
 - La méthodologie de la Banque mondiale, destinée à évaluer la capacité des systèmes statistiques à fournir des informations en vue de la création d'indicateurs
- Plusieurs thèmes des indicateurs de renforcement des capacités statistiques (IRCS), reposant sur le Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD) du FMI, ont été sélectionnés pour cette évaluation par les pairs. Il s'agit des parties
 - 0: Préalables pour la qualité ;
 - 4: Utilité
 - 5: Accessibilité

VI. Methodologie - Thèmes spécifiques

D'autres thèmes ont été ajoutés, principalement pour prendre en compte l'architecture actuelle de l'aide, découlant du débat sur l'efficacité de l'aide.

Au total 7 thèmes peuvent être utilisés pour l'exercice :

1. Disponibilité des ressources financières
2. Gestion des ressources humaines
3. Développement de stratégie/programme
4. Les utilisateurs : consultation, établissement des priorités et satisfaction
5. Coordination du système statistique
6. Considérations juridiques
7. Contrôle des principes de la Déclaration de Paris et de la mise en œuvre de la SNDS

1. Identifier les pays

Il faut choisir trois pays.

► L'examen par les pairs n'a de sens que si les pairs sont, du fait de leur expérience, porteurs de propositions d'amélioration à faire et si le pays examiné est en position d'apporter des améliorations et du changement .

Pays A – L'hôte est le Directeur Général de l'INS chargé de recevoir ses pairs évaluateurs et d'organiser une série de réunions permettant aux évaluateurs de mener à bien la tâche qui leur incombe.

Pays B – Ce pays fournit son Directeur Général de l'INS ainsi qu'un spécialiste senior des DSRP, ou un responsable de la planification ou du budget.

Pays C – Celui-ci fournit son Directeur Général de l'INS ainsi qu'un responsable de la planification ou du budget.

► Une équipe d'évaluation complète réunit deux statisticiens du gouvernement, un responsable du budget senior et un responsable du DSRP senior.

Le secrétariat fait office de rapporteur et est éventuellement disponible pour prodiguer ses conseils.

2. Informer les évaluateurs

Des informations contextuelles de référence sont à fournir aux évaluateurs avant leur arrivée dans le pays évalué : Soit le DG de l'INS remplit un questionnaire précis, Soit le secrétariat de l'évaluation se charge de réaliser un dossier d'information

Le pays hôte fournit ensuite au secrétariat une sélection de documents pour réaliser un dossier d'information

- Les documents de la SNDS
- L'ensemble des statistiques publiées au cours des 12 derniers mois.
- Un exemplaire des articles de loi sur les statistiques officielles et toute proposition d'avenant.
- Un exemplaire de l'ensemble des programmes de travail ou stratégies.
- Le programme d'amélioration du SGDD.
- La liste du personnel, avec niveaux et qualifications, ainsi que le descriptif de tous les postes.
- Le budget annuel du département des statistiques avec les chiffres ou des estimations sur son exécution.
- Les indicateurs du DSRP, le cas échéant.
- Les rapports nationaux sur les OMD, sous réserve de disponibilité.

3. La mission et les entretiens

- Mission de 3 à 5 jours dans le pays examiné
- Interviews (individuels ou en groupes) avec une sélection de parties prenantes externes au système statistique, ainsi qu'une sélection de membres internes au système statistique.
- Les entretiens sont réalisés à partir de plans d'entretiens (Annexe du document)

Internes :

- Directeur général de l'INS
- Équipe de management senior
- Responsables des différents secteurs
- Responsable de la formation
- Responsable informatique
- Responsable financier
- Responsable de l'information et la recherche
- Personnel professionnel, incluant les bureaux régionaux

Externes :

- Bureau du budget
- Bureau DSRP
- Représentant de la Banque mondiale
- Représentant du PNUD
- Représentant du FMI
- 1 ou 2 donateurs bilatéraux significatifs
- Ministère de la Santé
- Ministère de l'Éducation
- Ministère de l'Agriculture
- Ministère des Finances
- Banque centrale
- Médias
- Secteur privé
- Coordinateur de la société civile

4. Compte rendu

Au cours de la mission :

Le secrétariat accompagne les évaluateurs et prépare un rapport de conclusions soumis à l'approbation de l'équipe d'évaluation.

En fin de mission :

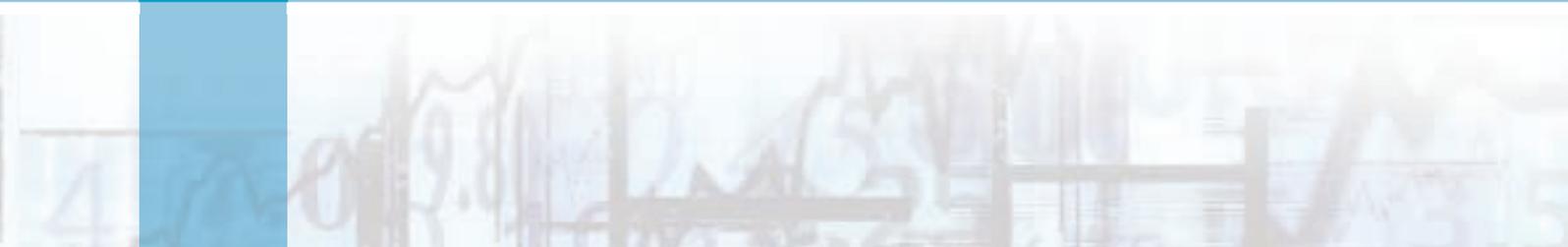
- Rapport recommandations verbales au plus haut responsable du système statistique ou du système de suivi de la pauvreté.
- Un rapport final en deux parties est élaboré :
 - Partie 1 : Document public nécessitant l'approbation préalable du gouvernement du pays évalué ;
 - Partie 2 : Document confidentiel ayant fait l'objet d'un accord de la part des évaluateurs, mis à la disposition du gouvernement du pays évalué.
- Le rapport préliminaire est ensuite envoyé au responsable national de la statistique qui l'amende, le corrige et indique les parties à ne pas divulguer lors de la parution d'une version publique du rapport (qui peut éventuellement être communiqué à la presse).

En conclusion

Ce document et ces principes sont basés sur l'expérience en Afrique anglophone. Il présente une méthode qu'il faut adapter aux spécificités des pays du Maghreb.

Troisième session :

**La coordination et la coopération
statistique entre les pays du Maghreb
et autres expériences régionales**



Vers un renforcement de la coordination et de la coopération statistique entre les pays maghrébins



Mr. Mostapha AFKIR
Directeur de la Comptabilité Nationale
Maroc

I. Etat des lieux

- Absence de structure maghrébine opérationnelle en matière statistique
- Insuffisance en matière de coordination et d'échange d'expériences et d'informations
- Les quelques échanges effectués se font à l'occasion des réunions ou des manifestations organisées dans le cadre extra maghrébin (MEDSTAT, PCI, Ligue arabe, ONU, CEA...)
- Pas de relations et de synergie entre les SSN
- Absence d'instruments communs ou harmonisés pour la production et la diffusion des statistiques nationales
- Quasi absence de concertation en vue de prises de positions communes lors des rencontres internationales ou régionales
- Faible contribution commune
 - à l'évolution et à la mise en œuvre des standards et normes internationaux
 - au développement statistique notamment aux échelons régionaux

II. Recommandations de la rencontre de Rabat

- Dans ce contexte et à l'initiative du HCP du Royaume de Maroc, une rencontre des DG des organismes chargés de la Statistique dans les pays du Maghreb est tenue le 23 et 24 mai 2008 à Rabat en marge du Forum International Maghreb 2030. Il a été convenu au terme de cette rencontre:
 - De la nécessité de la création d'une structure maghrébine
 - De l'organisation, à Tunis, d'un atelier pour:
 - approfondir la réflexion commune pour la mise en place d'une SRCSM;
 - préparer un projet de plan d'action;
 - discuter de la nature et des modalités de mise en place de la structure maghrébine;
 - entamer des discussions sur des thèmes spécifiques d'intérêt commun.

III. Vers une stratégie commune de développement statistique

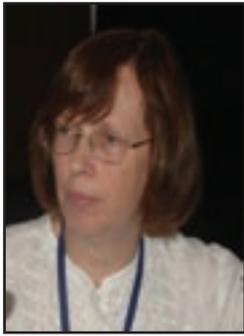
- **Objectifs :**

- Unification des instruments de production et de diffusion statistiques
- Conformité de ces instruments avec les normes et standards internationaux
- Adaptation commune de ces Instruments aux spécifiés des pays du Maghreb et aux besoins de l'intégration maghrébine
- Partage des bonnes pratiques statistiques et développement des échanges intra maghrébins

- Feuille de route :

- A court terme : Intégration des SNDS dans une stratégie Maghrébine commune
- A moyen terme : Création d'une structure adéquate pour la coordination et la réalisation des actions communes

Eurostat et le système statistique européen



Mme Rosemary MONTGOMERY

Responsable de la Coopération Statistique avec les pays partenaires méditerranéens, Eurostat Union Européenne.

I. Structure de la présentation

- Eurostat, direction générale de la Commission européenne
- Mission, organisation, objectifs et outils d'Eurostat
- Le système statistique européen (SSE)
- Un cadre de gouvernance pour le SSE
 - Le code de bonnes pratiques de la statistique européenne
 - Le SSE et ses comités
 - La révision du cadre juridique

1. Eurostat: direction générale de la Commission Européenne

Composition

27 commissaires
+/- 25 000 fonctionnaires

Compétences

- Droit d'initiative
- Pouvoir d'exécution
- Contrôle du respect de la législation communautaire

Organisation

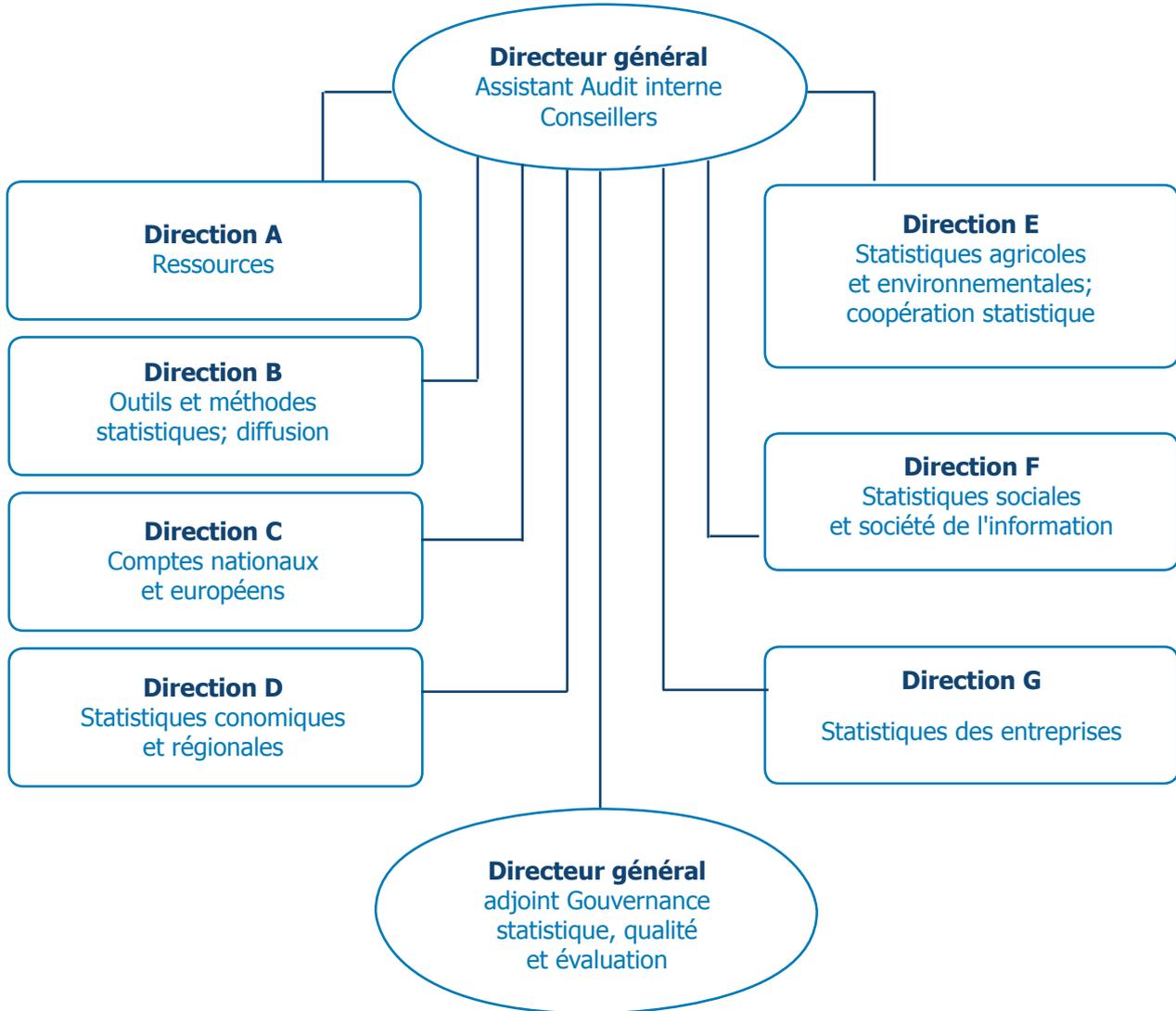
- 41 directions générales (DG)
- DG de services généraux (p.ex. Eurostat)
 - DG politiques (p.ex. Affaires économiques et financières)
 - DG de relations extérieures (p.ex. Aide humanitaire)
 - DG de services internes (p.ex. Budget)

2. Mission, organisation, objectifs et outils d'Eurostat

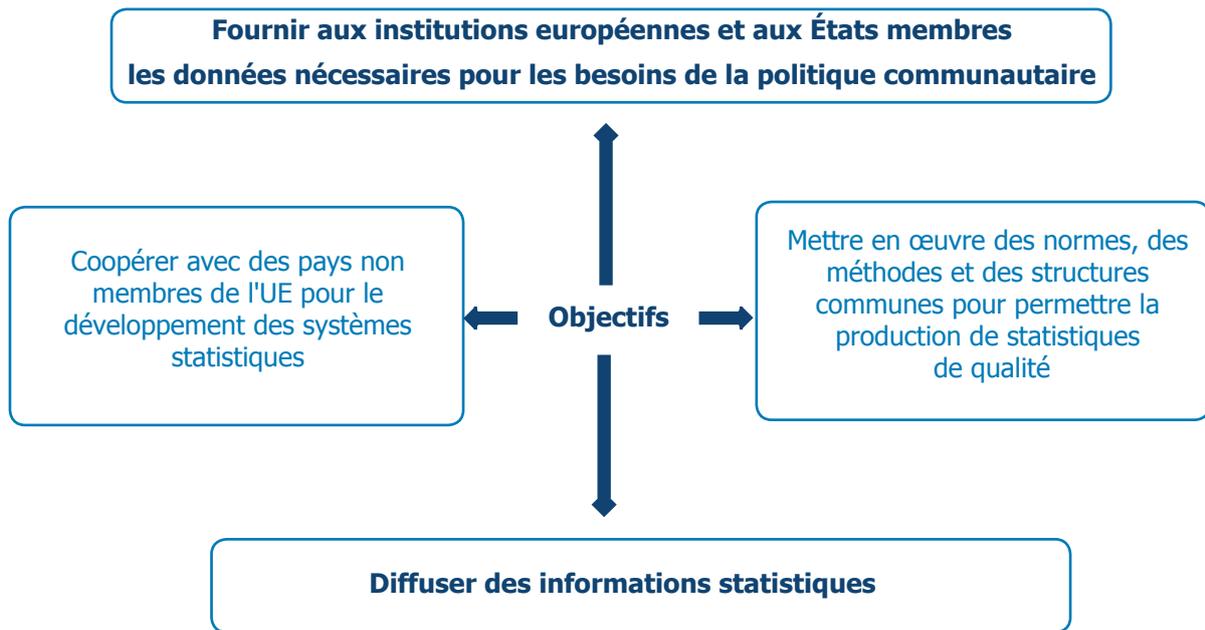
2.1. Mission d'Eurostat

Fournir à l'Union européenne des services d'information statistique de qualité.

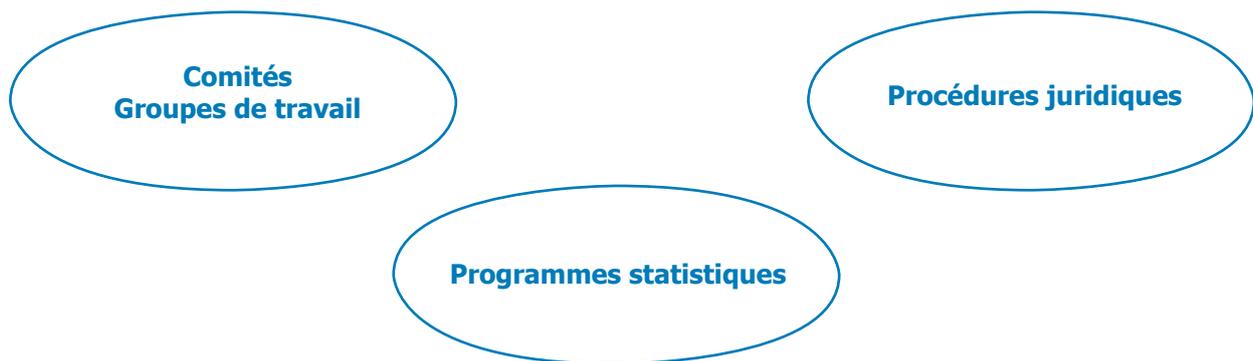
2.2. Organisation et moyens



2.3. Objectifs



2.4. Moyens disponibles pour atteindre les objectifs



3. Le système statistique européen (SSE)

3.1. Cadre juridique

L'article 285 du traité d'Amsterdam fournit une base constitutionnelle à la statistique communautaire :

""...le Conseil, statuant conformément à la procédure de codécision, arrête des mesures en vue de l'établissement de statistiques, lorsque cela est nécessaire à l'accomplissement des activités de la Communauté.

L'établissement des statistiques se fait dans le respect de l'impartialité, de la fiabilité, de l'objectivité, de l'indépendance scientifique, de l'efficacité au regard du coût et de la confidentialité des informations statistiques; il ne doit pas entraîner de charges excessives pour les opérateurs économiques.""

- La «loi statistique» (règlement n° 322/97) définit la répartition des responsabilités entre les autorités statistiques nationales et communautaires, ainsi que les conditions, procédures et dispositions générales de base régissant la statistique officielle au niveau de l'UE.
- Une décision de la Commission définit le rôle d'Eurostat, l'autorité statistique communautaire, et le respect

des principes fondamentaux afin d'assurer que les statistiques soient scientifiquement indépendantes, transparentes, impartiales, fiables, pertinentes et présentent un bon rapport coût-efficacité.

3.2. Programme quinquennal 2008-2012

Procédure de codécision

- Base juridique générale pour nos travaux, en particulier pour les programmes de travail annuels; résumé des besoins en matière de politiques communautaires et cadre financier réglementant sa mise en œuvre
- Guidé par les principales priorités politiques communautaires :
 - prospérité, compétitivité, innovation et croissance;
 - solidarité et développement humain;
 - cohésion économique, sociale et régionale; développement durable et défis démographiques;
 - sécurité;
 - élargissement futur de l'Union européenne.

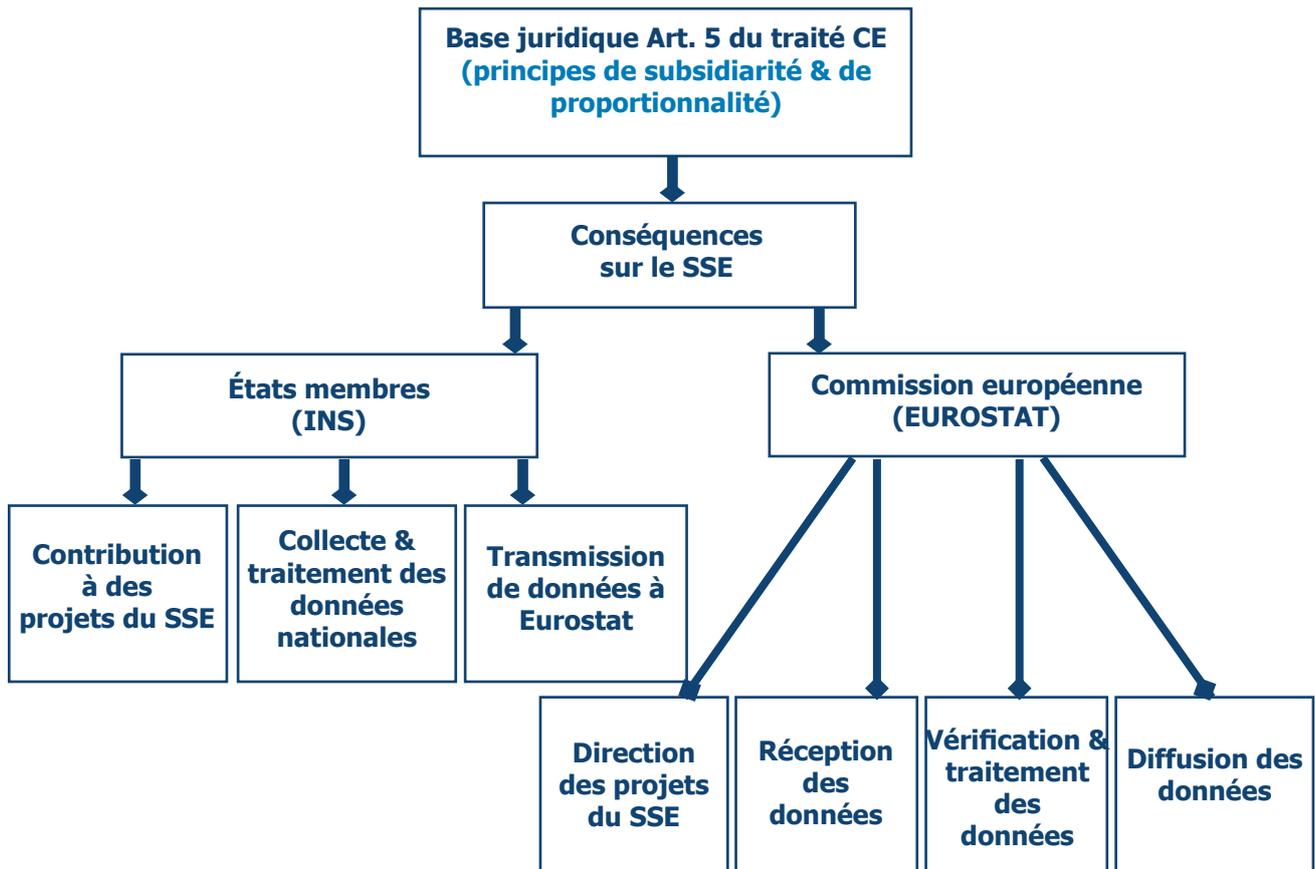
3.3. Programme de travail statistique annuel

Décision de la Commission

- Le programme de travail statistique annuel est basé sur le programme quinquennal et la stratégie politique annuelle de la Commission. Il précise notamment:
 - les actions que la Commission considère comme prioritaires, compte tenu des contraintes financières tant nationales que communautaires,
 - les procédures et les éventuels instruments juridiques qu'elle envisage pour la mise en œuvre du programme.
- Il constitue la décision de financement pour les subventions et les marchés.

Toutes les administrations qui, à différents niveaux (local, régional, national et communautaire) conçoivent, développent, recueillent, analysent et diffusent des informations statistiques.

3.4. Préparation du travail Eurostat / INS



4. Un cadre de gouvernance pour le SSE

- Le code de bonnes pratiques de la statistique européenne
- Le SSE et ses comités
- La révision du cadre juridique

4.1. Le code de bonnes pratiques de la statistique européenne

- Instrument d'autoréglementation adopté par le CPS en février 2005
- Enjeu externe (confiance du public) et enjeu interne (référence)
- S'adresse aux autorités de gouvernance et de statistique pour sa mise en œuvre
- S'adresse aux utilisateurs et aux fournisseurs de données pour information
- Structuré autour de 15 principes, répartis en 3 sections:
 - environnement institutionnel
 - traitements statistiques
 - production statistique
- Des indicateurs clés des bonnes pratiques pour chaque principe sont proposés en référence
- Auto-évaluation, évaluation par des pairs, conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (CCEGS)

4.2. Le SSE et ses comités

- Le Comité du Programme Statistique (CPS)

- Le Comité des Statistiques Monétaires, Financières et de Balance des Paiements (CMFB)

Nouveaux organes :

- Le Conseil Consultatif Européen pour la Gouvernance Statistique (CCEGS)

- Le Comité Consultatif Européen de la Statistique (European Statistical Advisory Committee - ESAC)

4.2.1. Le Comité du programme statistique

- **Rôle :**

- Compétence de comitologie dans le domaine statistique
- «...assiste la Commission dans la coordination générale des programmes statistiques pluriannuels...»
- La Commission consulte le CPS sur les mesures à prendre pour atteindre les objectifs du programme pluriannuel, les évolutions prévues et la méthodologie nécessaire.

- **Composition :** directeurs généraux ou présidents des instituts statistiques des États membres et des pays de l'EEE, présidés par le directeur général d'Eurostat

- **Réunions:** 4 fois par an

4.2.2. Le CMFB

- **Rôle:** assister et conseiller la Commission en matière de statistiques monétaires, financières et de balance des paiements; émettre des avis sur des définitions de notions, le suivi et l'évaluation d'instruments statistiques nécessaires pour l'UEM

- **Composition:** des statisticiens des instituts nationaux de statistique et des banques centrales nationales des pays de l'Espace économique européen, de la Commission européenne (Eurostat) et de la Banque centrale européenne

4.2.3. Le conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (CCEGS)

- **Rôle :** fournir un aperçu indépendant du SSE en ce qui concerne la mise en œuvre du Code de bonnes pratiques et conseiller Eurostat sur la communication aux utilisateurs et aux fournisseurs de données en matière de Code, sur sa mise à jour et sur les questions relatives à la confiance des utilisateurs dans la statistique européenne

- **Composition :** 7 membres

- 3 membres nommés par le Parlement européen
- 3 membres nommés par le Conseil
- Après consultation de la Commission, le Conseil choisit le président et le PE approuve sa nomination
- Eurostat est représenté à titre d'observateur

4.2.4. Le comité consultatif européen de la statistique (ESAC)

- **Rôle :** rôle de conseil; émission d'avis sur :

- la pertinence des programmes statistiques communautaires
- l'équilibre entre priorités et ressources dans les différents domaines statistiques
- l'adéquation des ressources

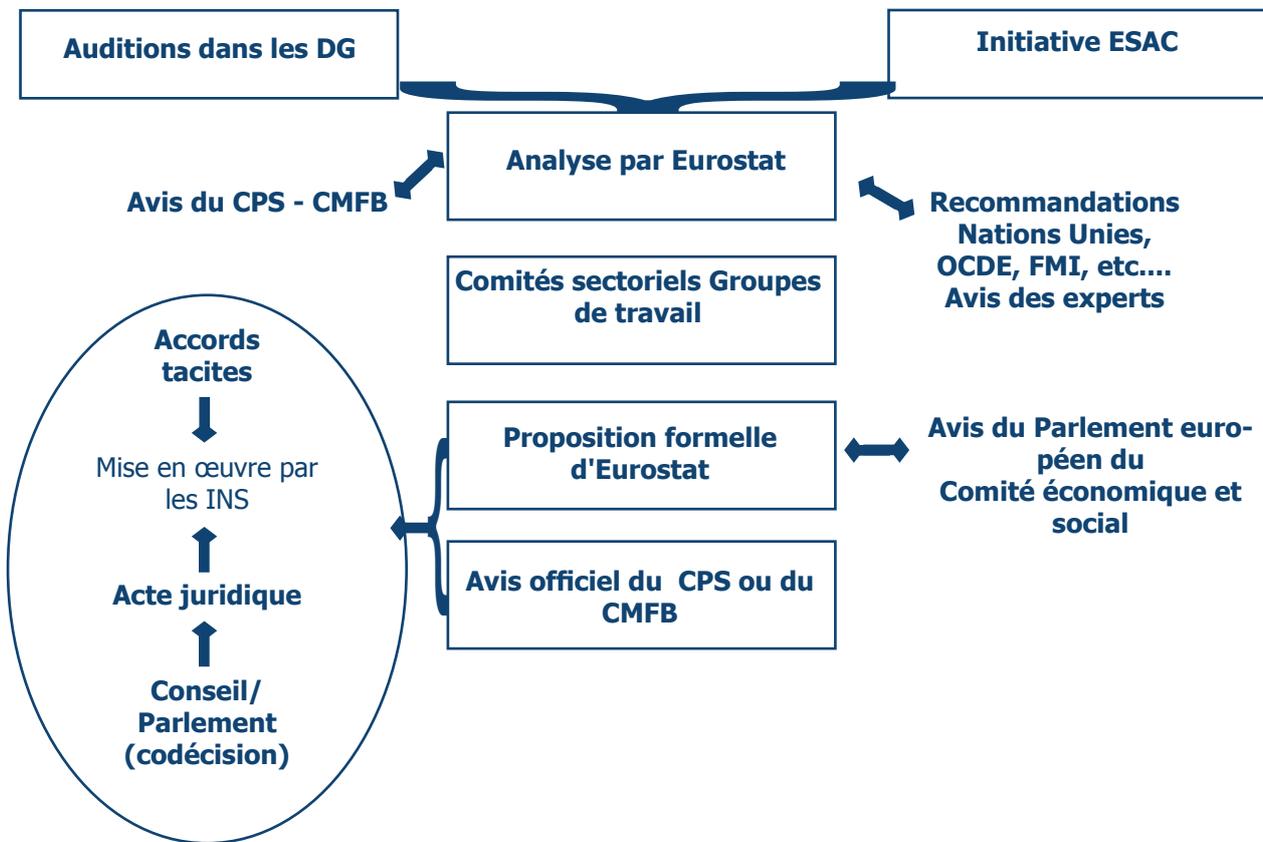
- les coûts liés à la fourniture d'informations statistiques

- **Composition** : 24 membres nommés pour 5 ans, mandat renouvelable une fois

- 12 membres «privés» représentant les utilisateurs, les répondants, la communauté scientifique, les partenaires sociaux et la société civile
- 11 membres des différentes institutions/différents organes (PE, Conseil, CESE, CdR, BCE, CPS, Confédération des entreprises européennes, Confédération européenne des syndicats, Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises) et le contrôleur européen de la protection des données
- Le directeur général d'Eurostat

- Études et séminaires

4.2.5. Des besoins des utilisateurs à la statistique - schéma du processus



Pour de plus amples informations : <http://ec.europa.eu/eurostat>

CONTRIBUTION D'AFRISTAT AU DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE



Mr Martin BALEPA
Directeur Général d'Afristat

I. BRÈVE PRÉSENTATION D'AFRISTAT

Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne

1. Qu'est-ce qu'AFRISTAT?

- Créé en septembre 1993 par un traité signé par quatorze Etats d'Afrique subsaharienne, l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, en abrégé AFRISTAT, regroupe aujourd'hui une vingtaine d'Etats membres
- AFRISTAT est ouvert à tout Etat d'Afrique subsaharienne et de l'Océan indien conformément aux dispositions de l'article 5 du traité
- AFRISTAT, comme concept, traduit :
 - La volonté des Etats membres à travailler ensemble pour le développement de la statistique
 - L'engagement des Etats pour l'intégration régionale grâce à l'harmonisation des méthodes de traitement de l'information statistique
 - Le développement de la coopération sud-sud entre Etats membres
- Enfin, AFRISTAT est le cadre de concertation en matière d'assistance multilatérale et bilatérale pour les Etats membres

2. Mission d'AFRISTAT

AFRISTAT a pour mission de contribuer au développement de la statistique dans les domaines suivants:

- Organisation institutionnelle et gestion des systèmes statistiques
- Développement des statistiques et synthèses économiques (statistiques des prix à la consommation, statistiques d'entreprises, suivi de la conjoncture, comptabilité nationale, macroéconomie, etc.
- Statistiques démographiques et systèmes d'information sectoriels ainsi que suivi et évaluation des SRP et l'atteinte des OMD
- Recensements de la population et enquêtes auprès des ménages, suivi du secteur informel
- Traitement des données, bases et banques de données, et diffusion de données statistiques

3. Organes de gouvernance d'AFRISTAT

Organes de gouvernance

- Un Conseil des Ministres: ministres des Finances, ministres chargés de la Statistique, gouverneurs des banques centrales (BC), présidents des communautés économiques régionales –CER (CEMAC, UEMOA, etc.)
- Un Comité de direction: directeurs généraux des INS, directeurs des unités statistiques des BC et des CER, représentants des partenaires techniques et financiers en qualité d'observateurs
- Un Conseil scientifique: producteurs (2 INS des Etats membres), utilisateurs (universitaires, partenaires techniques et financiers, secteur privé)
- Une Direction générale: plus d'une vingtaine d'experts financés sur le Fonds AFRISTAT, fournis par les bailleurs soit dans le cadre de l'assistance technique directe, notamment par la France, soit recrutés dans le cadre des projets et programmes

4. Financement du fonctionnement et des activités d'AFRISTAT

- Fonds AFRISTAT: constitué par les Etats membres et ouvert aux bailleurs de fonds
- Projets et programmes en faveur des Etats ou d'AFRISTAT proprement dit financés par les PTF
- Produit exceptionnel de prestations de service d'AFRISTAT
- Subventions ad hoc des bailleurs

II. DISPOSITIF DE COORDINATION STATISTIQUE D'AFRISTAT

«... Convaincus que l'harmonisation et la comparabilité des informations statistiques sont indispensables à toute action visant à promouvoir l'intégration économique et l'amélioration des échanges internationaux et donc le développement,... »

- Des outils statutaires:

- Programmes de travail de moyen terme de la Direction générale (art. 16)
- Règlements pour la mise en place des concepts, nomenclatures et méthodologies communs (art.17)

- **Des moyens:** réunions statutaires, ateliers et séminaires, appuis des experts

- Programmes de travail de moyen terme d'AFRISTAT

Les interventions d'AFRISTAT sont organisées à travers ses programmes de travail :

- De 1996 à 2000: Programme intérimaire
- De 2001 à 2005: PROSMIC (Programme statistique minimum commun)
- De 2006 à 2010: PSTA (Programme stratégie de travail d'AFRISTAT pour la période 2006-2010)
- Interventions hors - programmes

III. AFRISTAT DANS LE DISPOSITIF INTERNATIONAL DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS STATISTIQUES

1. Constat

- Dispositif multiforme et pluriel
- Actions isolées, parfois en double emploi initiées dans la région par les organisations régionales et sous régionales, et les PTF

- Nécessité (obligation) de coordonner les actions et de faciliter l'accès à l'assistance

2. Qu'apporte AFRISTAT?

- **Utiliser à bon escient les dispositions statutaires d'AFRISTAT pour :**

- Faire de la programmation statistique (SNDS) un véritable moyen de coordination
- assurer une meilleure coordination de la production statistique nationale et des moyens de production
- Développer plus de coopération sud-sud et un partenariat plus efficace

- **Dispositions statutaires :**

- Réseau d'instituts nationaux de statistique et de partenaires de concertation et de concertation permanentes
- Flexibilité managériale
- Adaptation des interventions suivant le niveau de développement du SSN
- Suivi régulier des interventions

3. Quelques résultats

- Mise en réseau des INS

- Outils communs d'harmonisation :

- Nomenclatures
- IHPC
- Concepts et définitions
- CRESMIC
- Méthodologie commune d'élaboration des Comptes nationaux
- Méthodes de diffusion

- Appuis directs d'assistance à la production et à la diffusion

- Formation

4. Travaux d'harmonisation

Les nomenclatures



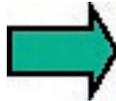
- Nomenclatures

- NAEMA (nomenclature d'activités des Etats membres d'AFRISTAT)
- NOPEMA (nomenclature de produits des Etats membres d'AFRISTAT)

Les travaux d'harmonisation des nomenclatures ont été menés partant des référentiels internationaux (CITI rev3, NACE, CPA,)

- Ces deux nomenclatures sont mises en œuvre dans les Etats membres d'AFRISTAT depuis janvier 2001 et utilisées pour la collecte et la diffusion des informations statistiques des Etats membres.

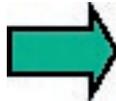
L'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC)



- IHPC 1998 et 2008 de l'UEMOA

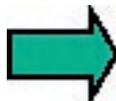
- Travaux similaires dans d'autres pays

Concepts et définitions des indicateurs du marché du travail et secteur informel



- AFRISTAT a mis en place un manuel des concepts sur l'emploi et le secteur informel qui prend en compte la position des instances internationales (BIT, UNSD) quand cela se doit, tout en ouvrant la voie à des adaptations au niveau des sous-régions d'intégration économique (UEMOA, CEMAC)

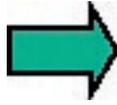
le CRESMIC pour la mise en place du système d'information pour le suivi des DSRP et OMD



- Le Cadre de référence et son support méthodologique minimum commun pour la mise en place d'un système d'information pour le suivi des DSRP et des OMD (CRESMIC) est un outil opérationnel que propose AFRISTAT pour le suivi et évaluation des SRP et de mise en œuvre des OMD

- Cet outil a été produit dans le cadre d'un programme d'appui que finance le PNUD et qui bénéficie de l'assistance technique du DAES du SG des NU.

Les comptes nationaux



Pib 'plus comparables' (A court terme)

- une couverture plus importante du champ
- une présentation harmonisée des comptes
- un rapprochement des méthodes d'élaboration en l'occurrence, une meilleure prise en compte des campagnes agricoles

Mise en œuvre du SCN93

- Utilisation du système ERETES pour l'élaboration des comptes nationaux.

IV. DÉFIS ET PERSPECTIVES

- Pérenniser et renforcer les actions actuelles
- Favoriser la programmation et la coordination statistiques dans les Etats
- Mobiliser et renforcer les ressources
- Faire face à l'élargissement et à l'extension des domaines d'intervention
- Renforcer les relations de confiance entre AFRISTAT et les SSN d'une part, et entre AFRISTAT et les PTF, d'autre part.

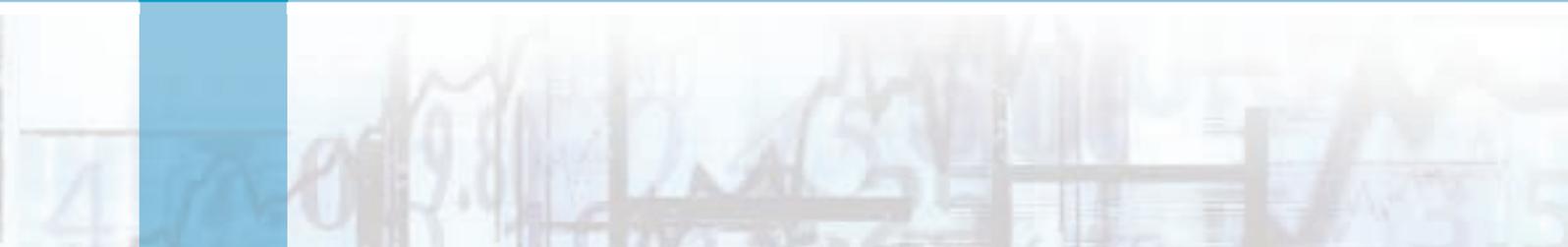
V. CONCLUSION

- AFRISTAT est un cadre d'assistance idéal pour les Etats d'Afrique subsaharienne en général et pour ses Etats membres en particulier.
- Tout espoir est permis. Il faudrait que les Etats membres se donnent les moyens de prendre en charge le financement du développement de la statistique en faisant en sorte que les ressources humaines soient suffisantes et stables.
- AFRISTAT reste ouvert pour répandre son savoir-faire dans les domaines de ses compétences

Quatrième session :

Les Ateliers thématiques

Présentation de la situation, harmonisation des méthodes et perspectives de développement de la coordination et de la coopération maghrébine dans chaque thème : exposé par pays

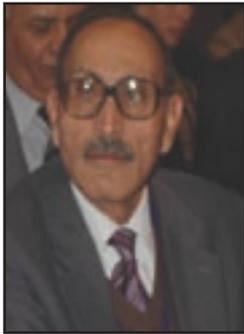


Atelier1 : Démographie et Projections de la Population

Président : Mr Naceur GHARSALLI

Directeur Central des Statistiques Régionales, INS, Tunisie

Démographie et projection de la population



Mr Naceur GHARSALLI

Directeur Central des Statistiques Régionales, INS
Tunisie

Les statistiques démographiques constituent un élément essentiel du système des statistiques sociales eu égard à l'importance du suivi de la situation démographique, en particulier, dans cette phase avancée de la transition démographique que connaît le pays et en raison du lien qui existe entre ce domaine et toutes les composantes de la politique de population et les différents domaines sociaux et économiques.

Les principales sources de données démographiques, comme dans la plupart des pays, sont :

- les recensements de la population et les enquêtes sur la population et l'emploi qui sont de nature à faire connaître la dimension, la structure et les caractéristiques des individus.
- l'état- civil qui permet de suivre la dynamique de la population
- Quelques autres sources tels que les statistiques aux frontières relatives à la migration.

I. Recensement de population

L'historique des recensements de population au sens moderne en Tunisie remonte à la période de l'implantation de l'administration colonial française. Depuis 1891, les recensements en Tunisie sont réalisés en parallèle à ceux organisés en France. Les trois premiers recensements réalisés en Tunisie en date 1891, 1896 et 1901 n'ont intéressé que la population française résidente dans le pays. Les deux suivants réalisés en 1906 et 1911 ont été étendus à toute la population européenne résidente en Tunisie (Français, Italiens, Maltais,...).

Ce n'est que lors du recensement de 1921 que la population tunisienne a été dénombrée. Les recensements qui ont suivi ont intéressé à la fois la population tunisienne et la population européenne résidente dans les pays. Il s'agit des recensements de 1926, 1931, 1936, 1946 et 1956. Depuis son accession à l'indépendance en 1956, la Tunisie a réalisé cinq recensements de population (1966, 1975, 1984, 1994, et 2004).

Les recensements réalisés en Tunisie saisissent à la fois la population de droit et la population de fait. Seul le recensement de 1966 a porté sur la population de fait.

La base légale de réalisation des recensement est constitué d'un décret qui institue une commission nationale et des commissions régionales et d'un arrêté du premier ministre fixant la date de référence du recensement et les catégories de population à recenser. Les aspects techniques du recensement sont confiés à l'Institut National de la Statistique.

Lors du recensement, on collecte des données :

- Sur la population et ses caractéristiques ; démographiques, éducationnelles, flux migratoires, emploi et chômage ;
- Sur les ménages et leurs conditions de vie et sur le type des équipements dont ils disposent ;
- et aussi sur les logements et leur typologie et sur leurs liaisons avec les réseaux d'électricité, de l'eau potable, de l'assainissement...

Le dernier recensement (2004) a retenu principalement les thèmes suivants :

- la population totale et sa répartition spatiale ;
- les caractéristiques démographiques de la population ; âge, sexe, état matrimonial, lien de parenté, nationalité ...
- les caractéristiques éducationnelles : fréquentation scolaire (éducation et formation), le cycle d'études et l'année. Niveau d'instruction et le diplôme le plus élevé atteint dans le système éducatif ou dans le dispositif de la formation professionnelle. Les langues lues et écrites.
- la mobilité et la migration : le changement de logement du milieu communal ou non communal et d'une unité administrative à une autre.
- les caractéristiques économiques : l'ensemble des questions relatives à l'activité économique de la population visent à déterminer :
 - la population active et ses caractéristiques.
 - la population occupée répartie selon la profession, la branche d'activité, le statut dans la profession, le rythme de travail et nombre de mois travaillés.
 - la population en chômage et ses caractéristiques.
- les personnes âgées et la couverture sociale et sanitaire. La nature du revenu des personnes âgées (retraite, prise en charge par la famille, aide sociale,...).
- les personnes infirmes et la nature de leur infirmité et la possession ou non d'une carte d'handicapé.
- les ménages et leurs conditions de vie : le ménage dispose-t-il de l'eau potable, de l'électricité, de gaz de ville, d'une voiture, de télévision, de portable, de réfrigérateur, de machine à laver, de lave vaisselle, de climatiseur, de chauffage central... Le ménage possède-t-il le logement qu'il occupe, une exploitation agricole.
- l'utilisation par les ménages et les individus des nouvelles technologies de l'information et de la communication : la disposition de l'ordinateur et l'accès à l'Internet. Le téléphone portable et la liaison avec le réseau du téléphone fixe.
- l'immeuble et sa composition en étages et en locaux commerciaux et en logements et également leurs équipements en ascenseurs, parabole, collectif, garage réservé aux voitures, zones vertes rattachées à l'immeuble, et aussi l'existence de syndic et de gardiens.
- les logements et leur type, leur superficie et distance par rapport au plus proche école primaire, collège, lycée et centre de santé. Les matériaux dont ils sont construits les logements. Les logements sont-ils reliés aux réseaux d'électricité de gaz naturel, de l'eau potable, d'assainissement ...

Le dernier recensement, celui de 2004 se distingue par l'introduction de cinq nouveaux thèmes à savoir :

- 1- Le degré d'accès des ménages à la nouvelle technologie de l'information et de la communication (le téléphone portable, le micro ordinateur et l'accès à l'Internet).
- 2- Les personnes âgées (60 ans et plus) et la source de leur revenu (retraite, propre moyen, aide sociale, soutien familial ...).
- 3- L'émigration vers l'étranger, ses raisons et les pays de destination.
- 4- Parmi les questions posées aux ménages sur les éléments de confort dont - ils disposent, on trouve des questions en relation avec l'amélioration du niveau de vie des ménages tels que : parabole, climatiseur, chauffage central, congélateur ...).
- 5- La réservation d'une fiche par immeuble en vue de connaître la nature d'utilisation (nombre de locaux commerciaux et nombre de logements) et également en vue d'appréhender l'existence : d'ascenseur, de parabole collectif, de garage réservé aux voitures, de syndic, de zone verte rattachée à l'immeuble, de gardiennage, ...

D'autre part le recensement de 2004 a accordé une place prépondérante à l'emploi et au chômage en raison de l'importance accordée à ces deux volets dans la politique de développement du pays.

Le recensement de 2004 a voulu s'inscrire dans le sillage des préoccupations des planificateurs de l'œuvre de développement économique et social.

II. Enquête « Population – Emploi »

Nul n'ignore que les recensements sont réalisés à intervalle de 10 ans, période assez longue pour pouvoir suivre de près l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs trop fluctuant.

De ce fait, l'Institut National de la Statistique s'est proposé de réaliser au cours des périodes intercensitaires des enquêtes intitulées « Population- Emploi ». Ces enquêtes sont réalisées à mi-chemin entre deux recensements. Cette série d'enquête a été entamée en 1980. Les suivantes sont celles de 1989, 1999 et celle du 2009 est en cours de préparation Ce sont de grandes enquêtes de la par la taille de leur échantillon.

Ainsi, recensement et enquêtes « Population- Emploi » sont alternés avec une périodicité de 5 ans. Les résultats de ces opérations d'envergure constituent la base des évaluations annuelles des effectifs de la population et des projections de la population et des projections dérivées.

III. Evaluation annuelle de la population

L'Institut National de la Statistique procède chaque année à une évaluation annuelle de la population répartie par âge et sexe et au calcul des différents indicateurs démographiques.

Ces évaluations sont fondées sur les résultats des recensements et des enquêtes « Population –Emploi » et sur les statistiques des naissances et des décès tirées de l'état –civil.

Cependant, il y a lieu de souligner les difficultés rencontrées dans l'élaboration de ces statistiques en l'occurrence :

- Le sous- enregistrement des décès, qui touche notamment les nouveaux- nés et les personnes âgées surtout les femmes en milieu rural.
- La domiciliation des naissances et de décès.

Des corrections sont apportées aux décès déclarés à l'état-civil. Ces corrections concernent à la fois l'effectif et la structure des décès.

IV. Projection de la population

A la suite de chaque recensement de population et de chaque enquête intercensitaire « Population-Emploi », il est devenu de tradition que l'Institut National de la Statistique (INS) procède à l'élaboration d'une projection de la population totale et des projections dérivées. Ces projections sont établies par âges séparément pour les hommes et pour les femmes.

La dernière projection de la population totale est établie jusqu'à l'horizon 2034 (2004-2034) sur la base d'hypothèses d'évolution de la fécondité, de la mortalité et de la migration externe.

Hypothèses de la projection

Pour la fécondité, en raison de son effet prépondérant dans le croît de la population, quatre hypothèses d'évolution ont été envisagées à savoir ;

- Fécondité constante
- Baisse lente de la fécondité
- Baisse moyenne de la fécondité
- Baisse rapide de la fécondité

Il a paru que l'hypothèse la plus vraisemblable est l'hypothèse « baisse moyenne de la fécondité » dont les résultats sont utilisés pour la préparation du onzième Plan du Développement Economique et Social (2007-2011).

L'hypothèse : « baisse moyenne de la fécondité » suppose que l'indice synthétique de fécondité (ISF) accuse une baisse presque tendancielle jusqu'à 1.75 enfants par femme en 2024, puis reste constant jusqu'à l'an 2034.

Pour la mortalité, l'hypothèse retenue suppose que le taux de mortalité infantile baisse dans un premier temps à un rythme accéléré en passant de 20.6‰ en 2004 à 15‰ en 2009, puis dans un deuxième temps il continue sa baisse, mais à un rythme moins accéléré, jusqu'à 8‰ à l'horizon 2034. En conséquence l'espérance de vie à la naissance atteindrait 76 ans en 2009 (73.9 ans pour les hommes et 78 ans pour les femmes) et 80 ans à l'horizon 2034 (77.5 ans pour les hommes et 82.5 ans pour les femmes).

Quand à l'hypothèse sur la migration externe, elle suppose que le solde net reste négatif durant toute la période de projection (2004 - 2034). La baisse serait progressive en passant de (-8000) entre (2004 - 2009) à (-2000) entre (2029-2034). Soit une baisse de 1000 individus par période quinquennale.

V. Migration Internationale

Concernant la migration internationale, les informations dont on dispose sont collectées par différents organismes. Les plus importantes proviennent du contrôle du mouvement des voyageurs aux frontières pour les flux et des services consulaires tunisiens exerçant dans les pays d'accueil pour les stocks et aussi à partir d'un module inséré dans le questionnaire du recensement de 2004 pour les départs à l'Etranger au cours des

5 années ayant précédé la date du recensement de 2004 (1999-2004).

Les recensements de population tunisiens et les enquêtes par sondage auprès des ménages donnent assez de détails, sur la population étrangère résidente en Tunisie et également sur les personnes de passage dans le pays.

L'INS a tenté depuis le recensement 1975 d'élaborer des statistiques sur la migration internationale. La dernière tentative en date a été lors du recensement de 2004 où un module émigration a été inséré dans le questionnaire principal. Les questions posées visent à identifier tout membre du ménage résident avec le ménage en 1999 et qui réside au moment du recensement à l'étranger. Ceci a permis de couvrir les départs à l'étranger au cours de 5 années précédant le recensement. Il est évident que le recensement 2004 a permis de connaître les tunisiens de retour dans le pays et la population étrangère résidente dans le pays au moment du recensement.

Les projections de la population du Maroc

Mr Abdeltif CHAOUAI

Chef de Département Méthodes et Projections CERED

Maroc

I. Périodicité

- Systématique : à l'occasion des recensements (population de base, nouveaux indicateurs);
- Lorsqu'il y a publication de nouveaux indicateurs surtout de fécondité (qui ne cadrent pas avec les hypothèses des projections établies);

II. Méthodes

- La méthodologie diffère selon la disponibilité des données et le niveau des projections :
 - Prospective 2030 (hypothèses plus volontaristes pour explorer les voies possibles);
 - Méthode des composantes :
 - la plus robuste;
 - Nécessite des données affinées.
- Méthodes « d'urgence »

1. Les variantes

- **Les projections démographiques s'établissent selon trois variantes dites «haute», «moyenne» et «basse»:**
 - La variante «moyenne» est considérée comme l'évolution la plus vraisemblable de la population.
 - Les variantes «haute» et «basse» représentent les limites supérieure et inférieure d'une zone de « plausibilité ».

- Les dernières projections démographiques ont été effectuées sur la base :

- des résultats de la population légale du RGPH de 2004,
- De l'enquête sur la population et la santé familiale (EPSF) de 2003-04.

2. Les données de base et les hypothèses

- La méthode utilisée pour les projections est celle dite des composantes.
- Le national est projeté en premier, ensuite on projette l'urbain et le rural est obtenu par différence.
- Population par âge et sexe à l'année de base, pour y ajouter les naissances, qu'on fait survivre jusqu'à l'année horizon.
- Le résultat obtenu est corrigé en tenant compte du solde migratoire, qu'il soit interne (urbain - rural) ou international (Maroc - étranger).

3. Population de l'année de base par âge et sexe

- La répartition par groupes d'âges quinquennaux et par sexe de la population du Maroc d'une part, et celle du milieu urbain (y compris la population comptée à part), d'autre part, ont été fournies par le dernier recensement.
- Elles sont ramenées au milieu de l'année par rétroprojection et utilisées comme populations de l'année de base des projections en appliquant, par rebours, le taux d'accroissement entre 2003 et 2004.

4. La mortalité

- En l'absence d'une table de mortalité récente permettant de nous fournir des probabilités de survie pour des fins de projections (La table de mortalité observée la plus récente remonte à 1987).
- Recours aux tables types de mortalité (T.T.M).
- Sur la base des données de l'Enquête Nationale à Passages Répétés de 1986-87, il s'est avéré que le modèle Sud de Coale et Demeny est le plus proche du profil de mortalité par âge et sexe observé au Maroc.
- Le schéma de ce profil se caractérise par une mortalité forte pour les enfants de moins de cinq ans, faible entre 40 et 60 ans et forte au delà de 65 ans.
- A partir des quotients de mortalité infantile (des deux sexes combinés) obtenus à partir du recensement, aussi bien pour l'ensemble du Maroc que pour le milieu urbain, on a déterminé les niveaux de mortalité observés pour les deux sexes.
- De ces niveaux de mortalité, on a pu tirer les espérances de vie à la naissance correspondantes pour chaque sexe, en supposant que la mortalité différentielle par sexe est la même que celle de la famille Sud des T.T.M.
- L'espérance de vie à la naissance de chaque sexe estimée est projetée selon un modèle d'évolution moyenne (observée pour plusieurs pays depuis 1955) qui postule que le gain en espérance de vie à la naissance diminue graduellement, à mesure que les chances de survie s'améliorent.
- Ces espérances de vie ont permis d'obtenir les probabilités de survie quinquennales et par bond de 5 ans.
- Ces dernières ont été interpolées pour obtenir les probabilités de survie par année d'âge et par année civile.

5. La fécondité

- Les données sur la fécondité sont obtenues à partir des recensements et des enquêtes du ministère de la santé:
 - Tendance à la baisse de la fécondité
 - La diminution de la fécondité est dorénavant plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain.
 - En milieu rural, la fécondité reste élevée malgré sa forte baisse.
 - Cette évolution porte à penser que la chute de la fécondité ne s'arrêtera pas.
- Vu la difficulté de prévoir avec certitude l'évolution future de la fécondité, trois hypothèses de baisse de la fécondité ont été émises pour l'ensemble du Maroc.
- Partant des ISF observés au cours des trois derniers recensements et des deux plus récentes enquêtes du Ministère de la santé, une fonction polynomiale à cinq degrés a été utilisée pour estimer la tendance de la fécondité.
- La variante moyenne de la population totale est encadrée par deux autres: variantes haute et basse qui permettent de connaître les implications possibles d'itinéraires différents de la fécondité.

6. Variante haute

- Elle stipule un relâchement du rythme de la baisse de la fécondité (amélioration des conditions de vie des ménages, moindre utilisation des moyens contraceptives, politique de planification familiale moins offensive, insertion féminine moyenne dans le marché du travail).
- Ainsi l'ISF continue de diminuer, mais en restant supérieur au niveau de la variante moyenne.

7. Variante basse

Il s'agit d'une variante qui s'inscrit dans un contexte :

- d'émancipation féminine accrue avec une intégration élevée des femmes dans le marché du travail,
 - d'une modification du style de vie, des désirs poussés de consommation des biens et services à même d'élever le coût de l'enfant,
 - et de recherche de liberté individuelle sans trop de contrainte
- Pour le milieu urbain, une seule hypothèse de fécondité est retenue (correspondant à la variante moyenne des projections de la population totale du Maroc) vu le niveau relativement bas de l'indice synthétique de fécondité déjà atteint en ce milieu.
- Et pour ne pas trop multiplier le nombre de variantes. Si on avait adopté trois variantes de fécondité urbaine, on aurait neuf projections, sans compter la migration, qui est donnée avec deux scénarios et donc cela résulterait en 18 séries de projections.

7. La migration internationale

- Les données permettant de calculer directement le solde migratoire international font défaut au Maroc.
- Toutefois, le recensement permet d'avoir une idée sur la migration nette internationale, estimée par différence entre les flux d'émigration et d'immigration internationales :
 - Le flux d'immigrants étant estimé à partir des déclarations des recensés à la question sur la résidence précédente,
 - Alors que le flux d'émigration est composé de ceux déclarés comme émigrants les 12 derniers mois précédant le recensement général de la population et de l'habitat. La résidence actuelle a été fixée à une durée inférieure ou égale à cinq ans, afin d'éviter les fluctuations annuelles possible.
- Le calcul de la migration nette internationale donne ainsi une estimation approximative, car:
 - la question sur la résidence précédente sous estime le nombre d'entrées (cas où les personnes arrivées de l'étranger ont changé de résidence plusieurs fois au Maroc après leur retour)
 - les sorties sont aussi sous estimées (cas où tous les membres du ménage ont quitté le Maroc et donc échappent à l'observation).
- Le solde migratoire est estimé indirectement à partir des deux derniers recensements.
- Comme l'accroissement global entre deux dates données résulte de l'accroissement naturel et du mouvement migratoire de la population.
- l'accroissement naturel: obtenu par différence entre l'effectif moyen des naissances et celui des décès de cette période,
- Le solde migratoire: obtenu par différence entre l'accroissement global et l'accroissement naturel.
- Les migrants sont répartis par âge et sexe selon un profil ajusté tiré du RGPH.

8. La migration urbaine

- La migration urbaine est estimée à partir de la question sur la résidence précédente et au tableau des

événements du RGPH. Cette migration se compose de deux parties :

- la migration nette urbain-rural,
 - et la migration nette avec l'étranger.
- La migration nette urbaine estimée n'inclut pas l'extension du périmètre urbain et le reclassement de certaines localités du rural à l'urbain.
 - Ces deux composantes sont prises en compte pour la projection des effectifs de la population marocaine par milieu de résidence.
 - En tenant compte de ces facteurs des estimations du solde démographique urbain ont été effectuées pour les différentes périodes intercensitaires. Ce solde est retenu pour l'année de base des projections.
 - La continuité d'un solde démographique urbain aussi fort, bien qu'en légère diminution, pourrait se justifier par l'urbanisation croissante, due en partie aux grands projets lancés pour la création de nouvelles zones urbaines, voire même de nouvelles villes.
 - Sa diminution à long terme pourrait aussi s'expliquer par l'amélioration des conditions de vie au milieu rural suite aux programmes déjà entamés d'électrification et d'adduction d'eau potable. Ceux-ci permettraient une certaine rétention des populations rurales sur place.
 - L'effectif de migrants net est réparti selon la structure par âge et sexe du recensement.

9. Les projections des provinces et préfectures selon le milieu de résidence

- Les projections par provinces, préfectures et milieu de résidence sont effectuées par application des taux d'accroissement démographiques intercensitaires.
- Ces projections sont étroitement liées aux perspectives des populations totale, urbaine et rurale du Maroc.
- Pour assurer la cohérence les projections des provinces et celles calculées pour l'ensemble du Maroc par la méthode des composantes (variante moyenne), il est nécessaire de répartir les différences entre ces deux types de projections, en tenant compte du poids démographique de chaque province, et en assurant une cohérence des rythmes d'accroissement par province.
- L'objectif étant de retrouver les totaux déjà établis par la méthode des composantes, et des tendances des taux d'accroissement par province. La même procédure de calcul a été suivie pour les milieux urbains des provinces et préfectures.

10. Méthode basée sur la différence entre les taux de croissance des populations urbaine et rurale (DTCUR) de la province

- Fondée sur la différence entre les taux de croissance démographique annuelle des populations urbaine et rurale (DTCUR) de la province en question en tant que mesure du rythme d'urbanisation.
- Il aurait été possible de faire les projections provinciales en utilisant la méthode des composantes si on disposait d'une série temporelle sur les différents flux de migration interprovincial aussi bien que de la part de la migration internationale nette de chaque province, outre la disponibilité de données sur la mortalité et son profil par âge et sexe selon les provinces et préfectures.

- Recourir à des hypothèses concernant ces deux paramètres par province serait très hasardeux dans l'état de connaissance actuelle.
- En effet, on montre que «l'hypothèse d'un taux constant de croissance urbaine n'est valable que tant que le degré d'urbanisation est assez bas. Quand ce degré est moyen ou élevé, cette hypothèse devient irréaliste».
- Par ailleurs, quand le degré d'urbanisation est faible, la population rurale s'accroît presque aussi vite que la population totale, et la population urbaine correspondante peut s'accroître beaucoup plus rapidement.
- Quand le degré d'urbanisation s'élève, la population urbaine ne s'accroît qu'un peu plus rapidement que la population totale, alors que la population rurale peut s'accroître beaucoup moins rapidement et même peut diminuer.
- Voilà ce que seraient les conséquences d'une application indéfinie dans le temps d'une DTCUR donnée dans des situations diverses ; elles sont pour le moins possibles et elles correspondent à peu près à ce qu'on observe effectivement.

11. Méthode basée sur les poids démographiques par âge et sexe des provinces et préfectures

- Comme les données sur la migration interne et internationale selon l'âge et le sexe par province et préfecture ne sont pas non plus disponibles.
- les projections de la population des provinces et préfectures ne peuvent pas être faites par la méthode des composantes et comme alternative, il est proposé d'appliquer une méthode se basant sur les poids démographiques par âge et sexe des provinces et préfectures.
- Elle a l'avantage, d'une part, de n'exiger comme données de base que la répartition de la population par âge et sexe de chaque province/préfecture et, d'autre part, de donner des résultats cohérents avec les projections officielles au niveau national, déjà réalisées, et d'assurer une cohérence des effectifs par âge et sexe.

Les projections de la population de l'Algérie



Mr Hassen SOUABER
Directeur des Statistiques
de la Population et de l'Emploi
Algérie

I. Introduction

Les politiques et programmes de développement économiques et sociaux initiés par les pays visent à la satisfaction des besoins et des aspirations des citoyens et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Très variés, ces besoins qui concernent tout autant, la prise en charge sanitaire, l'éducation et la formation, le travail, le logement, la consommation, le sport, les loisirs.... ne peuvent être pris en charge que s'ils sont identifiés et quantifiés.

La disponibilité de données sur la population et notamment, celles relatives à sa structure par âge et par sexe, par état matrimonial, par niveau d'instruction, sa répartition spatiale, ses conditions d'habitation, est indispensable pour cerner l'ensemble des besoins, à l'effet de les prendre en charge par la mise en œuvre des politiques de développement.

Nos pays doivent donc accorder une importance particulière aux données statistiques sur la population pour permettre aux pouvoirs publics d'évaluer, de mettre en œuvre et de suivre les politiques et programmes qui visent à satisfaire les besoins des citoyens et à améliorer leurs conditions d'existence.

La communauté maghrébine se doit d'œuvrer à l'amélioration du système d'information statistique dans le domaine des données sur la population pour permettre aux décideurs de nos pays respectifs de disposer de données fiables et régulières, nécessaires pour tous les travaux d'évaluation et de planification.

Le renforcement de la coopération et de la coordination statistique, visée par l'organisation de cet atelier est une initiative à encourager dans la mesure où nous pouvons échanger nos expériences et œuvrer ensemble à l'amélioration de la qualité des informations statistiques, produites par nos pays respectifs.

II. Statistiques démographiques

Les statistiques de l'état civil pour les événements démographiques et les recensements de la population et de l'habitat sont les deux principales sources de données démographiques.

Il faut rappeler que l'Algérie dispose d'un fichier de l'état civil qui date de plus d'un siècle (1882). Les questionnaires relatifs aux faits démographiques sont conçus par l'Office Algérien et transmis aux 1541 communes du territoire national. Une fois renseignés, ces questionnaires sont renvoyés à l'ONS qui procède à leur exploitation et traitement. Un état de la population avec les principaux indicateurs démographiques est élaboré et publié annuellement par les structures de l'ONS.

Les recensements de la population et de l'habitat sont réalisés tous les dix ans. L'Algérie indépendante a réalisé 5 recensements, le 1er en 1996, le 2ième en 1977, le 3ième en 1987, le 4ième en 1998 et le 5ième en 2008.

A partir du recensement de 1998 et des données de l'état civil, nous avons élaboré des projections de la population au niveau national et par Wilaya et une projection des ménages à l'horizon 2030.

La méthode utiliser pour élaborer les projections de populations est dite «méthode des composants» qui estime la population à partir des générations qui la composent. Tous les calculs ont été effectués à l'aide du logiciel MORTPAK sous Windows, des Nations Unies.

Pour faire cette projection, il fallait disposer :

- de la population de départ,
- d'un schéma de mortalité
- d'un schéma de fécondité
- d'éléments d'informations sur les migrations internationales au cas où ce phénomène est statistiquement significatif.

Pour le schéma de mortalité, nous avons utilisé un modèle unique en cohérence avec le programme des pouvoirs publics qui vise la réduction de moitié du taux de mortalité infantile une diminution à l'horizon 2010.

Pour le schéma de fécondité, trois hypothèses de travail ont été retenues :

- Une hypothèse haute: rythme globalement lent de la fécondité
- Une hypothèse basse : niveaux de fécondité atteint en 1998 à partir desquels un schéma d'évolution national pour atteindre un niveau de fécondité de 1,8 enfants par femme
- Une hypothèse probable : schéma de fécondité arrêté par la politique nationale de population visant à atteindre un ISF de 2,1 enfants par femme en 2010

Faute d'informations, nous avons supposé un solde migratoire nul tout au long de la période.

Le recensement général de la population et de l'habitat de 2008 est actuellement en phase d'exploitation.

Il nous permettra de disposer des données démographiques, des niveaux d'instruction et de formation et des conditions sociales d'existence de la population et des effets induits par des politiques de développement.

Il nous permettra également une évaluation des flux migratoires et une connaissance des principales caractéristiques du parc logement, de sa composition et de sa répartition spatiale

Il nous permettra enfin de constituer des fichiers de ménages, des logements et des établissements, base fondamentale pour les études (et enquêtes) à mener.

Les résultats du recensement général de la population et de l'habitat constituent une source inestimable pour tous les utilisateurs qu'ils soient: les institutions de l'Etat, les Chercheurs, les universitaires ...

Ils sont un outil irremplaçable pour les activités d'analyse, de prévision ayant trait à des domaines aussi variés que la démographie, l'éducation, la typologie des ménages et des familles, la fécondité, les mouvements pendulaires, les flux migratoires, l'habitat...

III. Perspectives

Pour faire face à la rapidité des changements qui s'opèrent dans tous les domaines de la vie économique et sociale et être en conformité avec les recommandations internationales qui préconisent un recensement général de la population tous les 5 ans, l'Etat Algérien a décidé de réaliser le prochain recensement en 2013 (5 ans après celui de 2008).

Compte tenu de la lourdeur d'une opération aussi importante, les préparatifs vont commencer durant le second semestre de 2010.

La réflexion sur l'organisation et le contenu des supports d'information a déjà été entamée et on voudrait, avec vous, partager nos préoccupations quant à l'opportunité de la réalisation d'une telle opération qui

Atelier 2 : Statistiques de l'Emploi et des Salaires

Président : Mr Hassen SOUABER

Directeur des Statistiques de la Population et de l'Emploi - Algérie

نظام احصائيات التشغيل و الاجور في تونس



السيد الحبيب الفراتي
المدير المركزي للإحصائيات
الديموغرافية و الإجتماعية, تونس

1. عناصر المداخلة

1. التشغيل

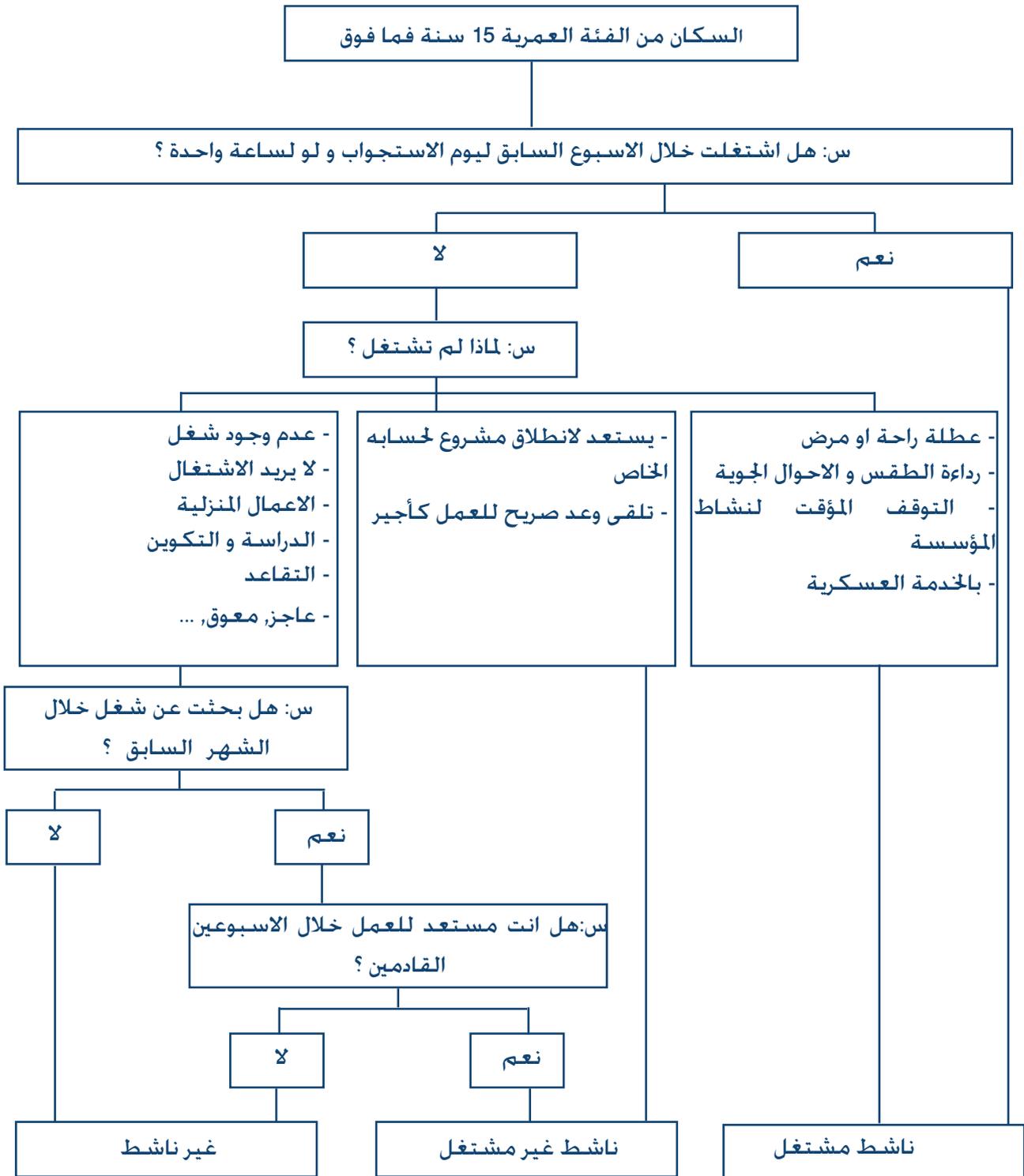
- 1.1 المفاهيم و المصلحات
- 2.1 المسوح العينية حول التشغيل
- 3.1 احصائيات التشغيل من خلال المصادر الادارية
2. الاجور

- 1.2 المفاهيم و المصلحات
- 2.2 المسوح العينية حول الاجور
- 3.2 احصائيات الاجور من خلال المصادر الادارية

1. التشغيل

1.1 المفاهيم و المصطلحات

انطلاقا من التعداد العام للسكان و السكنى لسنة 2004 وقع اعتماد المفاهيم الاساسية لمكتب العمل الدولي في تحديد الناشطين المشغلين، الناشطين غير المشغلين (منهم العاطلين عن العمل (18-59 سنة) و غير الناشطين. و منذ المسح الوطني حول السكان و التشغيل لسنة 2005 تم تعميم مصطلح عاطل عن العمل واحتساب نسبة البطالة على الفئة العمرية 15 سنة فما فوق.



2.1 المسوم العينية حول التشغيل

أ- المسوم السنوية حول السكان و التشغيل (منذ سنة 2005)

الاهداف: متابعة سنوية لمؤشرات التشغيل و خاصة منها الطلبات الاضافية واحداثات الشغل وكذلك الخصائص الديموغرافية والتربوية والاقتصادية للسكان المشغولين والعاطلين عن العمل وخصائص البطالة.

العينة:

= بلغ حجم العينة 65000 سنتي 2005 و2006 و146000 اسرة سنتي 2007 و2008. وهي موزعة على التوالي على 2600 و5840 عنقود

اسري من مقطعات التعداد العام للسكان والسكنى لسنة 2004.

- اعتماد عينات عنقودية مستقلة ومتجددة من سنة الى اخرى في بعض الحالات و عينات عنقودية قارة في حالات اخرى لاستخراج مؤشرات حول الهجرة الدولية من و الى تونس.

مطاور الاستثمارة :

- محور الاسرة و ظروف العيش.
- محور الافراد : تركيبة الاسرة، الجنس و العمر و الحالة المدنية، مزاولة الدراسة و التكوين و المستوى التعليمي و الشهادة المتحصل عليها ...
- محور الناشط المشتغل : المهنة، المرتبة في المهنة، النشاط الاقتصادي، عدد ايام الاشتغال خلال السنة، عدد الساعات الاسبوعية، النشاط الثانوي، بيانات عن الاجر بالنسبة للأجراء ...
- محور الناشط العاطل عن العمل : الاشتغال سابقا، اخر مهنة، اخر نشاط اقتصادي، مدة البطالة، اسبابها، ...
- محور غير ناشط : الاشتغال سابقا، المهنة، النشاط، ...

جمع البيانات و الخزن:

- استخدام فرق أعوان البحث على مستوى الولايات
- ترميز البيانات عن المهنة و النشاط الاقتصادي باستخدام التصنيف الدولي حول المهن (CITP 88) ومصنّف الأنشطة التونسية (NAT)
- استخدام تطبيقه CSPO للخزن وتطبيقه ARIEL لاستغلال المعطيات

ب- المسوم الثلاثية حول التشغيل

الاهداف: متابعة ربع سنوية لمؤشرات التشغيل و البطالة على المستوى الوطني وخاصة منها الطلبات الاضافية وحدانات الشغل.
العيينة :

- يبلغ حجم العينة 45000 أسرة كلّ ثلاثية موزعة على 12 أسبوعا أي بمعدّل 3750 أسرة في الاسبوع (أي ما يقابل 150 عنقود أسري)
- يتمّ جديد نصف العينة بين الثلاثية والثلاثية الموالية وكذلك بين كلّ ثلاثية ونفس الثلاثية من السنة الموالية.
- دوران العينة (Rotation) وذلك من اجل مقارنة المؤشرات بين ثلاثيتين متتاليتين وكذلك من ثلاثية إلى نفس الثلاثية من السنة الموالية في حين قد يكون لهذا أثر سلبي على نسبة الاجابة وخاصة من بين العاطلين عن العمل.

مطاور الاستثمارة :

- استثمارة في شكل كراس يتمّ اعتمادها في الزيارات الأربع المزمع القيام بها لدى عينة المسح.
- كلّ أسرة يتمّ إستجوابها 4 مرات. مرتين متتاليتين ثمّ راحة بثلاثيتين ثمّ زيارة ثالثة وزيارة رابعة متتاليتين أيضا.
- بيانات ديمغرافية وتربوية : تركيبة الاسرة، الجنس و العمر و الحالة المدنية و مزاولة مرحلة تكوينية و المستوى التعليمي و الشهادة المتحصل عليها.
- بيانات اقتصادية عن المشتغل : المهنة، المرتبة في المهنة، النشاط الاقتصادي، ...
- بيانات عن العاطل عن العمل : الاشتغال سابقا، اخر مهنة، اخر نشاط اساسي، مدة البطالة.

ج- المسوم السنوي حول التشغيل و الأجور لدى المؤسسات

الاهداف :

- يهدف المسح العيني حول التشغيل و الأجور لدى المؤسسات الذي أجز لأول مرّة في تونس خلال شهري سبتمبر و أكتوبر 2008 إلى:
- تقدير عدد المشتغلين في بداية سنة 2007 وفي نهايتها وتصنيفهم إلى إطارات ومهن ووسطى ومستخدمين وعملة وكذلك إلى قارين وظيفيين وموسميين.
- تقدير عدد المنتدبين حاملي شهادات عليا و شهادات التكوين المهني.

العيينة :

- يبلغ حجم العينة الأصلية قرابة 4000 مؤسسة تمّ استجواب 2700 منها.

3.1 إحصائيات التشغيل من خلال المصادر الإدارية

المصادر الإدارية :

- سجلات اعوان الوظيفة العمومية
- سجلات الصندوق الوطني للضمان الإجتماعي المتعلقة بالتصريحات الربع سنوية للأجور التي تقوم بها المؤسسات والمشتغلون عامة.

النقائص والصعوبات:

- عدم شمولية سجلّ الصندوق الوطني للضمان الإجتماعي: القطاع الفلاحي خاصة والقطاع غير المنظم بصفة عامة وخاصة منه قطاع البناء
- لا يضمّ هذا السجل عدد الأيام التي إشتغل فيها الناشط خلال الثلاثة
- لا يضمّ هذا السجل بيانات عن الصنف المهني للناشط المشتغل
- التطابق بين عدد الانخراطات الاضافية في الصندوق و احداثات الشغل الربع سنوية

2. الأجر

1.2 المفاهيم والمصطلحات

- إعتداد الأجر الصافي في المسوح الأسرية بعد إقحام القروض التي تمّ خصمها مباشرة من الأجر.
- إعتداد الأجر الخام في المسوح لدى المؤسسات
- إعتداد طريقة ودورية خلاص الأجر في المسوح الأسرية:
- * أجر شهري.
- * أجر أسبوعي.
- * أجر يومي.
- * طريقة أخرى (بالوفقة، بالحزمة....)
- المرور من الأجر الصافي إلى الأجر الخام في المسوح الأسرية بالإعتداد على جداول إحتساب الأعباء الإجتماعية والأداء على الأجر المستخرجة من سجلات اعوان الوظيفة العمومية.
- موضوع تكلفة اليد العاملة يتطلّب إنجاز مسح هيكلي هام حول التشغيل والأجور لدى المؤسسات و ذلك بالإعتداد على متابعة دقيقة للبيانات حول الأجراء العاملين بالمؤسسات.

2.2 المسوح العينية حول الأجر

أ- محور الأجر بالمسح السنوي حول السكان والتشغيل

الاهداف : تقدّير مؤشرات عن كتلة الأجر ومتوسّط الأجر الخام وتوزيع الأجراء حسب شرائح الأجر الخام.

الاستمارة : في شكل محور خاص بالناشطين المشتغلين من بين الأجراء

- طريقة أو دورية الخلاص: شهريا، أسبوعيا، يوميا....
- عدد الأسابيع التي إشتغل فيها خلال شهر المعاينة
- عدد الأيام التي إشتغل فيها خلال شهر المعاينة
- المنح والإمتيازات العينية (شهرية، ثلاثية، سنوية....)

استغلال البيانات:

- إحتساب الأجر الشهري الصافي بإعتبار المنح والإمتيازات
- المرور من الأجر الشهري الصافي إلى الأجر الشهري الخام
- تعديل بعض البيانات من جراء النقص في التصريح وذلك بإعتداد مقارنة بين المهنة المصرح بها في المسح و الرتبة

الواردة في المعطيات الشاملة عن اعوان الوظيفة العمومية (مصادر إدارية) بالنسبة للمشتغلين في هذا القطاع

ب- المسح العيني حول الأجور لدى المؤسسات

الاهداف :

- تقدير الأجور المدفوعة خلال سنة 2007 وتوزيعها إلى أجور أساسية وأجور ساعات إضافية ومنح وذلك على مستوى الأجراء القارين وعلى مستوى الأجراء الزمانيين أو الموسمين.

- تقدير الأجور المدفوعة خلال سنة 2007 للأجراء القارين مصنفيين إلى إطارات ومهن وسطي ومستخدمين وعملة.

الإستغلال :

- مقارنة البيانات عن الأجور وعدد الأجراء في المؤسسات المستجوبة ومقارنتها مع البيانات المخزنة بسجلات الصندوق الوطني للضمان الإجتماعي.

3.2. إحصائيات الأجور من خلال المصادر الإدارية

أ- سجلّ أعوان الوظيفة العمومية وأجورهم

المصدر : المركز الوطني للإعلامية

الدورية : سنوية، وضعية العون بتاريخ 31 ديسمبر من كل سنة

الإستغلال : استغلال السجل عن الوضعية الإدارية وسجلّ الأجور بهدف إعداد نشرة سنوية حول خصائص أعوان الوظيفة العمومية وأجورهم (آخر تقرير سنة 2006)

ب- سجلّ التصريح الربع سنوي عن أجور أعوان المؤسسات

المصدر : الصندوق الوطني للضمان الإجتماعي

الدورية : ربع سنوية: عن الأجر الثلاثي لأعوان المؤسسات المصرح به لدى الصندوق الوطني للضمان الإجتماعي من قبل المؤسسة او المشغل.

الإستغلال : إعتقاد هذا السجل في إعداد نسبة التطور الثلاثي للأجور في القطاع الخاص غير الفلاحي وذلك في إطار برنامج المواصفات الخاصة لنشر البيانات بالتنسيق مع البنك المركزي التونسي والذي يشرف عليه عالميا صندوق النقد الدولي.

Statistiques de l'emploi et des salaires en Algérie



Mr Hassen SOUABER
 Directeur des Statistiques
 de la Population et de l'Emploi
 Algérie

I. Introduction

L'évaluation, la mise en œuvre et le suivi des politiques et des stratégies de développement initiées par les pouvoirs pour l'amélioration des conditions de vie des populations est tributaire d'une bonne connaissance de la réalité économique et sociale du pays.

La disponibilité d'informations régulières et fiables dans tous les domaines est donc un impératif dont on ne peut se passer si nous voulons entreprendre des actions et en assurer l'efficacité.

Conscients de l'importance des données et indicateurs, les pays du monde entier œuvrent à la mise en place et au développement d'un bon système d'information statistique, sans lequel, aucune efficacité de leur politique n'est garantie.

A l'instar des autres pays de la planète et notamment les plus développés, les pays du Maghreb doivent travailler en commun, au renforcement de leur capacité en matière de préparation, de conception, de collecte et d'exploitation des données statistiques.

Les pays de la communauté maghrébine, doivent consolider la coopération dans le domaine de la production, de l'exploitation et de la dissémination des informations statistiques.

L'atelier sur le renforcement de la coordination et de la coopération statistique entre les pays du Maghreb que nos frères tunisiens organisent est une initiative très louable dans la mesure où elle constitue une première et un premier pas dans un processus de coopération qu'il faudrait renforcer par un programme de travail et d'autres rencontres pour que le travail statistique maghrébin devienne une réalité.

II. Statistiques de l'emploi et des salaires

En Algérie, les informations disponibles sur l'emploi proviennent des enquêtes emploi auprès des ménages que l'Organisme Algérien de Statistique (ONS) réalise annuellement. Ces enquêtes au sondage sont réalisées auprès d'un échantillon d'environ 15 000 ménages.

Elles permettent une connaissance des principales caractéristiques de la population active, de la population occupée et des chômeurs. Elles permettent également de déterminer les principaux indicateurs du marché du travail au niveau national et selon le milieu de résidence (urbain et rural) : Taux d'activité, taux d'occupation et taux de chômage...

Les informations sur l'emploi nous proviennent aussi de l'Agence Nationale de l'emploi en termes de demandes, d'offres d'emploi et de placements.

Nous avons par ailleurs des données statistiques à partir des structures chargées de l'emploi des jeunes qui nous transmettent les bilans de leur activité de placement des jeunes.

Nous avons également des données sur les effectifs des fonctionnaires de la fonction publique avec un certain nombre de variables telles que le sexe, l'âge, l'ancienneté, le niveau de qualification etc...

Les variables sur l'activité, l'emploi et le chômage sont également introduites dans les recensements de la population et de l'habitat.

En ce qui concerne les salaires nous ne disposons malheureusement pas de données récentes .

Les enquêtes sur l'étude des revenus salariaux auprès des entreprises , qui étaient réalisées annuellement jusqu'à l'année 1996, ont été arrêtées car les taux de réponse qui étaient assez importants et qui permettaient une analyse du phénomène ont diminué tout au long des années pour devenir très faibles, rendant ainsi ces enquêtes inexploitable.

Nous avons remarqué, en effet, que c'est principalement les entreprises privées qui ne répondaient pas dans leur immense majorité à notre questionnaire.

Eu égard à l'importance de ce secteur qui employait plus de 65% du total des occupés en 2007 (33% en 1987) compte tenu de la particularité de notre économie dans le Maghreb, la collecte des données sur les salaires est devenu problématique, d'où la nécessité de réfléchir à une toute autre démarche que l'enquête auprès des entreprises, pour recueillir des données sur les revenus salariaux.

Les revenus salariaux et non salariaux sont également introduits dans les questionnaires des enquêtes sur les dépenses de consommation, dont la dernière a été réalisée en 2000. Les données qui ne sont pas très fiables compte de la réticence des ménages à déclarer leur revenu, nous permettent d'apprécier quelque peu l'équilibre entre les dépenses et les revenus.

III. Perspectives

Pour mieux cerner les données de l'emploi qui constituent des indicateurs très précieux pour les pouvoirs publics, on envisage de réduire la périodicité de l'enquête emploi et aussi de permettre une représentativité régionale.

A partir de l'année 2009, il est prévu la réalisation d'une enquête trimestrielle auprès des ménages sur l'emploi et les revenus. Cette enquête, au sein de laquelle seront introduites des volets sur les revenus salariaux et non salariaux, nous permettra de disposer des indicateurs du moment du marché du travail et également une estimation des taux (activité, emploi, chômage) pour l'année avec la fusion des 4 enquêtes trimestrielles. Comme elle nous permettra également de disposer de données sur les revenus.

Il est également prévu la réalisation, au cours des prochaines années, d'une grande enquête sur l'emploi et les revenus salariaux et non salariaux pour disposer des indicateurs de l'emploi et chômage au niveau régional.

IV. Possibilités de coopération Maghrébine

La dimension maghrébine peut être intégrée à tous les niveaux de la préparation, de la production, de l'exploitation, du traitement et de la dissémination des informations statistiques.

En ce qui concerne la problématique relative aux données statistiques sur l'emploi et les salaires, nous devons réfléchir ensemble à une démarche pour aboutir à terme à une enquête commune :

- Échanger nos expériences dans le domaine de la production des statistiques sur l'emploi et les salaires.
- Réfléchir à des approches et méthodes qui nous permettent de disposer des informations régulières sur l'emploi et les salaires en tenant compte des aspects coûts.
- Utiliser les mêmes concepts et les mêmes définitions pour rendre nos informations comparables. Les concepts du BIT sont les mieux indiqués dans la mesure où ils nous permettent de nous situer dans le monde.
- Il faut œuvrer à assurer des formations et des recyclages en direction des cadres versés dans ce secteur afin d'assurer l'émergence des spécialistes dans le domaine des statistiques sur l'emploi et les salaires qui travailleront ensemble pour mettre au point une stratégie commune.
- Concevoir des supports maghrébins avec des parties communes et d'autres qui tiennent compte des spécificités

- de chaque pays. Nous devons nous inspirer des enquêtes sur la santé de la famille réalisées par les pays arabes en collaboration avec la Ligue des Etats Arabes qui sont un modèle de coopération très réussie.
- Organiser des rencontres lors la préparation et de la dissémination des résultats des enquêtes réalisées.
 - Comme, il est aussi souhaitable de réfléchir dès à présent aux perspectives d'élaboration de publications communes.
 - On peut débiter par l'élaboration d'un annuaire statistique des pays du Maghreb et réfléchir à son élargissement à des publications maghrébines spécifiques à l'emploi et salaires.
 - Aboutir à la mise en place d'une base de données maghrébine.

Systeme des statistiques de l'emploi et des salaires en Tunisie

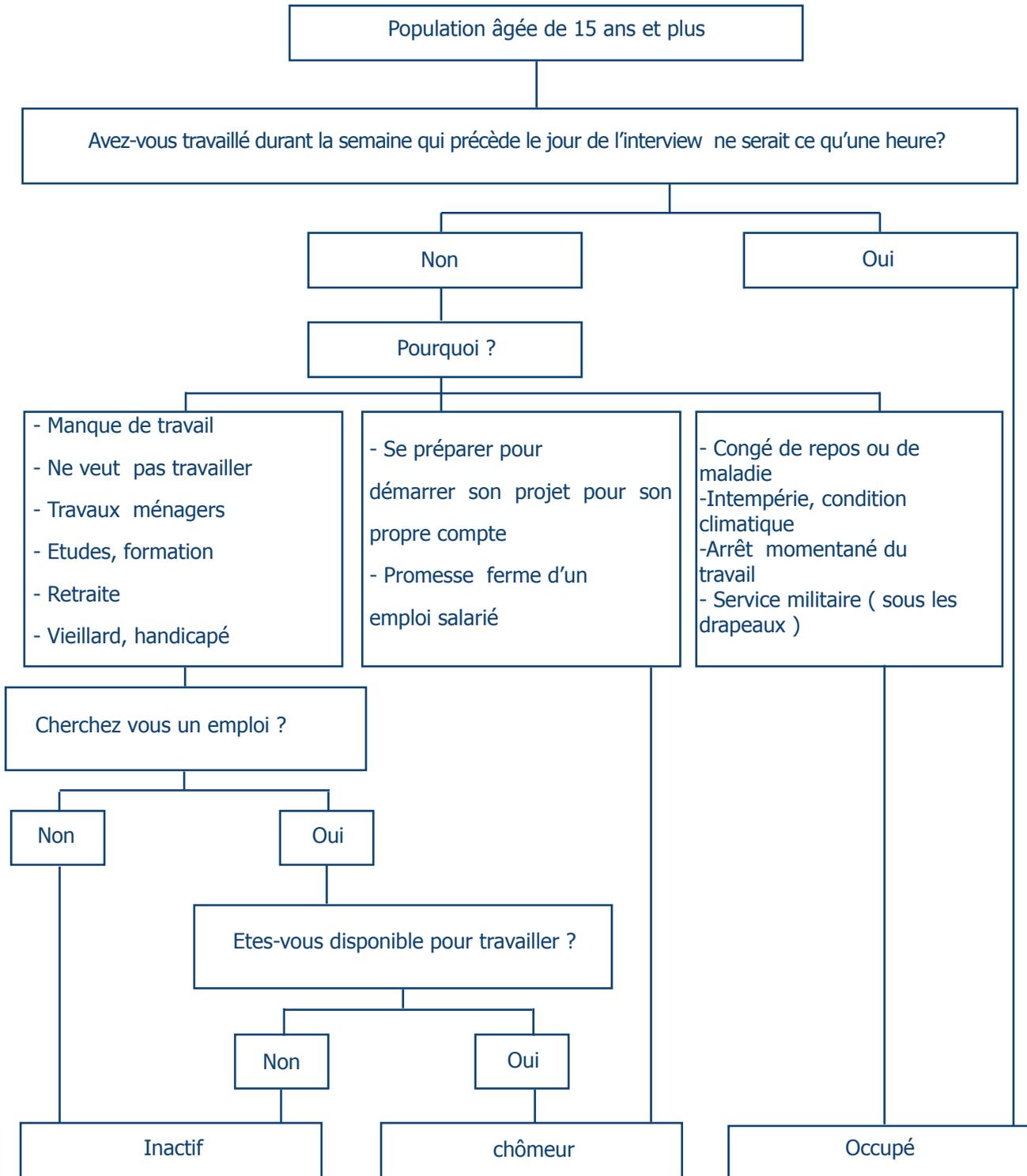


Mr Habib FOURATI
Directeur Central des Statistiques
Démographiques et Sociales
Tunisie

I. L'emploi

1. Concepts et définitions

A partir du recensement général de la population et de l'habitat de 2004, l'INS Tunisie a appliqué les concepts du Bureau International du Travail concernant les définitions des actifs occupés, les actifs non occupés (chômeurs 18-59 ans) et les inactifs. Et ce n'est qu'en 2005 avec l'enquête annuelle sur l'emploi que le concept chômeur est étendu sur toute la tranche d'âge 15 ans et plus, ainsi que le calcul du taux de chômage.



2. Les enquêtes par sondage sur l'emploi

a) Les enquêtes annuelles sur la population et l'emploi (depuis 2005)

Objectifs : Suivi annuel des indicateurs sur l'emploi et le chômage, en particulier, la demande additionnelle et la création d'emploi ainsi que les caractéristiques démographiques, éducationnelles et économiques des actifs occupés et des chômeurs.

Echantillon :

- L'échantillon s'est élevé à 65000 ménages en 2005 et 2006 et à 146000 ménages en 2007 et 2008. Il est réparti respectivement sur 2600 et 5840 grappes tirées à partir des districts du recensement de la population et de l'habitat de 2004.
- L'échantillon est composé aussi chaque année de nouvelles et d'anciennes grappes pour mesurer les flux migratoires avec l'étranger, de et vers la Tunisie.

Questionnaire :

- Thème ménage et conditions de vie.
- Thème membres du ménage : composition du ménage, sexe, âge, état civil, éducation, niveau d'instruction, diplôme, ...
- Thème actif occupé : profession, activité, nombre de jours travaillés au cours de l'année, nombre d'heures travaillées au cours de la semaine, activité secondaire ...
- Thème actif non occupé : travail dans le passé, profession antérieure, activité antérieure, durée de chômage, raisons de chômage, ...
- Thème inactif : travail dans le passé, profession antérieure, activité antérieure ...

Collecte et saisie :

- Equipe d'enquêteurs par gouvernorat.
- Chiffrement de la profession et de l'activité sur la base de la nomenclature nationale des professions (CITP 88) et la nomenclature des activités tunisiennes (NAT)...
- Saisie moyennant une application conçue par CSPRO et traitement de l'enquête à l'aide du logiciel ARIEL

b) Les enquêtes trimestrielles sur la population et l'emploi (depuis 2006)

Objectifs : Suivi trimestriel des indicateurs sur l'emploi et le chômage, en particulier, la demande additionnelle et la création d'emploi.

Echantillon :

- L'échantillon s'est élevé à 45000 ménages chaque trimestre répartis équitablement sur 12 semaines avec une moyenne de 3750 ménages par semaine (soit 150 grappes).
- Renouvellement de la moitié de l'échantillon entre deux trimestres consécutifs et entre un trimestre et le même trimestre de l'année suivante.
- Le système de rotation permet de comparer les indicateurs sur l'emploi et le chômage entre deux trimestres consécutifs et entre un trimestre et le même trimestre de l'année suivante. Cependant, il peut avoir des conséquences négatives sur le taux de réponse surtout au niveau des chômeurs.

Questionnaire :

- Questionnaire sous forme de cahier utilisé pour les 4 passages.
- Chaque ménage est enquêté 4 fois, 2 fois de suite puis sort de l'échantillon pour 2 trimestres consécutifs puis il sera de nouveau enquêté 2 autres fois de suite.
- Caractéristiques démographiques et éducationnelles : composition du ménage, sexe, âge, état civil, éducation, niveau d'instruction , diplôme, ...
- Caractéristiques économiques pour l'actif occupé : profession , activité, ...
- Caractéristiques économiques pour l'actif non occupé : travail dans le passé, profession antérieure, activité antérieure, durée de chômage...

c) L'enquête annuelle sur l'emploi et les salaires auprès des entreprises

Objectifs :

- Les objectifs de l'enquête annuelle sur l'emploi et les salaires auprès des entreprises réalisée pour la première fois en Tunisie au cours des mois de septembre et octobre 2008 sont :
- Estimation du nombre d'occupés au début et à la fin de l'année 2007 et les ventiler en cadres, professions intermédiaires, autres employés et ouvriers et en permanents, occasionnels, et saisonniers.
- Estimation du nombre des recrutés parmi les diplômés de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

Echantillon :

L'échantillon s'est élevé à 4000 entreprises dont 2700 seulement ayant répondu au questionnaire.

3. Les statistiques de l'emploi comme sous produits des sources administratives

Sources administratives :

- Fichier des agents de la fonction publique
- Fichier de la caisse nationale de sécurité sociale qui porte sur les déclarations trimestrielles des salaires par les employeurs.

Insuffisances et difficultés :

- Fichier de la caisse nationale de sécurité sociale non exhaustif: surtout au niveau du secteur de l'agriculture, du bâtiment et du secteur informel en général.
- Ce fichier ne contient pas le nombre de jours travaillés par trimestre.
- Il ne contient pas aussi la catégorie socioprofessionnelle de l'employé.
- Concordance entre le nombre de nouveaux adhérents sur le fichier et le nombre d'emplois créés trimestriellement.

II. Les salaires

1. Concepts et définitions

- Adoption du salaire net pour les enquêtes auprès des ménages en tenant compte des emprunts retenus directement à la source.
- Adoption du salaire brut pour les enquêtes auprès des entreprises
- Insertion d'une question sur le mode de paiement du salaire dans les enquêtes auprès des ménages :

- Salaire mensuel
- Salaire hebdomadaire
- Salaire journalier
- Autre mode de payement

- Passage du salaire net au salaire brut pour les enquêtes auprès des ménages en se basant sur les charges sociales et les impôts sur les salaires calculés à partir du fichier des agents de la fonction publique.
- L'estimation du coût de la main d'œuvre nécessite la réalisation d'une enquête emploi et salaires auprès des entreprises avec un suivi individuel sur les employés.

2. Les enquêtes par sondage sur les salaires

a) Thème salaires au sein de l'enquête sur la population et l'emploi

Objectifs :

Estimation d'indicateurs sur la masse salariale et le salaire brut moyen et la répartition des salariés selon les tranches de salaire brut.

Questionnaire :

Module spécial pour les salariés portant sur :

- Le mode de payement : mois, semaine, jour, autres ...
- Nombre de semaines travaillées au cours du mois de référence
- Nombre de jours travaillés au cours du mois de référence
- Primes et autres avantages (mensuel , trimestriel, annuel ...)

Traitements :

- Estimation du salaire mensuel net compte tenu des différents primes et avantages
- Passage du salaire mensuel net au salaire mensuel brut
- Redressement des données sous estimées en comparant les déclarations de salaires selon la profession de l'enquête sur l'emploi et les informations dégagées du fichier exhaustif des agents de la fonction publique.

b) Les enquêtes sur les salaires auprès des entreprises

Objectifs :

- Estimation de la masse des salaires pour l'année 2007 et sa répartition en salaire de base, salaire pour heures supplémentaires et primes et ce au niveau des employés permanents, occasionnels et saisonniers.
- Estimation des salaires des employés permanents en 2007 selon leur répartition en cadres, professions intermédiaires, autres employés , et ouvriers

Traitements :

Comparaison des résultats sur les salaires des entreprises enquêtées avec les données du fichier de la caisse nationale de sécurité sociale

3. Les statistiques des salaires comme sous produits des sources administratives

a) Fichier des agents de la fonction publique et leurs salaires

Source :

Centre National de l'Informatique.

Périodicité :

Annuelle, situation de l'employé au 31 décembre de chaque année.

Traitements :

Traitement du fichier des agents de la fonction publique et leurs salaires afin de produire une publication annuelle sur les agents de la fonction publique et leurs salaires (dernière publication date de 2006)

b) Fichier des déclarations trimestrielles de salaires des employés des entreprises

Source :

Caisse Nationale de Sécurité Sociale

Périodicité :

Trimestrielle : le salaire trimestriel des employés déclaré par les entreprises

Traitements :

Utilisation du fichier pour le calcul de l'évolution trimestrielle des salaires dans le secteur privé non agricole et ce dans le cadre du programme de la Norme Spéciale de la Diffusion des Données en collaboration avec la Banque Centrale Tunisie, ce programme est suivi au niveau mondial par le Fond monétaire international.

ENQUETE NATIONALE SUR L'EMPLOI (ENE)



Mr Mustapha ZIROILI
Ingénieur d'Etat Exploitation
des Données de l'Enquête Emploi
Maroc

I. Introduction

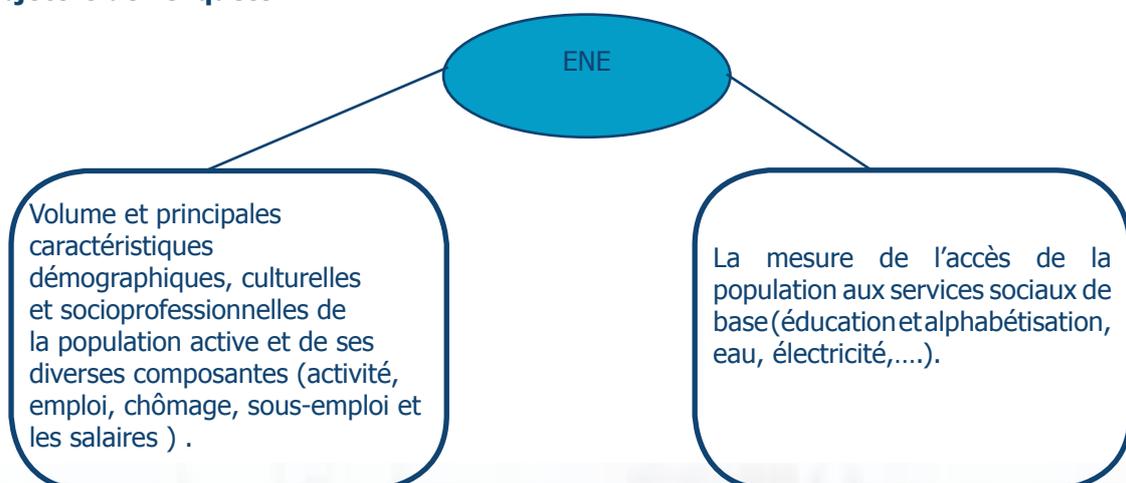
- Le déséquilibre entre l'offre et la demande au niveau du marché de l'emploi est l'un des principaux problèmes auxquels se heurte la société marocaine. La solution d'un tel problème exige la disposition d'un diagnostic précis de la situation.
- Conscient de cette réalité, le Maroc a accordé un intérêt particulier à la collecte d'informations sur la main d'œuvre. Ainsi, la plupart des enquêtes et recensements réalisés par la Direction de la Statistique se sont intéressés à la mesure de certains aspects de l'emploi.

II. Principales sources d'informations sur l'activité

Les sources d'informations sur l'activité, l'emploi et le chômage sont de quatre types :

- Les enquêtes par sondage auprès des ménages :
 - l'enquête permanente sur l'emploi
 - les autres enquêtes auprès des ménages dont les plus récentes sont l'enquête sur les niveaux de vie, l'enquête sur le secteur informel, . . .
- Les recensements de la population et de l'habitat (1960, 1971, 1982, 1994 et 2004) ;
- Les enquêtes par sondage auprès des établissements ;
- Les statistiques sous produites des registres administratifs et principalement les statistiques des organismes d'intermédiation en matière d'emploi.

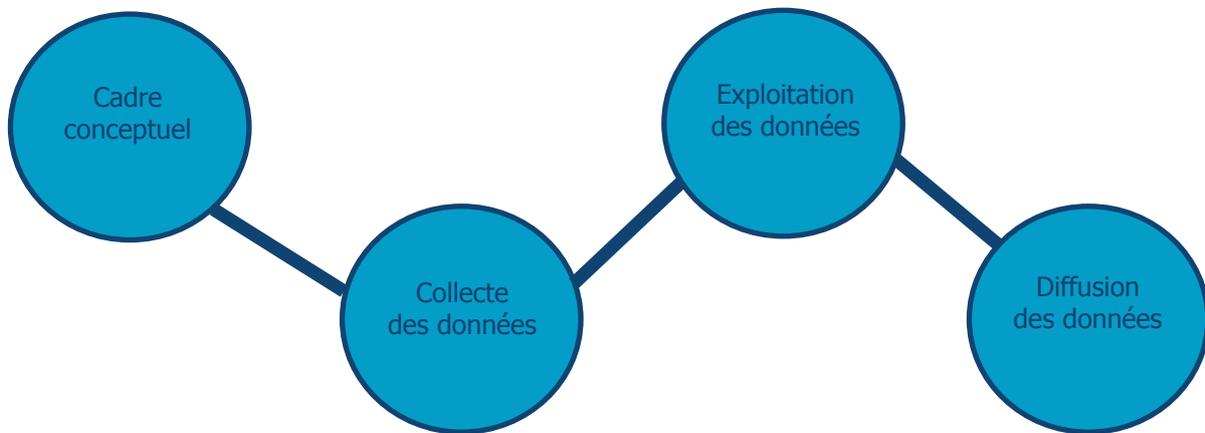
III. Objectifs de l'enquête



IV. Thèmes abordés par l'enquête

- Principales caractéristiques démographiques et culturelles de la population (sexe, l'âge, l'état matrimonial, l'éducation, le diplôme...);
- Caractéristiques de la population active en chômage (type de chômage, durée de chômage, causes de chômage...);
- Caractéristiques professionnelles relatives aux activités principales des actifs;
- Sous-emploi des personnes actives occupées;
- Les salaires pour les actifs occupés salariés;
- Mobilité professionnelle et des flux d'entrées / sorties du marché du travail;
- Conditions d'habitation et accès aux services sociaux de base.

V. Aspects méthodologiques



1. Cadre Conceptuel

a) Champ de l'enquête :

- Territoire couvert : le territoire national;
- Personnes couvertes: Les personnes qui se trouvent dans leurs résidences principales au moment de l'enquête ou qui sont temporairement absentes pour une durée inférieure à 6 mois;

N.B: les personnes résidant en ménages collectifs (casernes militaires, hôpitaux, prisons...) ne sont pas concernées par l'enquête

b) Echantillonnage:

- Le premier degré consiste à tirer les 1848 unités primaires (1124 UP en milieu urbain et 724 UP en milieu rural) de l'échantillon maître à partir de la base de sondage;
- Le deuxième degré consiste à tirer 6 unités secondaires de 50 ménages chacune en moyenne à partir de chaque unité primaire;
- Le troisième degré consiste à tirer une grappe de chaque unité secondaire (constituée de 35 ménages en milieu urbain et de 30 ménages en milieu rural) selon la méthode de tirage systématique à un seul démarrage.

c) Taille de l'échantillon

- La taille de l'échantillon annuel est de 60 000 ménages (dont 20 000 ménages ruraux);

- L'échantillon est représentatif des différentes couches sociales et régions du pays.

d) Renouvellement de l'échantillon

- Pour éviter la lassitude des ménages enquêtés, on procède chaque année au renouvellement de la moitié de l'échantillon.

2. Collecte des données

Pour pouvoir fournir des résultats à la fois trimestriels et annuels et tenir compte des effets des fluctuations saisonnières sur certaines variables observées, la collecte des données s'étale sur toute l'année. Les données sont recueillies par entrevues directes menées par le personnel (enquêteurs, contrôleurs et superviseurs) des directions régionales du Haut Commissariat au Plan.

a) Moyens humains mobilisés

En plus de l'équipe centrale, 16 superviseurs, 41 contrôleurs, 123 enquêteurs et 25 chauffeurs sont mobilisés au niveau régional dans le cadre de cette opération.

b) Dispositif de suivi et de contrôle

Un dispositif de suivi et de contrôle sur le terrain est mis en place pour assurer l'encadrement et l'assistance nécessaire aux enquêteurs de façon à garantir une meilleure qualité de données.

3. Exploitation des données

L'exploitation des données constitue une phase importante dans le processus de réalisation d'une enquête statistique. Sa maîtrise et son perfectionnement est déterminant de la réussite de l'opération en question.

Computer Assisted Personal interviewing (CAPI)

Afin de mettre à la disposition des différents utilisateurs, dans des délais acceptables, des flux de données plus variées et plus fiables le HCP a lancé en décembre 2005 un projet de collecte assistée par ordinateur des données de l'ENE (CAPI).

a) Objectifs du CAPI

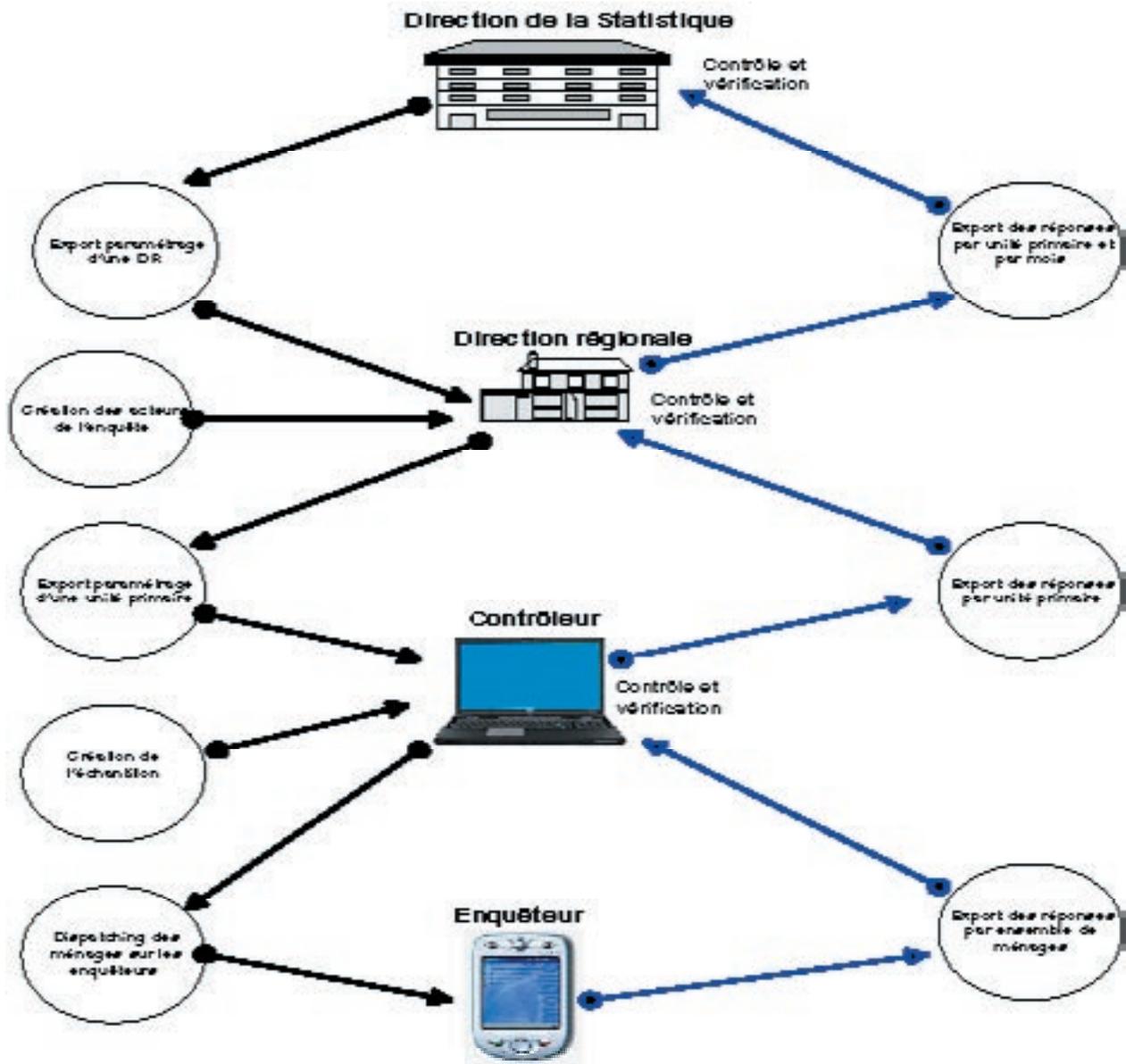
Ce nouveau système de collecte permet, moyennant l'intégration des opérations de collecte et d'exploitation informatique :

- L'amélioration de la qualité des données collectées ;
- La réduction des délais de diffusion des résultats (plusieurs étapes ont été épargnées dont principalement les opérations de saisie et d'exploitation des données);
- Une meilleure gestion des travaux sur le terrain ;
- Une optimisation des moyens humains et matériels utilisés.

b) En quoi consiste le système CAPI ?

- Le système CAPI est une méthode de collecte de données qui consiste à utiliser des ordinateurs portables ou des ordinateurs de poches (PDA: Personal Data assisted) pour effectuer la saisie, la codification et l'apurement au moment de l'interview.
- L'application informatique utilisée par ce système se charge des contrôles de validité et de cohérence des principales questions au fur et à mesure de la saisie durant le processus de l'interview.
- De plus, elle offre l'assistance nécessaire au chiffrage rapide des questions à nomenclatures.

c) Organisation du travail



4. Diffusion des données

Les principaux supports de diffusion des résultats de l'enquête sont:

- Communiqués de presse;
- Rapports :
 - Rapport trimestriel;
 - Rapport des premiers résultats annuels;
 - Rapport des résultats détaillés;
- Bulletin mensuel du Haut Commissariat au Plan (Repères Statistiques) ;
- Internet (www.hcp.ma) ;
- Satisfaction des demandes (e-mail, fax, tel, lettres,...).

VI. CONCEPTS, DEFINITIONS ET CLASSIFICATIONS

a) Objectifs du CAPI

Les définitions de l'emploi et du chômage retenues dans le cadre de cette opération, sont conformes aux recommandations internationales du Bureau International du Travail (BIT) :

- **Population active:** Elle comprend toutes les personnes constituant la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et services. La population active est composée de la population active occupée (actifs occupés) et de la population active en chômage (chômeurs).
- **Population active occupée:** Elle comprend toutes les personnes participant à la production de biens et de services, ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence spécifiée, et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur travail. Il s'agit d'un concept large qui englobe tous les types d'emplois, y compris le travail occasionnel, le travail à temps partiel et toutes les formes d'emplois irréguliers.
- **Population active en chômage:** Elle comprend toutes les personnes non pourvues d'un emploi mais sont disponibles et cherchent un travail et/ou sont disposées à travailler.

Ainsi, le concept du chômage, est fondé sur un critère à trois conditions. Sont chômeurs, les personnes qui, au moment de l'enquête, sont à la fois :

- Sans travail ;
- A la recherche d'un travail ; c'est à dire qui ont pris des dispositions appropriées pour chercher un emploi
- Disponibles pour travailler.

La population active en chômage est donc constituée des personnes âgées de 15 ans et plus, qui n'ont pas une activité professionnelle et qui cherchent activement ou passivement un emploi.

Il se dégage du concept ci-haut que la notion de recherche d'emploi est utilisée au sens large. Si les enquêtés avancent une raison de "non recherche" qui est indépendante de leur volonté, ils sont considérés comme chômeurs (personnes découragées par la recherche active). C'est le cas des personnes qui :

- Ont une promesse d'embauche ;
 - Attendent une réponse de l'employeur ;
 - Croient que le travail n'est pas disponible dans leur localité de résidence ;
 - Déclarent ne pas avoir le niveau scolaire, de formation, de qualification ou l'expérience nécessaire pour accéder à un emploi ;
 - Sont trop jeunes ou trop âgées pour être embauchées par les employeurs ;
 - Ont un handicap personnel pour trouver un emploi.
- **Population inactive :** considérée inactive toute personne qui n'est ni active occupée, ni en chômage. Les personnes inactives sont classées selon la cause de leur inactivité ("type d'inactivité"). Les catégories suivantes sont distinguées :
- *Jeune, enfant :* toute personne âgée de moins de 15 ans n'exerçant pas un travail et ne fréquentant pas un établissement d'enseignement ou de formation ;
 - *Ecolier ou étudiant :* toute personne dont la principale préoccupation est la fréquentation d'un établissement

d'enseignement ou de formation ;

- *Femme au foyer* : toute personne de sexe féminin âgée de 10 ans et plus dont l'occupation consiste à exercer des travaux ménagers pour le compte de son ménage ;
- *Retraité* : toute personne dont la principale source de revenu est une retraite dispensée par l'Etat, le secteur privé ou une institution quelconque ;
- *Rentier* : toute personne vivant principalement des revenus de la rente provenant de ses propriétés ;
- *Infirmes ou malades* : toute personne ne travaillant pas et ne cherchant pas à travailler à cause d'une maladie chronique ou d'une infirmité mentale ou physique ;
- *Vieillard* : tout individu âgé de 60 ans et plus dont la vieillesse est la principale cause de son inactivité et qui ne peut être classé ni comme rentier, ni comme retraité ;
- *Autre inactif* : toute personne âgée de 15 ans et plus dont le type d'inactivité ne coïncide pas avec les modalités sus-citées et qui n'est pas disposée à travailler.

Définition des taux d'activité, d'emploi et de chômage:

- *Taux brut d'activité* : c'est le rapport entre la population active et la population totale;
- *Taux de chômage*: rapport entre la population active en chômage et la population active âgée de 15 ans et plus;
- *Taux d'emploi*: la part de la population active occupée dans la population totale.
- *Nomenclature nationale des professions*: elle s'inspire largement de la CITP-88.
- *Nomenclature d'activités marocaine*: elle s'inspire de la CITI et de la NACE.
- *Nomenclature des diplômes*: elle est fondée en premier lieu sur le niveau de formation et en second lieu sur le type de formation.

Atelier 3 : Conditions de vie des ménages et pauvreté

Président : Mr Ould Taleb Ahmed TALEB ELY

Sous Directeur des statistiques des conditions de vie des ménages, Mauritanie

ENQUETES SUR LA CONSOMMATION ET LE NIVEAU DE VIE DES MENAGES



Mlle Badria DERKOUCH

Chef de service de la Coopération Statistique
Algérie

I. Enquête sur les dépenses de consommation des ménages 2000

1. Présentation Générale

L'enquête a été réalisée par l'Office National des Statistiques (ONS) à travers tout le territoire national, sur une période d'une année en trois phases; la taille de l'échantillon s'élevait à 12150 ménages. La périodicité de ce genre d'enquêtes est dix ans et la technique de relevé est l'interview.

Les unités statistiques (ménages ordinaires) ont été tirées sur la base du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1998, à exclure les ménages étrangers, les ménages collectifs, les nomades et la population comptée à part (prison, caserne, hôpitaux, etc.).

2. Objectifs de l'enquête

- Estimer les dépenses de consommation des ménages, leurs acquisitions en quantité et en valeur par produit pour l'année d'enquête ;
- Évaluer les disparités qui existent entre les différentes catégories sociodémographique et socioéconomique des ménages .
- Fournir des renseignements sur l'autoconsommation, notamment des ménages ruraux et/ou ayant une activité agricole;
- Permet de cerner l'ensemble des ressources financières perçues, y compris toute acquisition en nature qu'elle soit de la part de l'administration ou d'autres ménages.
- Renouveler le système de pondération de différents biens et services entrant dans le panier de la ménagère afin de calculer l'indice des prix à la consommation
- Fournir une estimation de l'agrégat consommation finale des ménages pour les besoins de la comptabilité nationale;
- Permet de tracer un panorama sur le niveau de vie des ménages, d'analyser les facteurs explicatifs de la consommation ainsi que l'étude de la pauvreté.

3. Plan de sondage

Le territoire national a été stratifié selon le niveau d'urbanisation, soit 6 strates retenues : Urbain Supérieur, Urbain, Sub-Urbain, Semi Urbain, Semi Rural /Rural aggloméré, Zone Éparse.

Dans chaque strate un sondage aléatoire à trois degrés a été effectué :

1^{er} degré : Tirage des communes avec probabilités inégales proportionnellement à la taille de la strate

2^{ème} degré : Tirage des districts/ commune échantillon, avec probabilités égales

3^{ème} degré : Tirage d'un nombre fixe de ménages ordinaires/ district échantillon.

Répartition de l'échantillon des trois phases de l'enquête

Strates	1 ^{er} Degré	2 ^{ème} Degré	3 ^{ème} Degré
S1 : Urbain Supérieur	19	57	2565
S2 : Urbain	17	51	2295
S3 : Sub-Urbain	05	14	630
S4 : Semi Urbain	10	30	1350
S5 : Semi Rural/Rural Aggloméré	23	68	3060
S6 : Zone Éparse	16	50	2250
Total	90	270	12150

4. Structure du questionnaire

- Environnement socioéconomique du ménage ;
- Caractéristiques générales du ménage ;
- Caractéristiques des occupés ;
- Caractéristiques des chômeurs ;
- Revenus ;
- Prêts et Emprunts
- Rétrospectif alimentaire et non alimentaire (bimestriel, annuel) ;
- Dépenses de consommation du mois d'enquête ;
- Dépenses du mois à l'extérieur du ménage ;
- Présence aux repas dans le mois d'enquête ;
- Équipement du ménage en biens durables.

5. Nomenclatures utilisées

a. Nomenclature des biens et services

- Nomenclature globale, bimestrielle et annuelle (alimentaire, non alimentaires): Alimentation – Boissons;

Habillement – Chaussures; Logement – Charges; Meubles - Articles ménagers; Santé et hygiène corporelle;
Transports – Communications; Éducation, culture et loisirs; Produits divers et autres dépenses

- Nomenclature des biens durables

- Biens électroménagers et autres commodités; Auto, Cycles et motocycles ; Biens électroniques – Loisirs

b. Nomenclature des secteurs d'activités (NSA à 22 postes)

c. Nomenclature des professions

6. Principaux indicateurs dégagés

- Les dépenses globales par groupe de produits et par dispersion (Urbain, Rural) ;

- Les dépenses globales par décile et par dispersion ;

- Les dépenses annuelles moyennes par ménage par groupe de produits et par dispersion

- Les dépenses annuelles moyennes par tête par groupe de produits et par dispersion

II. Enquête sur la mesure du niveau de vie des ménages 1995 (LSMS)

1. Présentation générale

Afin de suivre et évaluer le niveau de vie des ménages algériens, une enquête auprès de 5910 ménages a été mise en place en mois de Juillet et Août 1995 par l'Office National des Statistiques. Cette enquête rentre dans le cadre des projets « Living Standard Measurement Survey (LSMS) », initiée par la banque mondiale. Elle fournit des données détaillées de certain nombre d'indicateurs sociodémographiques et socioéconomiques.

Le principal objectif assigné à l'enquête LSMS est l'analyse du comportement des ménages sur tous les aspects de leur niveau de vie et de sa distribution afin d'identifier les couches sociales les plus vulnérables et saisir les inégalités existantes entre les différentes catégories de population.

2. Plan de sondage

La population a été stratifiée selon deux critères : le degré d'urbanisation et la région géographique. Ainsi, il a été repris les strates utilisées par l'armature urbaine telles qu'elles sont définies dans le RGPH 1987 : Urbain, Sub-Urbain, Semi Urbain, Semi Urbain potentiel, Semi Rural, Rural aggloméré, Rural épars.

Le tirage de l'échantillon a été effectué à deux degrés :

1^{er} degré : tirage des districts à probabilités inégales proportionnelle à la taille des strates.

Au 2^{ème} degré : Tirage des ménages/district échantillon, à probabilité égale.

Strates	1 ^{er} Degré	2 ^{ème} Degré
S1 : Urbain	27	2430
S2 : Sub-Urbain	3	270
S3 : Semi Urbain	3	270
S4 : Semi Urbain potentiel	2	180
S5 : Semi Rural	6	360
S6 : Rural Agglomérée	15	900
S7 : Rural Éparse	25	1500
Total	81	5910

3. Structure du questionnaire de l'enquête

Habitat ; Caractéristiques générales du ménage ; Activité ; Éducation ; Santé ; Activité indépendante du ménage ; Vacances ; Emploi du temps et loisirs ; Migration ; Fécondité ; Mortalité ; Emprunt et placement , transfert, emploi indépendant non agricole, autres revenus, transport, agriculture et dépenses de consommation.

Dans le volet « Dépenses de consommation, il a été relevé :

- Les dépenses quotidiennes et annuelles en produits alimentaire et en produits non alimentaire de consommation courante ;
- Les dépenses alimentaires de la semaine à l'extérieur du ménage(y compris tabacs et allumettes et dépenses non alimentaires fréquentes) ;
- Les dépenses non alimentaires effectuées pendant les derniers 30 jours ;
- Les dépenses non alimentaires effectuées pendant les 12 derniers mois ;
- Les dépenses du mois de Ramadhan
- L'équipement du ménage en bien durables.

Problèmes rencontrés

- Le revenu des non salariés pose un sérieux problème car cette information est soumise aux aléas des déclarations exclusives des membres concernés du ménage, souvent sans aucun moyen de contrôle ou de redressement.
- Certaines dépenses restent difficile à saisir telles que :
 - Les dépenses de boissons alcoolisées qui posent un problème de déclaration : la question rend mal à l'aise les ménages.
 - Les dépenses de tabac des adolescents qui sont effectués souvent à l'insu des parents.
- La saisi des dépenses effectuées à l'extérieur du domicile à l'aide d'un carnet individuel pose un problème

avec les personnes qui ne savent ni lire ni écrire.

- Certaines dépenses ne sont observées que durant une phase d'enquête et les observations enregistrées auprès des autres ménages enquêtés en dehors de cette phase ne portent que sur des acquisitions négligeables, comme pour les fournitures scolaires, Mouton de l'Aïd, etc.

4. Recommandations

- Examiner les aspects méthodologiques des enquêtes sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages réalisés dans les trois pays maghrébins.
- Harmoniser dans les trois pays maghrébins :
 - La méthode d'échantillonnage ;
 - Les documents de l'enquête :
 - Nomenclatures
 - Manuel des instructions aux enquêtrices et aux contrôleurs
 - Carnet d'inscription journalière des produits et des services acquis
 - Carnet d'enregistrement des dépenses à l'extérieur
- Profiter de l'expérience des uns et des autres pour mener des études et analyse approfondies sur le niveau de vie des ménages ainsi que sur la mesure de la pauvreté et des inégalités.

Les enquêtes de consommation et de niveau de vie des ménages au Maroc



Mlle Dhouha IKIRA

Ingénieur d'Etat, Etudes sur les niveaux de vie de la population Maroc

I. Principaux Objectifs

- Déterminer la situation socio-économique des ménages ;
- Mesurer les inégalités des niveaux de vie.
- Analyser l'évolution des conditions de vie de la population

II. Champ de ces enquêtes

- Ménages ordinaires résidant au Maroc
- Ménages collectifs(caserne militaire, maison de bien faisances, cités universitaires...) ont été exclus du champ de l'enquête.

III. Unité d'observation

L'unité ayant servi au relevé des données est «le ménage » qui a été enquêté dans sa résidence principale.

Le ménage est défini comme un groupe de personnes, parentes ou non, qui pourvoient en commun aux besoins essentiels de leur existence.

IV. Taille de l'échantillon

Tenant compte des moyens humains et matériels mobilisés, des objectifs de l'enquête, et de la lourdeur des questionnaires, un échantillon de 7200 Ménages pour l'ENNVN 2007(15000 ménages pour l'ENCDM 2001), représentant les diverses couches sociales et régions du pays, a été observé.

V. Echantillonnage

ENNVN2007 : un sondage stratifié à trois degrés

ENCDM2001 : un sondage stratifié à deux degrés

VI. Questionnaires

- **Questionnaire principal sur les ménages** : présenté sous forme de modules. Chacun de ces derniers comporte généralement une ou plusieurs parties
- **Questionnaire sur les dépenses** : Le but essentiel de ce questionnaire est l'estimation des dépenses du ménage relatives à tous les aspects non relevés au niveau du questionnaire principal.
- **Questionnaires communautaires** : l'infrastructure économique et sociale existante, les caractéristiques de l'activité économique dominante, etc..

Les principaux modules du questionnaire principal :

- Caractéristiques démographiques
- Habitat et Dépense d'énergie
- Education
- Santé et Fécondité
- Emploi et emploi indépendant
- Transfert et migration
- Activités agro-pastorales.
- Anthropométrie (Poids et tailles des membres du ménage)

VII. Collecte des données

L'organisation des travaux du collecte des données sur le terrain est nécessaire pour la réussite de l'opération.



Directions régionales du HCP

--> Les ménages de l'échantillon sont observés durant une semaine d'enquête.

VIII. Répartition de l'échantillon dans l'espace et dans le temps

- **Dans l'espace:** toutes les régions et les provinces sont représentées dans l'échantillon.
- **Dans le temps:** pour tenir compte des effets des fluctuations saisonnières sur les dépenses, la durée d'exécution de l'enquête a été étalée sur une année entière .

IX. Les principaux indicateurs dégagés

- Les indicateurs de niveau de vie des ménages (DAMM, DAMP, calcul des quintiles de la DAMP...)
- Les indicateurs de pauvreté, de vulnérabilité et d'inégalité (Taux de pauvreté, taux de vulnérabilité, indice de sévérité, indice de Gini)
- Evolution de la structure des dépenses des ménages
- Caractéristiques socio-démographiques de la population (structure, scolarisation et alphabétisation, accès aux soins de santé et couverture médico-sociale, état nutritionnel de la population, fécondité, migration...)
- Caractéristiques du logement et équipement des ménages en biens durables.

X. Mesure de la Pauvreté

Raisons du choix des dépenses des ménages comme indicateur du niveau de vie :

- Revenu des ménages :
 - Fortes fluctuations dans le temps;
 - Difficultés d'observation ;
 - Vulnérabilité aux sous déclarations;
 - Rareté des données.
- Dépenses des ménages :

- Stabilité relative dans le temps;
- Facilité d'observation;
- Fiabilité des déclarations;
- Disponibilité des données;
- Traduction fiable des conditions de vie

Composantes des dépenses de consommation :

- Toutes les sorties d'argent engendrées par l'acquisition de biens et services alimentaires et non-alimentaires,
- Loyers et valeurs locatives des logements,
- Autoconsommation et autofourniture,
- Transferts versés,
- Taxes non liées à l'exercice d'une activité professionnelle,
- Avantages en nature liés à l'exercice d'une activité.

La dépense annuelle moyenne par habitant est :

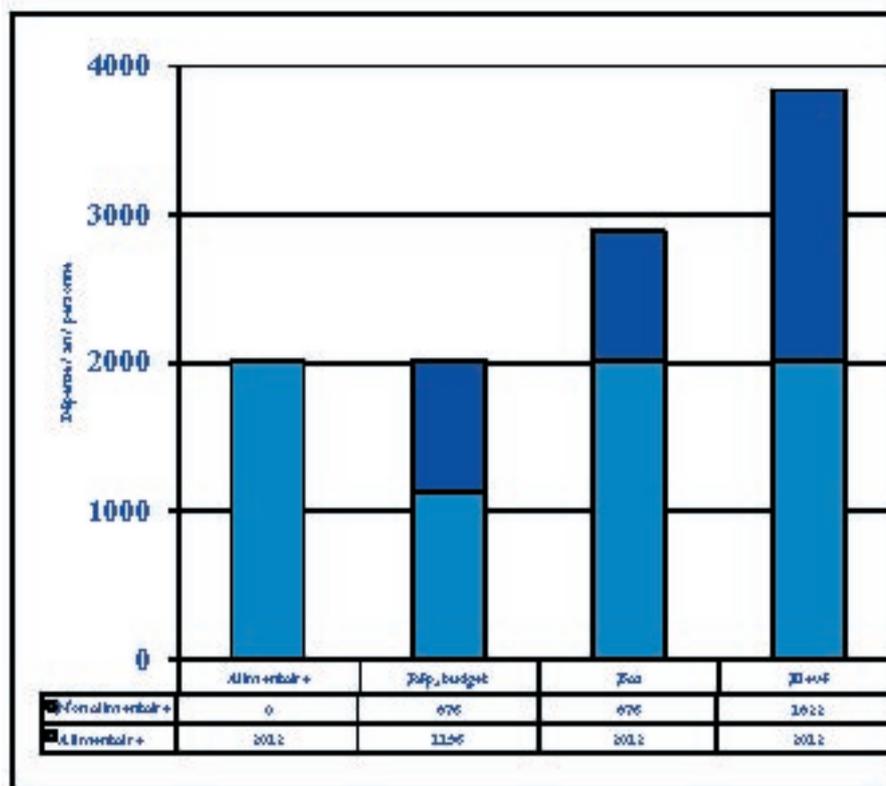
Le rapport de la dépense totale annuelle d'un ménage à sa taille, exprimée en nombre de membres.

XI. Seuil de pauvreté

- le seuil de la pauvreté alimentaire est le coût d'un panier de biens et services alimentaires permettant le minimum requis en calories (1984 kilos calories par jour et par personne); norme recommandée par l'AFO et l'OMS ;
- le seuil de la pauvreté élevé est la somme du seuil de la pauvreté alimentaire et d'une allocation non-alimentaire équivalente à au coût des acquisitions non-alimentaires réalisées par les ménages qui atteignent effectivement le minimum alimentaire requis (Méthode de la Banque Mondiale);
- le seuil de la pauvreté bas est le seuil de la pauvreté alimentaire majoré par le coût des acquisitions non alimentaires réalisées par les ménages qui ne satisferaient leurs besoins alimentaires que lorsqu'ils leur consacraient le total de leur budget (Méthode de la Banque Mondiale);

XII. Mesure de la pauvreté et de la vulnérabilité

Méthode de calcul Cas du milieu urbain



Seuil par personne et par an en DH de 2007

(2,15 \$ US PPA / jour / personne, 1 \$ US PPA = 4.88 DH)

	Urbain	Rural
Seuil élevé	3834	3569
Seuil bas	2888	2839

XIII. Indicateurs de Pauvreté et de vulnérabilité

- Le taux de pauvreté est le pourcentage des individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté élevé
- Le taux de vulnérabilité est la proportion de la population qui n'est pas pauvre mais qui court un grand risque de pauvreté. Selon l'approche de la BM, la dépense par tête de la population vulnérable se situe entre le seuil de pauvreté élevé et 1,5 fois ce seuil.
- L'indice volumétrique qui évalue la profondeur de la pauvreté est l'écart moyen entre le seuil de pauvreté et le niveau de vie des ménages pauvres.
- Indice de sévérité de la pauvreté mesure la profondeur de celle-ci, en accordant beaucoup plus de poids aux plus pauvres parmi les pauvres dans la mesure de la pauvreté. Cet indice augmente parallèlement à l'augmentation de l'écart entre les niveaux de vie et le seuil de pauvreté.

XIV. Mesures des inégalités sociales

- La part dans la masse globale des dépenses des diverses fractions de population;

- le rapport inter décile calculé en rapportant la part du 10e décile dans le total des dépenses à la part du 1^{er} décile;
- Indice de Gini, mesure le degré de concentration de la répartition sociale des dépenses de consommation, varie entre 0 –égalité totale- à 1 –inégalité totale-.

XV. Cartographie de la pauvreté: Connaissance au niveau local de la pauvreté

Consistance :

- Les enquêtes sont restreintes à un échantillon et ne permettent pas d'estimer les indicateurs sur le niveau de vie et la pauvreté au niveau local le plus fin --> ne pas permettre la construction de cartes ou de bases de données sur la pauvreté.
- Les recensements de population n'abordent pas le niveau de vie et la pauvreté mais ils couvrent la totalité de la population et ils recueillent des données détaillées sur leurs déterminants au niveau local le plus fin.

Que faire?

Joindre l'atout des enquêtes socio-économiques (observation des dépenses) à l'atout des recensements de population (exhaustivité et observation des déterminants des dépenses);

Objectifs :

- La reconstitution des indicateurs du niveau de vie, de la pauvreté et de la vulnérabilité au niveau local le plus fin.
- La mise à la disposition des différents opérateurs sociaux et économiques de nouveaux outils statistiques de prise de décision et d'analyses socio-économiques.
- Le passage des unités classiques d'analyse (milieu, région,...) à de nouvelles unités d'analyse (commune, province,...)
- Le renforcement du ciblage des programmes de lutte contre la pauvreté, la vulnérabilité et l'inégalité sur les espaces les plus touchés par la difficulté des conditions de vie.

Approche « Poverty mapping » :

- **Constitution des fichiers d'analyse:** Identification des variables observées à la fois par l'enquête et le recensement de la population
 - avoir la même définition;
 - avoir des modalités de réponses identiques;
 - et avoir des distributions comparables.
- **Comparabilité et exhaustivité des variables:** Vérification de la comparabilité des structures des ces variables.
- **Estimation d'un modèle de consommation par habitant:** à partir des données de l'enquête en se référant aux fichiers d'analyse regroupant exclusivement les variables communes entre le RGPH et l'enquête

$$\ln y_m = E [\ln y / x_m] + u_m \quad (1)$$

ylm : dépense moyenne par personne du ménage (m) dans la localité (l) ;

x_{lm} : variables indépendantes

u_{lm} : résidu

Ce modèle peut s'écrire sous une forme plus simple:

$$\ln Y_m = x_m \beta + u_m \quad (2)$$

- **Spécification d'un modèle alpha d'hétéroscedasticité** : le résidu du modèle (2) est décomposable en deux types d'erreurs :

$\mu_{lm} = \eta_l + \varepsilon_{lm}$ où η_l est due à l'effet de la localité et ε_{lm} représente l'erreur due à la composante ménage.

--> Les étapes de la régression de ce modèle sont:

- (i) dégager les résidus à partir du β -modèle (2) ;
- (ii) régresser ces résidus en fonction des variables muettes représentant les communes. Les résidus ainsi obtenus sont;
- (iii) calculer la transformation logit de ces résidus :

$$\ln (\varepsilon_m / A - \varepsilon_m) \text{ avec } A = 1.05 * \max \{\varepsilon_m\}$$

- (iv) régresser cette fonction sur les caractéristiques des ménages

--> **GLS**

Sur la base de ce modèle GLS, on réalise des simulations sur Y_{lm} estimé . Ces simulations de Y_{lm} permettent de dégager des agrégats moyens relatifs aussi bien à la dépense des ménages qu'aux différents indicateurs de la pauvreté et de l'inégalité.

Résultats :

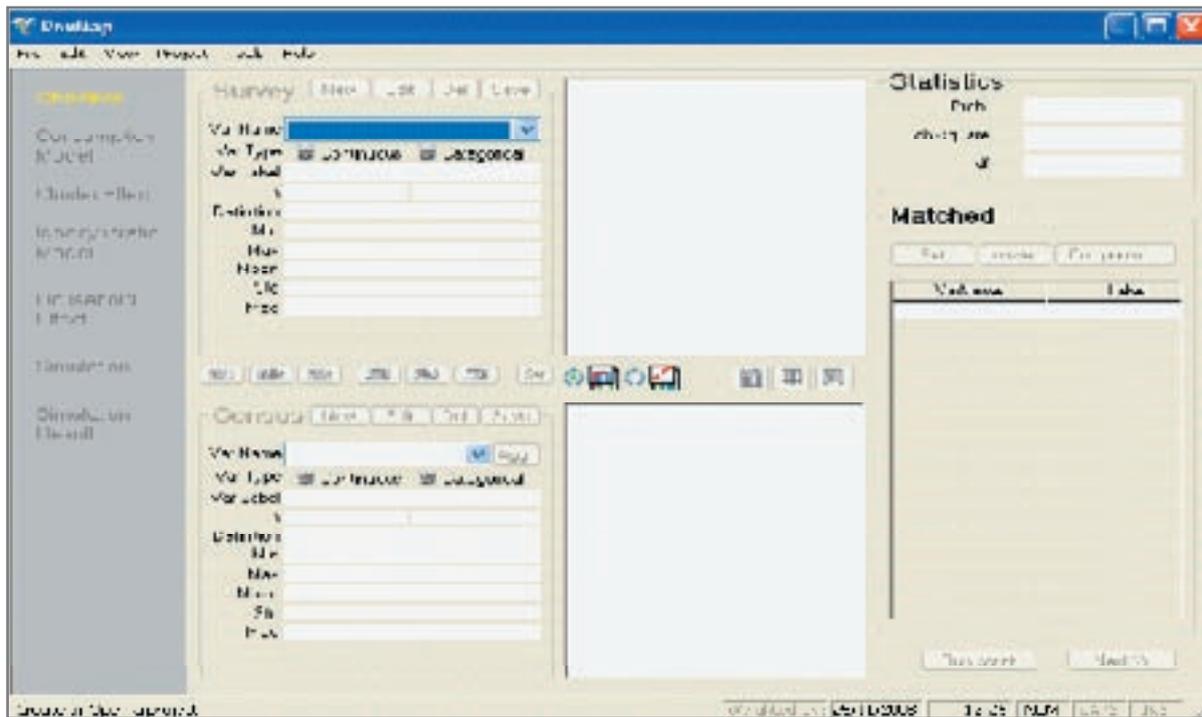
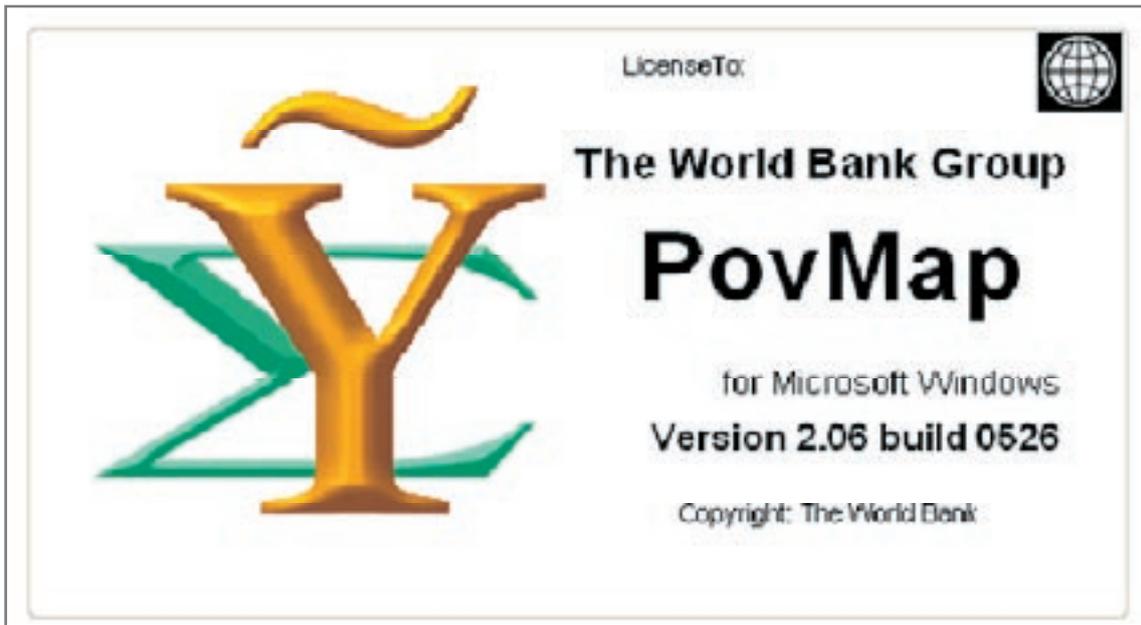
Base de données et de cartes des indicateurs locaux sur:

- la pauvreté (taux et sévérité),
- la vulnérabilité,
- l'inégalité,

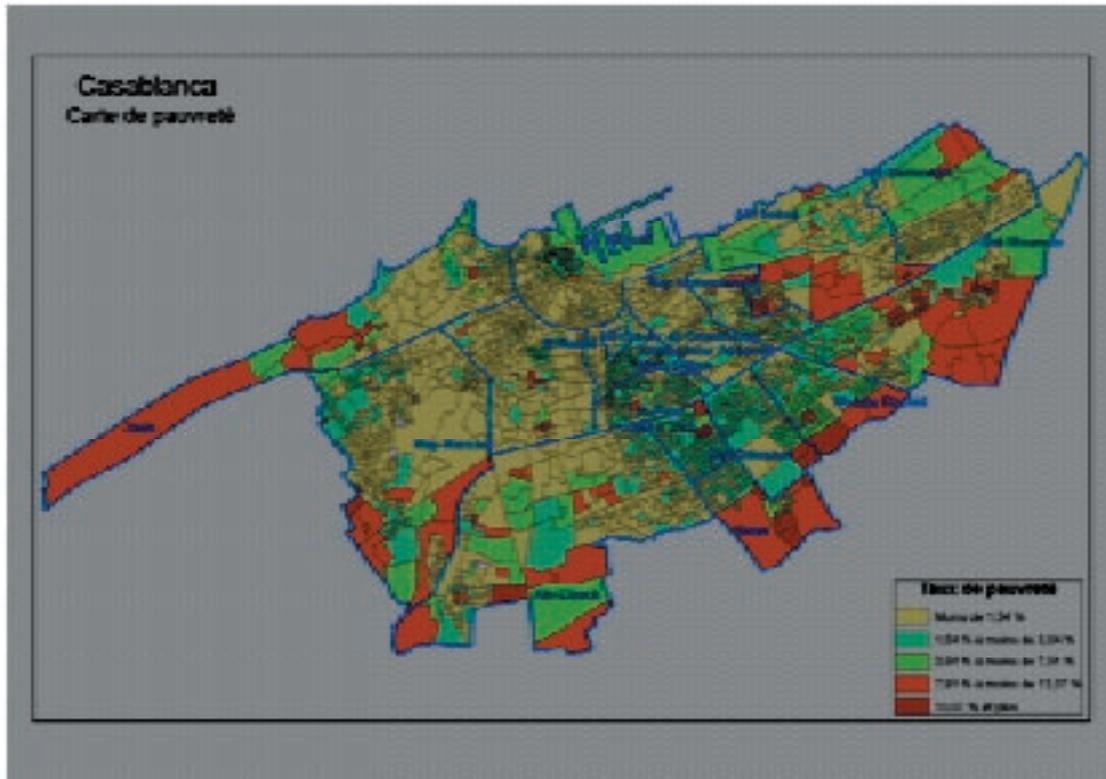


Pour les communes de chaque région

Logiciel de cartographie de la pauvreté



Exemple : carte de pauvreté de la ville de Casablanca



Les enquêtes de consommation et de niveau de vie des ménages en Tunisie



Mr Yessine JMAL
Chef de service Statistique de la
Consommation des Ménages
Tunisie

I. Présentation générale de l'enquête ménages

- L'enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages est enquête quinquennale réalisé par l'INS.
- Les huit enquêtes ont été réalisées en 1968, 1975, 1980, 1985, 1990 1995, 2000 et en 2005.
- La réalisation de ces enquêtes coïncide avec les travaux préparatoires des Plans de développement.
- L'enquête touche trois domaines d'étude : les dépenses, la consommation alimentaire et l'accès des ménages aux services communautaires d'éducation et de santé.

II. Objectifs de l'enquête

L'enquête sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages touche trois domaines d'études :

- Les dépenses et les acquisitions des ménages au cours de la période de l'enquête.
- La consommation alimentaire et la situation nutritionnelle des ménages.
- L'accès des ménages aux services communautaires de santé.

III. Objectifs de l'enquête budgétaire

L'enquête sur le budget et les dépenses permet de dégager des éléments d'appréciation quantitative sur le niveau de vie des ménages. Ce volet a pour objectifs d'étudier :

- Niveaux des dépenses
- Distribution des revenus
- Structure des dépenses
- Analyse de la demande des ménages
- Équilibres ressources-emplois dans la comptabilité nationale
- La population pauvre

IV. Le plan de sondage

- L'enquête de l'année 2005 a porté sur un échantillon initial de 13500 ménages.
- Sondage aléatoire stratifié à deux degrés au niveau de chaque gouvernorat.
- La base de sondage est constituée par le fichier des données du recensement général de la population et de

l'habitat de 2004

V. Méthodologie de l'enquête

Le principal objectif de l'enquête est l'estimation de la **dépense annuelle** totale du ménage.

La durée d'observation au niveau d'un ménage donné est de quatre semaines

7 relevés journaliers + 2 relevés décennaires = 28 jours

VI. Classification des produits

- Les produits d'achat courant à fréquence hebdomadaire
- Les dépenses régulières
- Les biens et services à fréquence mensuelle
- Les biens et services à fréquence annuelle

VII. Questionnaires de l'enquête

Le questionnaire de l'enquête budgétaire comporte 2 volets :

- Le questionnaire des dépenses collectives du ménage
- Le questionnaire des dépenses individuelles pour chaque individu ayant une source de revenu

Le questionnaire de l'enquête alimentaire comporte :

- Le questionnaire des rations alimentaires préparés par le ménage

Le questionnaire de l'enquête niveau de vie comporte 3 volets par individu :

- L'accès aux services liés l'éducation
- L'accès au services sanitaires
- La couverture sociale

VIII. Nomenclatures & classifications

- La nomenclature des produits utilisés pour les enquêtes auprès des ménages n'est pas celle utilisée par la Comptabilité Nationale
- Elle dérive de la COICOP
- Elle comporte 7 fonctions de consommation : **Alimentation, Habitation, Habillement, Hygiène et soins, Transport et télécommunication** et enfin **Enseignement culture et loisirs**

IX. Limites de l'enquête

- Périodicité assez longue ne satisfaisant plus au besoin des utilisateurs
- Nomenclature des produits nécessitant une révision et une harmonisation à l'échelle internationale

X. Mesure de la pauvreté

1. Méthodologies et seuil :

- Les seuils de pauvreté sont calculés depuis 1980 en utilisant la méthode des coefficients D'ENGEL.
- En 2005, une nouvelle méthodologie a été instaurée suite à des recommandations de la Banque Mondiale.

2. Ancienne méthode :

- La méthode consiste à calculer un seuil de pauvreté en partant de deux populations de référence distinctes,

la population communale et non communale.

- Chacune de ces deux populations de référence se situe autour du vingtième percentile
- Le seuil pauvreté est constituée de deux composantes :
 - La composante alimentaire est calculée sur la base du besoin énergétique minimum et du coût unitaire de la calorie selon le régime alimentaire de la population de référence.
 - La composante non alimentaire est estimée sur la base de la composante alimentaire et du coefficients budgétaires de la population de référence.

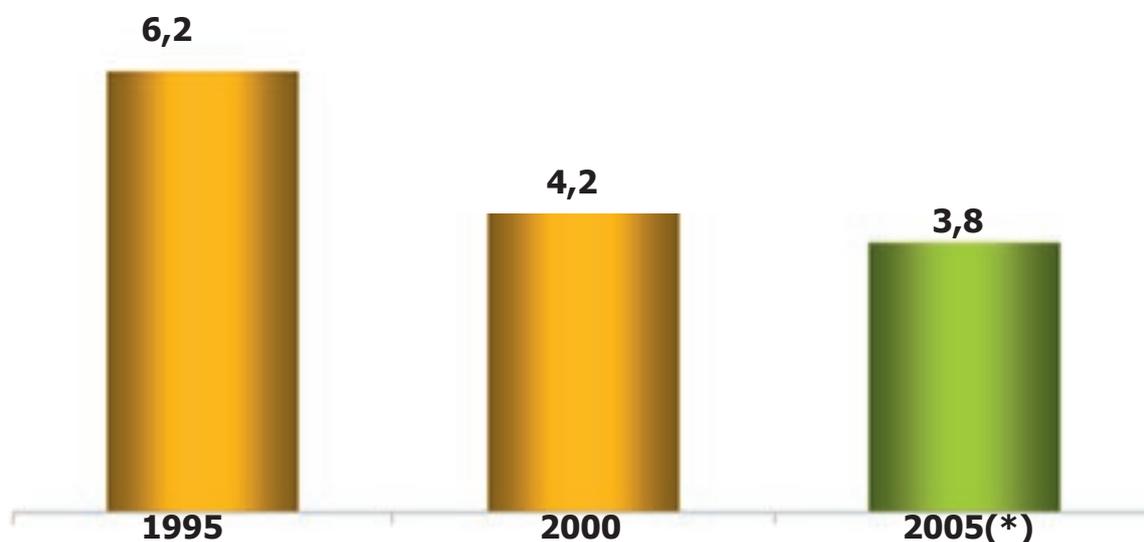
3. Nouvelle méthode :

- La méthode consiste à calculer un seuil de pauvreté en partant de la même population de référence dans les deux milieux (360 – 480 DT)
- Le seuil pauvreté est constituée de deux composantes :
 - La composante alimentaire est calculée sur la base du besoin énergétique recommandé et du coût unitaire de la calorie
 - La composante non alimentaire est estimée sur la base d'un modèle de régression expliquant le Log de la dépenses totale :

$$Y = \alpha \text{Log} (X) + \beta X + \delta Z + d$$

Où X : Dépenses totales Y: part des dépenses alim. Z : taille du ménage

4. Taux de pauvreté :



(*) :Le taux de 2005 est calculé sur la base de la nouvelle méthode

5. Carte de pauvreté :

- L'institut nationale de la statistique collabore actuellement avec la Banque Mondiale pour l'élaboration d'une carte de pauvreté
- Utilisation des fichiers du RGPH 2004 et de l'EBCNV 2005

- Une visite d'étude au Maroc à été accomplie
- 2 mission d'un consultant international ont été planifiées

6. Recommandations :

- Harmoniser l'indicateur de niveau de vie (revenu ou consommation) pour le calcul du seuil de pauvreté
- Harmoniser l'approche de mesure du seuil de pauvreté monétaire (pauvreté alimentaire, borne inférieure, supérieure) et choix de diffusion
- Explorer les autres indicateurs d'analyse de la pauvreté (courbes de dominance, etc.)
- Favoriser et encourager les échanges inter pays en matière de mesure de la pauvreté

Atelier 4 : Comptabilité Nationale

Président : Mr. Mostapha AFKIR

Directeur de la Comptabilité Nationale, Haut Commissariat au Plan, Maroc

LE SYSTEME DE COMPTABILITE NATIONALE TUNISIEN

PRINCIPAUX CHANGEMENTS DU SCNT



Mr Ridha BENZARTI

Directeur Central de la Comptabilité Nationale
Tunisie

I. Quelques repères historiques

1930	Pays-Bas Royaume Uni	Union Soviétique
1940	France	
1950	SCN 1953 de l'ONU	C. P. M
1960	SCN 1968 de l'ONU	
1970	SEC 1970	
1980	SEC 1979	
1983	Tunisie (année des premiers comptes)	
1990	SCN 1993 (ONU, Ocde, UE, FMI, Banque Mondiale)	
1995	SEC 1995	

II. Principaux changements dans les comptes nationaux, base 1997

Deux types de changements :

- Changements conceptuels : SCN 1993
- Changements endogènes :
 - Système de valorisation
 - Nomenclatures
 - Plan comptable
 - Couverture du champs

1. Les changements conceptuels :

Le SCN 1993 par rapport au SCN 1968 :

1.1. Le périmètre de la production

Tous les biens et services fournis à d'autres unités que celles qui les ont produits.

Biens que leurs producteurs conservent pour leur consommation finale ou leur formation brute de capital fixe

Les services de logement que les propriétaires-occupants se fournissent à eux-mêmes

Les services personnels et domestiques fournis par le personnel domestique rémunéré

Les biens résultant d'activités bénévoles

La production ne comprend pas :

- les services personnels et domestiques bénévoles
- les services produits et consommés par un même ménage

1.2. La consommation Intermédiaire :

- les biens de capital fixe acquis par les administrations militaires sont exclus de la CI si ils peuvent avoir une utilisation civile : logement, moyens de transport non spécifique, ordinateurs, communications, hôpitaux, aéroports, ports, routes...
- Le SIFIM n'est plus entièrement comptabilisé en CI mais réparti par utilisateur. Par conséquent, une partie non négligeable est comptabilisée en CF.

1.3. L'excédent brut d'exploitation des administrations est égal à la CCF et L'ENE = 0

1.4. Le partage du SIFIM : la part de la consommation finale en SIFIM augmente le PIB d'autant

1.5. La notion des droits constatés au lieu des droits de caisse

1.6. La notion de consommation effective au lieu des dépenses de consommation

1.7. Élargissement du champ de la FBCF :

- FBCF incorporelle (Dépenses de prospection minières et pétrolières, Les logiciels et bases de données, Les œuvres littéraires et artistiques (films)
- FBCF militaire

2. Changements endogènes :

2.1. Système de valorisation :

Ressources	=	Emplois ...au prix d'acquis
Production au prix de base Importations + Droits de douane - Subventions à l'importation Marges commerciales : <ul style="list-style-type: none"> • sur CI, • sur CF, • sur FBCF sur exportations Marges de transport : <ul style="list-style-type: none"> • sur CI, • sur CF, • sur FBCF sur exportations + TVA sur le produit + Autres impôts sur les produits - Subventions sur les produits	=	Consommation Intermédiaire - y c. marges commerciales - y c. marges de transport - y c. Impôts/prod nets de subventions Consommation Finale - y c. marges commerciales - y c. marges de transport - y c. Impôts/prod nets de subventions Formation Brute de Capital Fixe - y c. marges commerciales - y c. marges de transport - y c. Impôts/prod nets de subventions Variation de stocks Exportations - y c. marges commerciales - y c. marges de transport - y c. Impôts/prod nets de subventions

2.2. Couverture du champ :

- Répertoire
- ENAE nouveau plan comptable
- Saisie des achats
- Enquête micro entreprises
- Nouvelle estimation du Hors enquête

3. IMPACT DU CHANGEMENT DE BASE

Analyse des premiers résultats

L'écart entre le P.I.B de l'ancienne base et celui de la nouvelle base est de 1830.3 MD.

CE QUI REPRESENTE 8 % DU PIB

1187.5	LOYER
506.3	CCF APU
204.0	SIFIM
23 .0	ISBLSM
20 .0	IF
63.5	CI-FBCF APU

LES COMPTES DES SECTEURS FINANCIERS

LES SIFIM : Principes et Méthodes



Mlle Olfa ANSI

Chef de service, Comptes des Institutions Financières
Tunisie

I. Pourquoi le SIFIM?

- La production des intermédiaires financiers comprend d'abord les frais de commissions explicites (facturés).
- Cependant avec cette seule production l'EBE serait constamment négatif.
- Il manque une partie de la production qui reflète la fonction principale des banques, qui est l'intermédiation financière, entre leurs clients.
- Il faut donc mesurer de manière adaptée la production des intermédiaires financiers :
 - frais et commissions explicites
 - la rémunération de l'intermédiation financière qui se mesure indirectement par la différence des intérêts (reçus et versés)

II. Définir les SIFIM

- SIFIM = Service des Intermédiaires financiers Indirectement Mesuré
- Les SIFIM représentent la marge sur l'activité d'intermédiation financière que tirent les institutions financières de leurs opérations avec la clientèle

III. Calcul du SIFIM

- $SIFIM = \text{Intérêts reçus} - \text{Intérêts versés}$
 exp. 1997 $SIFIM = 1393726 - 793973$
 $= 599753$

- La valeur totale des services d'intermédiation financière indirectement mesurée (SIFIM) est égale au total des revenus de la propriété à recevoir par les intermédiaires financiers, moins le total des intérêts à payer.
- Remarque : Il faut exclure la valeur de tout revenu de la propriété provenant du placement des fonds propres, car ce type de revenu ne provient pas de l'intermédiation financière

IV. Répartition du SIFIM

- Dans l'ancienne base le SIFIM (PISB : Production Imputée de Service Bancaire) est traité conventionnellement comme consommation d'un secteur d'activité fictive.
- Dans la nouvelle base, le SCN 93 recommande de traiter ce service selon le secteur institutionnel utilisateur,

en consommation intermédiaire, en consommation finale, ou en exportation.

- La méthode de répartition se base sur la répartition des encours des crédits et des dépôts par les secteurs institutionnels au quels on applique un taux de référence.
- L'écart entre les intérêts effectivement reçus et les intérêts calculés d'une part et entre les intérêts calculés et les intérêts versés d'autre part constituent l'ensemble de la production SIFIM
- La répartition du SIFIM se fait en s'appuyant sur :
 - les encours des intérêts reçus et versés des différents secteurs, à travers les comptes de patrimoine financiers et le compte d'intérêts.
 - taux d'intérêt bancaire avec lequel on calcule la valeur des intérêts courus reçus et versés
 - taux de référence (hypothèse : interbancaire) avec lequel les nouveaux montants des intérêts, aussi bien reçus que versés sont calculés.

V. Le taux de référence

Le choix d'un taux de référence unique pour les intérêts reçus et les intérêts versés nécessite le calcul d'un taux moyen pondéré par les encours correspondants aux intérêts détaillés.

$$r = \frac{\sum(I_i * E_i)}{\sum(E_i)}$$

I_i : taux d'intérêt de l'opération financière i

E_i : Encours financier de l'opération i

$$r = 6.9928$$

- Le SIFIM est la somme des deux écarts :

$$(I_{rr} - I_{rref}) + (I_{vref} - I_{vr})$$

I_{rr} : Intérêts reçus réels

I_{rref} : Intérêts reçus de référence

I_{vref} : Intérêts versés de référence

I_{vr} : Intérêts versés réels

VI. Le taux de référence

$\begin{aligned} \text{SIFIM} &= \sum(I_{ri} - T_{ref} C_i) + \sum(T_{ref} D_i - I_{vi}) \\ &= \sum I_{ri} - \sum T_{ref} C_i + \sum T_{ref} D_i - \sum I_{vi} \\ &= \sum I_{ri} - T_{ref} \sum C_i + T_{ref} \sum D_i - \sum I_{vi} \\ &= \sum I_{ri} - \sum I_{vi} + T_{ref} (\sum D_i - \sum C_i) \end{aligned}$ <p>Or $\sum D_i = \sum C_i$</p>	<p>I_{ri}: Intérêt reçu par le secteur i</p> <p>I_{vi}: Intérêt versé par le secteur i</p> <p>T_{ref} : Taux de référence</p> <p>D_i : Dette du secteur i</p> <p>C_i : Créance du secteur i</p>
<p>Donc SIFIM = $I_r - I_v$</p>	

La répartition du SIFIM consiste à ventiler les deux parties provenant des intérêts reçus et des intérêts versés sur les différents secteurs institutionnels utilisateurs par nature d'opération sur la base des encours ventilés de la même manière.

Une fois ventilé par les secteurs institutionnels, la partie consommée par les entreprises financières, les administrations publiques, les sociétés financières est comptabilisée en consommation intermédiaire. La partie consommée par les ménages est une consommation finale et la partie versée à l'extérieur est une exportation.

- Le partage du SIFIM est comme suit :

- Consommation intermédiaire : **375542(61.89%)**
 - Entreprises non financières 323741
 - Auxiliaires financiers 562
 - Société d'assurance 1412
 - Administration publiques 49827
- Consommation finale(Ménage) **204124(33.64%)**
- Exportation **27142(4.47%)**

VII. Calcul et répartition du SIFIM

	Encours	tx Inter banc	Inter cour
Reçus			
Cap.CT(Ext) &Plac.devise	691988	8,0000	55359
Cap.CT(Ext) &Plac.devise	950000	8,0000	76000
Bons du trésor	1158894	7,8219	90648
Portef.ettets à CT	2135364	11,0000	234890
Portef.ettets à MT	4005433	9,4872	380003
Portef.ettets à LT	263515	9,5198	250861
C.C Débiteurs	1624170	12,3750	200991
TOTAL	12509015		1233393
Versés			
Cap.CT(Ext) &Plac.devise	72727	6,8750	5000
Cap.CT(Ext) &Plac.devise	654545	6,8750	45000
Cap.Privés à MLT Ext	1402516	6,8750	96423
Int.aff.aux.emp.Etat	982087	1,4559	14298
Int.CENT/CCP-Etat	625862	4,8659	30454
Certificats de Dépôts	121000	4,5074	5454
Portef.ettets à MT	1799578	6,8750	123721
Dépôts à vue	2878697	0,6843	19699
Comptes d'épargne	3549912	4,7579	168901
C. à terme, bons de caisse	1657746	5,6363	93436
TOTAL	13671943		597386

	Taux de référence	Inter de référence
Reçus		
Cap.CT(Ext) &Plac.devise	0,069928	48389
Cap.CT(Ext) &Plac.devise	0,069928	66431
Bons du trésor	0,069928	81039
Portef.ettets à CT	0,069928	149321
Portef.ettets à MT	0,069928	280091
Portef.ettets à LT	0,069928	184271
C.C Débiteurs	0,069928	113575
TOTAL		
Versés		
Cap.CT(Ext) &Plac.devise	0,069928	5086
Cap.CT(Ext) &Plac.devise	0,069928	45771
Cap.Privés à MLT Ext	0,069928	98075
Int.aff.aux.emp.Etat	0,069928	33940
Int.CENT/CCP-Etat	0,069928	43765
Certificats de Dépôts	0,069928	43765
Portef.ettets à MT	0,069928	125841
Dépôts à vue	0,069928	118464
Comptes d'épargne	0,069928	248238
C. à terme, bons de caisse	0,069928	115923
TOTAL		

	Inter cour	Inter de référ	Prod SIFIM
Reçus			
Cap.CT(Ext) &Plac.devise	55359	48389	
Cap.CT(Ext) &Plac.devise	76000	66431	9668
Bons du trésor	90648	81039	9608
Portef.ettets à CT	234890	149321	85568
Portef.ettets à MT	380003	280091	99912
Portef.ettets à LT	250861	184271	66591
C.C Débiteurs	200991	113575	87416
TOTAL	1233394		358763
Versés			
Cap.CT(Ext) &Plac.devise	5000	5086	
Cap.CT(Ext) &Plac.devise	45000	45771	771
Cap.Privés à MLT Ext	96423	98075	1652
Int.aff.aux.emp.Etat	14298	33940	19642
Int.CENT/CCP-Etat	30454	43765	13311
Certificats de Dépôts	5454	8461	3007
Portef.ettets à MT	123721	125841	2120
Dépôts à vue	19699	118464	98764
Comptes d'épargne	168901	248238	79335
C. à terme, bons de caisse	93436	115923	22487
TOTAL	597389		241090

VIII. Consommation Intermédiaire du SIFIM

	ENCF	Aux Fin	Assur	État	EPNA	Adm.Loc	Sec.Soc	Tot CI
Reçus								
Cap.CT(Ext) &Plac.devise	5251			1719				6970
Cap.CT(Ext) &Plac.devise								0
Bons du trésor				9608				9608
Portef.ettets à CT	68455							68455
Portef.ettets à MT	84926							84926
Portef.ettets à LT	48518			8084				56602
C.C Débiteurs	67797	266	549		1180	109		69901
TOTAL	269965	266	549	17692	1180	109	0	296462
Versés								
Cap.CT(Ext) &Plac.devise	85							85
Cap.CT(Ext) &Plac.devise								0
Cap.Privés à MLT Ext								0
Int.aff.aux.emp.Etat				19642				19642
Int.CENT/CCP-Etat								0
Certificats de Dépôts	3007							3007
Portef.ettets à MT	2120							2120
Dépôts à vue	36703	296	501		1058		5550	44108
Comptes d'épargne								0
C. à terme, bons de caisse	6880		361		481		2397	10119
TOTAL	48710	296	862	19642	1539	0	7947	79081

IX. Consommation Finale des ménages et Exportation de l'Extérieur

	CF Ménage	Exp Extérieur	Total CI	Tot Emploi
Reçus				
Cap.CT(Ext) &Plac.devise			6970	6970
Cap.CT(Ext) &Plac.devise		9568	0	9568
Bons du trésor			9608	9608
Portef.ettets à CT	17114		68455	85569
Portef.ettets à MT	14987		84926	99913
Portef.ettets à LT	9988		56602	66590
C.C Débiteurs	17514		69901	87415
TOTAL	59604	9568	296462	365634
Versés				
Cap.CT(Ext) &Plac.devise			85	85
Cap.CT(Ext) &Plac.devise		771	0	771
Cap.Privés à MLT Ext		1652	0	1652
Int.aff.aux.emp.Etat			19642	19642
Int.CENT/CCP-Etat	13311		0	13311
Certificats de Dépôts			3007	3007
Portef.ettets à MT			2120	2120
Dépôts à vue	39506	15150	44108	98764
Comptes d'épargne	79335		0	79335
C. à terme, bons de caisse	12368		10119	22487
TOTAL	144520	17574	79081	241175

X. CONCLUSION

La ventilation du SIFIM entre les secteurs institutionnels augmente le PIB.

La CCF et son impact sur les Comptes de la Nouvelle Base (NB)



Mr Kamel BEHI

Ingénieur Principal, Comptes de l'Administration Centrale
Tunisie

I. INTRODUCTION

- SCN: Système de Comptes Nationaux.
- SCN1968: EBE (APU) = 0.
- SCN1993: EBE (APU) = CCF et ENE (APU) = 0.
- Avec CCF: Consommation de Capital Fixe.
- Pour évaluer la CCF, il faut d'abord évaluer le Stock de Capital (SK).

II. Objectif

- Brève présentation de la CCF, méthodologie de son évaluation et son impact sur les Comptes Nationaux.

III. Définition de la CCF

- CCF: Consommation de Capital Fixe.
- SCN1993: «diminution, au cours de la période comptable, de la valeur courante du stock d'actifs fixes détenus et utilisés par un producteur, du fait de la détérioration physique, de l'obsolescence prévisible, ou des dommages accidentels pouvant être considérés comme normaux ».
- « Elle exclut la valeur des actifs fixes (AF) détruits à la suite d'actes de guerre, ou d'événements exceptionnels, comme les catastrophes naturelles, qui se produisent très rarement. »

- CCF: un des éléments de coût de production.



Nécessaire pour estimer essentiellement la Production et la Valeur Ajoutée (VA) des branches non marchandes (APU).

IV. Calcul de la CCF

- Plusieurs méthodes peuvent être utilisé (la Méthode de l'Inventaire Permanent ou MIP, enquête, la méthode « du solde AF»,...).
- SCN1993 recommande la MIP (la plus couramment utilisée).
- La MIP est un instrument pour estimer la valeur du stock d'actifs fixes toujours en vie.
- La CCF est un sous produit de la MIP.
- MIP permet de calculer la CCF sans avoir l'obligation d'estimer directement le SK.

- MIP: consiste à faire le cumul de la formation de capital des années antérieures et à en déduire la valeur des actifs qui sont arrivés à la fin de leur durée de vie.
- La formation de capital et les déclassements (fin de durée de vie) d'actifs sont réévalués soit aux prix de l'année en cours (prix courants) soit aux prix d'une seule année (prix constants).

V. Principe de la MIP

- Nécessité d'estimer le stock des AF existants détenus par les producteurs.
 - ➡ Estimer les AF, parmi ceux qui résultent de la FBCF réalisée au cours des années antérieures, encore en vie dans la période courante.
 - ➡ Appliquer aux investissements passés des durées de vie moyennes, ou des fonctions de survie, basées sur des observations ou des études techniques.
- AF achetés à des prix différents dans le passé doivent ensuite être réévalués aux prix de la période courante, ce qui peut être fait en utilisant pour les AF des indices de prix appropriés.
- Le stock brut de capital désigne le parc d'actifs fixes résultant d'investissements passés toujours en vie, réévalués aux prix d'acquisition de la période courante.
- Le SBK peut également être mesuré aux prix d'une année de base, si on souhaite disposer de séries chronologiques annuelles du SBK à prix constants.

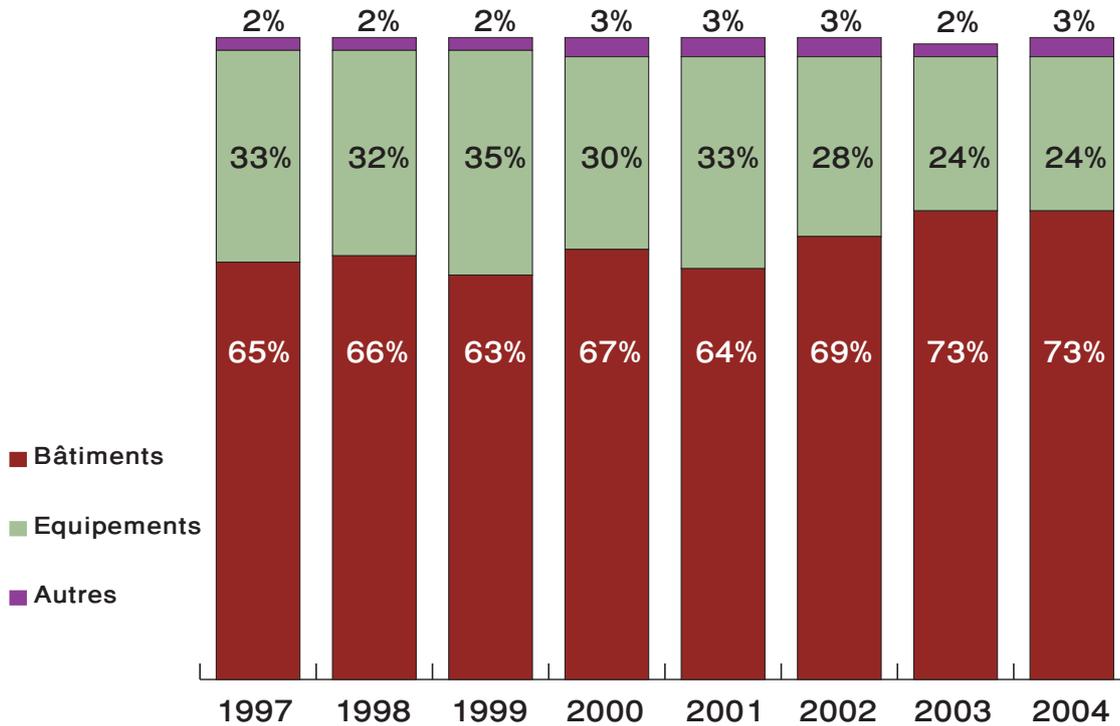
VI. Principe de la MIP

Il est nécessaire de disposer de:

- Une série la plus longue possible sur la FBCF (indices de prix nécessaires pour les exprimer selon différents concepts de prix).
- Durées de vie utile moyennes de chaque catégorie d'actif et la distribution de déclassements des AF.
- Absence d'une matrice FBCF (produit X branche).
 - ➡ Estimation globale de la CCF en distinguant deux principaux groupes de produits: les biens d'équipements et les bâtiments et constructions.

VII. Données de base de la MIP

Structure de la FBCF au prix constants de 1990

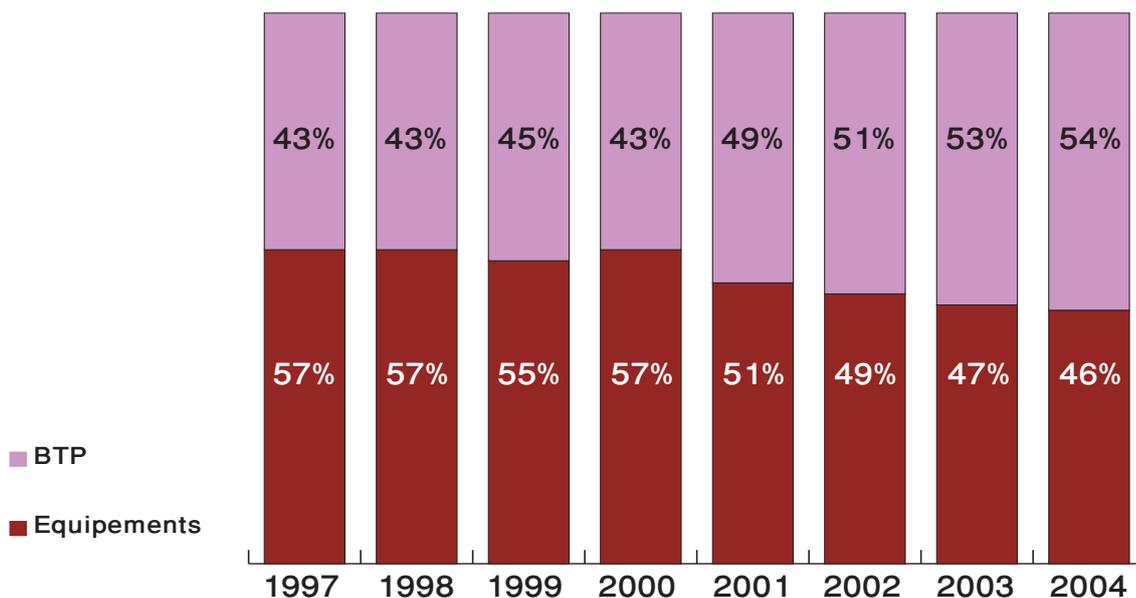


VIII. Pratique

- Durées de vie moyennes retenues :
 - 30 ans pour les bâtiments et construction.
 - 16 ans pour les biens d'équipements.
- Fonction de survie retenue: Log-normal

IX. Résultats de l'application de la MIP

Répartition de la CCF (au prix constants de 1990) par produits



- SCN1968: en 1997, CCF = 1990.2 MDT.
- SCN1993: en 1997, CCF = 3704.2 MDT.

Différence: 1714 MDT.

X. Impact de la CCF sur les Comptes des Administrations Publiques (APU)

CCF touche à:

- EBE;
- **VA (par conséquent au Produit Intérieur Brut);**

Nouvelle base: en 1997, VA(APU)/PIB \approx 14%.

- Production;
- Consommation Finale des Administrations Publiques;
- Solde des Revenus Primaires;
- Revenu Disponible Brut;
- Epargne Brute;
- Capacité/Besoin de Financement;

XI. Conclusion

- Brève présentation de la CCF comme un des changements résultant du basculement vers le SCN93.
- Présentation technique.
- L'existence d'une matrice FBCF pourrait améliorer l'estimation de la CCF.
- CCF ne représente pas le seul changement touchant aux comptes des APU (partage du SIFIM, le passage de droits de caisse aux constatés, décomposition de la CF entre individuelle et collective.)

La Comptabilité Nationale en Algérie, État des lieux et perspectives d'une coopération Maghrébine



Mr Hamid ZIDOUNI
Directeur Comptabilité Nationale à l'ONS
Algérie

I. Cadre institutionnel et légal

L'élaboration des comptes nationaux relève des prérogatives de l'ONS et fait partie d'une des ses principales missions.

En effet, l'article 17 du décret législatif n°94-01 du 15 janvier 1994 relatif au système statistique note que l'une des missions principales de l'ONS est « d'élaborer et de diffuser régulièrement, en application du programme national statistique, indices, indicateurs de l'économie nationale ainsi que les comptes de la nation ».

II. Un peu d'histoire de la comptabilité nationale en Algérie

- 1958-1959 : premiers comptes élaborés par l'administration coloniale
- 1965 : Un premier système de comptabilité nationale (CNA) a vu le jour s'inspirant de l'ancien système français CNF. Élaboration de la base 1963
- 1967 seconde base comptable. Publication d'une série harmonisée de comptes sur la période 1963-1968, avec des TEI pour 1963, 1965 et 1969.
- 1974 : profitant des systèmes internationaux de l'époque (SCN68 et SCPM), mise en place du Système des Comptes Économiques algérien (SCEA)
- 1986 : Transfert des travaux de comptabilité nationale du Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à l'ONS,
- 1991 : mise en place de la base 1989
- A partir de 2003 : Lancement des travaux sur la base 2001 conforme au SCN 93.

III. Les systèmes de comptabilité nationale disponibles

- A l'heure actuelle, la Direction de la comptabilité nationale travaille simultanément avec trois systèmes de comptabilité nationale :
- Le Système des Comptes Économiques Algériens;
- Le SCN 68;
- Le SCN 93.

1- Le SCEA :

- Le SCEA est à mi-chemin entre le SCN 68 et le SCPM, champ de la production restrictif. Sont disponibles :

1- Une série cohérente de comptes consolidés de la nation : 1974-2007

- Le compte de production et le compte d'exploitation par secteur d'activité et secteur juridique.
- La production de la nation selon l'activité et le secteur juridique.
- Le bilan des ressources et emplois de la nation en biens et services.
- La production intérieure brute et ses emplois.
- Le revenu national disponible et son affectation.
- Le revenu monétaire national disponible et son affectation.
- Le compte d'accumulation de la nation.
- Le compte des opérations de la nation avec le reste du monde.
- La composition de l'accumulation brute.

2- Une série cohérente de Tableaux Économiques d'Ensemble (TEE) :1974-2007

3- Une série de Tableaux des Entrées Sorties (TES) : 1989-2007

4- Une série sur les Comptes Nationaux Trimestriels (CNT) 1995-2007

2- Le SCN 68

- Sont élaborés les comptes de branches et les trois comptes suivants :

- Produit Intérieur Brut (SCN) et son affectation.
- Produit Intérieur Brut (SCN) et ses emplois.
- Revenu National Disponible (SCN) et son affectation.

- Comptes confectionnés essentiellement pour les besoins de la comparabilité internationale

- En fait, ils ne sont pas élaborés directement puisqu'il est procédé à une extension du champ de la production du SCEA et à quelques corrections conceptuelles pour obtenir les agrégats du SCN 68.

3- Le SCN 93

- Travaux de basculement au SCN 93 ont été entamés depuis le début 2003;

- Pour rattraper les retards, la DCN travaille simultanément sur la série 2001-2007;

- L'exercice 2001 est l'année de base;

- Cette base 2001 comprend les comptes suivants :

- La cascade des comptes des secteurs institutionnels jusqu'au compte financier ;
- Les comptes de branches ;
- Les Équilibres Ressources Emplois (ERE);
- Des Tableaux des Ressources et des Emplois (TRE niveau 110)
- Des Tableaux des Comptes Économiques Intégrés (TCEI).

- Contrairement à d'autres pays qui appliquaient déjà le SCN68 et pour lesquels il fallait entreprendre des ajustements, il s'est avéré pour le cas algérien que le SCN 93 était totalement différent du SCEA.

- La DCN s'est vite rendue compte de la complexité du processus qui impliquait entre autres :

- L'exploration de nouveaux secteurs jadis pas suivis,

- Utiliser de nouvelles nomenclatures et classifications,
- Introduire de nouveaux modes d'évaluation,
- Produire une nouvelle séquence de comptes ...etc
- L'implication des partenaires, ie une coordination inter institutionnelle.

a) Adoption de nouvelles nomenclatures :

Parmi les nomenclatures adoptées pour le SCN 93 :

- La classification des secteurs institutionnels du SCN 93 avec une certaine adaptation au cas algérien (public, privé, ...);
- La Classification des Fonctions de Consommation des Ménages (COICOP) ;
- La Classification des Fonctions des Administrations Publiques (COFOG) ;
- La classification des opérations économiques du SCN 93 avec une certaine adaptation au cas algérien ;
- La Nomenclature Algérienne des Activités qui est parfaitement articulée et cohérente avec la Classification Internationale Type par Industrie (CITI, rev3.0) des Nations Unies ;
- La Nomenclature Algérienne des Produits qui est aussi très proche de la Classification Centrale des Produits (CPC rev 1.1) des Nations Unies ;
- La Classification par Grande Catégorie Économique (BEC rev 3) des Nations Unies.

b) Les tables de correspondance :

- Élaborées à l'occasion de la base 2001 par le cadres de la DCN;
- Travail complexe qui a nécessité beaucoup de temps;
- La qualité des comptes reste sensible à ces tables;
- > Ont été élaborées les tables de passage suivantes :

- Nomenclature Activités et Produits NAP 1980 -----> La NAP 2002
- Nomenclature budgétaire (par chapitres) -----> La COFOG
- Nomenclature budgétaire (par chapitres) -----> Opérations du SCN93
- Nomenclature budgétaire (par chapitres) -----> La NAA 2002
- Nomenclature des Biens et Services (NBS) -----> La NAP 2002
- Nomenclature des Biens et Services (NBS) -----> La COICOP
- Nomenclature douanière (TDA) -----> La NAP 2002
- Nomenclature douanière (TDA) -----> Classification Grandes Catégories Économiques
- Plan comptable des Entreprises (PCN1975) -----> Opérations du SCN93
- Nouveau Système Comptable et Financier entreprises -----> Opérations du SCN93

c) Des opérations statistiques d'envergure :

- Les travaux afférents à la nouvelle année de base ont nécessité la mobilisation de sources d'information très importantes. Nous citerons entre autres :
 - Enquête de structure (dite approfondie) 2001 ;

- Enquête sur les dépenses des ménages 2000/2001 ;
- Les données du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) 2001 ;
- Les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (1998)
- Enquête sur le secteur des postes et télécommunication 2002 ;
- Enquête auprès des banques et entreprises d'assurance 2002 ;
- Enquête auprès des wilayates et communes 2003 ;
- D'autres sources ont été aussi exploitées:
 - Les statistiques du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
 - Les statistiques du Ministère de l'Énergie et des Mines ;
 - Les statistiques des autres secteurs (transport, communication, habitat, industrie, commerce, ...) ;
 - Les statistiques du commerce extérieur ;
 - Les balances des paiements ;
 - Les budgets de fonctionnement et d'équipement de l'État ;
 - Les comptes de la Sécurité Sociale ;
 - La Liasse fiscale des entreprises publiques ;
 - Les différents indices des prix (consommation, gros, production, importations...) ;
 - Autres....

d) Quelques contraintes rencontrées :

- Une coordination inter institutionnelle pas tout à fait au point....mais très notable amélioration avec l'institutionnalisation des groupes de travail;
- Effectifs de la DCN relativement faible;
- Important turn-over et difficultés pour stabiliser (retenir) les cadres.
- Pas de spécialisation formalisée

e) Domaines d'amélioration future :

- Évaluation de la consommation du capital fixe des Administrations Publiques;
- Matrice détaillée de la FBCF
- Affinement des tables de passage pour les nomenclatures
- Les comptes financiers;
- Répartition de la SIFIM;
- Partage volume-prix pour certaines opérations particulières (intérêts, primes brutes émises,...);
- Évaluation de la CFM en dehors des années d'enquêtes;
- Passage à l'optique dépenses pour les Comptes Nationaux Trimestriels.

IV. La coordination inter institutionnelle :

- Cinq groupes de travail furent officiellement installés (environ 20 Ministères et 50 cadres supérieurs) :
 - 1- Groupe « comptes des administrations publiques »

- 2- Groupe « comptes du reste du monde »
- 3- Groupe « statistiques de la sphère réelle »
- 4- Groupe « fichiers et répertoires »
- 5- Groupe « budget social de la nation »

--> Début des travaux, mais comment orienter la réflexion ?

Quel référentiel ?

La comptabilité Nationale joue le rôle de vecteur fédérateur dans l'organisation du SNIS.

En effet, il est reconnu dans le SCN 93 que le système « Remplit également une fonction statistique particulièrement importante en servant de cadre pour la coordination des statistiques économiques et ce, sous deux aspects : d'une part, il sert de cadre théorique garantissant la cohérence des définitions et nomenclatures utilisées dans des domaines statistiques différents mais liés; d'autre part, il sert de cadre comptable assurant la cohérence numérique de données puisées à des sources diverses (comme par exemple l'enquête sur l'industrie ou les ménages, les statistiques du commerce des biens, les déclarations TVA et autres sources administratives)»

- Les groupes de travail ont passé en revue les aspects suivants :

- les sources disponibles, notamment les sources administratives ;
- leur contenu et champ, périodicité, ...etc ;
- les classifications et nomenclatures utilisées et celles recommandées par les institutions internationales (cinquième édition du manuel de la balance des paiements, manuel des statistiques de finances publiques du FMI,...).
- les modes d'évaluations (CAF, FOB, droits constatés, encaissement décaissement, .) ;
- les relations entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique ;
- l'identification des besoins des utilisateurs,
- Les contraintes d'accès aux sources.
- Dissémination des données.
- Les méta données.

- Ce processus de coordination inter institutionnel a été couronné par la rédaction des arrêtés interministériels. L'objet de ces derniers était justement de définir les besoins informationnels de l'ONS notamment ceux nécessaires à l'élaboration de la séquence des comptes des administrations publiques et celle du reste du monde.

- Ces textes précisaient pour chaque secteur :

- La nature du flux d'information à communiquer ;
- Le sens du flux : qui doit transmettre à qui ?
- Selon quel format (papier, version électronique,...etc) ?
- Selon quel calendrier ?
- De plus, les textes doivent impérativement insister sur la méta information : pour chaque information communiquée, les secteurs doivent préciser (le champ, les concepts et définitions, les classifications et nomenclatures utilisées, la version, les éventuelles réserves et limites, ...etc).

- Dans une première phase (de 3 à 5 ans), les textes auront un statut intérimaire, c'est à dire qu'ils indiqueront

uniquement les informations déjà disponibles. Nous estimons que l'accès aux seules informations déjà disponibles permettra d'améliorer de manière significative la qualité des comptes nationaux.

- Au bout de la période transitoire qui permettra une mise à niveau des secteurs et l'adoption de normes internationales, ces arrêtés seront revus pour inclure une panoplie plus large d'informations, plus élaborée et plus détaillée.

Résultats :

- Meilleur accès aux sources
- Meilleure sensibilisation de nos partenaires
- Un interlocuteur dans chaque secteur

V. Propositions de quelques domaines prioritaires pour la coopération et coordination dans le domaine des comptes nationaux :

- Définir un programme statistique minimum à intérêt commun qui va renforcer l'intégration des systèmes statistiques des Pays du Maghreb dans le domaine de la comptabilité nationale.
- Tenir compte des situations qui peuvent être disparates d'un pays à l'autre;
- Prendre en considération la différenciation dans les degrés de mise en œuvre du SCN93 et des conditions matérielles et humaines disponibles dans chaque pays.
- Ce programme statistique minimum à intérêt commun doit être réaliste et raisonnable et susciter l'adhésion des cinq Pays Maghrébins.

1. Mener des actions collégiales communes sur certaines thématiques comme :

- Les Comptes Nationaux Trimestriels (CNT), élargissement à l'optique dépenses
- Matrice de Comptabilité Sociale (MCS);
- Intégration des composantes de l'Économie Non Observée (ENO) dans l'évaluation des principaux agrégats de la comptabilité nationale;
- Méthode d'évaluation en périodicité annuelle et infra annuelle de la consommation finale des ménages.
- Passage de la micro économie vers la macro économie, cas du Système Intermédiaire Entreprises (SIE) pour le secteur institutionnel des Sociétés Non Financières (SNF)

2- Harmoniser certaines nomenclatures de la comptabilité nationale au niveau des Pays Maghrébins et établir des tables de passage entre les différentes classifications et nomenclatures :

- Nomenclature des secteurs institutionnels ;
- Nomenclature des opérations économiques ;
- Nomenclature des activités et des produits ;

3- Privilégier une Assistance Technique Maghrébine en mobilisant de l'expertise issue de nos Pays pour solutionner certains problèmes de méthodes;

4- Organiser selon une périodicité à déterminer (tous les deux ans par exemple) un séminaire Maghrébin sur les comptes nationaux pour faire le point sur la situation de la Comptabilité Nationale dans les Pays Maghrébins,

mesurer les progrès accomplis et planifier les actions à mener dans le futur. C'est une occasion pour débattre d'un certain nombre de problèmes techniques et méthodologiques auxquels sont confrontés au quotidien les cadres des services de comptabilité nationale des Pays Maghrébin;

- 5- Organiser des ateliers thématiques de travail. C'est un excellent moyen pour l'échange d'expérience et des pratiques. Ces ateliers pourront éventuellement déboucher sur l'harmonisation des méthodologie et la rédaction de manuels de procédures.
- 6- Organiser pour les nouvelles recrues affectées aux services de comptabilité nationale des cycles de formation à distance (e-learning) et sur site. L'apprentissage "on line" est un concept de plus en plus utilisé dans le monde, n'est pas très contraignant et son coût est relativement abordable. Tout en essayant de ne pas négliger les aspects théoriques (le cadre général et les notions de base du SCN 93), ces formations doivent accorder davantage de priorité aux aspects pratiques.
- 7- Mettre en place une base de données sur les principaux agrégats de la Comptabilité Nationale des Pays Maghrébins.

VI. Recommandations :

- 1- Renforcement des capacités techniques des structures chargées de l'élaboration des comptes nationaux DCN (matériel, cadres,.....) en considérant ces structures parmi les plus prioritaires des INS. La stabilité des effectifs de la comptabilité nationale est une condition importante dans l'élaboration des comptes de qualité. C'est pourquoi, les comptables nationaux de manière particulière et les statisticiens de manière plus générale doivent travailler dans un environnement favorable et disposer d'un statut particulier attractif les préservant des tentations matérielles du secteur économique souvent à l'origine du turn-over relativement important au niveau des INS.
- 2- Promouvoir et consolider les Systèmes Nationaux d'Informations Statistiques (SNIS) de manière générale et les comptes nationaux de manière plus particulière. Les comptes nationaux doivent avoir une place centrale dans les stratégies nationales de développement statistique. Ils doivent être considérés comme vecteur fédérateur dans l'organisation des SNIS.
- 3- Accentuer l'utilisation des sources administratives dans la compilation des Comptes Nationaux. Dans la plupart des cas, ces sources sont disponibles à moindre coût, présentent une certaine exhaustivité et leur qualité est irréprochable. Des actions de coordination inter institutionnelle (au niveau national) doivent être envisagées pour faciliter aux comptables nationaux l'accès à ces sources et lever les éventuelles contraintes.
- 4- La coordination inter institutionnelle est une dimension cardinale importante à prendre en charge. Des groupes de travail thématiques peuvent être constitués (au niveau de chaque pays) pour débattre des besoins des comptes nationaux, discuter des contraintes d'accès aux sources et des problèmes de méthodes. Des solutions seront préconisées par ces groupes de travail.
- 5- L'utilisation de l'outil ERETES peut aussi susciter une certaine coopération bipartite entre les pays du Maghreb et les gestionnaires de l'outil ERETES.

- 6- Inviter les services de comptabilité nationale à plus d'intégration au sein de l'INS. Les comptables nationaux doivent s'impliquer plus dans les autres travaux statistiques en s'associant avec leurs collègues dans la conception des opérations statistiques de base.
- 7- Harmoniser et rapprocher les méthodologies d'élaboration des comptes nationaux pour une meilleure comparabilité.

Atelier 4 : Comptabilité Nationale

Président : Mr. Mostapha AFKIR

Directeur de la Comptabilité Nationale, Haut Commissariat au Plan, Maroc

Comptes Nationaux au Maroc



Mr Mostapha AFKIR

Directeur de la Comptabilité Nationale
Maroc

I. Mise en œuvre du SCN 1993

- Mise en place du SCN 1993: décision prise vers la fin des années 1990
- 1998 est choisie comme année de base
- Réalisation d'opérations statistiques d'envergure
- Publication des comptes (1998 -2005) selon le SCN 1993 en 2006 et depuis régulièrement chaque année
- Comptes trimestriels (fin mars 2007; 4^{ème} trim 2006)

II. Mise à niveau statistique

- enquêtes statistiques à caractère structurel
- enquêtes statistiques permanentes
- réforme des indices statistiques
- statistiques d'origine administrative

III. Enquêtes statistiques à caractère structurel

- Entreprises:

- disposant de comptabilité
- ne disposant pas de comptabilité (unités de production informelles: adaptation de l'enquête de type 123) ;
- recensement économique

- Ménages:

- enquête sur les niveaux de vie des ménages
- enquête sur la consommation et les dépenses des ménages
- enquête sur la demande touristique
- entités administratives (enquête sur les investissements).

IV. Enquêtes statistiques permanentes

- Extension de l'enquête emploi au milieu rural
- Enquêtes annuelles sur les industries de transformation
- Enquêtes annuelles sur l'agriculture et l'élevage
- Enquêtes annuelles sur le BTP, commerce et services

V. Comptes et tableaux produits :

- Comptes annuels: ERE (278 postes), CB (97 postes) et TRE (42,39 postes) aux prix courants et aux prix de n-1
- Séquence des comptes non financier et financier des secteurs institutionnels (comptes courants, comptes de capital et comptes financiers)
- TCEI et TOF,
- Matrice de CS (1998,2001,2002,2003,2005 et 2006 en cours)
- Comte satellite du tourisme (1998, 2001, 2003 et 2004)
- Intégration de l'emploi et mesure de productivité
- Comptes régionaux (2004 et 2006 en cours)
- Comptes trimestriels: PIB par secteurs d'activité (demande et revenu national en cours)

VI. Quelques aspects méthodologiques :

- Prix de base
- Droits constatés en partie
- Nomenclatures d'activité et de produits en conformité avec CITI ver3 CPC ver1
- Délimitation des secteurs institutionnels en fonction de la réglementation en vigueur
- Prix de l'année précédente et chaînage
- Partage de SIFIM effectué mais non encore intégré
- Utilisation de l'outil ERETES

VII. Calendrier de diffusion des comptes

- 1^{er} juin de l'année n :
 - Comptes définitifs de n-1
 - Comptes semi définitifs de n-2
 - Comptes provisoires de n-3 (PIB par secteurs d'activité, comptes consolidés et comptes du reste du monde non financiers)
- Fin décembre de n :
 - comptes provisoires de n-3 (comptes des secteurs institutionnels, TRE et TCEI)
- Fin de chaque trimestre :
 - Les comptes du trimestre précédent

VIII. Changement de base

- Nouvelle année de base 2006

- Réalisation d'enquêtes à caractère structurel :
 - Enquête sur les niveaux de vie des ménages (2006-2007);
 - Enquête su le secteur informel (2006-2007);
 - Enquête auprès des entreprises tenant de comptabilité (2008);
 - Enquête sur les ISBL (2008-2009).
- Perspective de changement de base tous les cinq ans.

La Comptabilité Nationale en Mauritanie



Mme Moukhairatt BENT DAHMED
Sous Directeur Statistiques et Comptabilité Nationale
Mauritanie

I. Contexte

1. Rénovation des comptes en 2000

- Utilisation du Logiciel ERETES,
- Passage au SCN 93,
- Élaboration des comptes 1998, 1999, 2000 , 2001 sous ERETES au cours de la période (2000 à 2005).

2. En 2006

on assiste à la révision des données macroéconomiques de 1992 à 2005,

- Remise en cause de la série des comptes déjà élaborés (1998-2001)

II. Situation en septembre 2006

- Une série de comptes PIB plus comparable de 1992 à 2005;
- Et quatre (4) années de comptes (1998,1999,2000, 2001) mais qui n'intègrent pas la révision des données macro économiques opérées en 2006.

III. Stratégies de rattrapage retenue

Pour le rattrapage des comptes le scénario retenu avait consisté à :

- (i)- corriger les comptes de l'année 2001
- (ii)- sauter les comptes des années 2002, 2003 et 2004,
- (iii)- établir les comptes des années 2005 et 2006 suivant ERETES
- (v)- utiliser le modèle TABLO pour le cheminement des comptes des années sautées (2002 – 2004)

IV. Principaux résultats obtenus

- En novembre 2006, les comptes de 2001 ont été corrigés (en tenant comptes de la révision des données),
- Les comptes 2005 ont été finalisés en septembre 2007,
- Le cheminement des comptes (2002 – 2004) a été terminé en août 2008.
- Les comptes de 2006 ont été bouclés en septembre 2008,
- Une série des TRE et des TCEI de 2001 à 2006 est disponible.

V. Difficultés rencontrées

- Utilisation de l'outil

- Faible appropriation d'ERETES;
- Besoins de renforcement des capacités en comptabilité nationale;
- Retard dans l'obtention de l'information;
 - Incohérence pour certaines sources (principales) :
 - Données de la Pêche,
 - Douanes (SYDONIA) et balance des paiements.
- Informations insuffisantes,
- Instabilité des cadres.

Atelier 5 : Nomenclatures

Président : Mr Abdelilah FANNANE

Chef de service des nomenclatures et des statistiques fiscales, Maroc

Conception et mise en oeuvre des Nomenclatures statistiques en Tunisie



Mr Mourad OUNI
Nomenclatures et Normes statistiques
Tunisie

I. Nomenclatures statistiques à travers le Système National de la Statistique

La loi 93-32 du 13 avril 1999, relative au Système National de la Statistique, préconise l'adoption et la mise en œuvre des nomenclatures harmonisées avec les standards internationaux :

- Article 4: « Les travaux et les activités statistiques menés par le système national de la statistique se basent sur les principes fondamentaux suivants: « ... l'harmonisation avec les méthodes et les concepts internationaux utilisés dans le domaine statistique ...»
- Article 10: « Les Structures du Système National de la statistique, veillent à l'harmonisation des concepts, nomenclatures et méthodes statistiques avec ceux établis au niveau international »
- Article 11: « Le système national de la statistique veille à : « ... Définir les concepts, les nomenclatures et les normes et adopter les méthodes statistiques en vigueur à l'échelle internationales ...»

II. Nomenclatures statistiques officielles , économiques et sociales

- Dispositif officiel des nomenclatures d'activités et de produits :

A l'échelle nationale, le dispositif officiel actuel des nomenclatures d'activités et des produits est formé par:

- La Nomenclature d'Activités Tunisienne (NAT1996):

homologuée Norme Tunisienne (NT.120.01) en 1996,

- La Classification Tunisienne des Produits (CTP2002) : homologuée Norme Tunisienne (NT.120.02) en 2002.

Ce dispositif est une adaptation nationale du dispositif Européen des nomenclatures d'activités et des produits (NACE/CPA) lui même dérivé du dispositif international des nomenclatures des Nations Unies (CITI/CPC).

- Nomenclatures du commerce extérieur :

Nomenclature du Système Harmonisé (NSH): Dans le cadre de l'harmonisation des échanges commerciaux avec l'Union Européenne, les statistiques du commerce extérieur sont élaborées en NSH depuis 1999 (la NSH

est codée sur 10 chiffres dont les 8 premiers correspondent à la NC de l'UE).

- Nomenclatures sociales :

Nomenclature Nationale des Professions (NNP) : élaborée par le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi et officialisée par le décret no 103 en date du 26 décembre 1997. Elle est en concordance avec la (CITP-88) du BIT. La NNP constitue un référentiel officiel pour l'élaboration et la comparabilité des statistiques de l'emploi au niveau national et international.

III. Mise en œuvre des nomenclatures officielles

1. statistiques économiques :

L'usage des nomenclatures dans le cadre de l'élaboration des statistiques économiques va de l'amont vers l'aval : du Répertoire National d'Entreprise (RNE) vers la Comptabilité Nationale via les statistiques économiques structurelles et conjoncturelles et les principaux indices infra annuels (l'Indice de la Production Industrielle -IPI- et l'Indice des Prix de Vente Industriels -IPVI-).

Répertoire National des Entreprises (RNE) :

- Une base de sondage pour toutes les enquêtes structurelles et conjoncturelles auprès des entreprises.
- Le code de l'Activité Principale des Entreprises (APE) est en NAT.
- Démographie des entreprises (créations, cessations, emploi...) se fait suivant des regroupements standardisés de la NAT.

Statistiques structurelles sur les Entreprises :

- Les statistiques structurelles sur les entreprises sont obtenues à partir de deux enquêtes auprès d'échantillons d'entreprises tirés du RNE: L'Enquête Nationale sur les Activités Économiques (ENAE), Enquête quinquennale sur les micro-entreprises.
- Le codage des activités ainsi que leurs produits correspondants lors de la collecte se fait respectivement en NAT et en CTP
- Les statistiques structurelles sur les entreprises par secteur d'activité ou par produit pour diffusion et Comptabilité Nationale se font respectivement en NAT et en CTP

Statistiques conjoncturelles :

- Les principales enquêtes conjoncturelles (enquêtes de conjoncture sur l'investissement, enquêtes par branche et enquêtes auprès des chefs d'entreprises industrielles) sont en NAT
- Les principaux indices infra-annuels (Indice de la Production Industrielle -IPI-, Indice des Prix de Vente Industriels -IPVI-) dans l'ancienne année de base 1990 sont en NAP
- Ces deux indices ont été rénovés (passage à la nouvelle année de base : 2000) et sont en NAT et CTP

Comptes Nationaux :

- Les comptes nationaux constituent une synthèse des différentes statistiques structurelles et conjoncturelles sur les entreprises, les indices infra-annuels et les statistiques du commerce extérieur et ils ne peuvent qu'être les derniers à utiliser les nouvelles nomenclatures officielles.
- Les comptes nationaux annuels et trimestriels sont élaborés en Nomenclature d'Activités économiques (NAP) dans l'ancienne année de base 1983 .

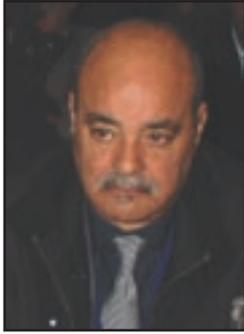
- Niveau intermédiaire entre CITI Rév4 et NACE Rév2 :

Sous contrainte absolue que les postes choisis soient à la fois des éclatements exacte de la CITI Rév4 et des regroupement de la NACE Rév2

4. Recommendations :

- Mise en place d'une unité opérationnelle sur la conception et la mise en œuvre des nomenclatures statistiques au niveau de chaque INS maghrébin,
- Mise en place d'un groupe de travail technique responsable de la mise en place d'une nomenclature d'activités et de produits maghrébine,
- Bénéficier d'une expertise technique de la part des instances compétentes notamment en matière de déclinaison des nomenclatures internationale révisées au niveau maghrébin,
- Formation des responsables maghrébins sur les nouvelles nomenclatures internationales révisées.

REVISION DE LA NOMENCLATURE MAROCAINE DES ACTIVITES ECONOMIQUES (NMA2009)



Mr Abdelilah FANNANE

Chef de service Nomenclatures et Statistiques Fiscales
Maroc

I. Une NOMENCLATURE, c'est quoi ?

Une nomenclature c'est :

- une structure arborescente (ou de partitions emboîtées)
- des intitulés de postes
- des notes explicatives
- un corps de règles (pour classer) : ex. : méthode « top down »

Un outil structurant pour le statisticien

- Rôle de coordination des nomenclatures
- un langage commun (échanges et harmonisation)
- une vision d'un univers : ici structuration des activités productives (choix et compromis)

II. La NMA2009 (NOMENCLATURE MAROCAINE D'ACTIVITES)

- fait partie d'un réseau de différents types de nomenclatures économiques internationales
- 3 niveaux géographiques,
- 3 types de nomenclatures – activité / produit / échanges extérieurs
- Niveau mondial (ONU) CITI, CPC, SH
- Niveau européen NACE, CPA, NC
- Niveau MAROCAIN NMA, NMP, SH

III. Changements de nomenclatures d'activités aux niveaux ONU, européen et Marocain

ONU	Europe	Maroc
CITI Rev. 3 (1989)	NACE Rev. 1 (1993)	NMA (1999)
CITI Rev. 3.1 (2003)	NACE Rev. 1.1 (2003)	
CITI Rev. 4 (2007)	NACE Rev. 2 (2008)	NMA (2009)

IV. Les changements de nomenclatures au Maroc

- **1965** : Nomenclature Marocaine des activités économiques (NMAE)
- **1999** : Nomenclature Marocaine d'Activités (NMA) et Nomenclature Marocaine des Produits (NMP)

- 2008 : NMA2009 (révision lourde)

V. Principaux objectifs de la révision

- Appréhender plus justement l'évolution de l'économie
 - Développement des TIC
 - Tertiariation de l'économie
 - Développement des services
 - Évolution de l'organisation des entreprises
 - ◇ Externalisation
 - ◇ Sous-traitance
- Favoriser les comparaisons internationales

VI. Construction de la NMA2009 calendrier d'adoption

- Fin décembre 2008: Finalisation de la NMA2009 au niveau du HCP
- Début janvier 2009: Envoi du premier draft aux départements concernés par la nomenclature (Agriculture, Industrie, Equipement, Finance...) pour remarques et suggestion
- Fin février 2009: préparation du décret de mise en place de la NMA2009

VII. NMA2009 : les concepts

- Principes généraux sont maintenus pour la plupart avec une adaptation de certaines règles :
 - La NMA2009 Reste une nomenclature d'activités (pas "d'unités")
 - Concept de production du SCN : élargi
 - Inputs/processus/outputs (pondérés différemment suivant les domaines), une plus grande place donnée au processus de production
 - La détermination de l'Activité Principale sera selon la règle générale, sans exception, seulement la valeur ajoutée (ou des approximations) et la méthode « top-down » :
 - intégration verticale, plus de classement systématique à l'activité aval (au moins au plan des principes)
 - Pas de convention de classement, dès que l'on dispose d'une information statistique sur les différentes activités d'une unité ou d'unités similaires

VIII. NMA2009 : principales évolutions de structure : codification et taille

- La nouvelle nomenclature des activités (NMA2009) est la déclinaison Marocaine de la nomenclature européenne NACE rév. 2 :
 - Le niveau des classes NACE (4 caractères) apparaît explicitement en NMA2009 (niveau Activité)
ex : 4391 ou 0112
 - 3 autres niveaux : sections (21), Branches (88) et sous branches (272)
- Une taille légèrement accrue de la NMA au niveau le plus détaillé mais un affinement conséquent de la NACE

IX. Structures de la NACE, de la NMA2009

NACE		NMA2009	
Sections	C	Sections	C
Divisions	32	Branche	32
Groupes	325	Sous Branche	325
Classes	3250	Activité	3250

X. Principales évolutions de structure en chiffres

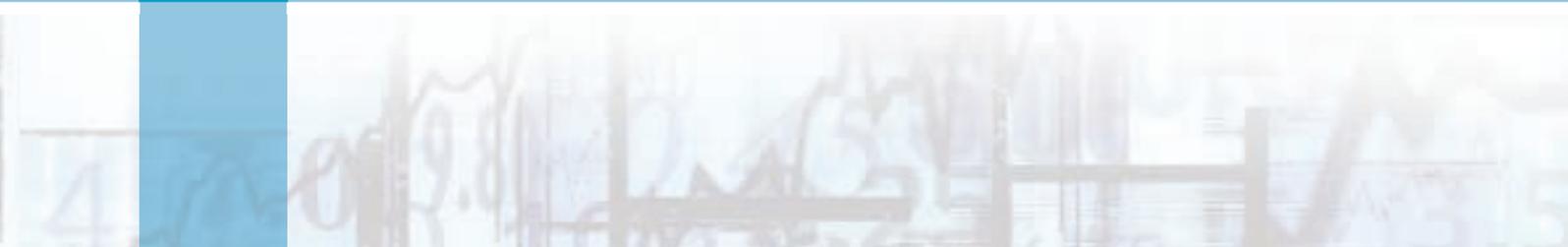
	NMA99	NMA2009
Sections	17	21
Branche	59	88
Sous Branche	223	272
Activité	586	615

XI. La NACE et la NMA2009 - principales évolutions de contenu

- Création de 2 sections transversales : « environnement », information et communication
- Création d'une division pour les industries TIC
- Éclatement des services entre « activités immobilières », « activités spécialisées, scientifiques et techniques » et « activités de services administratifs et de soutien » (ex-section K)
- Identification systématique des activités d'entretien et de réparation

Cinquième session :

**Activités pour le renforcement des capacités
des structures statistiques maghrébines**



المحيط الإحصائي المغربي

السيد جمال بوجدارية

رئيس قسم مكلف بالعلاقات الاقتصادية الأمانة العامة لآحاد المغرب العربي

السيد خليفة بن فقيه المدير العام للمعهد الوطني للإحصاء

السيد مدير كتابة "منتدى اتفاقية الشراكة في الإحصاء من اجل التنمية في القرن 21(باريس 21)
حضرات السيدات والسادة

يشرفني أن أتناول الكلمة باسم الأمانة العامة لآحاد المغرب العربي في فعاليات هذه التظاهرة المغربية الهامة التي ينظمها المعهد الوطني للإحصاء على هذه الأرض المغربية الطيبة تونس . تحت عنوان "سبل تدعيم التنسيق و التعاون الإحصائي بين دول إآحاد المغرب العربي". وبحضور ثلة من مسؤولين وخبراء مغاربة و دوليين معنيين بمجال الإحصاء .

ويسرني بهذه المناسبة ان أتوجه بالشكر الجزيل الى السيد خليفة بن فقيه المدير العام للمعهد الوطني للإحصاء على الجهود القيمة التي يبذلها لتنمية التعاون المغربي في هذا المجال و إلى كافة السلطات التونسية على حفاوة الاستقبال و كرم الضيافة و إلى التسهيلات التي تم توفيرها لإآحاح هذه التظاهرة .
كما يسعدني ان أعرب عن تمنياتي بالنجاح لهذا الاجتماع حتى يساهم في تنمية التعاون القائم بين أجهزة الإحصاء بدول الآحاد و الرقي بهذا القطاع إلى مستوى أفضل خاصة و انه يلعب دورا طلائعيا في رسم السياسات و الخطط التنموية و متابعة كافة التطورات في كافة المجالات الاقتصادية و الاجتماعية.

السيدات و السادة

لقد أولى آحاد المغرب العربي منذ إنشائه مبراكش عناية متواصلة لتعزيز التعاون في مجال الإحصاء ليساهم بالخصوص في تنمية اقتصاديات بلدان الآحاد و تطوير التجارة البينية و استقطاب الاستثمارات الأجنبية إلى منطقتنا.

و قد جسمت هذه العناية من خلال التوصيات الصادرة عن كافة اللجان الوزارية المغربية المتخصصة .التي اقرها مجلس الرئاسة. و الداعية الى تعزيز التعاون المغربي في مجال الإحصاء و الى ضرورة توفير البيانات و المعلومات و تنمية التعاون بين المؤسسات الإحصائية المغربية و الاستفادة من التجارب و الخبرات سواء على الصعيد المغربي او الدولي.

و لدعم المجال كلفت اللجنة الوزارية المكلفة بالاقتصاد و المالية بالخصوص فريق من الخبراء المغاربة لدراسة واقع و آفاق هذا المجال بدول الآحاد و اقتراح برامج عملية مستقبلية لتنميتها. وأوصت في الخصوص بمزيد التنسيق لوضع بنك معلومات للإحصاء لدى الأمانة العامة قصد جمع و تحليل البيانات الاقتصادية بدول الآحاد. و دعت كافة الأجهزة الإحصائية بالمنطقة المغربية لعقد اجتماعات بهدف تنسيق آليات التعاون فيما بينها.

وفي هذا الاطار. يعمل فريق الخبراء على آحاز بنك المعلومات الإحصائية مركزا الاهتمام في مرحلة أولى على عدد من المجالات الحيوية مثل الناتج المحلي الإجمالي و الصادرات و الواردات و أسعار الصرف و العملات الرئيسية و نسبة البطالة و التوظيف و نقل البضائع و الخدمات. وبتكليف من فريق الخبراء تم آحاز مشروع اولي لهذا البرنامج بالتعاون بين الأمانة العامة لآحاد و مديرية الإحصاء المغربية.

و تعزيزا للتعاون القائم في المجال. اكد الفريق على آحاز جملة من البرامج و المشاريع سيتم رفعها على أنصار الجهات المختصة لإبداء النظر فيها و اعتمادها . نخص الذكر منها :

1. اعداد نشرة إحصائية مغربية تحت إشراف الأمانة العامة لآحاد مع الاستئناس بنموذج الاستبيانات الخاصة بالإحصاء لدى المنظمات العربية و الدولية

2. اعتماد تصنيفة موحدة للأنشطة الاقتصادية انطلاقا من التصنيف الدولي

3. تكوين وإعادة تكوين الأخصائيين في المجال و تبادل الخبرات
4. تنظيم ورشات عمل في مجال الإحصاء بالتعاون مع الأمانة العامة للاتحاد
5. توحيد البرامج و المناهج المتبعة في مجال الإحصاء

و جدر الإشارة انه على هامش المؤتمر الدولي حول "المغرب العربي في أفق 2030" الذي نظمته المندوبية السامية للتخطيط المغربية بالصخيرات في شهر 5/2008 تم عقد لقاء تشاوري للمدراء العاميين لأجهزة الإحصاء المغاربيين الذين شاركوا في هذا المؤتمر خصص للتشاور حول السبل الكفيلة لتنمية التعاون المغاربي في مجال الإحصاء. و يندرج اجتماعنا اليوم في إطار توصية صادرة عن هذا المؤتمر.

السيدات والسادة :

لا يخفى على الحضور الكريم أن البيانات الإحصائية ظلت و لا تزال في مقدمة اهتمامات الحكومات و القطاع الخاص و المجتمع المدني. و تعد اليوم ، و في ظل التقلبات التي تشهدها اقتصاديات بلداننا جراء الأزمات المتوالية و آخرها الأزمة الدولية في مجال المال و الأعمال ، العنصر الأساسي في أي تخطيط تنموي. و دون توفرها فان الجهود المبذولة لتحقيق التنمية المستقبلية لا يمكن ان تتحقق على أرض الواقع.

ورغم الوعي المتزايد بأهمية الإحصاءات فان الكفاءات لإنتاج و تحليل واستخدام المعلومات الإحصائية (كماً ونوعاً) و استعمال التقنيات الحديثة في المجال لتحقيق تقدم تنموي فعال لا يزال متواضعا ببعض بلدان الاتحاد. و هي فرصة اليوم للخروج من خلال هذه التظاهرة بتوصيات عملية قصد إرساء الوسائل الكفيلة لدعم و تعزيز القدرات و تبادل الخبرات و الكفاءات بين الجهات المختصة ببلدان الاتحاد و مع المؤسسات و المنظمات الدولية العاملة في المجال الإحصائي.

ومساهمة في تنمية هذا القطاع و أجاز المشاريع المرتقبة. تكثف الأمانة العامة للاتحاد اتصالاتها مع بعض المنظمات الجهوية و الإقليمية ذات العلاقة بمجال الإحصاء. مثل البنك الإسلامي للتنمية و اللجنة الإفريقية الاقتصادية (CEA) ومؤتمر الأمم المتحدة للتجارة و التنمية (CNUCED) و مجموعة البنك الإفريقي للتنمية. و من المرتقب أن يساهم هذا البنك قريبا في أجاز بنك معلومات إحصائي مغاربي وذلك في إطار تطبيق اتفاقية التعاون المبرمة بين الأمانة العامة و البنك الإفريقي للتنمية سنة 2000.

كما يرتقب ان يتم التعاون بين الأمانة العامة للاتحاد و صندوق النقد الدولي لأجاز برنامج عمل في مجال الإحصاء و ذلك في إطار متابعة التوصيات الصادرة عن المؤسسة الدولية خلال مشاركتها في المؤتمر الذي عقد بطرابلس خلال الشهر 11/2008 تحت عنوان التقدم في تحقيق التكامل الإقليمي و تشجيع إقامة المشروعات المشتركة في المغرب العربي".

السيدات و السادة

في ختام كلمتي هذه يسعدني ان أجدد شكري و امتناني للمعهد الوطني للإحصاء لدعوته الأمانة العامة لاتخاذ حضور هذا الملتقى والشكر موصول الى كافة من ساهم في إنجاحه . معربا لهذا الجمع الكريم عن خالص التحيات والتقدير. ومكبرا فيهم جهودهم للرفق بمجال الإحصاء الى مستوى طموحات شعوب مغربنا العربي.

والله ولي التوفيق.

Plaidoyer pour la promotion de l'activité statistique



Mr. Antoine SIMONPIETRI
Manager de Paris 21

I. Introduction

Les statistiques sont essentielles pour :

- Identifier les grandes problématiques
- Renseigner l'élaboration des politiques
- Prévoir les tendances futures
- Suivre la mise en œuvre des politiques
- Mesurer l'impact des politiques
- Aider les donateurs à suivre l'aide allouée (Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide).

Les statistiques contribuent à réduire la pauvreté et à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

II. PARIS 21

PARIS21 est un partenariat international créé en 1999 par la Commission européenne, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques, les Nations unies et la Banque mondiale.

Son objectif est de développer une culture d'élaboration de politiques basées sur les faits, en encourageant une meilleure utilisation de meilleures statistiques.

Renforcer la capacité statistique c'est contribuer au développement du pays.

III. PARIS 21 et le plaidoyer

- L'une des principales activités de PARIS21
- Au niveau international et régional et concentrée au niveau pays
- Convaincre les décideurs politiques (au sens large du terme) de :
 - l'importance des statistiques et de leur utilisation
 - la nécessité pour les pays de disposer d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (NSDS) adaptée.

IV. Pourquoi un plaidoyer pour le développement statistique et la NSDS?

Qui dit **plaidoyer** dit **changement** :

- à court terme: changer les perceptions et convaincre ;
- à long terme: changer les comportements, agir sur les décisions et obtenir un changement.

La NSDS étant essentielle au renforcement du Système Statistique National (SSN), et donc de la capacité statistique, c'est à ce niveau qu'il y a besoin de changement.

Obtenir à terme :

Une NSDS élaborée, mise en œuvre et financée de manière appropriée qui conduira à une meilleure utilisation de statistiques, une meilleure prise de décisions et de meilleurs résultats en termes de développement.

V. Comment faire ?

1. Faire l'inventaire des ressources et des activités de plaidoyer existantes
2. Développer une vision et des options stratégiques
3. Mettre en œuvre le plan d'action stratégique
4. Suivre et évaluer l'efficacité de la stratégie

1. Inventaire des ressources :

- Passer en revue les actions et matériels de plaidoyer passés (INS, Système Statistique).
- Évaluer la capacité existante de l'INS en termes de plaidoyer (ex : ressources humaines).
- Obtenir, au final, une évaluation objective des forces et faiblesses en matière de plaidoyer.

2. Développer une vision et un plan stratégiques :

Vision

Le plaidoyer pour la statistique et la NSDS est traité au même titre que toutes les autres questions stratégiques comprises dans le processus NSDS et la gestion stratégique du Système Statistique National.

Au final, tous les pays sont dotés d'une NSDS élaborée, mise en œuvre et financée de manière appropriée.

Plan stratégique

Identifier :

- les **objectifs** de plaidoyer (ex : obtenir une NSDS bien financée)
- le **changement** souhaité (ex: le Ministère des Finances modifie sa politique budgétaire en matière de statistiques).
- les **cibles** : Qui décide ? Qui influence les décideurs ? Quels sont les acteurs clés ? (ex : le Ministre des Finances)
- les **actions** pour les réaliser (ex : agir pour que le Ministère des Finances alloue plus de ressources à la NSDS)
- les **messages** à faire passer

Exemples de messages :

- « Les statistiques améliorent les résultats de développement »
- « Les statistiques méritent votre attention parce qu'elles peuvent changer vos vies »
- « Sans statistiques, mesurer l'impact des politiques est impossible »
- « Plus les statistiques renseigneront les politiques, plus les politiques seront efficaces »

Choisir les actions de plaidoyer à mener :

- réunion, tables rondes, ateliers
- matériel de plaidoyer (livrets plaidoyer, synthèses NSDS, films, etc.)

- sites Web
- bulletins d'information
- conférences de presse...

Cet ensemble d'outils est disponible dans le Country Advocacy Toolkit développé par PARIS21.

Country Advocacy Toolkit

- Aide les directeurs des Instituts Statistiques et les statisticiens à mener leurs propres activités de plaidoyer auprès de cibles bien identifiées.
- Rassemble une série d'outils et de conseils :

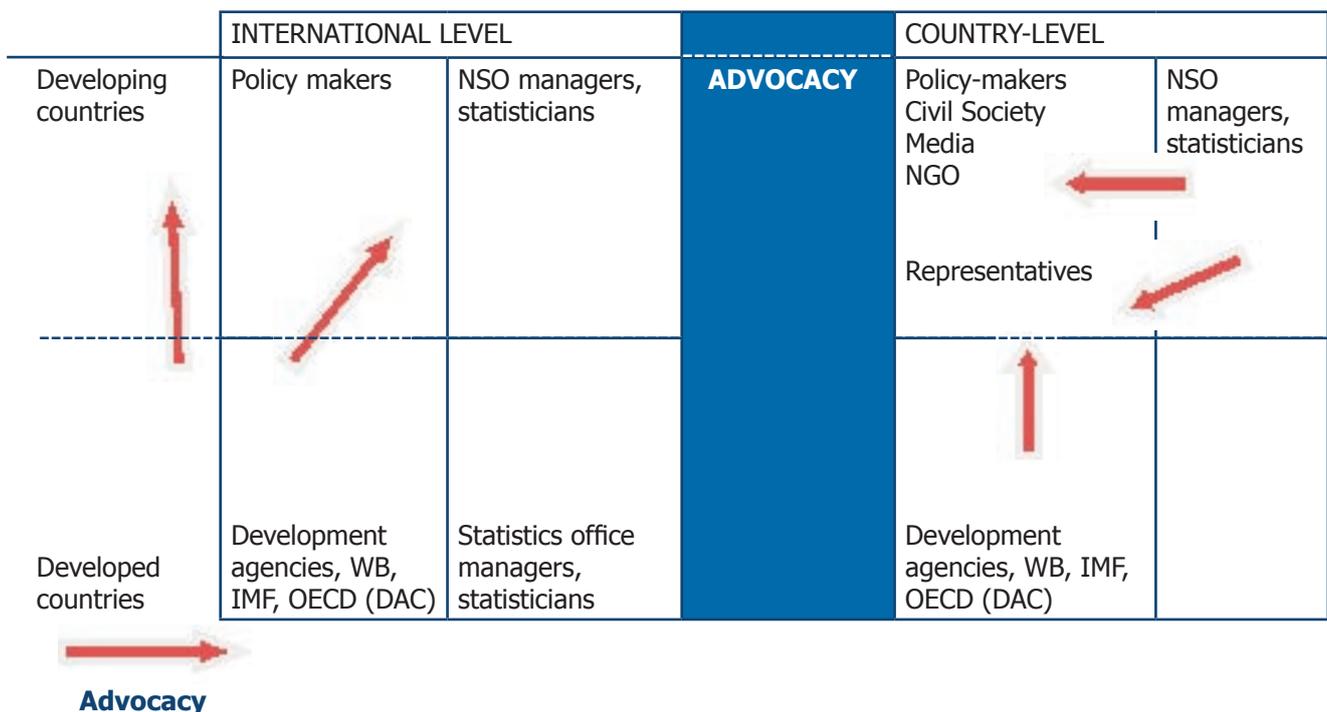
Outils

- Structure générale d'un livret de plaidoyer pour la statistique
- Série de fiches spécifiques pour donner un biais particulier au livret (ex : réduction de la pauvreté).

Conseils

- Communiqués, conférences de presse, interviews
- Comment développer un site efficace
- Comment rédiger un bulletin d'information
- Comment développer des messages

Cibles au niveau international et au niveau pays :



3. Mettre en œuvre le plan d'action stratégique :

Intégrer les actions sélectionnées dans un **plan d'action détaillé** :

- Qui fait quoi ?
- Quand ?

- Quel est le budget ?

4. Suivre et évaluer l'efficacité de la stratégie :

- Suivi : exercice difficile, processus de changement est long

- Utiliser indicateurs de progrès

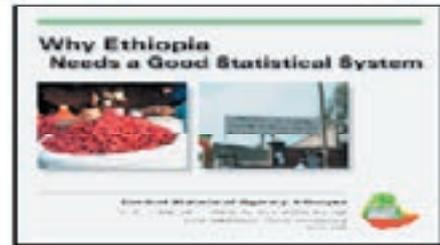
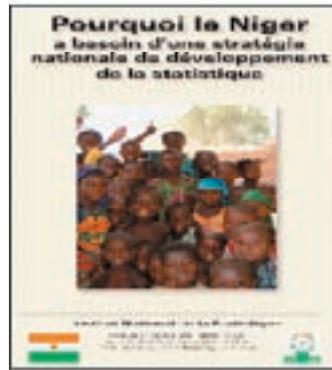
Ex : Observer les changements (nombre d'articles dans la presse, tendances dans les discours, opinion publique, ...)

- Évaluation : est-ce que la plan d'action est bien appliqué ? Est-ce que les messages ont bien atteint les cibles ?

VI. Matériel de plaidoyer récent

PARIS21 a aidé les pays suivants à produire des livrets de plaidoyer et des synthèses de documents NSDS :

- Cameroun
- Comores
- Côte d'Ivoire
- Ethiopie
- Guinée
- Mozambique
- Niger
- Sénégal
- Tanzania
- Togo
- Uganda



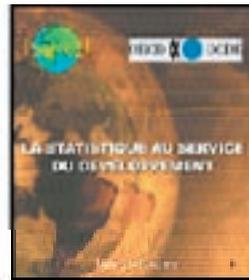
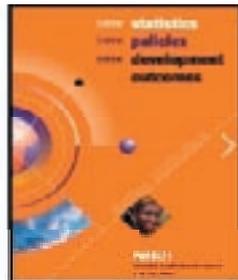
VII. Autre matériel de plaidoyer disponible

Films

- « Measuring the Change in World Poverty »
- « La Statistique au service du développement »
- « Food and Agricultural Statistics in support of Development » (FR and ENG)
- « African Statistics Day 2006 » (FR and ENG)
- « Un statisticien au service du développement 2008 » (FR)

Livrets de plaidoyer

- « De meilleures statistiques, de meilleures politiques, de meilleurs résultats de développement »
- « Evaluer la réduction de la pauvreté » (en Arabe, Anglais, Français Portugais et Espagnol)
- "HMN and PARIS21 Working Together"



Les modes de financement du développement des activités statistiques nationales



Mr. Sidna Ndah MOHAMED SALAH
Conseiller Régional Paris21 pour les Pays Arabes

I. Introduction

- Document en cours d'élaboration sur le Financement des activités statistiques
- Complète la série de documents sur les SNDS publiés par PARIS21 dont:
 - Guide pour l'élaboration d'une – Nov. 2004
 - Questions relatives à la planification de l'élaboration et de la mise en œuvre de la SNDS - Mars 2007
 - Renforcer les investissements dans les SSN – Sept. 2007 (avec la Banque Mondiale)
 - Guide d'intégration des statistiques sectorielles– Nov. 2007 (avec la BAD et Intersect)
- Il vise à être utile à la préparation des décisions lors de :
 - la conception d'une première SNDS;
 - l'évaluation finale de la mise en œuvre d'une SNDS.
- Cadre de cohérence d'ensemble du financement du développement statistique
- Principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'APD
- Sector Wide Approach (SWAp)
- Vers un Compte satellite pour la Statistique
- En matière d'origine des financements, trois grandes catégories : ressources nationales, emprunts et dons :
 - **Les ressources nationales**, budgétaires ou ressources propres des unités du SSN ;
 - **L'emprunt** pour la statistique auprès des banques de développement, y compris volet statistique inclus dans les prêts ;
- **les dons** des partenaires au développement :
 - aide budgétaire ciblée, ou sectorielle, et aide projet ;
 - inscription d'un volet statistique dans les projets et programmes concernant d'autres domaines.
- La mise à disposition des ressources peut suivre des cheminements complexes:
 - **Exemple 1:** Trust Fund for Statistical Capacity Building (TFSCB)
 - **Exemple 2 :** Aide budgétaire sectorielle : Allocation de ressources financières à un pays qui les intègre en recettes dans son budget et les affecte en dépenses à des unités du SSN via les budgets des ministères

II. Perspective de long terme

- **Art 1 des Principes Fondamentaux (NU): La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information d'une société démocratique**, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement. À cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilisation pratique et les rendre disponibles, **en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique.**

1. La Statistique vue comme un secteur:

- Approche holistique de la statistique :

De nombreuses activités sont nécessaires pour conduire cette mission régalienne:

- les données statistiques existantes ou potentiellement existantes ;
- les méthodes d'élaboration et de traitement des données ;
- les grandes opérations d'enquête et de recensement.

Mais aussi :

- le rôle de la statistique dans le pays ;
- la culture statistique ;
- la déontologie professionnelle ;
- l'organisation des unités qui produisent les données ;
- le financement des activités statistiques ;
- la formation initiale et continue, les besoins qu'elles peuvent satisfaire ;
- leurs usages et leurs utilisateurs ;
- le rôle des politiques ;
- les partenaires extérieurs.

les interrelations entre tous ces éléments

- L'approche par le Système Statistique National (SSN) est opérationnelle:

- Production statistique
- Coordination des activités de production
- Formation spécialisée aux métiers de la stat.
- Interrelations de ce dispositif avec les fournisseurs de données, les utilisateurs, les sources de financement et les autorités de tutelles et autres partenaires

- Notion de SSN se prête à l'approche SWAp

2. Le Développement à LT de la Statistique Nationale :

- Durée supérieure à 15 ans VS Moyen terme de la SNDS (4-5 ans)
- le développement à LT de la statistique nationale est un enchaînement de transformations à MT du SSN résultant chacune de la mise en œuvre d'une SNDS.



1. Un système statistique peu développé, à croissance lente, parfois quasiment nulle
 2. Une phase d'accélération similaire à une phase de décollage
 3. Une phase de croissance stabilisée, mais forte
 4. Une phase de ralentissement de la croissance qui reste encore relativement forte
 5. Une phase de réduction de la croissance jusqu'à un rythme de croisière
 6. Une croissance faible mais régulière, correspondant à un vol de croisière
- Où en est chaque pays maghrébin par rapport à ce schéma?
 - La grande majorité des pays développés sont en phase 6 et ont adhéré à la NSDD du FMI ;
 - les pays qui visent l'adhésion à la NSDD dans leur SNDS sont probablement en phase 4 ou 5
 - Le niveau des ressources financières suit cette courbe en S et leur accroissement doit être sensible sauf dans la 1^{ère} et la dernière phase.

3. Stratégie de LT pour le financement :

- Lors de la conception d'une SNDS, les politiques en matière de financement adoptées portent sur le partage entre **ressources nationales, recours à l'emprunt** et **sollicitation de dons** auprès des bailleurs
- Les financements obtenus pour la statistique viennent généralement en déduction de ce que pourraient recevoir d'autres secteurs
- Un des tout premiers éléments de la politique est donc l'expression de l'importance que les autorités nationales accordent à la statistique.
- Cette expression donne le ton général et à laquelle les partenaires sont généralement très attentifs.
- La mention faite sur les activités statistiques et leurs besoins financiers dans les documents de politique de

développement (DSRP en particulier) permet à tous d'apprécier l'importance accordée à la statistique vis-à-vis des autres secteurs.

- Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide: adaptation au contexte de la statistique de l'engagement « assurer la conduite de la coordination de l'aide à tous les niveaux et des autres ressources affectées au développement, en consultation avec les donateurs »
- Les politiques en matière de financement de la statistique diffèrent selon les sources :
 - Financement sur ressources nationales :
 - budget de fonctionnement des services et des centres de formation,
 - subventions à l'organe central s'il est autonome,
 - financement des opérations d'enquête et de recensement, et tout particulièrement celui du RGPH
 - Recours à l'emprunt auprès des banques de développement,
 - Prêt direct pour la statistique,
 - indirectement dans celui de volets statistiques intégrés dans d'autres prêts.
 - Partage entre aide budgétaire ciblée, ou sectorielle, et aide projet ;
 - inscription d'un volet statistique dans les programmes et projets financés par les partenaires du pays et concernant d'autres domaines.
- Du côté des Autorités nationales
 - 1^{ère} orientation: effort à consentir pour le développement de la statistique en propre et par rapport aux autres secteurs nationaux
 - Trancher sur le taux de croissance des ressources domestiques affectées à la Stat., en comparaison avec la croissance des recettes ou du PIB :
 - Un taux supérieur signifie un rattrapage
 - un taux égal signifie que le niveau de développement est acceptable en regard des autres besoins
 - un taux inférieur signifie que d'autres besoins sont plus importants.
 - 2^{ème} orientation:
 - Recours à l'emprunt dédié au développement de la statistique,
 - Peut être une option légitime lors de la préparation d'une SNDS, par exemple dans la phase de décollage ou la phase suivante
- Du côté des partenaires:
 - Limitation des ressources que les organismes peuvent prêter pour la statistique
 - Impossibilité de satisfaire tous les pays
 - Sélectivité par les organismes
 - Probablement pas de prêts aux mêmes pays pendant de très longues périodes.
 - La politique en matière de dons à la stat. d'un partenaire peut changer en fonction de considérations qui lui sont propres

- Une première conclusion:
- Sur le LT, la part du financement extérieur des activités statistiques ne peut être significative, que ce soit sous la forme de prêts ou de dons.
 - En rythme de croisière, le pays devra compter sur les ressources nationales
 - Question essentielle: stabilité, régularité, ponctualité et adaptabilité des financements aux besoins
 - Certains pays en développement plus fragiles seront sans doute aidés plus longtemps mais la tendance reste aussi la même
 - Programmes globaux: vont probablement continuer
 - Intérêt collectif global au niveau de la planète pour la production de certaines statistiques par tous les pays selon des modalités et un calendrier communs
 - Exemples: PCI, Production des comptes nationaux SCN 93, Recensements de la population, indicateurs des OMD, Surveillance du système financier international?

III. Activités à financer

- Opérations régulières annuelle ou infra-annuelles
- Opérations ad hoc ou pluriannuelles
- Activités de renforcement de capacités

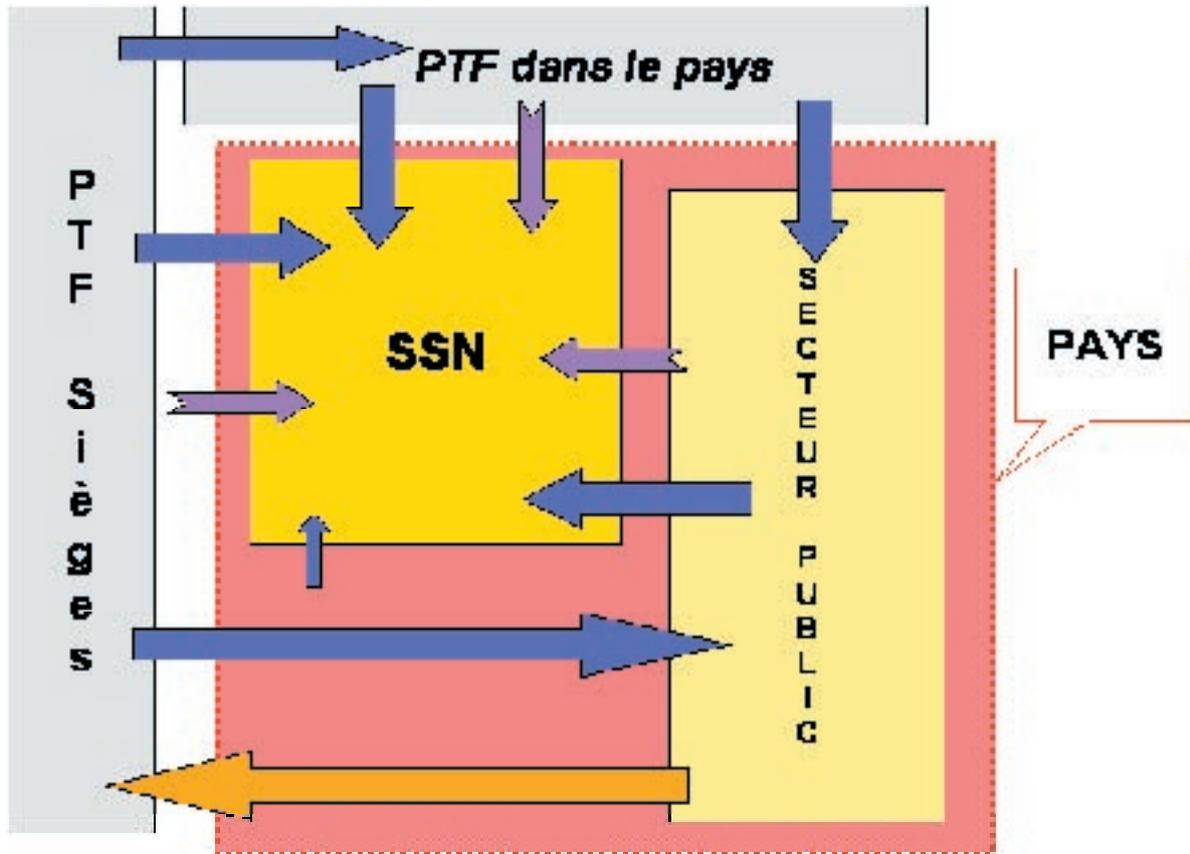
1. Opérations régulières :

- Fréquences annuelles ou infra-annuelles
 - IPC, IPI, Commerce extérieur, Monnaie, Finances publiques, Comptes nationaux, Agriculture...
 - Emploi, Education, Santé, ...
- Les financements de certaines statistiques administratives sont inclus dans les budgets des ministères sans être singularisés
- les budgets de certaines enquêtes sont mieux explicités mais dépendent du budget général du Ministère ou de l'unité qui conduit l'opération

2. Opérations ad hoc et pluriannuelles :

- Recensements et enquêtes à couverture nationale
 - Périodicités variables selon la dynamique de changement des phénomènes à mesurer
 - Dans la réalité ces opérations sont conduites en fonction de la disponibilité des ressources
 - Niveau des ressources conditionne l'ampleur du champ et le degré de détail des résultats
 - L'exécution prend la forme de projet autonome
 - Moyens financiers, humains et matériels importants
 - Périodes courtes et priorités élevées
- Programmation en relation avec les demandes de suivi-évaluation des politiques de développement et de réduction de la pauvreté
- Avantage : mobilisation du financement

- Dépendant du partenariat extérieur
- Difficultés de coordination des contributions nationales annuelles avec celles des partenaires ayant des règles propres, incluant souvent un contrôle préalable au décaissement



Circuits de financement



- Quelques cas :

- Projets statistiques exécutés par une unité autonome de gestion qui reçoit ses ressources directement du bailleur et en dispose conformément à l'accord de projet;
- Aide budgétaire indifférenciée: pour le système statistique il est impossible de distinguer les ressources budgétaires nationales et celle de l'aide budgétaire
- Fonds national de la statistique:
- Volet statistique non autonome d'un programme
- Etc...

IV. L'aide publique au développement

- L'aide au développement comprend :

- Soutien financier :
 - ◇ prêts d'investissement

- ◇ politiques de développement
- ◇ approches-programmes
- ◇ aide budgétaire
- soutien non financier:
 - ◇ assistance technique,
 - ◇ formation
 - ◇ assistance analytique et conseil
- une combinaison des deux.

V. Typologie de l'aide au développement

Désignation	Description
AIDE FINANCIÈRE	
Approches	
- Projets d'investissement	Projets indépendants ciblés sur des domaines spécifiques d'intervention
- Financement des politiques de développement (anciens prêts d'ajustement structurel) ; dans les pays DSRP, on parle de Crédits d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (PRSC)	Financement à décaissement rapide pour soutenir la réforme des politiques et institutions. Financement non ciblé, mais décaissement lié aux mesures de politique générale (aide budgétaire d'ensemble)
- Approche-programme	Aide coordonnée des donateurs à un programme global ou à une stratégie sectorielle/thématique (aide budgétaire sectorielle)

Désignation	Description
AIDE FINANCIÈRE	
Mécanismes	
- Financement parallèle	Accord direct passé entre le partenaire et le pays bénéficiaire portant sur le financement d'activités spécifiques
- Financement conjoint ou en commun	Mise en commun de fonds entre plusieurs partenaires en vue de soutenir des programmes sectoriels ou des sous-programmes
- Financement par le biais d'organisations intermédiaires Bilatéraux au travers d'organisations multilatérales Bilatéraux et org. multilatérales au travers d'organismes intermédiaires	Ressources confiées par des partenaires à un organisme tiers, aux termes d'un contrat

Désignation	Description
AIDE FINANCIÈRE	
Instruments	
- Prêts ou crédits	Remboursement obligatoire à un taux d'intérêt donné et sur une période donnée à l'issue d'un délai de grâce.
- Dons	Aucun remboursement exigé.

Désignation	Description
AIDE NON FINANCIÈRE	
- Assistance technique	Fourniture de services professionnels pour la mise en œuvre de réformes ou le renforcement des institutions. Principaux objectifs : transfert de connaissances et renforcement des capacités.
- Formation	Formation à court terme (ateliers/séminaires et formation dans l'entreprise) et formation à long terme (stages de travail et programmes d'études à l'étranger). Financement en général géré par un partenaire
- Assistance analytique et conseil	Comprend des études formelles et informelles sur des questions critiques au niveau du pays dans son ensemble ou de secteurs spécifiques ainsi que la préparation et la diffusion de publications et de documents techniques et de travail. Financé directement par les partenaires.

VI. Reporting : une nécessité

- Rendre compte régulièrement aux autorités nationales et aux PTF de l'utilisation des ressources financières affectées à la production des statistiques
- Rapports de suivi et des évaluations de l'efficacité des politiques en matière de statistique publique
- Indicateurs de moyens, d'activités, de produits, de résultats et de satisfaction des utilisateurs

Le financement des activités statistiques dans les pays islamiques



Mr. M DIALLO Cheick Amadou Kader
Statisticien en Base des Données,
Banque Islamique de Développement
Arabie Saoudite

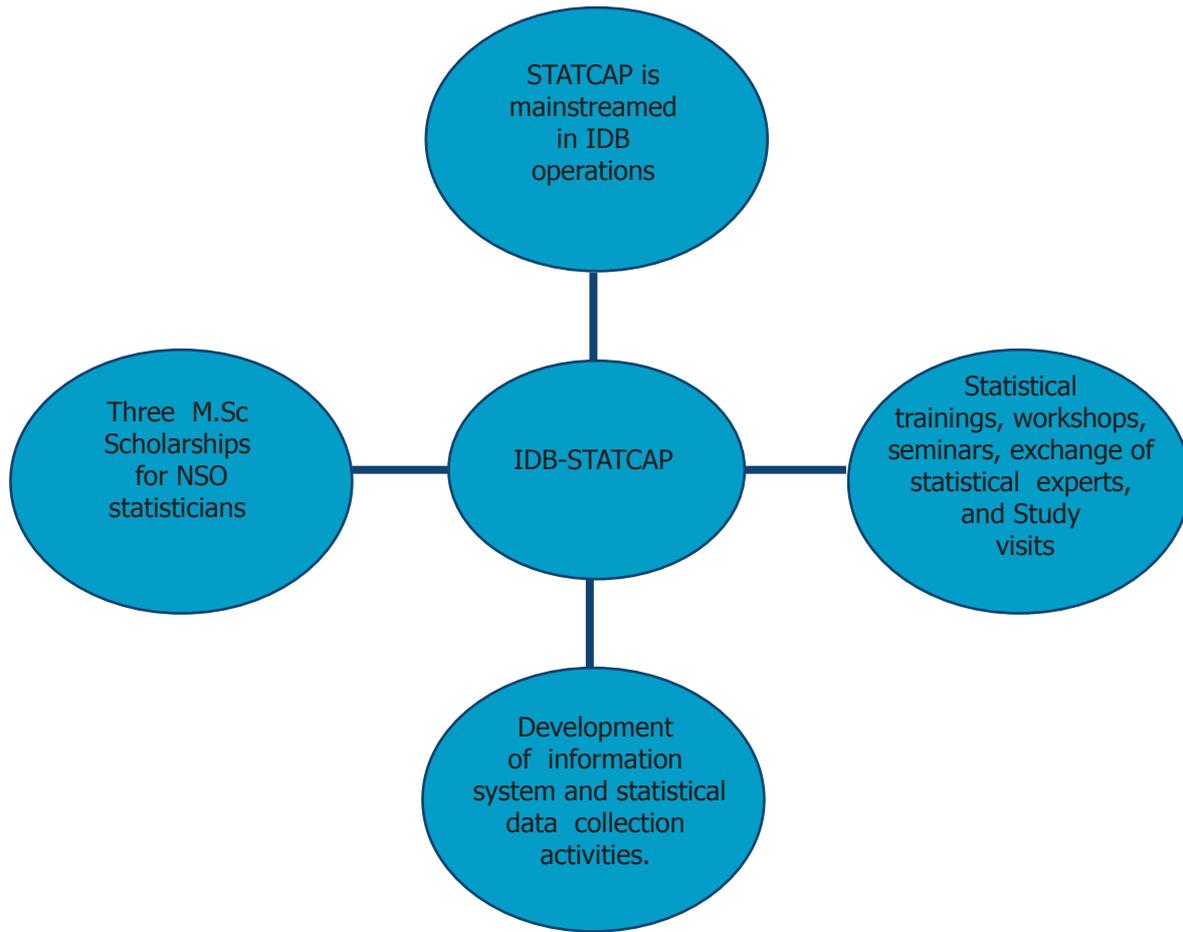
I. Background

- 29 April 2007, IDB organized an EGM on Statistical Capacity Building at its HQTs
- Aims were:
 - To discuss challenges facing statistical agencies in MCs
 - To identify cross-cutting statistical capacity initiatives for strengthening coordination and avoiding duplication of efforts
 - To develop common framework for data collection and harmonization of methods for aggregation
- Selected MCs' NSOs, Regional Statistical Institutions, experts etc. participated.
- 1st EGM recommendation for IDB was to set up a special fund for statistical capacity building
- 5th Sept. 2007, IDB-STATCAP was launched.
- Objectives:
 - To assist member countries build and strengthen their statistical capacities
 - To enable them produce quality data in accordance with international good practice and frameworks
 - To help them break the vicious cycle of under-performance and under-funding of national statistical agencies.

II. Scope of IDB-STATCAP

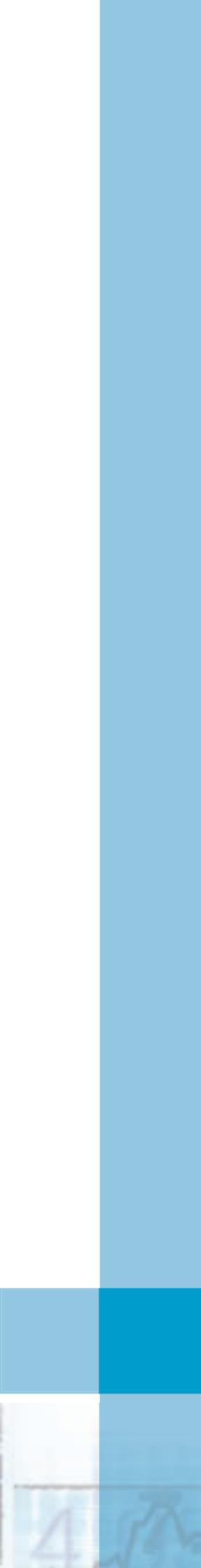
- **Physical infrastructure and equipment** to facilitate production and dissemination of data by member countries' statistical agencies.
- **Statistical infrastructure** to support collection and processing of data and leveraging best practices.
- **Statistical operations** to upgrade and develop core sets of tools, manpower, and methods required for collecting, compiling and disseminating data.
- **Institutional framework for national statistics** to support policy, legal and regulatory framework for statistics.

III. Pillars of the IDB-STATCAP



IV. Policies

- All member countries of the IDB Group are eligible for funding under the IDB-STATCAP, but member countries with least developed statistical capacity (especially LDMCs) will have priority.
- All funding provided under IDB-STATCAP shall be in the form of grants and every effort shall be made to cover as many countries and regions as possible.
- Proposals for projects/programs funding or co-funding may originate from different sources, including statistical agencies of member countries, regional and international institutions, and development partners.
- All proposals submitted will be reviewed on a first-come, first-served basis, provided all requirements are met at the time of submission.
- Full details on guidelines and procedures are available on IDB Website, www.isdb.org



Les recommandations et actions issues de l'atelier



Recommandations et actions issues de l'atelier

I. Avant Propos

L'Institut National de la Statistique a organisé en collaboration avec le Partenariat Statistique au Service du Développement au 21^{ème} siècle (PARIS21) un Atelier sur le Renforcement de la Coordination et de la Coopération Statistique entre les pays du Maghreb du 1er au 3 décembre 2008 à Tunis

Les travaux de l'Atelier ont permis de dégager un certain nombre de recommandations et d'actions à entreprendre pour la promotion et la dynamisation de la coopération maghrébine dans le domaine statistique.

Le présent document comporte trois parties :

1. Les recommandations générales de l'Atelier ;
2. Les recommandations des Ateliers thématiques ;
3. Annexes : - la note de présentation de l'Atelier
- le programme de l'Atelier

II. Recommandations et actions issues de l'atelier

L'Institut National de la Statistique de Tunisie a organisé avec l'appui du consortium " Partenariat Statistique au Service du Développement au 21^{ème} siècle" (Paris 21) un atelier sur le renforcement de la coordination et de la coopération statistique entre les pays du Maghreb du 1er au 3 décembre 2008 à Tunis.

L'organisation de cet atelier fait suite à une recommandation des Directeurs Généraux des organismes de statistique des pays du Maghreb lors de leur réunion à Rabat du 23 au 24 mai 2008 sur invitation du Haut Commissariat au Plan du Maroc. L'objectif étant d'approfondir les questions relatives à la relance des activités de la coordination et de la coopération statistique entre les pays du Maghreb.

L'atelier de Tunis a réuni les Directeurs Généraux et les représentants des organismes de statistique de l'Algérie, du Maroc, de Mauritanie et de la Tunisie, la Libye n'ayant pas envoyé de délégation. Les représentants de Paris 21 ainsi que des organismes et pays suivants ont participé aux travaux de l'Atelier : UMA, Ligue Arabe, Union Européenne (Eurostat), BAD, BID, AFRISTAT, France (INSEE). Des représentants des organismes tunisiens et des spécialistes dans le domaine statistique ont aussi participé à cette réunion.

Les travaux de l'Atelier ont été ouverts par Mr. Abdelhamid TRIKI, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Développement et de la Coopération Internationale, chargé de la Coopération Internationale et de l'Investissement Extérieur.

Le programme des travaux de l'Atelier a comporté plusieurs sessions plénières portant sur les sujets suivants :

- l'environnement régional de la statistique maghrébine : arabe, africain, méditerranéen, islamique ;
 - les stratégies nationales de développement de la statistique dans les pays maghrébins ;
 - le renforcement des capacités des structures statistiques maghrébines ;
 - les moyens de renforcement de la coordination et de la coopération statistique entre les pays du Maghreb.
- Par ailleurs, cinq ateliers thématiques ont été organisés portant sur les domaines statistiques suivants :
- démographie et projection de population ;
 - statistiques de l'emploi et des salaires ;
 - conditions de vie des ménages et pauvreté ;

- comptabilité nationale ;
- nomenclatures.

Les communications faites par les différents intervenants ont donné lieu à un large échange de points de vue, à des recommandations et à des propositions d'actions communes entre les organismes statistiques maghrébines. Ces recommandations et actions portent sur les domaines suivants :

1. Cadre de l'activité statistique et coordination

- consolider les activités d'élaboration des stratégies nationales de développement statistique et les faire converger vers une stratégie maghrébine de développement statistique ;
- oeuvrer pour une meilleure intégration de l'activité statistique maghrébine dans son environnement arabe, africain, méditerranéen, islamique et international ;
- rechercher une meilleure coordination maghrébine dans les interventions au niveau des programmes statistiques régionaux et internationaux tels que le prochain round du PCI Afrique et le prochain projet MEDSTAT III ;
- rechercher une meilleure coordination maghrébine dans leur contribution dans le développement et la mise en œuvre des normes et standards statistiques internationaux ;
- encourager les pays maghrébines à initier des évaluations de leur système statistique en utilisant notamment la méthode de "l'évaluation par les pairs" ;
- développer les activités de plaidoyer pour une meilleure visibilité du système statistique et pour son intégration dans son environnement ;
- renforcer les activités d'harmonisation des concepts, des nomenclatures et des méthodologies statistiques entre les pays maghrébines en conformité avec les normes internationales en la matière ;
- adapter les codes de bonnes pratiques de la statistique et les chartes statistiques régionales et internationales à la statistique maghrébine.

2. Production statistique

- agir pour une meilleure mobilisation des sources administratives dans la production des statistiques dans les différents domaines ;
- instaurer les activités de documentation et d'archivage des enquêtes statistiques pour une meilleure organisation de l'accès à ces données.

3. Diffusion

- améliorer la diffusion de l'information statistique selon les critères de qualité communément admis et intégrer la diffusion comme axe prioritaire dans les stratégies nationales de développement statistique ;
- améliorer l'échange de données et de publications entre les pays du Maghreb et rassembler les données maghrébines à l'échelle de l'UMA afin de les compiler et les diffuser ;
- faire participer les organismes statistiques maghrébines à l'élaboration de la base de données statistique maghrébine de l'UMA.

4. Formation

- encourager la formation initiale dans le domaine statistique pour répondre aux besoins des secteurs publics

- et privés et en faire un vecteur de diffusion de la culture statistique dans les différentes sphères de la société ;
- développer les activités de formation continue dans le domaine statistique aussi bien pour le personnel de l'administration que du secteur privé ;
- organiser des formations spécifiques sur des sujets pour lesquels les pays maghrébins sont avancés avec la collaboration des organismes statistiques des autres pays et des organismes spécialisés.

5. Financement

- mobiliser d'une façon optimale les moyens et les instruments de financement disponibles pour appuyer les activités statistiques aussi bien au niveau national que maghrébin et organiser les contacts et la coordination nécessaire avec les bailleurs de fonds, les organismes régionaux et internationaux et les pays donateurs ;
- identifier les actions de coopération maghrébine souhaitées, définir leurs caractéristiques et évaluer leurs coûts, afin d'opérer les arbitrages nécessaires et identifier les sources de financement de ces activités.

6. Actions thématiques pilotes

- les participants aux discussions thématiques ont approfondi les questions relatives à chaque domaine étudié et ont proposé des recommandations qui sont annexées au présent document ;
- les participants à l'atelier ont proposé, lors de la session consacrée à la synthèse des travaux des ateliers thématiques, de sélectionner des projets d'actions pilotes qui constitueraient des opérations phares ayant un effet mobilisateur et des résultats visibles et peuvent être l'occasion de travailler sur plusieurs autres sujets relevés lors des discussions. L'ensemble des autres recommandations et propositions d'actions constitue des orientations et des objectifs pour la réalisation desquels les organismes de statistique maghrébins doivent oeuvrer. D'autres thèmes peuvent alors faire l'objectif de coopération si le besoin se fait sentir ;
- **démographie et projections de la population** : réaliser un projet commun pour l'élaboration des projections de la population maghrébine 2010-2040. Ce projet sera l'occasion d'initier la coopération maghrébine dans le domaine des statistiques de population et de discuter de certaines questions démographiques posées. Son résultat donnera une visibilité à cette coopération ;
- **emploi et salaire** : réaliser un projet de coopération portant sur les enquêtes sur l'emploi et les salaires auprès des ménages. Ce projet sera l'occasion pour harmoniser les concepts et les méthodes d'élaboration des indicateurs de l'emploi, du chômage et des salaires conformément aux normes du BIT. Il permettra à certains pays maghrébins de consolider les enquêtes en continu sur l'emploi et à d'autres d'instaurer les enquêtes sur l'emploi à un rythme approprié. Il permettra aussi de diffuser des indicateurs statistiques homogènes sur l'emploi, le chômage et les salaires au niveau maghrébin ;
- **conditions de vie et pauvreté** : réaliser un projet pour harmoniser la définition et le calcul des indicateurs de pauvreté et pour élaborer une liste d'indicateurs sociaux et de niveau de vie comme produit utile pour les décideurs ;
- **comptabilité nationale** : réaliser un projet de coopération dans le domaine de la comptabilité nationale afin de :

- collaborer pour finaliser les travaux d'adoption du SCN 93 dans les pays maghrébins et adopter des approches communes pour traiter les questions techniques relatives à ces travaux ;
- se préparer en commun pour l'intégration du SCN 2008 et adopter une position commune dans le projet de la BAD pour l'élaboration d'un système africain de comptabilité nationale ;
- étudier les conditions de la mise au point d'un système de comptabilité nationale maghrébin ;
- consolider la maîtrise du logiciel ERE-TES par les équipes de comptables nationaux de chaque pays maghrébin ;

- **nomenclatures** : élaborer des nomenclatures communes et définir d'une façon rapide les termes pour l'élaboration d'une nomenclature d'activités maghrébine et d'une nomenclature de produits associée ainsi que le calendrier de l'élaboration et des conditions nécessaires pour réaliser ce projet. La nomenclature d'activité maghrébine unique sera calée sur des classes en harmonie avec la CITI Rév4 et la NACE Rév2.

7. Organisation de la coordination et de la coopération maghrébine dans le domaine statistique

- dans le but de renforcer la coordination et la coopération maghrébine dans le domaine statistique, les responsables des organismes de statistique des pays maghrébins ont convenu d'adopter une démarche progressive dans la mise en place des structures qui seront chargés de la coordination statistique entre les pays maghrébins. L'objectif ultime est l'émergence d'une structure statistique maghrébine qui œuvre pour la promotion de l'activité statistique dans les pays du Maghreb et pour la mise en place d'un système statistique maghrébin intégré dans les structures de l'UMA, dans son environnement régional et dans le système statistique international ;

- dans le cadre de cette démarche évolutive, il est proposé de continuer à travailler à deux niveaux :

- 1- participer aux activités statistiques de l'UMA en tant que pays membres ;
- 2- continuer à œuvrer pour le renforcement de la coordination et de la coopération statistique dans le cadre des initiatives actuelles des organismes de statistique des pays du Maghreb et dans le cadre des réunions régulières des responsables de ces organismes.

- **Coordination statistique au niveau de l'UMA**

- au niveau de l'organisation actuelle de l'UMA, le secteur statistique relève de la Commission Ministérielle de l'Economie et des Finances. Cette Commission a chargé un groupe d'experts maghrébins pour proposer des perspectives d'actions maghrébines dans le domaine statistique et la réalisation d'un projet de banque de données statistiques au sein du Secrétariat Général de l'UMA. Certains programmes et projets ont été proposés dont notamment l'adoption d'une nomenclature unifiée des activités économiques, l'harmonisation des programmes et des méthodes statistiques, la préparation d'une publication statistique maghrébine, la formation et le recyclage des cadres de la statistique et l'organisation de réunions et d'ateliers dans les différents domaines statistiques ;

- afin d'examiner et d'approfondir ces programmes et projets, les premiers responsables des organismes de statistique des pays maghrébins ont convenu d'assister à la réunion du groupe de travail de l'UMA chargé de la statistique lors de la première moitié du mois de février 2009 à Rabat à l'occasion de la célébration du 20^{ème} anniversaire de la création de l'UMA.

- Initiatives des organismes de statistique magrébins

Les Directeurs Généraux des organismes de statistique des pays du Maghreb présents à Tunis :

- conviennent de continuer à se rencontrer par l'organisation régulière d'une Conférence Maghrébine de la Statistique avec pour objectif de renforcer la coordination et la collaboration statistique entre les pays de l'Union du Maghreb Arabe ;
- souhaitent que les modes d'organisation et de fonctionnement de cette Conférence soient étudiées par le pays hôte en concertation avec les pays maghrébins, l'UMA, les organisations sous régionales, régionales et internationales et les autres partenaires appropriés et présentés lors de la prochaine Conférence ;
- souhaitent que le programme de travail de cette Conférence soit établi en concertation avec les différents partenaires. Ce programme pourra comprendre :
 - des sujets thématiques incluant les recommandations discutées pendant l'atelier de Tunis et notamment les projets pilotes ;
 - des sujets horizontaux ayant trait au cadre de l'activité statistique, à la gestion des systèmes nationaux de statistique, aux stratégies nationales de développement de la statistique, et à l'adoption des codes de bonnes pratiques dans le domaine statistique ;
 - des propositions visant à renforcer la coopération et la coordination entre les organismes de statistique des pays du Maghreb et à envisager l'évaluation des systèmes statistiques nationaux par la méthode de «l'évaluation par les pairs » ;
 - se proposent d'organiser la prochaine Conférence à Alger au cours du mois de juin 2009 et remercient l'Algérie d'avoir bien voulu héberger cette rencontre et souhaitent vivement la participation de l'ensemble des pays de l'UMA à cette Conférence.

8. Clôture des travaux

Les travaux de l'atelier ont été clôturés par Mr Ridha FERCHIOU, Président du Conseil National de la Statistique de Tunisie.

Enfin, les Directeurs Généraux des organismes de statistique des pays du Maghreb ont tenu à remercier l'Institut National de la Statistique de Tunisie pour l'organisation de l'atelier et pour son hospitalité. Ils tiennent également à remercier le consortium " Paris 21 " pour son appui.

III. Recommandations des Ateliers Thématiques

1. Atelier Thématique 1 : La démographie et les projections de la population : les recommandations issues de l'Atelier

Les représentants des services statistiques de l'Algérie, du Maroc, de la Mauritanie et de la Tunisie se sont réunis dans le cadre d'un atelier thématique intitulé : démographie et projection de population.

L'objectif visé est de passer en revue l'expérience des pays maghrébins dans le domaine des statistiques démographiques et d'approfondir la réflexion sur les possibilités d'harmonisation, de coopération et de coordination entre les services statistiques des pays maghrébins en matière de production de données démographiques, d'évaluation annuelle des effectifs et des indicateurs démographiques et d'élaboration de la projection de la population.

Il ressort des discussions et des échanges de points de vue entre les participants à cet atelier les recommandations suivantes :

1.1. Recensements et enquêtes auprès des ménages

- 1- Aligner, autant que possible, sur les définitions internationales et les concepts adoptés dans le recensement de population et les enquêtes auprès des ménages ;
- 2- Oeuvrer pour adopter, au niveau des cinq pays maghrébins, un tronc- commun dans le questionnaire principal des recensements de population ;
- 3- Rapprocher les dates de réalisation des recensements de population dans les pays du Maghreb ;
- 4- Prévoir un atelier groupant des représentants des pays pour affiner davantage les recommandations 1, 2 et 3 sur le plan technique et sur les aspects d'harmonisation, de coopération et de coordination entre les services statistiques.

1.2. Evaluation annuelle de la population

- 1- Inviter les techniciens travaillant sur l'évaluation annuelle de la population et des indicateurs démographiques dans les pays du Maghreb, à harmoniser leurs méthodes d'évaluation et leurs méthodes de correction, s'il y a lieu, des sous-enregistrements des faits d'état civil ;
- 2- Diffuser les résultats des statistiques d'état civil au niveau national et régional et déployer les efforts nécessaires pour améliorer la qualité de l'enregistrement des faits d'état civil et notamment les enregistrements des décès ;
- 3- Réaliser une enquête d'évaluation de l'enregistrement des décès.

1.3. Migration Internationale

- 1- Oeuvrer pour adopter, au niveau des pays maghrébins, le même tronc- commun relatif à l'émigration vers l'étranger dans le questionnaire principal des recensements de population ;
- 2- Inviter les services statistiques des pays maghrébins à unifier leurs méthodes d'évaluation des flux migratoires externes.

1.4. Projection de population

- 1- Harmoniser les méthodes de projection de la population totale, de la projection de la population active et des autres projections dérivées (ménages, par milieu,...) ;
- 2- Prévoir l'organisation d'un atelier groupant des représentants des pays maghrébins pour approfondir la réflexion sur les méthodes de projection de la population et sur les possibilités d'harmonisation de ces méthodes.

1.5. Recommandations générales

1. Oeuvrer pour apporter une assistance et un appui aux associations travaillant sur les questions de population;
2. Envisager la possibilité de création de centres de recherche en démographie dans les pays de Maghreb à l'instar du centre CERED à Rabat au Maroc.

2. Atelier Thématique 2 : Les statistiques de l'emploi et des salaires : les recommandations issues de l'Atelier

Dans le cadre de l'atelier sur le renforcement de la coordination et de la coopération statistique entre les pays du Maghreb, organisé à Tunis du 1 au 2 décembre 2008, un atelier thématique sur les statistiques de l'emploi et des salaires s'est tenu le 2 décembre 2008 sous la présidence de Mr. Hassen SOUABER représentant de l'ONS d'Algérie avec comme rapporteur. Mr. Habib FOURATI de l'INS de Tunisie

Mr. Hassan SOUABER a ouvert les travaux de l'atelier en insistant sur les objectifs de cet atelier thématique qui portent sur le renforcement de la coordination et de la coopération statistique dans des domaines très importants comme l'emploi, le chômage et les salaires qui sont considérés comme secteurs prioritaires dans nos sociétés maghrébines. Ensuite, le président de l'atelier a proposé l'ordre du jour des travaux qui a été adopté par l'assistance. Les représentants des pays maghrébins ont par la suite présenté leur expérience dans le domaine étudié afin d'enrichir les débats et échanger leurs points de vue, l'objectif étant de dégager des recommandations concrètes qui renforceraient la coordination et la coopération statistique entre les pays du Maghreb dans les domaines des statistiques de l'emploi et des salaires.

Dans une première intervention, la parole a été donnée au représentant du Maroc qui a fait une présentation sur les statistiques de l'emploi et des salaires et particulièrement l'enquête nationale sur l'emploi réalisée par la direction de la statistique. Le représentant de la Tunisie, quant à lui, a présenté les statistiques sur l'emploi et les salaires menées par l'INS en insistant notamment sur le volet emploi. Enfin Mr. SOUABER a présenté l'expérience de l'Algérie dans le domaine des statistiques de l'emploi et des salaires.

Après ces exposés, des débats très fructueux entre les différents participants de l'atelier ont eu lieu. Ces débats ont abouti aux recommandations suivantes :

- Echanger les expériences dans le domaine de la production des statistiques sur l'emploi et les salaires ;
- Rapprocher les concepts et les méthodes d'estimation des indicateurs de l'emploi et du chômage, conformément aux standards du BIT en la matière ;
- Coopérer pour rapprocher les enquêtes sur l'emploi auprès des ménages entre les pays maghrébins et définir un dénominateur commun entre elles et étudier la possibilité de généraliser les enquêtes trimestrielles ou en continu sur l'emploi dans tous les pays maghrébins ;
- Réfléchir à des approches et à des méthodes qui permettent de disposer des informations régulières sur l'emploi et les salaires ;
- Oeuvrer à l'organisation des cycles de formation et de recyclage au profit des cadres affectés dans ce secteur, afin d'assurer l'émergence de compétences et de spécialistes dans le domaine des statistiques sur l'emploi et les salaires qui pourront collaborer, pour mettre au point une stratégie commune pour le développement des statistiques de l'emploi et des salaires ;
- Concevoir des questionnaires maghrébins de l'enquête sur l'emploi et les salaires auprès des ménages avec des parties communes et d'autres qui tiennent compte des spécificités de chaque pays à l'instar des enquêtes PAPFAM, MICS III ;
- Organiser des rencontres maghrébines lors la préparation et de la dissémination des résultats des enquêtes réalisées sur l'emploi et les salaires ;
- Oeuvrer pour aboutir à la mise en place d'une base de données maghrébines ;
- Définir un programme maghrébin pour le développement des statistiques sur les salaires ;
- Etudier la possibilité d'inclure des modules sur les salaires dans les enquêtes sur l'emploi auprès des ménages dans le pays maghrébins et organiser un atelier pour discuter de ces questions en collaboration avec le BIT ou d'autres organismes ;

- Etudier la possibilité d'utiliser le système CAPI pour la collecte et l'exploitation des enquêtes sur l'emploi et les salaires dans tous les pays du Maghreb ;
- Oeuvrer pour disposer d'un corps d'enquêteurs permanents dans tous les pays du Maghreb ;
- Etudier la possibilité de collecter, de traiter et de diffuser les statistiques provenant des sources administratives.

Les discussions qui ont lieu au cours des séances plénières au sujet de ces recommandations ont permis de dégager les propositions suivantes :

- Identifier un projet pilote autour de l'enquête sur l'emploi et les salaires auprès des ménages. Un tel projet permettra de cristalliser autour de ce thème les discussions qui touchent différentes questions relatives aux statistiques de l'emploi et les salaires ;
- D'autres produits phares ont été suggérés au cours des discussions tels que les indices sur les salaires, la population active et les taux de chômage ainsi que les enquêtes sur l'emploi et les salaires auprès des entreprises.

3. Atelier Thématique 3 : Les conditions de vie des ménages et la pauvreté : les recommandations issues de l'Atelier

3.1. Cadre général

Dans le cadre des travaux de « l'Atelier sur le renforcement de la coordination et de la coopération statistique entre les pays du Maghreb », un atelier thématique s'est tenu le 2 décembre 2008 sur « les conditions de vie et la pauvreté ».

L'objectif global de cet atelier thématique est de se focaliser sur les méthodes de mesure des conditions de vie, des inégalités sociales et de la pauvreté dans les pays du Maghreb ainsi que sur l'examen des expériences pratiques des mesures réalisées dans ces pays. Cet objectif s'inscrit dans le cadre du souci partagé par tous d'améliorer les statistiques sur le niveau de vie et la pauvreté d'une part, et de renforcer les capacités statistiques nationales dans chaque pays d'autre part.

Cet atelier vise également la conception d'un ensemble d'indicateurs sociaux comparables qui représenterait un point de départ pour une éventuelle collaboration inter-maghrébine dans ce domaine et pour la mise au point d'un plan d'actions pour l'harmonisation des indicateurs sociaux entre les pays du Maghreb.

3.2. Participants à l'atelier

L'atelier thématique sur « le niveau de vie et la pauvreté » a rassemblé un nombre important de participants, dont une dizaine du pays hôte (Tunisie) représentant les différents organismes nationaux tunisiens ainsi que des participants qui représentent des institutions statistiques maghrébines et des organisations internationales travaillant sur le thème de l'atelier.

L'atelier a été présidé par Mr. Ould Taleb Ahmed Taleb Ely représentant de la délégation Mauritanienne.

3.3 Présentations et résumé des discussions

Les présentations et les discussions ont porté sur les points suivants :

- présentation de l'expérience de différents pays en matière des enquêtes budget, de niveau de vie et de mesure de la pauvreté : Tunisie, Algérie, Maroc et Mauritanie ;
- La comparabilité de différents seuils de pauvreté ;
- Une focalisation sur la population se situant légèrement au dessus du seuil de pauvreté est nécessaire ;
- En plus des statistiques des enquêtes, il y a lieu d'enrichir les indicateurs à partir des sources administratives.

3.4 Recommandations

Les principales recommandations issues des discussions portent sur les points suivants :

- 1- standardiser les méthodologies d'enquêtes : collecte, construction de l'agrégat de consommation, méthodes d'imputation, etc... ;
- 2- adapter une nomenclature de consommation commune sur la base de la nomenclature internationale des fonctions de consommation des N.U. (COICOP) ;
- 3- mettre à la disposition des différentes équipes maghrébines les documents détaillés sur les méthodologies employées et les nomenclatures utilisées ;
- 4- harmoniser l'approche adoptée dans la mesure du seuil de pauvreté monétaire (pauvreté alimentaire, bornes inférieure et supérieure) et choix de diffusion ;
- 5- concevoir un bouquet d'indicateurs sociaux comparables qui représenterait une base pour une éventuelle publication commune (on pourrait prendre comme point de départ les indicateurs inscrits dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ;
- 6- élaborer une table de composition alimentaire commune pour la conversion des aliments en apport calorique et autres éléments nutritifs ;
- 7- explorer les autres indicateurs d'analyse de la pauvreté (indices de profondeur et de sévérité, courbes de Lorenz, etc...) ;
- 8- approfondir la réflexion sur la dimension subjective de la pauvreté ;
- 9- créer un réseau « on line » pour favoriser et encourager les échanges inter-maghrébins entre les producteurs d'informations statistiques dans chaque pays ;
- 10- planifier un atelier de formation sur « la cartographie de la pauvreté » au cours de l'année 2009 ;
- 11- mettre en place un comité de pilotage maghrébin pour le suivi des ces recommandations et pour l'élaboration d'un plan d'actions pour l'année 2009.

4. Atelier Thématique 4 : La comptabilité nationale : les recommandations issues de l'Atelier

- 1- Arriver à moyen terme (05 ans) à un Système de Comptabilité Nationale Maghrébin (SCNM) conforme au Système de la Comptabilité Nationale des Nations Unies en vigueur.
- 2- Harmoniser au niveau des Pays du Maghreb les nomenclatures utilisées par la comptabilité nationale notamment la nomenclature des secteurs institutionnels, la nomenclature des opérations économiques et les nomenclatures des activités et des produits, minimum à respecter d'une façon commune.
des comptes nationaux telles que celles se rapportant aux Services d'Intermédiation Financière Indirectement Mesurés (SIFIM); à la Consommation du Capital Fixe (CCF), au chaînage, aux loyers imputés, aux activités agricoles....., ainsi que les sources d'informations statistiques connexes aux comptes nationaux.
- 4- Instituer des réunions (rencontres, séminaires) semestrielles qui seront organisées à tour de rôle dans les Pays Maghrébins et ce, pour un échange d'expérience et des bonnes pratiques en matière d'élaboration des comptes nationaux.

- 5- Mettre en place un Forum de discussions sur Internet pour apporter des réponses rapides à certaines thématiques ponctuelles susceptibles d'être posées par les Pays du Maghreb.
- 6- Arriver à terme à un même niveau de mise en œuvre de l'outil ERETES.
- 7- Mettre en place une base de données commune sur certains agrégats de la comptabilité nationale et arriver à terme à une publication commune sur les comptes nationaux.
- 8- Contribuer à l'implantation du Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies de 2008 dans les Pays Africains et en particulier Maghrébins en relation avec les recommandations de la Conférence de comptabilité nationale organisée au Luxembourg du 6 au 8 Mai 2008 (Eurostat, Nations Unies) et les recommandations du Groupe Africain de Comptabilité Nationale (Banque Africaine de Développement) issues de l'atelier organisé du 2 au 4 Juillet 2008.

5. Atelier Thématique 5 : Les nomenclatures : les recommandations issues de l'Atelier

Les participants à l'atelier ont été unanimes pour proposer l'élaboration de nomenclatures communes et principalement une nomenclature d'activité maghrébine qui sera utilisée par l'ensemble des pays.

La NACE Rév2 étant harmonisée sur la CITI Rév4, il est alors proposé d'harmoniser la nomenclature maghrébine sur les 615 classes de la NACE Rév2.

Toutefois, les activités importantes pour les pays du Maghreb doivent être érigées en groupes.

Par ailleurs, la nécessité d'élaborer parallèlement une nomenclature maghrébine des produits a été affirmée afin d'assurer son harmonisation avec la nomenclature des activités économiques.

Pour aboutir à un projet final commun, il est impératif d'entamer dans les meilleurs délais possibles les échanges d'avis et de suggestions en vue d'identifier l'ensemble des spécificités propres aux pays maghrébins et arrêter la structure finale de la nomenclature maghrébine. Ces travaux seront débattus et finalisés lors d'un atelier technique.

A cet effet, il est proposé de former un groupe de travail technique maghrébin qui pourra se réunir au courant du 1er trimestre 2009 en vue d'arrêter la conception et l'élaboration de cette nomenclature.

التوصيات و مشاريع الأعمال المنبثقة عن الورشة

1. توطئة

نظّم المعهد الوطني للإحصاء بالتعاون مع منتدى "الشراكة في الإحصاء من أجل التنمية في القرن الحادي والعشرين (PARIS 21)" ورشة عمل حول تدعيم التنسيق والتعاون الإحصائي بين الدول المغاربية وذلك من 1 إلى 3 ديسمبر 2008 بتونس. ومكّنت أشغال الورشة من إفراز عدة توصيات وأعمال سيتم العمل بها للإرتقاء بالتعاون المغاربي في المجال الإحصائي وتفعيله.

وتتضمن هذه الوثيقة ثلاثة أجزاء :

1. التوصيات العامة للورشة.

2. توصيات الورشات القطاعية.

3. ملاحق : - مذكرة تقديمية للورشة.

- برنامج الورشة

2. التوصيات العامة للورشة

نظم المعهد الوطني للإحصاء بتونس بدعم من منتدى "الشراكة في الإحصاء من أجل التنمية في القرن 21" (Paris21) ورشة عمل حول تدعيم التنسيق والتعاون الإحصائي بين الدول المغاربية وذلك من 1 إلى 3 ديسمبر 2008 بتونس.

و تم تنظيم هذه الورشة عملا بالتوصية التي أفرزها إجتماع المديرين العامين للأجهزة الإحصائية للبلدان المغاربية الذي إلتأم بالرباط يومي 23 و 24 ماي 2008 بدعوة من المفوضية العليا للتخطيط بالمغرب. و تهدف هذه الورشة إلى التعمق في المسائل المتعلقة بتنشيط أعمال التنسيق والتعاون بين الدول المغاربية.

و ضمّت ورشة العمل التي نظّمت بتونس المديرين العامين و الممثلين عن الأجهزة الإحصائية بالجزائر و المغرب و موريتانيا و تونس في حين لم توفد ليبيا وفدا بمثلها. كما شارك في أشغال الورشة ممثلون عن منتدى "الشراكة في الإحصاء من أجل التنمية في القرن 21" (Paris21) إلى جانب ممثلين عن إتحاد المغرب العربي و جامعة الدول العربية و الإتحاد الأوروبي (أروستات) و البنك الإفريقي للتنمية و البنك الإسلامي للتنمية و أفريستات و فرنسا (المعهد الوطني للإحصاء والدراسات الإقتصادية). و قد شارك في هذا الإجتماع كذلك ممثلون عن الهياكل التونسية إلى جانب خبراء في المجال الإحصائي.

وافتح أشغال الورشة السيد عبد الحميد التركي، كاتب الدولة لدى وزير التنمية والتعاون الدولي المكلف بالتعاون الدولي والإستثمار الخارجي.

و تضمّن برنامج الورشة عدّة جلسات عامة خصّصت للنظر في المواضيع التالية :

- المحيط الإقليمي للإحصاء المغاربي : العربي، الإفريقي، الأورومتوسطي، الإسلامي.

- الإستراتيجيات الوطنية لتطوير الإحصاء في البلدان المغاربية.

- تدعيم قدرات الهياكل الإحصائية المغاربية.

- وسائل تدعيم التنسيق والتعاون الإحصائي بين الدول المغاربية.

و إلى جانب هذه الجلسات العامة، تمّ تنظيم خمس ورشات قطاعية تعلّقت بالمجالات الإحصائية التالية :

- الديموغرافيا والإسقاطات السكانية.

- إحصائيات التشغيل والأجور.

- ظروف عيش الأسر والفقير.

- الحسابات القومية.

- التصنيف.

و مثلت المدخلات التي تم تقديمها من قبل مختلف المتدخلين مجالاً فسيحاً لتبادل وجهات النظر. و أثمرت هذه المدخلات مجموعة من التوصيات ومقترحات خاصة بأعمال مشتركة بين الأجهزة الإحصائية المغربية. و تعلقت هذه التوصيات والأعمال بالمجالات التالية :

1/ إطار النشاط الإحصائي والتنسيق

- تدعيم الأعمال الخاصة بإعداد الإستراتيجيات الوطنية لتطوير الإحصاء و مقاربتها بهدف إعداد إستراتيجية مغربية لتطوير الإحصاء.

- العمل على الإندماج الأمثل للنشاط الإحصائي المغربي في محيطه العربي و الإفريقي و الأورومتوسطي والإسلامي والعالمي.

- السعي إلى تحقيق تنسيق مغربي أمثل بمناسبة المشاركة في البرامج الإحصائية الإقليمية والدولية كالجولة القادمة لبرنامج المقارنات الدولية لإفريقيا (PCI Afrique) و المشروع المقبل مدستات III.

- السعي إلى تحقيق تنسيق مغربي أمثل عند المشاركة في تطوير المواصفات و المعايير الإحصائية الدولية وإرسالها.

- حثّ البلدان المغربية على القيام بتقييم أنظمتها الإحصائية بالإعتماد على طريقة "التقييم من قبل النظراء" (Peer Review).

- تطوير أعمال التحسيس لمزيد إشعاع النظام الإحصائي والإدماج في محيطه.

- تدعيم أعمال تناسق المفاهيم والتصنيف و المناهج الإحصائية بين الدول المغربية و تطابقها مع المواصفات العالمية المماثلة .

- تكييف أدلة الممارسات المثلى في الإحصاء والمواثيق الإحصائية الإقليمية و الدولية مع الإحصاء المغربي.

2/ الإنتاج الإحصائي

- الحرص على التعبئة المثلى للمصادر الإدارية في الإنتاج الإحصائي في مختلف المجالات.

- إرساء أعمال التوثيق و أرشفة المسوحات الإحصائية من أجل تنظيم أفضل للتنفيذ إلى هذه المعطيات.

3/ النشر

- تحسين نشر المعلومة الإحصائية حسب معايير الجودة المعمول بها عامة و إدماج النشر كمحور ذي أولوية في الإستراتيجيات الوطنية لتطوير الإحصاء.

- تحسين تبادل المعطيات و النشريات بين البلدان المغربية وجميع المعطيات المغربية على مستوى إتحاد المغرب العربي بهدف جمعها و نشرها.

- تشريك الأجهزة الإحصائية المغربية في إعداد قاعدة المعطيات الإحصائية لإتحاد المغرب العربي.

4/ التكوين

- تشجيع التكوين الأساسي في المجال الإحصائي للإستجابة لحاجيات القطاع العمومي و الخاص وجعله أداة لنشر الثقافة الإحصائية في مختلف فئات المجتمع.

- تطوير أنشطة التكوين المستمر في المجال الإحصائي لفائدة الأعوان العموميين والخواص على السواء.

- تنظيم دورات تكوينية مختصة حول مواضيع بلغت البلدان المغربية أشواطاً متقدمة في شأنها وذلك بمساهمة الأجهزة الإحصائية للبلدان الأخرى وكذلك المنظمات المختصة.

5/ التمويل

- العمل على التعبئة المثلى لوسائل وآليات التمويل المتوفرة لدعم الأنشطة الإحصائية سواء على الصعيد الوطني أو على الصعيد المغربي و تنظيم الإتصالات و التنسيق اللازم مع الممولين و مع المنظمات الإقليمية و الدولية و مع الدول المانحة.

- تحديد الأعمال المنشودة في التعاون المغربي وضبط خصائصها و تقدير كلفتها بهدف القيام بعمليات التحكيم اللازمة وتحديد مصادر تمويل هذه الأنشطة.

6/ الأنشطة القطاعية النموذجية

- تعمق المشاركون خلال النقاشات الخاصة بالقطاعات في المسائل المتعلقة بكل مجال مدروس واقتروا توصيات تم إدراجها في مرفقات هذه الوثيقة.

- إقترح المشاركون في الورشة خلال الجلسة المخصصة لتقديم خلاصة أشغال الورشات القطاعية إنتقاء مشاريع الأنشطة النموذجية التي يمكن أن تشكل عمليات دالة ذات مفعول تعبوي وذات نتائج جلية والتي يمكن أن تمثل مناسبة للعمل على المواضيع الأخرى التي أفرزتها النقاشات. و تمثل المجموعة الأخرى من التوصيات ومقترحات الأعمال توجهات وأهداف يتعين على الأجهزة المغاربية الحرص على تنفيذها. ويمكن بالتالي إبراز مواضيع أخرى لتكون محل تعاون إذا دعت الحاجة إلى ذلك.

- **الديموغرافيا والإسقاطات السكانية** : إجاز مشروع مشترك لإعداد إسقاطات سكانية مغاربية 2010-2040. و سيمثل هذا المشروع فرصة لإرساء تعاون مغاربي في مجال إحصائيات السكان و مناقشة عدة مسائل مطروحة في المجال الديموغرافي. و سيكون لنتائج هذا المشروع إشعاع لهذا التعاون.

- **التشغيل و الأجر** : إجاز مشروع تعاون يخص المسوح حول التشغيل و الأجر لدى الأسر. و سيكون هذا المشروع مناسبة لتناسق المفاهيم ومناهج إعداد مؤشرات التشغيل و البطالة و الأجر طبقا لمواصفات مكتب العمل الدولي. و سيتيح هذا المشروع الفرصة لبلدان مغاربية معينة لتعزيز المسوح المتواصلة حول التشغيل و سيسمح لبلدان أخرى بإرساء مسوحات حول التشغيل بدورية ملائمة. و سيسمح كذلك بنشر مؤشرات إحصائية متجانسة حول التشغيل و البطالة و الأجر على الصعيد المغاربي.

- **ظروف العيش والفقير** : إجاز مشروع يهدف إلى تناسق مفهوم وطريقة إحتساب مؤشرات الفقر وإعداد قائمة تضم المؤشرات الإقتصادية و مؤشرات ظروف العيش لتكون مادة مفيدة لصنّاع القرار.

- **الحسابات القومية** : إجاز مشروع تعاون في مجال الحسابات القومية بهدف :

• التعاون من أجل إتمام الأشغال الخاصة باعتماد نظام الحسابات القومية لسنة 1993 في البلدان المغاربية و اعتماد المقاربات المشتركة لمعالجة المسائل الفنية المتعلقة بهذه الأشغال.

• الإستعداد المشترك لإدراج نظام الحسابات القومية لسنة 2008 و اتخاذ موقف مشترك ضمن مشروع إعداد نظام إفريقي للحسابات القومية من قبل البنك الإفريقي للتنمية.

• دراسة شروط إرساء نظام مغاربي للحسابات القومية.

• مزيد إحكام إستعمال البرمجية "ERE-TES" من قبل الفرق العاملة في مجال الحسابات القومية في كل بلد مغاربي.

- **التصنيف** : إعداد تصنيف موحدة و التسريع بتحديد الخطوط المرجعية لإعداد تصنيف مغاربي للأنشطة وتصنيف للمواد مرتبط به إلى جانب إعداد جدول زمني وكذلك ضوابط إجاز هذا المشروع. و سيسند التصنيف المغاربي الموحد حول الأنشطة على أقسام متناسقة مع المراجعة الرابعة للتصنيف الدولي للأنشطة (CITI Rev4) و مع المراجعة الثانية للتصنيف الأوروبي للأنشطة NACE (Rev2).

7/ تنظيم التنسيق و التعاون المغاربي في المجال الإحصائي

- بهدف تدعيم التنسيق و التعاون المغاربي في المجال الإحصائي. إنفق مسؤولو الأجهزة الإحصائية للبلدان المغاربية على اعتماد تمشي تدريجي لتكيز هياكل تعنى بالتنسيق الإحصائي بين البلدان المغاربية. و يتمثل الهدف المنشود في بروز هيكل إحصائي مغاربي يعمل على النهوض بالنشاط الإحصائي في البلدان المغاربية وعلى تركيز نظام إحصائي مغاربي مدرج صلب هياكل إتحاد المغرب العربي وضمن محيطه الإقليمي و ضمن النظام الإحصائي الدولي.

- وفي إطار هذا التمشي التدريجي. تم إقتراح مواصلة العمل على مستويين إنئين :

1. مشاركة البلدان المغاربية في الأنشطة الإحصائية لإتحاد المغرب العربي باعتبار عضويتها في الإتحاد.

2. مواصلة العمل على تدعيم التنسيق و التعاون الإحصائي في إطار المبادرات الحالية للأجهزة الإحصائية المغاربية و في إطار الإجماعات المنتظمة للمسؤولين عن هذه الأجهزة.

التنسيق الإحصائي على مستوى إتحاد المغرب العربي

- يندرج قطاع الإحصاء في التنظيم الحالي لإتحاد المغرب العربي ضمن مشمولات اللجنة الوزارية للإقتصاد والمالية. وكلفت هذه اللجنة مجموعة من الخبراء من الدول المغاربية لإقتراح أعمال مستقبلية في مجال الإحصاء على الصعيد المغاربي وإجاز مشروع بنك معطيات إحصائية صلب الكتابة العامة لإتحاد المغرب العربي. وتم إقتراح عدة برامج ومشاريع نخص بالذكر منها إعتناء بتصنيف موحد

للأنشطة الاقتصادية وتناسق البرامج والمناهج الإحصائية وإعداد نشرية إحصائية مغربية وتكوين الإطارات الإحصائية ورسكلتهم وتنظيم إجتماعات وورشات عمل في مختلف المجالات الإحصائية.

- وبهدف معالجة هذه البرامج والمشاريع والتعمق فيها. إتفق المسؤولون الأوّلون بالأجهزة الإحصائية المغربية على المشاركة في إجتماع فريق العمل بإخاد المغرب العربي المكلف بالإحصاء وذلك خلال النصف الأول من شهر فيفري 2009 بالرباط بمناسبة الإحتفال بالذكرى العشرين لإخداث إتحاد المغرب العربي.

مبادرات الأجهزة الإحصائية المغربية

عبرالمديرون العامون للأجهزة الإحصائية المغربية الحاضرون بتونس عن :

- اتفاهم على مواصلة اللقاءات من خلال تنظيم دوري لمؤتمر مغربي للإحصاء يهدف إلى تدعيم التنسيق والتعاون الإحصائي بين دول إتحاد المغرب العربي .

- رغبتهم في أن يتم النظر في صيغة تنظيم وتسيير هذا المؤتمر من قبل الدولة المضيفة وبالتشاور مع البلدان المغربية وإخاد المغرب العربي ومع المنظمات الإقليمية الفرعية والمنظمات الإقليمية والدولية ومع الشركاء المعنيين وتقديم هذه الصيغة خلال المؤتمر القادم.

- رغبتهم في أن يتم إعداد برنامج عمل هذا المؤتمر بالتشاور مع مختلف الشركاء. ويمكن أن يشمل هذا البرنامج :

- مواضيع قطاعية تتضمن التوصيات التي تمت مناقشتها خلال ورشة العمل التي احتضنتها تونس ولا سيما المشاريع النموذجية.
- مواضيع أفقية مرتبطة بإطار النشاط الإحصائي و بتنظيم الأنظمة الوطنية للإحصاء وبالاستراتيجيات الوطنية لتطوير الإحصاء وبتبني أدلة الممارسات المثلى في المجال الإحصائي.
- مقترحات تهدف إلى تدعيم التعاون والتنسيق بين الأجهزة الإحصائية للدول المغربية وإلى النظر في إمكانية تقييم الأنظمة الإحصائية الوطنية باعتماد طريقة " التقييم من قبل النظراء ".
- رغبتهم في تنظيم المؤتمر المقبل بالجزائر العاصمة خلال شهر جوان 2009. وعبروا عن شكرهم للجزائر لقبولها احتضان هذا الاجتماع وعن رغبتهم الملحة في مشاركة كل بلدان إتحاد المغرب العربي في هذا المؤتمر.

8/ إختتام الأشغال

اختتمت أشغال الورشة من قبل السيد رضا فرشيو رئيس المجلس الوطني للإحصاء بتونس.

وأخيرا حرص المديرون العامون للأجهزة الإحصائية للدول المغربية على تقديم الشكر للمعهد الوطني للإحصاء بتونس على تنظيمه للورشة وعلى حفاوة الضيافة . كما حرصوا بالقدر ذاته على تقديم الشكر لمنتدى ("الشراكة في الإحصاء من أجل التنمية في القرن 21" Paris21) على دعمه .

1. توصيات الورشات القطاعية

1.3 الورشة القطاعية عدد 1: الديمغرافيا والإسقاطات السكانية - التوصيات المنبثقة عن الورشة

اجتمع ممثلون عن الأجهزة الإحصائية لكل من الجزائر و المغرب و موريتانيا و تونس في إطار ورشة قطاعية بعنوان " الديمغرافيا والإسقاطات السكانية ".

تهدف هذه الورشة إلى استعراض تجارب البلدان المشاركة في مجال الإحصائيات الديمغرافية ولمزيد التفكير في إمكانية التناسق والتعاون والتنسيق بين المصالح الإحصائية للبلدان المغربية في مجال إنتاج المعطيات الديمغرافية و التقديرات السنوية لعدد السكان و المؤشرات الديمغرافية و إعداد الإسقاطات السكانية.

أفرز النقاش و تبادل الآراء بين مختلف المشاركين في فعاليات هذه الورشة التوصيات التالية:

1.1.3 التعداد و المسوح لدى الأسر

1. السعي إلى اعتماد المفاهيم و المصطلحات الدولية المعتمدة في التعدادات السكانية و المسوح لدى الأسر.

2. العمل على اعتماد محور مشترك في الاستبيان الرئيسي للتعدادات في البلدان المغربية.

3. تقريب تواريخ إنجاز التعدادات السكانية في بلدان المغرب العربي.

4. تنظيم ورشة تضم ممثلين عن مختلف الدول لمزيد التعمق في التوصيات 1 و 2 و 3 السالف ذكرها وذلك من الناحية التقنية و من

ناحية التناسق والتعاون والتنسيق بين المصالح الإحصائية.

2.1.3 التقديرات السنوية لعدد السكان

1. دعوة التقنيين العاملين في مجال التقديرات السنوية للسكان والمؤشرات الديمغرافية بالبلدان المغاربية إلى العمل على تناسق الطرق المعتمدة في التقديرات وفي طرق تعديل النقص في تسجيلات الحالة المدنية. إن اقتضى الأمر.
2. نشر نتائج إحصائيات الحالة المدنية على المستوى الوطني و المستوى الجهوي و بذل الجهود اللازمة لتحسين جودة تسجيلات الحالة المدنية و خاصة منها الوفيات.
3. القيام ببحث ميداني لتقييم تسجيل الوفيات.

3.1.3 الهجرة الدولية

1. العمل على توحيد المحور الخاص بالهجرة إلى الخارج في استبيان التعدادات السكانية في البلدان المغاربية.
2. دعوة مختلف المصالح الإحصائية بالبلدان المغاربية إلى توحيد طرق تقدير تيارات الهجرة الخارجية.

4.1.3 الإسقاطات السكانية

1. العمل على تناسق الطرق المعتمدة في الإسقاطات السكانية الجمالية و إسقاطات السكان النشيطين و الإسقاطات المنبثقة عنها (الأسر حسب الوسط....).
2. تنظيم ورشة تضم ممثلين عن مختلف الدول المغاربية لمزيد التعمق في الطرق المعتمدة في الإسقاطات السكانية و إمكانية التناسق بينها.

5.1.3 توصيات عامة

1. العمل على تقديم الدعم و المساندة للمنظمات التي تهتم بالمسائل السكانية.
2. النظر في إمكانية إحداث مراكز بحوث تهتم بالديمغرافية بمختلف البلدان المغاربية على غرار مركز الدراسات و البحوث اليمغرافية CERED بالرباط (المغرب).

2.3 الورشة القطاعية عدد 2: إحصائيات التشغيل والأجور: التوصيات المنبثقة عن الورشة

في إطار ورشة العمل حول تدعيم التنسيق والتعاون الإحصائي بين البلدان المغاربية المنعقدة في تونس من 1 إلى 2 ديسمبر 2008، التأمّت أشغال الورشة القطاعية حول إحصائيات التشغيل والأجور يوم 2 ديسمبر برئاسة السيد حسان صوابر ممثل الديوان الوطني للإحصاء بالجزائر وتكفل السيد الحبيب الفراتي من المعهد الوطني للإحصاء بمهمة المقرّر.

افتتح السيد حسان صوابر أشغال الورشة مذكّرا بالأهداف العامة لهذه الورشة القطاعية التي تتعلّق بتدعيم التنسيق والتعاون الإحصائي في مواضيع هامة جدا كمواضيع التشغيل والبطالة والأجور باعتبارها قطاعات ذات أوليّة في مجتمعاتنا المغاربية. ثم عرض رئيس الورشة مشروع جدول الأعمال وتمت المصادقة عليه. وقام بعد ذلك ممثلو الدول المغاربية بتقديم تجاربهم في هذا المجال وذلك لإثراء الحوار وتبادل الآراء بهدف الوصول إلى توصيات عملية تدعم التنسيق والتعاون الإحصائي بين البلدان المغاربية في مجال إحصائيات التشغيل والأجور.

وفي أوّل مداخلة أعطيت الكلمة لممثل المغرب الذي قدم عرضا حول إحصائيات التشغيل والأجور وبصفة خاصة حول المسح الوطني حول التشغيل الذي تنجزه مديرية الإحصاء بالمغرب. ثم كانت المداخلة الثانية لممثل تونس الذي قدم عرضا حول إحصائيات التشغيل والأجور مركزا بالأساس على محور التشغيل.

وبعد ذلك قدم السيد حسان صوابر تجربة الجزائر في مجال إحصائيات التشغيل والأجور.

وبعد هذه العروض دارت مناقشات ثرية بين الحاضرين في هذه الورشة انبثقت عنها التوصيات التالية :

- تبادل التجارب والخبرات في مجال إنتاج إحصائيات التشغيل والأجور.
- تقرب المفاهيم وطرق تقدير مؤشرات التشغيل والبطالة وفق المعايير المعمول بها في مكتب العمل الدولي في هذا المجال.
- التعاون من أجل مقارنة المسوح الأسرية حول التشغيل بين البلدان المغاربية وتحديد قاسم مشترك بينها ودرس إمكانية تعميم المسوح الثلاثية أو المسوح المتواصلة حول التشغيل في كل البلدان المغاربية.

- التفكير في مقاربات ومناهج تمكن من توفير معطيات دورية حول التشغيل والأجور.
 - العمل على تنظيم دورات تكوينية ورسكلة لفائدة الإطارات التي تعمل في هذا القطاع بغية بروز كفاءات ومختصين في مجال إحصائيات التشغيل والأجور بإمكانهم التعاون من أجل وضع استراتيجيات موحدة لتطوير إحصائيات التشغيل والأجور.
 - تصميم استمارات مغربية للمسح الأسري حول التشغيل والأجور تضم أجزاء موحدة وأجزاء أخرى تأخذ بعين الاعتبار خصوصيات كل بلد وذلك على غرار المسح العربي للأم والطفل (PAPFAM) والمسح العنقودي MICS III الذي تشرف عليه منظمة اليونسيف.
 - تنظيم لقاءات مغربية عند إعداد المسوح حول التشغيل والأجور وعند نشر نتائجها.
 - العمل على إرساء قاعدة بيانات مغربية.
 - تحديد برنامج مغربي لتطوير إحصائيات الأجور.
 - دراسة إمكانية إقحام محور خاص بالأجور في المسوح الأسرية حول التشغيل بالبلدان المغربية وتنظيم ورشة عمل لمناقشة هذه المسائل بالتعاون مع مكتب العمل الدولي أو منظمات أخرى.
 - دراسة إمكانية استخدام النظام المعلوماتي (CAPI) لجمع واستغلال بيانات مسوح التشغيل والأجور في كل دول المغرب العربي.
 - العمل على إيجاد وتوفير سلك خاص بأعوان قارين للمسح في كل دول المغرب العربي.
 - دراسة إمكانية تجميع ومعالجة ونشر الإحصائيات المتأتية من المصادر الإدارية.
- وقد تمت مناقشة هذه التوصيات في الجلسة العامة وأفضت المداولات إلى المقترحات التالية :
- تحديد مشروع نموذجي يتعلق بالمسح الأسري حول التشغيل والأجور. وسيتمكن هذا المشروع حصر المناقشات حول مختلف المسائل المتعلقة بإحصائيات التشغيل والأجور.
 - تم اقتراح منتجات إحصائية نموذجية أخرى خلال المناقشات كمؤشرات الأجور. وتقدير السكان النشيطين ونسبة البطالة وكذلك المسوح حول التشغيل والأجور لدى المؤسسات.

3.3 الورشة القطاعية عدد 3: ظروف عيش الأسر والفقير : التوصيات المنبثقة عن الورشة

- إنطلقت ورشة العمل القطاعية حول ظروف عيش الأسر والفقير في إطار أشغال الورشة حول تدعيم التنسيق والتعاون الإحصائي بين البلدان المغربية.
- و يمثل الهدف الإجمالي لهذه الورشة القطاعية في التركيز على طرق قياس ظروف العيش والتفاوت الاجتماعي والفقير في البلدان المغربية وكذلك على درس التجارب العملية الخاصة بهذه القياسات في تلك البلدان. ويندرج هذا الهدف في إطار الحرص المشترك على تحسين الإحصائيات الخاصة بمستوى العيش والفقير من جهة وتدعيم القدرات الإحصائية الوطنية في كل بلد من جهة أخرى.
- كما تهدف الورشة إلى تحديد مجموعة من المؤشرات الاجتماعية القابلة للمقارنة لتكون نقطة إنطلاق لتعاون مغربي محتمل في هذا المجال ولوضع برنامج أعمال يهدف إلى تناسق المؤشرات الاجتماعية بين الدول المغربية.

المشاركون في الورشة

- ضمت الورشة القطاعية حول ظروف العيش والفقير عددا هاما من المشاركين. عشرة منهم مثلوا مختلف الهياكل الوطنية للدولة المضيفة (تونس). كما ضمت الورشة ممثلين عن الأجهزة الإحصائية المغربية والمنظمات الدولية العاملة في مجال موضوع الورشة. وترأس الورشة السيد طالب إلي ولد طالب أحمد مثل الوفد الموريطاني.

المدخلات وخلاصة المناقشات

تحورت المدخلات والمناقشات حول النقاط التالية :

- تقديم تجارب مختلف البلدان في مجال المسوح الخاصة بالإنفاق وبظروف العيش وقياس الفقر: تونس والجزائر والمغرب وموريتانيا.
- مقارنة مختلف خطوط الفقر.
- ضرورة التركيز على الفئة السكانية المتواجدة في مستوى أرفع بقليل من خط الفقر.

- بالإضافة إلى الإحصائيات المتأنية من المسوحات. يتعين إثناء المؤشرات من خلال المصادر الإدارية.

التوصيات

تمثلت أهم التوصيات التي أفرزتها النقاشات في النقاط التالية :

1. توحيد المناهج المعتمدة في المسوحات : التجميع. إعداد مجّع الإستهلاك. طرق التقدير. إلخ.
2. إعتماء تصنيف موّء للإستهلاك على أساس التصنيف الدولي لوظائف الإستهلاك المعتمد من قبل الأمم المتحدة (COICOP).
3. وضع الوثائق المفصلة حول المناهج المستخدمة والتصانيف المستعملة على ذمة مختلف الفرق المغربية.
4. تناسق المقاربات المعتمدة في قياس خط الفقر النقدي (الفقر الغذائي. العتبة المنخفضة والمرتفعة) والإختيارات في مجال النشر.
5. إبتكار مجموعة مؤشرات إجتماعية قابلة للمقارنة لتشكل قاعدة لإعداد نشرية مشتركة محتملة (يمكن إعتماء المؤشرات المدرجة ضمن أهداف الألفية للتنمية كمنطلق).
6. إعداد جدول مشترك للعناصر الغذائية لتحويل الكميات الغذائية إلى حيريات وإلى عناصر غذائية أخرى.
7. كشف المؤشرات الأخرى المحلّلة للفقر (فجوة الفقر. شدة الفقر. منحى "لورانز". إلخ. ...).
8. التعمّق في التفكير في البعد الذاتي للفقر.
9. إرساء شبكة على الانترنت لدفع وتشجيع التبادل بين الدول المغربية على مستوى منتجي المعلومات الإحصائية في كلّ بلد.
10. برمجة تنظيم ورشة تدريبية حول "خراطئ الفقر" خلال سنة 2009.
11. تشكيل لجنة تسيير مغربية لتابعة هذه التوصيات وإعداد برنامج أعمال لسنة 2009.

4.3 الورشة القطاعية عدد 4: الحسابات القومية : التوصيات المنبثقة عن الورشة

- 1- إرساء على المدى المتوسط (5 سنوات) نظام مغربي للحسابات القومية مطابقا لنظام الأمم المتحدة المعمول به في هذا المجال.
- 2- تناسق التصانيف المعتمدة في الحسابات القومية على مستوى البلدان المغربية وبالخصوص تصانيف القطاعات المؤسساتية والعمليات الإقتصادية والأنشطة والمنتجات واعتبار هذه التصانيف الحد الأدنى لتطبيقه بصفة موحدة.
- 3- التناسق على مستوى البلدان المغربية لبعض الطرق المنهجية ذات الصلة بإعداد الحسابات القومية مثل تلك المتعلقة بالخدمات غير المباشرة للوساطة المالية وباستهلاك رأس المال الثابت وترابط السلاسل الزمنية وبالإيجارات المقدرة وبالأنشطة الفلاحية ... وكذلك بمصادر والمعلومات الإحصائية ذات الصلة بالحسابات القومية.
- 4- عقد إجتماعات (ملتقيات. ندوات) سداسية في البلدان المغربية بصفة متناوبة بينها بهدف تبادل التجارب الممارسات المثلى في مجال إعداد الحسابات القومية.
- 5- تركيز منبر للنقاش على شبكة الأنترناات لتقديم إجابات سريعة عن بعض المسائل الدقيقة التي يمكن إثارها من قبل البلدان المغربية.
- 6- تحقيق في أجل محدّد مستويات متكافئة في إستعمال من البرمجية ERE-TES.
- 7- إنشاء قاعدة بيانات مشتركة تشمل بعض مجمّعات الحسابات القومية إعداد في أجل محدّد نشرية موحدة حول الحسابات القومية.
- 8- المساهمة في إرساء نظام الحسابات القومية للأمم المتحدة لسنة 2008 في البلدان الإفريقية والمغربية بصفة خاصة وذلك بالصلة مع التوصيات المنبثقة عن مؤتمر الحسابات القومية المنظم بلكسمبورغ من 06 إلى 08 ماي 2008 (أوروستات. الأمم المتحدة) و التوصيات المنبثقة عن فريق العمل الإفريقي في الحسابات القومية (البنك الإفريقي للتنمية) خلال ورشة العمل التي انتظمت بتونس من 02 إلى 04 جويلية 2008.

5.1 الورشة القطاعية عدد 5: تناسق التصنيفات الإحصائية : التوصيات المنبثقة عن الورشة

أجمع المشاركون في الورشة على إقتراح إعداد تصنيف إحصائية موحدة وبالخصوص إعداد تصنيف مغاربي للأنشطة ليتم اعتماده من قبل جميع بلدان المغرب العربي.

ويقترح أن يكون التصنيف المغاربي للأنشطة متناسق مع ال 615 قسم للتصنيف الأوروبي للأنشطة NACE Rév2 الذي هو بدوره يتناسق مع التصنيف الدولي للأنشطة CITI Rév4.

وتجدر الإشارة إلى أنه سيتم إبراز الأنشطة الهامة بالنسبة للبلدان المغاربية في مستوى المجموعات.

ومن جهة أخرى تمّ التأكيد على ضرورة إعداد تصنيف مغاربي للمواد بصفة موازية ليكون متطابقا مع تصنيف الأنشطة الإقتصادية.

ولإعداد مشروع نهائي موحد. من الضروري الشروع في أقرب الأجال في تبادل الآراء والمقترحات لتحديد خصوصيات البلدان المغاربية وتحديد الهيكلية النهائية للتصنيف المغاربي. وستتم مناقشة هذه الأشغال وإختتامها خلال ورشة عمل فنية.

ولتحقيق هذه الأهداف. يقترح تكوين فريق عمل فني مغاربي ليجتمع خلال الثلاثي الأول لسنة 2009 بهدف تصميم وإعداد هذا التصنيف.

Annexes



Atelier sur le renforcement de la coordination et de la coopération statistique entre les pays du Maghreb

Tunis du 1^{er} au 3 Décembre 2008

Note de Présentation

1. Contexte

L'Institut National de la Statistique de Tunisie organise avec la collaboration du Consortium « Partenariat statistique au service du développement au 21^{ème} siècle (PARIS21) » un atelier sur le renforcement de la coordination et de la coopération statistique entre les pays du Maghreb du 1^{er} au 3 décembre 2008 à Tunis.

L'organisation de cet atelier fait suite aux recommandations issues de la rencontre des Directeurs Généraux des organismes statistiques des pays du Maghreb, qui s'est tenue à Rabat du 23 au 24 Mai 2008 sur invitation du Haut Commissariat au Plan du Royaume du Maroc. Ces recommandations ont mis l'accent sur la nécessité de :

- Dynamiser la coopération statistique entre les pays du Maghreb,
- Créer une structure maghrébine pour assurer la coordination et les échanges dans le domaine statistique,
- Promouvoir les activités statistiques dans les pays du Maghreb et l'intégration des systèmes statistiques maghrébins dans leur environnement régional et international.

L'Atelier de Tunis devrait permettre l'approfondissement de ces questions et l'élaboration d'un projet de plan d'actions pour le développement des capacités statistiques maghrébines et le renforcement de la coordination et de la coopération entre les structures statistiques des pays du Maghreb.

2. Objectifs

Dans le cadre des perspectives précédemment citées, l'Atelier a pour principaux objectifs :

- Présenter et situer les systèmes nationaux de statistique des pays du Maghreb dans leur environnement : maghrébin, arabe, africain, euro-méditerranéen, islamique et international,
- Présenter et discuter les stratégies nationales de développement statistique des pays maghrébins et la vision qu'ils ont de l'intégration de la dimension maghrébine dans ces stratégies,
- Proposer un cadre organisationnel dans lequel peut évoluer la coordination et la coopération statistique entre les pays maghrébins (structure statistique maghrébine, mécanismes de coordination, financement,...) et s'inspirer des expériences régionales dans ce domaine (européenne, africaine, ...),
- Discuter des outils de coordination et d'harmonisation de la production, de la diffusion et des échanges de l'information statistique et des moyens de renforcement des capacités des structures statistiques maghrébines en tenant compte des expériences internationales en la matière,
- Examiner les possibilités de coopération maghrébine dans les différents domaines d'activités statistiques dont notamment : la démographie et la population, l'emploi et les salaires, les conditions de vie et la pauvreté, la comptabilité nationale et les nomenclatures,
- Elaborer un projet de plan d'actions pour le développement de la coordination et de la coopération maghrébine

dans le domaine statistique et transmettre ce projet ainsi que les recommandations issues des travaux de l'Atelier aux administrations et organismes appropriés.

3. Programme

Les travaux seront organisés en sessions plénières et en ateliers thématiques pour discuter des différents sujets inscrits dans le programme.

Une session introductive sera consacrée à la présentation de l'environnement des statistiques maghrébines : arabe, africain, euro-méditerranéen, international.

La présentation des systèmes statistiques des pays maghrébins et de leurs stratégies de développement fera l'objet de la deuxième session avec pour objectifs :

- Une description très rapide de chaque système statistique,
- Une présentation des principaux axes des stratégies nationales ou des plans nationaux de développement de la statistique,
- Une présentation de la vision de chaque pays sur la coopération statistique maghrébine et sur l'intégration de la dimension maghrébine dans leurs stratégies nationales.

La troisième session sera consacrée à la discussion du cadre organisationnel et des différentes dimensions du renforcement de la coordination et de la coopération entre les systèmes statistiques maghrébins dans la perspective d'instaurer une activité statistique maghrébine intégrée dans les activités de l'UMA. D'autres expériences régionales, notamment européennes et africaines seront présentées dans le domaine de la coordination et de la coopération statistique.

D'autre part, cinq ateliers thématiques seront organisés en parallèle pour discuter des questions relatives à certains domaines statistiques : démographie et projection de la population, emploi et salaire, conditions de vie et pauvreté, comptabilité nationale, nomenclatures. Une attention particulière doit être accordée au niveau de chaque thème aux questions relatives à l'harmonisation des méthodes et des classifications. Chaque pays fera une présentation de la situation et des perspectives au niveau de chaque thème. Chaque atelier doit dégager des propositions et des perspectives de travail commun au niveau maghrébin.

Par ailleurs, une session traitera de certaines questions horizontales qui contribuent au renforcement des capacités des structures statistiques maghrébines : formation, plaidoyer, financement,...

La session finale sera consacrée à élaborer et à discuter les recommandations et un projet de plan d'actions pour le renforcement de la coordination et de la coopération statistique maghrébine.

4. Organisation

Les participants à l'atelier sont les représentants des organismes statistiques maghrébins, de Paris21, de pays voisins, d'institutions internationales et des organismes publics et privés tunisiens concernés par le projet.

Les travaux de l'atelier se dérouleront en arabe et en français avec la mise en place des services de traduction simultanée.

Le point de contact pour l'organisation de l'ensemble de l'atelier sera :

Mr Taha KHSIB

Directeur des normes, de la coordination statistique et de la coopération internationale

Institut National de la Statistique

70, Rue Echem 1002 Tunis ; Tunisie

Tél. : +216 71 784 132

Fax : +216 71 792 559

Email : khsib.taha@ins.nat.tn

Email INS : ins@mdci.gov.tn

Lien internet de l'atelier :

Les informations détaillées sur l'atelier seront disponibles sur le site web de l'INS-Tunisie à l'adresse

http://www.ins.nat.tn/atelier_maghrebin_dec2008

ورشة حول تدعيم التنسيق و التعاون الإحصائي بين الدول المغاربية

تونس من 1 إلى 3 ديسمبر 2008

مذكرة تقديمية

معدّة في إطار إعداد الورشة

1. الإطار

ينظم المعهد الوطني التونسي للإحصاء بالتعاون مع منتدى "الشراكة الإحصائية من أجل التنمية في القرن 21 (Paris21)" ورشة عمل حول تدعيم التنسيق والتعاون الإحصائي بين بلدان المغرب العربي وذلك من 1 إلى 3 ديسمبر 2008 بتونس.

وينتزل تنظيم هذه الورشة في إطار متابعة التوصيات المنبثقة عن إلتقاء المديرين العامين للأجهزة الإحصائية لبلدان المغرب العربي في الرباط خلال الفترة من 23 إلى 24 ماي 2008 بدعوة من المفوضية العليا للتخطيط بالمغرب. وأكدت التوصيات على ضرورة :

- تفعيل التعاون الإحصائي بين دول المغرب العربي.

- إحداث هيكل مغاربي لضمان التنسيق والتبادل في المجال الإحصائي.

- النهوض بالأنشطة الإحصائية في البلدان المغاربية وإدماج الأنظمة الإحصائية المغاربية في محيطها الإقليمي والدولي.

وتتطلّع الورشة التي ستحتضنها تونس إلى التعمّق في هذه المسائل وإلى إعداد مشروع مخطط أعمال يهدف إلى تطوير القدرات الإحصائية المغاربية وإلى تدعيم التعاون والتنسيق بين الأجهزة الإحصائية للبلدان المغاربية.

2. الأهداف

في سياق الآفاق التي تمّ ذكرها آنفا. تتمثل أهم أهداف الورشة في :

- تقديم الأنظمة الوطنية الإحصائية لبلدان المغرب العربي ووضعها في محيطها المغاربي والعربي والإفريقي والأورومتوسطي و الإسلامي والدولي.

- تقديم ومناقشة الإستراتيجيات الوطنية للتطوير الإحصائي في البلدان المغاربية ورؤية هذه البلدان في إدراج البعد المغاربي ضمن هذه الإستراتيجيات.

- إقتراح إطار تنظيمي يمكّن من تطوير التنسيق والتعاون الإحصائي بين البلدان المغاربية (هيكل إحصائي مغاربي. آليات التنسيق. التمويل. ...) و الإستئناس بتجارب إقليمية أخرى في هذا المجال (أوروبية، إفريقية. ...).

- مناقشة آليات التنسيق والتطابق في مجالات الإنتاج و النشر وفي تبادل المعلومة الإحصائية وكذلك في وسائل تدعيم قدرات الهياكل الإحصائية المغاربية مع الأخذ بعين الإعتبار التجارب الدولية في هذا الشأن.

- البحث في إمكانيات التعاون المغاربي في أنشطة إحصائية معينة من ضمنها مجالات الديموغرافيا والتشغيل والفقر والحسابات القومية والتصانيف.

- إعداد مشروع مخطط أعمال لتطوير التنسيق والتعاون المغاربي في الميدان الإحصائي وإحالة هذا المشروع و التوصيات المنبثقة عن أشغال الورشة إلى الإدارات والهياكل المعنية.

3. البرنامج

ستلتئم الأنشغال في شكل جلسات عامة وورشات قطاعية لمناقشة مختلف المواضيع المدونة بالبرنامج. وسيتمّ تخصيص جلسة تهيئية لتقديم المحيط الإحصائي المغاربي : العربي والإفريقي والأورومتوسطي والدولي.

كما ستعنى الجلسة الثانية بتقديم الأنظمة الإحصائية للبلدان المغاربية واستراتيجياتها التطويرية. وتهدف هذه الجلسة إلى :

- عرض سريع لكلّ نظام إحصائي.

- تقديم لأهم محاور الإستراتيجيات الوطنية أو للمخططات الوطنية لتطوير الإحصاء.

- تقديم الرؤية الخاصة لكل بلد حول التعاون الإحصائي المغربي وإندماج البعد المغربي ضمن إستراتيجياتها الوطنية.

وستخصّص الجلسة الثالثة لمناقشة الإطار التنظيمي ومختلف المسائل المتعلقة بتدعيم التنسيق والتعاون بين الأنظمة الإحصائية المغربية من أجل تركيز نشاط إحصائي مغربي مندمج ضمن أنشطة إتحاد المغرب العربي. وسيتمّ تقديم تجارب إقليمية أخرى ومنها بالخصوص التجارب الأوروبية والإفريقية في مجال التنسيق والتعاون الإحصائي.

وسيتمّ من جهة أخرى تنظيم خمس ورشات قطاعية بالتوازي لمناقشة المسائل المتعلقة بمجالات إحصائية معينة : الديموغرافيا والإسقاطات السكانية، التشغيل والأجور، ظروف عيش الأسر والفقير، الحسابات الوطنية، التصانيف، ويتعيّن إيلاء عناية خاصة في كل محور بالمسائل المتعلقة بتناسق الطرق والتصانيف. وسيقوم كل بلد بتقديم عرض حول وضع وآفاق كل مجال إحصائي. كما يتعيّن أن تفرز كل ورشة إقتراحات وتطلّعات عملية مشتركة على الصعيد المغربي.

كما سيتمّ تخصيص جلسة عامّة لمعالجة بعض المسائل الأفقية المساهمة في تدعيم قدرات الهياكل الإحصائية المغربية : التكوين، التحسيس، التمويل. ...

وستعنى الجلسة الختامية بإعداد ومناقشة التوصيات ومشروع مخطط الأعمال الذي يهدف إلى تدعيم التنسيق والتعاون الإحصائي المغربي.

4. التنظيم

ستضمّ الورشة المشاركين الممثلين عن الأجهزة الإحصائية المغربية وعن "Paris21" وعن منظمات دولية وكذلك عن الهياكل العمومية و الخاصة التونسية المعنية بهذا المشروع. وستلتئم مختلف الأعمال باللغتين العربية والفرنسية مع تأمين الترجمة الفورية.

ولمزيد الإرشادات، يمكن الإتصال بمنسق أشغال الورشة :

السيد طه خصيب

مدير المواصفات والتنسيق الإحصائي والتعاون الدولي

المعهد الوطني للإحصاء

70 نهج الشام 1002 - البليدير - تونس

الهاتف : 0021671784132

الفاكس : 0021671792559

البريد الإلكتروني الشخصي : khsib.taha@ins.nat.tn

البريد الإلكتروني للمعهد : ins@mdci.gov.tn

موقع الورشة على شبكة الأنترنت :

تجدون كل التفاصيل الخاصة بالورشة بموقع المعهد الوطني للإحصاء على شبكة الأنترنت على العنوان:

http://www.ins.nat.tn/atelier_maghreb_dec2008/index_ar.html

Programme de l'Atelier

Lundi 1^{er} décembre 2008

08h00 - 9H00 Accueil et inscription des participants

09h00 - 9H30 Session d'ouverture

- Allocution de bienvenue

Mr. Khalifa BEN FEKIH, Directeur Général de l'INS, Tunisie

- Discours d'ouverture

Mr. Abdelhamid TRIKI, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Développement et de la Coopération Internationale, chargé de la Coopération Internationale et de l'Investissement Extérieur

09h30 - 11H00

PREMIERE SESSION

L'ENVIRONNEMENT STATISTIQUE MAGHRÉBIN

Présidée par **Mr Mohamed BOUMATI**,
Directeur Général de l'ONS, Algérie

- **L'environnement statistique arabe**

Mme Nadia CHTIOUI, Chef de Division, Département des statistiques et des bases d'informations, Ligue des États Arabes

- **Activités de la BAD pour le développement de la statistique Africaine**

Mr. Michel MOUYELO-KATOULA, Coordinateur Régional, BAD

- **L'environnement statistique euro méditerranéen**

Mme Rosemary MONTGOMERY, responsable de la coopération statistique avec les pays partenaires méditerranéens, Eurostat, Union Européenne

Echanges et discussion

11h00 - 11H30 Pause café

11h30 - 13H00

DEUXIEME SESSION

LES SYSTÈMES STATISTIQUES DES PAYS MAGHRÉBINS ET LEURS STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT

Présidée par **Mr Ridha FERCHIOU**,
Président du Conseil National de la Statistique, Tunisie

- **L'approche des stratégies nationales de développement statistique (SNDS)**

Mr. Antoine SIMONPIETRI, Manager de Paris 21

- **Le développement du système statistique algérien**

Mr Mohamed BOUMATI, Directeur Général de l'ONS, Algérie

• **Le développement du système statistique marocain**

Mr. Mohamed TAAMOUTI, Directeur de la Statistique, Haut Commissariat au Plan, Maroc

Echanges et discussion

13h00 - 14h30 Déjeuner

14h30 - 15h45 **Deuxième session (Suite)**

• **Le développement du système statistique mauritanien**

Mr. Dadee OULD WEDDAD, Conseiller technique du Directeur Général de l'ONS, Mauritanie

• **Le développement du système statistique tunisien**

Mr. Khalifa BEN FEKIH, Directeur Général de l'INS, Tunisie

• **L'évaluation par les pairs**

Mr. Antoine SIMONPIETRI, Manager de Paris 21

Echanges et discussion

15h45 - 16h15 Pause café

16h15 - 17h45

TROISIÈME SESSION

**LA COORDINATION ET LA COOPÉRATION STATISTIQUE
ENTRE LES PAYS DU MAGHREB ET AUTRES EXPÉRIENCES RÉGIONALES**

Présidée par Mr. Dadee OULD WEDDAD,
Conseiller technique du Directeur Général de l'ONS, Mauritanie

• **Vers un renforcement de la coordination et de la coopération statistique entre les pays magrébins**

Mr. Mostapha AFKIR, Directeur de la Comptabilité Nationale, Haut Commissariat au Plan, Maroc

• **L'harmonisation et la coordination statistique au niveau européen**

Mme Rosemary MONTGOMERY, responsable de la coopération statistique avec les pays partenaires méditerranéens, Eurostat, Union Européenne

• **La coordination statistique entre les pays africains : expérience d'Afristat**

Mr Martin BALEPA, Directeur Général d'Afristat

Echanges et discussion

Mardi 2 décembre 2008

09h00 - 13h00 **Quatrième session : Domaines d'activités statistiques maghrébines**

Ateliers thématiques (en parallèle ; pause café de 11h00 à 11h30)

Présentation de la situation, harmonisation des méthodes et perspectives de développement de la coordination et de la coopération maghrébine dans chaque thème : exposé par pays

- **Atelier 1: Démographie et projection de la population**

Président : Mr Naceur GHARSALLI, Directeur Central des statistiques régionales, INS, Tunisie

- **Atelier 2 : Statistiques de l'emploi et des salaires**

Président Mr Hassen SOUABER, Directeur des statistiques de la population et de l'emploi, Algérie

- **Atelier 3 : Conditions de vie des ménages et pauvreté**

Président : Mr Ould Taleb Ahmed TALEB ELY, Sous Directeur des statistiques des conditions de vie des ménages, Mauritanie

- **Atelier 4 : Comptabilité Nationale**

Président : Mr. Mostapha AFKIR, Directeur de la Comptabilité Nationale, Haut Commissariat au Plan, Maroc

- **Atelier 5 : Nomenclatures**

Président : Mr Abdelilah FANNANE, Chef de service des nomenclatures et des statistiques fiscales, Maroc

13h00 - 14h30 Déjeuner

14h30 - 16h00

CINQUIÈME SESSION

ACTIVITÉS POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES STRUCTURES STATISTIQUES MAGHRÉBINES

Présidée par **Mr. Mr. Mohamed TAAMOUTI**,

Directeur de la Statistique, Haut Commissariat au Plan, Maroc

- **L'environnement statistique maghrébin**

Mr. Jamel BOUJDARIA, Chef de Division, Direction des Affaires Economiques, UMA

- **La formation et les ressources humaines dans les pays du Maghreb**

Mr. Mokhtar KOUKI, Professeur à l'Ecole Supérieure de la Statistique et de l'Analyse de l'Information, Tunisie

- **Plaidoyer pour la promotion de l'activité statistique**

Mr. Antoine SIMONPIETRI, Manager de Paris 21

- **Les modes de financement du développement des activités statistiques nationales**

Mr. Sidna Ndah MOHAMED SALAH, Conseiller Régional Paris21 pour les Pays Arabes

Echanges et discussion

- **Le financement des activités statistiques dans les pays islamiques**

Mr. M DIALLO Cheick Amadou Kader, Statisticien en base des données, Banque Islamique de Développement, Arabie Saoudite

Echanges et discussion

16h00 -16h30 Pause café

16h30 - 17h45

SIXIÈME SESSION

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DES ATELIERS THÉMATIQUES

Présidée par **Mr. Antoine SIMONPIETRI**,

Manager de Paris 21

- **Présentation de la synthèse des travaux de chaque atelier par les différents rapporteurs**

Echanges et discussion

Mercredi 3 Décembre 2008

9h00 - 10h30 Réunion des membres des délégations des pays maghrébins et du représentant de l'UMA pour préparer un projet de recommandations et de plan d'actions pour le renforcement de la coordination et de la coopération statistique maghrébine

10h30 – 11h00 Pause café

11h00 – 13h00

SEPTIÈME SESSION

RECOMMANDATIONS ET PROJET DE PLAN D' ACTIONS

Présidée par **Mr. Khalifa BEN FEKIH,**
Directeur Général de l'INS, Tunisie

Echanges et discussion

- **Discours de clôture**

Mr Ridha FERCHIOU, Président du Conseil National de la Statistique, Tunisie

13h00 – 14h30 Déjeuner

برنامج الورشة

الإثنين 1 ديسمبر 2008

8 س 00 دق - 9 س 00 دق : إستقبال وتسجيل المشاركين

9 س 00 دق - 9 س 30 دق : الجلسة الافتتاحية

• كلمة الترحيب

السيد خليفة بن فقيه، المدير العام للمعهد الوطني للإحصاء، تونس

• كلمة الافتتاح

السيد عبد الحميد التركي، كاتب الدولة المكلف بالتعاون الدولي والاستثمار الخارجي

9 س 30 دق - 11 س 00 دق : الجلسة الأولى : المحيط الإحصائي المغربي

رئيس الجلسة: السيد محمد بومعطي، المدير العام للديوان الوطني للإحصاء، الجزائر

• المحيط الإحصائي العربي

السيدة نادية الشتيوي، رئيسة قسم قواعد المعلومات بإدارة الإحصاء وقواعد المعلومات، جامعة الدول العربي

• نشاط البنك الإفريقي للتنمية من أجل تطوير الإحصاء الإفريقي

السيد ميشال مويلو كاتولا، منسق إقليمي، البنك الإفريقي للتنمية

• المحيط الإحصائي الأورومتوسطي

السيدة روزماري مونتهغومري، المسؤولة عن التعاون الإحصائي الأورومتوسطي، الديوان الأوروبي للإحصاء، الاتحاد الأوروبي

نقاش

11 س 00 دق - 11 س 30 دق : إستراحة

11 س 30 دق - 13 س 00 دق : الجلسة الثانية: الأنظمة الإحصائية المغربية واستراتيجياتها التطويرية

رئيس الجلسة: السيد رضا فرشييو، رئيس المجلس الوطني للإحصاء، تونس

• منهجية الإستراتيجيات الوطنية للتطوير الإحصائي

السيد أنطوان سيمون بياتري، مدير كتابة "باريس 21"

• تطوّر النظام الإحصائي الجزائري

السيد محمد بومعطي، المدير العام للديوان الوطني للإحصاء، الجزائر

• تطوّر النظام الإحصائي المغربي

السيد محمد تغموتي، مدير مديرية الإحصاء بالمندوبية السامية للتخطيط، المغرب

نقاش

13 س 00 دق - 14 س 30 دق : غداء

14 س 30 دق - 15 س 45 دق : الجلسة الثانية (مواصلة)

• تطوّر النظام الإحصائي الموريطاني

السيد دادي ولد و داد. مستشار فني لمدير عام الديوان الوطني للإحصاء. موريتاني

• تطوّر النظام الإحصائي التونسي

السيد خليفة بن فقيه. المدير العام للمعهد الوطني للإحصاء. تونس

• التقييم عبر المقارنة الثنائية. وسيلة للتنسيق الإحصائي والتغيير

السيد أنطوان سيمون بياتري. مدير كتابة "باريس 21"

نقاش

15 س 45 دق - 16 س 15 دق : إستراحة

16 س 15 دق - 17 س 45 دق : الجلسة الثالثة : التنسيق والتعاون الإحصائي بين دول المغرب العربي وجنوب إفريقيا أخرى

رئيس الجلسة: السيد دادي ولد و داد. مستشار فني لمدير عام الديوان الوطني للإحصاء. موريتانيا

• نحو تدعيم التنسيق والتعاون الإحصائي بين الدول المغربية

السيد مصطفى أفقير. مدير مديرية الحسابات القومية بالندوبية السامية للتخطيط. المغرب

• التناسق والتنسيق الإحصائي على الصعيد الأوروبي

السيدة روزماري مونتهغومري. المسؤولة عن التعاون الإحصائي الأوروبي والندوبية السامية للتخطيط. الاتحاد الأوروبي

• التنسيق الإحصائي بين الدول الإفريقية : تجربة أفريستات

السيد مارتين بالييا. المدير العام لأفريستات

نقاش

الثلاثاء 2 ديسمبر 2008

9 س 00 دق - 13 س 00 دق : الجلسة الرابعة : مجالات الأنشطة الإحصائية المغربية

ورشات عمل قطاعية (بالتوازي. إستراحة من 11 س 00 دق إلى 11 س 30 دق)

تقديم الوضع الحالي لكل قطاع و تناسق المناهج و آفاق تطوير التعاون المغربي على مستوى كل قطاع : تقديم عرض من قبل كل بلد

• الورشة 1 : الديموغرافيا والإسقاطات السكانية

رئيس الورشة: السيد ناصر الغرسلي. المدير المركزي للإحصائيات الجهوية. المعهد الوطني للإحصاء. تونس

• الورشة 2 : إحصائيات التشغيل والأجور

رئيس الورشة: السيد حسن صوابر. مدير إحصائيات السكان و التشغيل. الجزائر

• الورشة 3 : ظروف عيش الأسر والفقير

رئيس الورشة: السيد ولدطالب أحمد طالب إلي. المدير المساعد لإحصائيات مستوى عيش الأسر. موريتانيا

• الورشة 4 : الحسابات القومية

رئيس الورشة: السيد مصطفى أفقير. مدير مديرية الحسابات القومية بالندوبية السامية للتخطيط. المغرب

• الورشة 5 : التصانيف

رئيس الورشة: السيد عبد الإله فنان. رئيس مصلحة التصانيف و إحصاءات الجبائية. المغرب

نقاش

13 س 00 دق - 14 س 30 دق : غداء

14 س 30 دق - 16 س 00 دق : الجلسة الخامسة : أنشطة مدعّمة لقدرات الهياكل الإحصائية المغربية

رئيس الجلسة: السيد محمد تيموتي. مدير مديرية الإحصاء بالندوبية السامية للتخطيط. المغرب

• المحيط الإحصائي المغربي

السيد جمال بوجدارية، رئيس قسم إدارة الشؤون الاقتصادية، إتحاد المغرب العربي

• التكوين و الموارد البشرية في البلدان المغربية

السيد مختار الكوكي، أستاذ بالمدرسة العليا للإحصاء و تحليل المعلومات، تونس

• التّحسيس من أجل النهوض بالنشاط الإحصائي

السيد أنطوان سيمون بياتري، مدير كتابة "باريس 21"

• مسالك التمويل لتطوير الأنشطة الإحصائية الوطنية

السيد سيدنا نواح محمد صالح، المستشار الإقليمي للدول العربية، "باريس 21"

• تمويل الأنشطة الإحصائية في البلدان الإسلامية

السيد الشيخ حمادو قادر ديالو، إحصائي مكلف بينوك المعلومات، البنك الإسلامي للتنمية، المملكة العربية السعودية

نقاش

16 س 00 دق - 16 س 30 دق : إستراحة

16 س 30 دق - 17 س 45 دق : الجلسة السادسة : حصيلة أشغال الورشات القطاعية

السيد أنطوان سيمون بياتري، مدير كتابة "باريس 21"

تقديم حصيلة أشغال كل ورشة من قبل مقرري الورشات القطاعية

نقاش

الأربعاء 3 ديسمبر 2008

9 س 00 دق - 10 س 30 دق : إجتماع أعضاء وفود البلدان المغربية وممثل إتحاد المغرب العربي بهدف إعداد مشروع توصيات ومخطط أعمال لتدعيم التنسيق والتعاون الإحصائي المغربي

10 س 30 دق - 11 س 00 دق : نقاش

إستراحة

11 س 00 دق - 13 س 00 دق : الجلسة السابعة : التوصيات ومشروع مخطط الأعمال

رئيس الجلسة: السيد خليفة بن فقيه، المدير العام للمعهد الوطني للإحصاء، تونس

• تقديم التوصيات ومشروع مخطط الأعمال لتدعيم التنسيق

و التعاون الإحصائي المغربي

• كلمة الإختتام

السيد رضا فرشييو، رئيس المجلس الوطني للإحصاء، تونس

13 س 00 دق - 14 س 30 دق : غداء



ATELIER MAGHREBIN

Renforcer la coopération statistique

«Le renforcement de la coordination et de la coopération statistique entre les pays du Maghreb», a constitué le thème de l'atelier maghrébin, dont les travaux ont démarré, hier à Tunis, à l'initiative de l'Institut National de la Statistique (INS) en coopération avec le partenariat statistique au service du développement au 21^{ème} siècle «Paris 21».

Les travaux de cet atelier qui se poursuivront pendant trois jours sous forme de sessions plénières et ateliers thématiques, visent à présenter et situer les systèmes nationaux de statistique des pays du Maghreb dans leur environnement maghrébin, arabe, africain, euroméditerranéen et international.

Au cours de cette manifestation sera présentée la stratégie nationale de développement du système statistique dans les pays maghrébins et seront discutés les mécanismes de coordination dans le domaine de la production, de la diffusion, de l'échange d'informations et du renforcement des capacités des organismes statistiques de ces pays.

Le débat portera aussi sur les possibilités de coopération dans des domaines précis: démographie et projection de la population, emploi et salaires, conditions de vie et pauvreté, harmonisation des méthodes et des classifications.

Ouvrant les travaux de cet atelier, M. Abdelhamid Triki, secrétaire d'Etat chargé de la coopération internationale et de l'investissement extérieur, a mis en exergue, l'importance des données statistiques dans l'élaboration des politiques et des plans de développement, outre la garantie de leur succès, dans un environnement marqué par de profondes mutations, et notamment la mondialisation et la libéralisation des économies de la plupart des pays.

Il a évoqué dans ce cadre les impacts négatifs de la crise financière internationale sur la croissance économique dans les différentes régions du monde.

Il a noté que la Tunisie accorde un intérêt particulier à la consolidation de la coopération dans les domaines de la statistique de la région.

Les données statistiques jouent un rôle primordial dans la dynamisation des structures de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) par la mise en place d'informations statistiques favorisant l'intégration maghrébine dans les domaines économique et social, a-t-il précisé.

M. Triki a indiqué que la réalisation de cet objec-

tif exige la collecte et l'échange de données entre les pays maghrébins et d'œuvrer à rapprocher leurs politiques, afin de parvenir à des normes unifiées.

Il a rappelé l'apport de la dernière expérience de quelques pays maghrébins dans la consolidation du programme régional de coopération euroméditerranéenne dans le domaine des statistiques.

Il s'agit d'un programme de partenariat issu de la Déclaration de Barcelone et qui a eu un impact positif sur la consolidation des informations statistiques dans les différents secteurs dans ces pays.

Le secrétaire d'Etat a, d'autre part, indiqué que la Tunisie a entrepris plusieurs réformes afin de consolider l'information statistique et la hisser aux normes de qualité en vigueur au niveau international.

Ces réformes, a-t-il précisé, ont concerné la rénovation de la base légale de l'activité statistique, outre la mise en place de structures spécialisées comme le conseil national de statistiques et l'école supérieure de la statistique et de l'analyse de l'information, outre la restructuration de l'INS.

Un programme statistique a été introduit dans le cadre du XI^{ème} Plan de développement (2007/2011) qui comporte les orientations de base de l'activité statistique et les domaines prioritaires devant être développer à l'égard de l'emploi et l'amélioration du niveau de vie du citoyen.

M. Khalifa Ben Fekih, directeur général de l'INS a, pour sa part, indiqué que cet atelier s'inscrit dans le cadre du suivi des recommandations de la réunion des directeurs généraux des structures de statistiques des pays maghrébins.

Il s'agit du renforcement de la coopération maghrébine en matière de statistique et la mise en place d'une structure maghrébine chargée de garantir la coordination et l'échange dans le domaine statistique, outre la promotion des activités du secteur dans la région.

Le responsable a souligné que l'objectif des participants à cette manifestation (représentants des structures statistiques maghrébines, de Paris 21 et d'organisations tunisiennes et internationales spécialisées) vise à élaborer un plan d'action pour le développement de la coordination et de la coopération maghrébine dans le domaine statistique. (TP)

Économie & entreprises

Statistiques

Renforcer la coopération entre les pays du Maghreb

Tunis-TAP

«Le renforcement de la coordination et de la coopération statistique entre les pays du Maghreb», a constitué le thème de l'atelier maghrébin, dont les travaux ont démarré, hier à Tunis, à initiative de l'Institut National de la Statistique (INS) en coopération avec le partenariat statistique au service du développement au 21^e siècle «Paris 21».

Les travaux de cet atelier qui se poursuivront pendant trois jours sous forme de sessions plénières et ateliers thématiques, visent à présenter et situer les systèmes nationaux de statistique des pays du Maghreb dans leur environnement : maghrébin, arabe, africain, euro-méditerranéen et international.

Au cours de cette manifestation sera présentée la stratégie nationale de développement du système statistique dans les pays maghrébins et seront discutés les mécanismes de coordination dans le domaine de la production, de la diffusion, de l'échange d'informations et du renforcement des capacités des organismes statistiques de ces pays.

Le débat portera aussi sur les possibilités de coopération dans des domaines précis: démographie et projection de la population, emploi et salaires, conditions de vie et pauvreté, harmonisation des méthodes et des classifications.

Ouvrant les travaux de cet atelier, M. Abdelhamid Triki, secrétaire d'Etat chargé de la coopération internationale et de l'investissement extérieur, a mis en exergue l'importance des données statistiques dans l'élaboration des politiques et des plans de développement, outre la garantie de leur succès, dans un environnement marqué par de profondes mutations et notamment la mondialisation et la libéralisation des économies de la plupart des pays.

Il a évoqué dans ce cadre les impacts négatifs de la crise financière internationale sur la croissance économique dans les différentes régions du monde.

Il a noté que la Tunisie accorde un intérêt particulier à la consolidation de la coopération dans les domaines de la statistique de la région.

Les données statistiques jouent un rôle primordial dans la dynamisation des structures de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) par la mise en place d'informations statistiques favorisant l'intégration maghrébine dans les domaines économiques et sociaux, a-t-il précisé.

Revues de Presse

معرض الصحافة

Le journal : L'Expert الصحيفة : الخبر

04/12/2008

Coopération

**La statistique au service
De l'intégration maghrébine**

L'institut national de la statistique (INS), a organisé du 1er au 3 décembre 2008, à Tunis, un atelier international au sujet du renforcement de la coordination et de la coopération statistique entre les pays de Maghreb.

L'atelier qui a été ouvert par Mr. Abdelhamid Triki, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Développement et de la Coopération Internationale, chargé de la Coopération Internationale et de l'investissement extérieur, a vu l'organisation de 07 sessions plénières, riches et variées, notamment la troisième session qui avait pour thème : «La coordination et la coopération statistique entre les pays du Maghreb et autres expériences régionales. Au terme de cet atelier, un projet de recommandations a été examiné par les membres représentatifs de l'Union pour le Maghreb

Arabe (UMA) et qui sera mis en œuvre immédiatement à la fin de l'atelier. Les grandes lignes de ces recommandations concernent :

- La consolidation des stratégies statistiques nationales et la tendance à la convergence vers une stratégie maghrébine commune.
- La recherche d'une meilleure coordination maghrébine pour les projets internationaux.
- Le renforcement des activités d'harmonisation des nomenclatures.
- Sur le plan spécifique, ces recommandations ont concerné plusieurs domaines de l'activité statique. C'est ainsi qu'au niveau de la production statistique par exemple, ces recomman-

datons ont porté sur 2 principaux volets, à savoir, d'une part l'amélioration de la diffusion de l'information statistique entre les pays membres de l'UMA et, d'autre part, de renforcement de l'échange des données utiles à l'élaboration de politiques économiques harmonisées. Au niveau de la formation, le projet a recommandé le développement des activités de formation, et surtout la formation spécifique, tout en signalant que ces activités de formation devraient être destinées aussi bien au secteur public qu'au secteur privé, et ce pour mettre à niveau tous les intervenants du domaine de la statistique maghrébine.

Pour la démographie, le projet de recommandations a suggéré la réalisation d'un programme commun pour la démographie maghrébine qui s'étale sur toute la période 2010-2040.

Au niveau organisationnel, le projet a énoncé l'idée de réalisation d'un projet pilote de banque de données qui sera continuellement actualisé et directement connecté au secrétariat général de l'UMA.

De plus, le projet a opté pour l'organisation d'une conférence régulière sur la statistique maghrébine.

Pour conclure, l'outil statistique demeure toujours un précieux outil pour la prise de décision économique. Toutefois, les efforts fournis par la communauté économique maghrébine, seront mieux efficaces s'ils sont suivis par des engagements politiques réels et continus.

Belaïd Dougoui

L'harmonisation de la statistique maghrébine est une condition nécessaire à la réussite des projets de l'UMA.

ورشة عمل حول تدعيم التنسيق والتعاون الإحصائي بين الدول المغربية

وضع استراتيجية العمل الإحصائي المشترك

تدعيم مجالات الإحصاء لخدمة التنمية في البلدان المغربية

والمقاربات ونقاط الالتقاء وكذلك كشف مختلف العوائق التي تقف حائلا أمام منظومة الإحصاء في مختلف البلدان المغربية، وقد حضر في هذه الورشة عديد الأطراف المسؤولة في مجال الإحصاء والاقتصاد والبنوك والمؤسسات والهيئات الإقليمية على غرار الاتحاد المغربي وجامعة الدول العربية والاتحاد الأوروبي والبنك الدولي والبنك الأفريقي للتنمية.

إن الوقوف عند التجارب الإقليمية الأخرى ودعم قدرات الهياكل الإحصائية المغربية وتطوير مسالك الأنشطة وتحليل وتقييم المعلومات وكذلك وضع مخطط أعمال ومزيد التنسيق والتعاون وتقديم إحصائيات علمية دقيقة ومشاركة مثلت الهدف الأساسي لهذه الورشة التي تطرقت إلى مختلف أبعاد المنظومة الإحصائية في البلدان المغربية.

الإحصاء في خدمة التنمية

وتم التأكيد خلال هذا اللقاء على ضرورة الوعي المتزايد بأهمية منظومة الإحصاء في التخطيط والتنمية وبناء وتطوير القدرات التي تلبى احتياجات عمليات التخطيط ورسم السياسات واتخاذ القرارات الصائبة في المجالات الاقتصادية والاجتماعية والتنمية وفي عصر تدفق المعلومات تبرز اليوم الحاجة إلى تكاتف الجهود من تعزيز القدرات الإحصائية وادماج البعد الإقليمي في الأنشطة الإحصائية لتحقيق جودة الإنتاج الإحصائي المغربي من حيث الدقة والموضوعية والآنية وسهولة الوصول إلى الإحصائيات بالاستناد إلى معايير وتصانيف دولية في الإعداد والنشر.

«الحربة» مبروك غراب

تضمنت جلسات ورشة العمل حول تدعيم التنسيق والتعاون الإحصائي بين الدول المغربية المنتظمة بالعاصمة من 1 إلى 3 ديسمبر 2008 على العديد من المداخلات والحوارات وتبادل وجهات النظر والخبرات بين مختلف الدول المغربية حول كيفية التنسيق الأمثل والتعاون الفعلي المتواصل بين جميع الأجهزة والهياكل والمعاهد الإحصائية الموجودة بهذه المنطقة وباعتبار النقص الحاصل في تبادل المجال الإحصائي فإن هذه المناسبة تمثل فرصة حقيقية للإطار المؤسساتي المتوفر في صلب اتحاد المغرب العربي لمزيد العمل داخل الأجهزة الإحصائية المغربية ودفع التعاون والتنسيق الإحصائي بينها وارساء نظام إحصائي مغربي.

توحيد المعلومة الإحصائية

لقد مثل اجتماع الرباط في شهر ماي 2008 فرصة لتثبيت هيكل مغربي يعنى بتجميع المعلومة ومعالجتها ونشرها بما يستجيب لحاجيات التكامل المغربي ولتطلبات تدعيم القدرات الإحصائية لهذه البلدان مثلما مثل هذا الاجتماع أطارا للاتفاق على تنظيم هذه الورشة المنتظمة بتونس بهدف التعمق في هذه المسائل واقتراح صيغة لهيكل ينسق العمل الإحصائي المغربي واستنباط آليات لهذا التنسيق وأعداد مشروع برنامج عمل لتطوير الإحصائيات المغربية وتبعا لذلك ضرورة إبراز بعض المجالات الإحصائية ذات الفائدة المشتركة لتكون ضمن برامج عمل موحدة يمكن الشروع في إنجازها.

المسؤولية المشتركة

تضمنت هذه الورشة العديد من الدراسات

ورشة حول تدعيم التنسيق و التعاون الإحصائي بين الدول المغربية دفع التعاون و التنسيق الإحصائي بين الدول المغربية

الإحصائي على الصعيد المغربي وتجاوز النقائص . ومن بين النقاط المتفق عليها والتي تم تجسيدها تنظيم ورشة عمل بتونس خلال شهر أكتوبر 2008 بهدف البحث المعمق في إرساء إستراتيجية لتدعيم القدرات الإحصائية للبلدان المغربية و كذلك إعداد مشروع برنامج عمل لتطوير الإحصائيات المغربية و أخيرا بهدف قيام المديرين العامين بدرس صيغة الهيكل الإحصائي المغربي المذكور «أنفا» و سبل إرسائه و آليات التنسيق الإحصائي بين البلدان المغربية كما تم كذلك الاتفاق على ضرورة إحداث هيكل مغربي يعني بالخصوص: التنسيق و التبادل في المجال الإحصائي بين البلدان المغربية و تجميع المعلومة الإحصائية و معالجتها و نشرها بما يستجيب لحاجيات التكامل المغربي و أيضا النهوض بالأنشطة الإحصائية في البلدان المغربية إدماج النظام الإحصائي المغربي في محيطه الإقليمي و الدولي ... و كذلك الشروع في إنجاز بعض الأشغال الإحصائية ذات الفائدة المشتركة في المجالات التالية و هي الإسقاطات السكانية بالبلدان المغربية لافق سنة 2030 و التشغيل و الأجور و الحسابات القومية و تصانيف الأنشطة و المواد و ظروف و مستويات عيش السكان

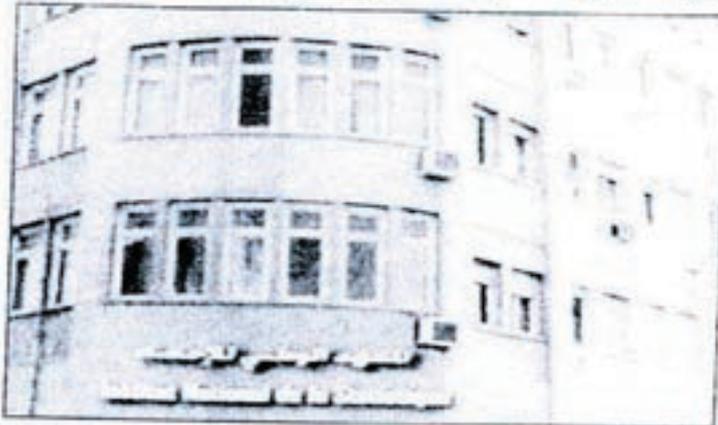
فاطمة سحيم

انطلقت يوم أمس 1 ديسمبر 2008 فعاليات ورشة حول تدعيم التنسيق و التعاون الإحصائي بين الدول المغربية و التي ستدوم ثلاثة أيام من 1 إلى 3 ديسمبر 2008 و تدور فعاليات هذه الورشة بأحد نزل العاصمة و قد حضر افتتاح هذه الفعاليات السيد كاتب الدولة للتعاون الدولي و الاستثمار الخارجي و السيد رئيس المجلس الوطني للإحصاء و السيد رئيس كتابة منتدي 21 باريس. و قد اقتتح السيد خليفة بن فقيه المدير العام للمعهد الوطني للإحصاء مداخلة بكلمة توجه بها إلى الحاضرين أكد فيها أهمية هذه التظاهرة حيث تجسد رغبة الأجهزة الإحصائية المغربية في العمل على دفع التعاون و التنسيق الإحصائي بينها و على إرساء نظام إحصائي مغربي . كما أكد السيد المدير العام للمعهد الوطني للإحصاء أن هذه الورشة ستوفر الفرصة الملائمة لتداول المواضيع المطروحة و توسيع دائرة النقاش لتغطي كل المسائل التي من شأنها أن تساهم في إعداد و اقتراح برنامج تعاون مغربي في المجال الإحصائي

نتائج مجسمة .

إثر التقاء المديرين العامين للإحصاء للبلدان المغربية بالرباط في 23 24- ماي 2008 تم الاتفاق على عديد النقاط التي تساهم في تنشيط العمل

في ندوة حول آليات تطوير القدرات الإحصائية المغربية: دور محوري للمعلومة الإحصائية في أخذ القرارات ورسم الاستراتيجيات وتحديد البرامج والمشاريع..



جانب من مقر معهد الإحصاء

تونس - الصباح

تدعيم التنسيق والتعاون الإحصائي بين الدول المغربية هو عنوان الندوة التي افتتحها أمس السيد عبد الحميد التاشكي كاتب الدولة لدى وزير التنمية والتعاون الدولي المكلف بالتشؤون الدولي والاستثمار الخارجي بحضور مسؤولي المؤسسات الإحصائية والدوائر المغربية وعدد هام من الضيوف في الاستضافات بمثلون عدد من الهيئات الإقليمية والدولية من ذلك المعهد العيسلمني والمركز الاقليمي للتنمية والاتحاد الاوروبي، وتدرس الندوة المسائل والتحديات الكفيلة بتطوير القدرات الإحصائية المغربية ودعم التعاون والتنسيق فيما بينها، علما بأن الندوة ينظمها المعهد الوطني للإحصاء تحت إشراف وزارة التنمية والتعاون الدولي وتتواصل أعمالها أيام 1 و 2 و 3 ديسمبر الحالي.

وأكد كاتب الدولة في كتلة الإقنتاج دور المعلومة الإحصائية في اكتساب المعارف وتطوير الممارسات والاستعدادات لخدمة مختلف المستهدفات وطنيا ودوليا.

وكان السيد خليفة حرقه المدير العام للمعهد الوطني للإحصاء يشتمون وضع الندوة في إطارها سوكما قيام المعهد بالأجراءات الضرورية لهذه الندوة والاعداد التي لها بالتنسيق مع مختلف الشركاء، لتناول كل المسائل التي من شأنها المساهمة في اعداد واقتراح برنامج تعاون مغربي في المجال الإحصائي.

اهمية المعرفة الإحصائية

ويطرح الاقتصام بالمعلومة الإحصائية في محيط وطني ودولي يتم بتحديات كبيرة أبرزها العولة وتحدي اقتصاد جل البلدان. حيث إن للمعلومات الإحصائية أهمية كبرى في أخذ القرارات ورسم الاستراتيجيات وتحديد البرامج والمشاريع سواء كانت عامة أو خاصة لهذا ينوع التركيز على نشر المعلومة الإحصائية وتأثيرها في اطر مهلة الاستعمال لتكون في متناول كل الذين يستعملونها. دور المعلومة الإحصائية في بناء ائمن الاتحاد المغربي إن بلادنا الحريضة يوما على المساهمة في تنمية العمل المغربي المشترك وتأمين اقتصاديا وتجاريا وساليا تولى عناية خاصة بدعم التعاون في المجال الإحصائي وسيكون المعلومة الإحصائية دور

عام في بناء الاتحاد المغربي وذلك بتوفير الإحصائيات التي تستجيب لمصاحبات الاندماج المغربي مما يتطلب توسيع وتبادل المعطيات الأساسية بين مختلف البلدان المغربية

اشغال اليوم الأول

وتضمنت اشغال اليوم الأول من

المعهد الوطني للإحصاء في سطور

• أسس المعهد الوطني للإحصاء سنة 1969 وهو مؤسسة عمومية تخضع لإشراف وزارة التنمية والتعاون الدولي

مهامه

• جمع المعلومات الإحصائية ومعالجتها وتحليلها ونشرها بالتنسيق مع الهيئات العمومية الأخرى للإحصاء

• اعداد السوح الديمغرافية والاجتماعية والاقتصادية والاعداد السكاني والإحصائيات المستخرجة من مختلف السجلات الادارية

الدولي

• تنظيم الوثائق الإحصائية الوطني الخاص بالتنسيق والتعاون الدولي في ميدان الإحصاء

• متابعة الطرف الاقتصادي

• سير الآراء في الصحافة

• برمجة الأنشطة الإحصائية

• العلاقات مع الهيئات الإحصائية الأجنبية والتعاون

الندوة (امس) بالإضافة الى كتيبي كاتب الدولة ومدير المعهد الوطني للإحصاء تشالايد السادة محمد بوعيسى مدير المعهد الوطني للإحصاء بالجزائر وحسام بوجدارية من اتحاد المغرب العربي ونادية الشيبوي عن جامعة الدول العربية وممثل عن البنك الإفريقي للتنمية كما تم التعرض الى الأنظمة الإحصائية المغربية واستراتيجياتها التطويرية وتطور النظام الإحصائي في الجزائر والمغرب وإيربيا وموريتانيا وتونس وكذلك التنسيق والتعاون الإحصائي بين دول المغرب العربي وكذلك على الصعيد الأوروبي

اشغال اليوم الثاني

أما اشغال اليوم الثالث 2 ديسمبر فستتمحور حول مجالات الأنشطة الإحصائية المغربية والإحصائيات حول التنشغيل والاعور وظروف عيش الاسر الفقيرة والأنشطة الدعمة لقدرات التياكل الإحصائية المغربية والتكوين والوارد المشترية في البلدان المغربية ومسائل التمويل لتطوير الأنشطة الإحصائية الوطنية

الختام

سيكون اليوم الثالث لندوة هذا الأربعاء 3 ديسمبر الحالي مخصصا لاعداد مشروع توصيات ويخطط أعمال لتدعيم التنسيق والتعاون الإحصائي المغربي ثم كلمة الاحتتام للسيد رضا فرسيو رئيس المجلس الوطني للإحصاء بتونس.

محمد يحيى بن رحب

Revues de Presse

معرض الصحافة

موقع واب : أخبار تونس Site Web : www.akhbar.tn

مجتمع

"ورشة مغاربية حول" "تدعيم التنسيق والتعاون الإحصائي بين الدول المغاربية"

مثل "تدعيم التنسيق والتعاون الإحصائي بين الدول المغاربية"، محور الورشة المغربية التي انطلقت يوم الاثنين بتونس العاصمة ببادرة من المعهد الوطني للإحصاء بالتعاون مع منتدى الشراكة من أجل التنمية في القرن 21 "باريس 21".

وترمي أشغال هذه التظاهرة التي تتواصل مدة ثلاثة أيام في شكل جلسات وورشات قطاعية الى التعريف بالأنظمة الوطنية للإحصاء في البلدان المغاربية فضلا عن استعراض مختلف التجارب العربية والإفريقية والأورومتوسطية والدولية.



كما سيتم في إطارها تقديم الاستراتيجيات الوطنية لتطوير المنظومة الإحصائية بالبلدان المغاربية ومناقشة آليات التنسيق في ميدان الإنتاج والنشر وتبادل المعلومة وتدعيم قدرات الهياكل الإحصائية بهذه البلدان وبحث إمكانيات التعاون في أنشطة معينة على غرار مجالات الديمغرافيا والتشغيل والأجور والفقر والتصنيف وظروف عيش الأسر.

وأبرز السيد عبد الحميد التريكي كاتب الدولة المكلف بالتعاون الدولي والاستثمار الخارجي لدى افتتاحه أشغال هذه الورشة أهمية المعلومة الإحصائية في رسم السياسات والخطط التنموية وإنجاحها لا سيما في محيط يتسم بتحديات عميقة كنتيجة لإفرازات العولمة وتحرير اقتصاد جل البلدان وانفتاحها على الخارج مستشهدا في هذا الصدد بتداعيات الأزمة المالية على الساحة العالمية وانعكاساتها السلبية على نمو الاقتصاد العالمي في مختلف جهات العالم.

ولاحظ أن تونس الحريصة على تنشيط العمل المغربي المشترك في كل المجالات تولي عناية خاصة بدعم التعاون في الميدان الإحصائي في المنطقة.

وأضاف أن المعلومة الإحصائية تضطلع بدور حيوي في تفعيل هياكل اتحاد المغرب العربي من خلال توفير الإحصائيات والمؤشرات الضرورية لترسيخ الاندماج المغربي في شتى المجالات الاقتصادية والاجتماعية.

وأشار الى أن تحقيق هذا الهدف يتطلب تجميع وتبادل المعطيات الأساسية بين البلدان المغاربية والعمل على مقاربتها وجعلها قابلة للمقارنة عبر إنتاجها في اطر متناسقة وفقا لمبادئ ومناهج ومواصفات إحصائية موحدة أو متلائمة.

وذكر السيد عبد الحميد التريكي في هذا الشأن بالتجربة الأخيرة لبعض بلدان المنطقة المغربية في مساهمتها في البرنامج الإقليمي للتعاون الأورومتوسطي في مجال الإحصاء المندرج في إطار برنامج الشراكة المنبثق عن إعلان برشلونة والذي كان له الأثر الإيجابي في الارتقاء بإحصائيات هذه البلدان في عدة مجالات.

وأفاد من جهة أخرى أن تونس قامت بعدد الإصلاحات من أجل النهوض بالمعلومة الإحصائية وتطوير إنتاجها وتوفيرها حسب مقاييس الجودة المتعارف عليها دوليا.

وبين أن هذه الإصلاحات شملت تجديد القاعدة القانونية للعمل الإحصائي وذلك علاوة عن إحداث هياكل مختصة على غرار المجلس الوطني للإحصاء ومدرسة عليا للإحصاء وإعادة هيكلة المعهد الوطني للإحصاء.

وأوضح كاتب الدولة انه انطلاقا من أهمية المعلومة الإحصائية كأحد ركائز مخططات التنمية تم إقحام برنامج إحصائي ضمن محاور المخطط الحادي عشر للتنمية (2007-2011) تضمن التوجهات الأساسية للعمل الإحصائي والمجالات ذات الأولوية التي يتعين تطويرها كالتشغيل وتحسين مستوى عيش المواطنين.

وأبرز السيد خليفة بن فقيه المدير العام للمعهد الوطني للإحصاء أن هذه الورشة يندرج في إطار متابعة التوصيات المنبثقة عن اللقاء المديرين العاميين للأجهزة الإحصائية لبلدان المغرب العربي في الرباط في ماي 2008.

وقد أفضى هذا اللقاء الى اعتماد عديد التوصيات منها ضرورة تفعيل التعاون الإحصائي في المنطقة المغربية وبعث هيكل مغاربي لضمان التنسيق والتبادل في المجال الإحصائي والنهوض بالأنشطة في ميدان الإحصاء في المنطقة ولاحظ أن المشاركين في هذه التظاهرة من ممثلي الأجهزة الإحصائية في المغرب العربي وعن /باريس 21/ وعن منظمات تونسية ودولية مختصة بتطلعون الى التمتع في كل المسائل المطروحة في جدول الأعمال من أجل التوصل الى بلورة مشروع خطة عمل كفيل بتطوير القدرات الإحصائية المغربية وتقوية للتنسيق والتعاون بين الأجهزة الإحصائية في المنطقة.

[اطبع هذا المقال](#) | [أرسل هذا المقال](#)

ISBN 978 - 9973 - 853 - 30 - 1

Composition, Maquette, Montage et Impression

Institut National de la Statistique

70, Rue Ech-Cham BP 265 CEDEX TUNIS

Tél. : **(+216) 71 891 002** Fax : **(+216) 71 792 559**

N° Vert gratuit : 80 100 303

Email : **INS@Email.ati.tn** Site Inetrnet : **www.ins.nat.tn**